FLAMARANDE

SIXIÈME PARTIE (1).

LXV.

Le lendemain tout le monde fut prêt de bonne heure, et Michelin voulut présenter sa famille à la comtesse avant son départ. Je l'en empêchai. Je lui dis que madame était très souffrante et très fatiguée, qu'elle allait se reposer à Montesparre et reviendrait dans peu de jours pour faire connaissance avec lui et les siens.

Ni Salcède ni Espérance ne parurent. Ambroise aida à atteler les voitures et on gagna sans encombre le bas du terrible escalier de Flamarande. Ambroise suivait avec d'autres paysans retenant les roues. Quand ils durent nous quitter, le jour était tout à fait venu, et je reconnus que le garçon qui avait aidé Ambroise à tenir les roues de la voiture de la comtesse, et auquel je n'avais pas fait attention, n'était autre qu'Espérance. Il voulait saluer sa mère une dernière fois et dire adieu à Roger. Je crus devoir l'en empêcher, et, sans trop me rendre compte de ce que je faisais, j'étendis le bras pour le repousser en disant : — Allons, assez ! nous partons.

Mais il posa sa petite main d'acier sur mon bras, et son regard fut terrible. Il me dit clairement, sans le secours de la parole : — Arrière, valet ! Je suis le comte de Flamarande. — En ce moment, il ressemblait à M. le comte dans ses plus durs momens de hauteur, et je fus effrayé comme à la vue d'un spectre.

Il approcha de la calèche où était la comtesse avec la baronne, et avec une promptitude d'observation miraculeuse, sans être vu de

(1) Voyez la *Revue* des 1er, 15 février, 1er, 15 mars, et du 1er avril.

personne, il posa ses lèvres sur la main dégantée qu'elle appuyait sur le bord de la portière. Roger était sur le siége, voulant voir le paysage. Il ne vit Espérance qu'en sautant à terre, car nous avions à remonter au pas une côte égale à celle que nous avions descendue, et il préférait marcher. Il fit une exclamation de joie, prit le bras de son frère et passa en avant avec lui, comme pour lui parler sans être entendu des autres.

Le courage m'était revenu. Je me disais que tout allait bien et qu'il ne fallait pas échouer au port. Je doublai le pas pour les rejoindre, et pour prétexte à donner à mon intervention je demandai à Roger s'il avait sur lui les clés de ses malles. — Ma foi non, répondit-il. Depuis quand suis-je chargé de penser à quelque chose? Si tu les as perdues, tu en seras quitte pour faire sauter les serrures.

J'avais les clés dans ma poche. Je feignis de les chercher et d'en être préoccupé. J'étais près d'eux. Ils ne pouvaient rien dire sans être entendus de moi.

— Ainsi, disait Roger, tu épouses ta belle Charlotte, c'est décidé? mais quel âge as-tu donc pour te marier?

— Vingt-trois ans, répondit Gaston sans hésiter.

— Vingt-trois ans? répéta Roger d'un air étonné. Tu en es sûr?

— Mais oui.

— Tu as tiré à la conscription ?

— Sans doute.

— Et tu as vu ton acte de naissance?

— Ça n'était pas nécessaire.

— Enfin l'as-tu vu une fois dans ta vie?

— Je n'en ai pas encore eu besoin.

— Tu connais tes parens?

— Ils sont morts.

— Père et mère?

— Absolument; mais pourquoi me faites-vous ces questions-là, monsieur le comte?

— Ne t'en fâche pas. J'ai demandé hier soir au père Michelin qui tu étais. Il m'a répondu qu'on ne connaissait ni ton nom, ni ton pays, ni ta famille, ni ton âge! N'en rougis pas, mon garçon, ça n'est pas ta faute, ni la mienne. Il paraît que tu es un garçon de mérite, qu'on t'estime et qu'on te chérit dans ton endroit. Puis-je quelque chose pour ton service?

— Merci, notre maître. La ferme est bonne, et d'ailleurs j'ai quelque chose. Je n'ai besoin de rien.

— Nous voici au haut de la côte; viens donc avec nous jusqu'à Montesparre, tu monteras avec moi sur le siége. Je conduirai, nous causerons en route.

— Pas possible, monsieur le comte, on a besoin de moi chez nous.

— Tu dis toujours ça!

— Parce que c'est la vérité.

— La vérité, c'est que tu ne peux pas vivre un jour sans Charlotte.

— Ça, c'est encore vrai.

— Allons, adieu!

— Pour longtemps sans doute, dit Gaston d'un air triste.

— Non, répondit Roger. Je reviendrai avant trois jours. M. de Salcède m'a dit que sa maison était à mon service. Je ne serai pas fâché de courir le pays avec lui.

— Et de chasser? Vous aimez la chasse?

— Oui, mais je n'aime pas à porter mon fusil. Nous trouverons bien un gamin...

— Je vous le porterai, moi, dit joyeusement Gaston.

— Allons donc! Et moi avec peut-être?

— Et vous avec, si vous êtes las.

— Dis-moi donc, reprit Roger, qui lui tenait la main et le regardait en face, est-ce exprès que tu prononces charabia ce matin, quand j'ai vu que tu parlais français mieux que moi?

— Non, ça n'est pas exprès. J'ai l'habitude des deux manières, et je parle comme ça me vient.

La voiture de la comtesse arrivait, madame vit les deux frères se serrer la main en se séparant; puis Gaston repassa près d'elle en soulevant son chapeau, et ils échangèrent un regard d'amour dont je compris bien l'éloquence.

Je voulus monter auprès de Roger pour guetter quelque moment d'expansion. — Non, me dit-il, cette voiture est assez chargée, va dans l'autre. — Il ne me parla plus jusqu'à Montesparre. Évidemment il était aux prises avec le problème. Il avait des soupçons étranges. Quelle circonstance avait donc pu les faire naître? Était-ce seulement le cri échappé à sa mère dans la chapelle?

En route et à l'arrivée, il fut gai devant elle comme de coutume; mais je le trouvais rêveur, et j'aurais voulu le servir comme à Flamarande pour être à même de surprendre ses pensées; malheureusement son domestique l'attendait là, et le décorum ne me permettait pas, à moi admis à la table des maîtres, de reprendre mes anciennes fonctions de valet de chambre auprès de mon cher enfant.

LXVI.

Je trouvai Montesparre bien changé. Cette riante maison, pleine autrefois des sons de la musique de danse et des fanfares de la

chasse, était muette et comme abandonnée. La comtesse et la baronne étaient encore jeunes et toujours belles pourtant, mais la comtesse y retrouvait le souvenir d'un événement qui avait torturé sa vie, et où la baronne avait vu se flétrir sa plus douce illusion. Pour comble de douleur, elle y avait perdu son fils unique, sa plus chère consolation, et au fond du jardin, dans un coin jadis aimé d'elle, les roses fleurissaient sous les cyprès autour d'un tombeau de marbre blanc qui ne portait que ces mots : *Ange de Montesparre, quinze ans.*

Elle y allait tous les matins pleurer seule et en se cachant bien. Le reste du jour, elle était animée, affable, occupée des autres, hospitalière avec une grâce infinie; mais elle recevait peu de visites et ne donnait plus aucune fête. Cette femme, si malheureuse et si bonne, m'intéressait vivement, et j'eusse voulu la voir unie au seul homme qu'elle avait aimé. Mme de Flamarande osait à peine lui parler de ses propres chagrins, car elle lui répondait alors : — Votre Gaston est vivant, c'est moi qui ai perdu l'*espérance* de ma vie! Vous avez toujours été adorée de Salcède sans rien faire pour cela, et moi je n'ai eu pour récompense du sacrifice de ma vie entière que sa très paisible amitié.

Alors Mme de Flamarande voulait lui persuader qu'elle avait la meilleure part, la plus durable, et qu'elle finirait par être Mme de Salcède. Elles continuaient un combat très féminin de générosité, comme celui qu'en sens contraire elles s'étaient livré autrefois, alors que Rolande travaillait pour Berthe auprès du beau Salcède. Maintenant Berthe travaillait pour Salcède auprès de son amie et avec bien plus de chances pour l'emporter. Comme elles ne se gênaient pas beaucoup pour parler devant moi de ces choses délicates, il devenait évident à mes yeux que l'amour de Gaston et celui de son père adoptif étaient inséparables dans le cœur de Mme de Flamarande.

Mais ma grande préoccupation était ailleurs, car je préférais Roger à tous les autres, et sa rêverie m'avait fort inquiété. Je vis avec plaisir qu'au bout de trois jours il n'y songeait plus; la prédiction de Salcède se réalisait. Il ne s'amusait pas beaucoup à Montesparre; il ne songeait qu'à revoir Paris. Sa mère lui fit comprendre qu'au lendemain de la mort de son père il ne devait pas reparaître dans le monde avec le visage fleuri et le cœur léger qu'il ne pouvait se défendre d'avoir. Elle l'engageait à laisser passer quelques semaines sur l'événement et à se distraire du mieux qu'il pourrait en Auvergne. Il parut se rendre à son avis et accepta l'invitation que lui firent les jeunes Léville d'aller chasser avec eux sur leurs terres.

Ces Léville, anciens amis des Montesparre, avaient leur château au pied de la montagne. C'est eux que nous avions rencontrés au-

près de *la Violette* le jour funeste où, notre voiture de voyage s'étant brisée à l'entrée des gorges de la Jordanne, ils nous avaient ramenés dans leur calèche à Montesparre. Sans cette rencontre, nous allions coucher à Flamarande, et le terrible événement de la nuit du 15 août 1840 n'eût point eu lieu.

Comme Roger parlait de rester au moins trois jours absent et qu'il ne montrait plus avoir aucun souvenir de Flamarande, madame crut qu'elle pouvait profiter de son absence pour y faire une excursion. Mme de Montesparre l'y engageait et lui offrait son cheval de selle qui l'y porterait en deux heures par la traverse. Elle aussi avait fait bien des voyages mystérieux pour voir Salcède et son pupille dans les déserts du Cantal. La comtesse accepta et me pria naturellement de l'accompagner. On me donna le cheval du domestique de confiance qui accompagnait ordinairement la baronne. Nous voici donc, madame et moi, montés sur deux bons petits genets de montagne, vifs, mais doux, et d'une solidité à toute épreuve, parcourant avec vitesse et confiance un pays terrible sur des sentiers de chèvre.

Partis à six heures du matin, nous étions au donjon à huit. Madame, sûre de la discrétion de Gaston, arrivait sans mystère et comme si elle venait se mettre au courant de ses affaires, car elle était, pour quelques mois encore, la tutrice de Roger et la véritable dame de Flamarande.

Elle arriva donc par la grande porte du manoir. Ambroise vint prendre nos chevaux. Espérance, qui travaillait dans sa chambre du donjon, vint à notre rencontre sans montrer d'autre empressement que celui d'un subalterne respectueux. Madame monta à l'appartement qu'elle occupait quatre jours auparavant, juste au-dessus de celui dont son fils avait repris possession. Les Michelin se hâtèrent de préparer un déjeuner que Charlotte et son fiancé servirent eux-mêmes à la *dame*. Tout se passa dans l'ordre voulu. Les Michelin furent admis à présenter leurs respects et leurs réclamations qui étaient insignifiantes et auxquelles madame fit droit gracieusement, mais sans paraître les favoriser. A midi, elle dit qu'elle était un peu lasse et voulait faire une sieste, mais elle exigeait qu'Espérance gardât son appartement et ses habitudes. Son voisinage ne la gênait nullement.

Elle s'enferma ; Gaston sortit. Je m'en allai faire les comptes de la ferme avec Michelin, bien certain que madame ne dormait pas et que, grâce au court trajet de l'*espélunque*, elle était au Refuge avec Gaston et Salcède, ou que ceux-ci étaient avec elle au donjon.

A cinq heures, madame me fit dire qu'elle désirait que je fusse dîner avec elle; elle n'avait pas dormi, elle avait vu Salcède, elle avait longuement causé avec Gaston. Gaston se savait riche à mil-

lions et paraissait n'y rien comprendre. Salcède lui avait donné sa parole d'honneur qu'il n'était ni son père ni son parent. Il ne doutait pas de la parole de Salcède; il l'en chérissait d'autant plus. Il était d'autant plus résolu à épouser Charlotte et à ne rien changer jusqu'à nouvel ordre à sa manière de vivre. Il voulait que l'adoption ne fût ni publiée, ni effectuée, ni annoncée avant son mariage; mais ce mariage paraissait devoir être retardé par le fait de Charlotte. En apprenant de M. de Salcède la grande situation qui allait être faite à son fiancé, elle se faisait scrupule de l'épouser avant des réflexions et des épreuves. Elle s'en était expliquée avec Gaston devant Mme de Flamarande. Quand j'ai accepté avec joie d'être sa femme, avait-elle dit, je croyais épouser mon pareil. Il était un peu plus riche que moi, mais il n'avait pas de famille, et mon père, qui est fier, pensait lui faire honneur en lui donnant son nom. Moi, j'étais fière d'une chose, c'était de ne pas regarder à tout cela, et de l'aimer pour ce qu'il est et non pour ce qu'il doit paraître aux autres; mais à présent j'ai peur d'être trop peu pour lui, et qu'il ne soit blâmé pour épouser une paysanne, lui qui peut être un seigneur. Qui sait s'il ne s'en repentirait pas un jour? Je veux qu'il attende au moins un an, qu'il sorte un peu du pays, qu'il connaisse le plaisir d'être riche, et, s'il revient avec le même attachement pour moi, je jure d'être sa femme. Jusque-là, je prends tout sur moi. Je cache la vérité à mon père, qui pourrait bien ne pas comprendre mon idée et m'en blâmer. Je lui dis que je me trouve trop jeune, et que j'exige un an de fiançailles, ou bien que M. Alphonse trouve Espérance trop jeune et veut le conduire à Paris pour achever de l'instruire. Un homme de campagne qui a vu Paris passe pour plus savant qu'un autre et pour mieux conduire ses affaires. Mon père se rendra à cette raison, et Espérance doit s'y rendre, car elle est bonne, et M. Alphonse l'admet aussi.

En me rapportant les paroles de ma filleule, la comtesse me dit qu'elle avait vu le marquis, et qu'à eux deux ils avaient admiré et approuvé le grand sens et la haute délicatesse de Charlotte. Espérance, après une lutte assez vive, s'était rendu. On avait donc décidé que Salcède et son pupille passeraient l'hiver à Paris. A présent, ajouta la comtesse, je suis heureuse parce que je pourrai voir souvent mon fils; mais j'avoue que, s'il changeait de cœur, je ne l'estimerais plus autant; mais il ne changera pas, c'est impossible.

— Dans tout cela, lui dis-je, comment Charlotte prend-elle votre situation vis-à-vis d'elle?

— Voilà ce qu'il m'est impossible de savoir, répondit la comtesse, car je ne dois pas le lui demander. Vous vous souvenez que, quand je l'ai embrassée sur le sentier et qu'elle cherchait à me voir dans les ténèbres, mon fils lui a dit en la retenant : Jamais! Elle lui

est soumise comme à Dieu. Elle ne cherchera jamais à deviner.

— Mais elle devine!

— Je le crois aussi; pourtant elle se tait, et ne semble voir en moi que la très bienveillante dame de Flamarande qu'elle sert respectueusement. Je l'en aime d'autant plus. C'est un ange, cette petite!

— Madame est faible dans sa tendresse et dans sa bonté, elle lui dira tout.

— Non, Gaston ne veut pas, et c'est Gaston qui nous gouverne tous, même Salcède, qui ne voit que par ses yeux.

Le dîner nous fut apporté et servi par les deux amoureux. Je dois dire qu'ils étaient adorables de soins et admirables de convenance et de retenue. J'en fus touché profondément, et j'avouai à madame en la quittant qu'elle était une heureuse mère.

Madame, n'ayant fait aucune sieste, avait réellement grand besoin de repos, et nous la quittâmes à huit heures. Il fut décidé que Charlotte coucherait auprès d'elle, et, par un sentiment de chaste délicatesse, Espérance quitta son appartement du donjon pour venir coucher à la ferme. Il me suivit à ma chambre pour m'aider à m'installer, et me témoigna la même obligeance, la même cordialité qu'avant le regard terrifiant qu'il m'avait lancé auprès de la calèche de sa mère.

Comme il me voyait au courant de bien des choses, sinon de tout, je pensais qu'il me parlerait à cœur ouvert; mais il n'en fut rien. Il resta dans son rôle avec son accent montagnard, appelant sa mère *notre dame* quand il parlait d'elle, et Roger M. le comte. Je n'osais pas le questionner. J'avoue que je sentais dans cet enfant-là une supériorité de caractère à tout déjouer, et que personne ne m'a intimidé autant que lui. Nous allions nous séparer sur les neuf heures, après avoir causé agriculture et fermage, matières où il me sembla plus compétent et plus sensé que Michelin lui-même, lorsqu'un coup frappé brusquement au contrevent me fit tressaillir : c'était la main de Roger, je la connaissais si bien!

Espérance ouvrit, et Roger, qui avait escaladé le rocher au-dessous du pavillon, entra par la fenêtre, sauta légèrement au milieu de la chambre, et, voyant ma surprise, il éclata de rire. Il n'était pas étonné, lui, de me voir là, puisqu'il savait que j'y devais revenir bientôt, et je ne devais pas tomber des nues, parce que, ayant trouvé la porte du manoir fermée, il était forcé de passer par la fenêtre.

— Mais vous ne saviez pas, lui dis-je, que madame votre mère est ici?

— Non. Ah! elle est de retour; eh bien! je vais l'embrasser.

— Elle est fatiguée, elle dort, elle est venue à cheval.

— Bon! laissons-la dormir. Moi, je suis venu à pied.

— Vous étiez à Léville, lui dit Espérance; madame nous l'a dit. Diantre, c'est une jolie promenade, ça!

— Ce n'est pas plus loin que Montesparre. Ça m'a semblé court; un pays magnifique... pour décor de mélodrame.

— Et vous avez quitté les Léville? lui dis-je.

— Ma foi oui, le plus tôt possible, c'est tout un drame. Je vais vous conter ça.

Figurez-vous qu'en acceptant avant-hier l'invitation des jeunes gens, j'ignorais qu'ils fussent ornés d'une mère et de trois sœurs impossibles. J'arrive chez eux hier dans l'après-midi, le père me fait faire une promenade de propriétaire,... oh! mais soignée! On ne me fait pas grâce d'un radis. Et puis on dîne à cinq heures; de vrais provinciaux. Je n'avais pas faim, mais je me console à l'idée que j'aurai à contempler de frais visages et à prendre part à un gentil caquetage de jeunes filles. La mère paraît. Un phoque! Ça ne fait rien, c'est de son âge; la fille aînée paraît, une langouste! Passe encore, la cadette sera mieux. Elle paraît : une pieuvre! La peur me prend; je me demande pourquoi j'ai quitté le délicieux automne de la petite baronne pour venir contempler ces effroyables petits printemps. J'ai envie de me sauver, mais on sert la soupe, pas moyen. Je mange en tenant mes yeux sur mon assiette. C'était vendredi, on fait maigre. Le poisson n'est pas frais, le beurre est rance. Je n'ai pas faim, ça m'est égal; mais, comme je ne peux pas lever les yeux sans qu'ils rencontrent un monstre, je tombe dans un état de stupeur, et je sens que je me pétrifie. Trois gorgones à la fois pour un simple mortel, c'est trop de deux. Au sortir de table, je suis les jeunes gens, comptant fumer au jardin. Point! on ne fume pas même dans le parc. Il faut sortir de la propriété et faire une lieue dans les terres labourées, tant ces dames ont horreur du cigare. Quand nous rentrons au salon, elles ne nous dissimulent pas que nous infectons. Le phoque, la langouste et la poulpe font des haut-le-corps épouvantables. Je m'effraie à en devenir bleu. Le maître de la maison me propose une partie d'échecs. C'était bien la peine de quitter Ferras, qui joue bien, pour jouer avec M. Léville, qui joue plus mal que moi. Madame et ses filles s'intéressent à la partie et viennent se grouper autour de la table au moment où j'allais gagner. Me voilà de nouveau pétrifié. Je suis échec et mat. Le papa triomphe. Les dames prétendent qu'il est très fort et que personne ne peut le gagner. Les fils ronflent sur le sofa. Le curé arrive. Il est encore plus laid que ses paroissiennes, et il bredouille de telle façon que je n'entends pas un mot de ce qu'il me dit et lui réponds tout de travers. Je m'aperçois que l'on me prend pour un petit âne, et je sors; puis, au moment de sou-

haiter le bonsoir et comme on voulait s'entendre avec moi sur l'heure de la chasse d'aujourd'hui, je déclare que j'ai reçu de ma mère un billet qui m'appelle à Flamarande. Je promets de chasser avec ces messieurs le matin, mais j'annonce que je ne rentrerai pas à Léville le soir. Ce matin, je me mets en chasse. Ces gens chassent mal ou c'est moi qui ne sais pas la chasse de montagne. On ne tue rien, je ne tue rien. Le soleil baisse, je me vois sur le bord de la Jordanne. Je confie mon fusil et mon chien à l'un des rabatteurs, je lui dis que le temps presse et que je le prie de présenter mes complimens à ses maîtres. Et là-dessus je file le long du torrent, comme si j'étais poursuivi par les trois monstres ci-dessus dépeints. Je ne savais pas le chemin qui abrége, j'ai suivi, comme j'ai pu, les détours de la Jordanne, ça m'a amusé de grimper et de dégringoler dans des casse-cou. Enfin me voilà, et je suis sauvé. Ma mère est tout de bon ici, je ne serai pas accusé de mensonge. Il n'y a pas de monstre à Flamarande; au contraire, Charlotte est jolie pour trois. J'ai encore des souliers aux pieds malgré les roches pointues qui m'ont menacé d'arriver déchaux comme un carme. Je suis content de ma petite promenade, mais j'ai une faim de crocodile, et si Michelin a quelque chose à me donner, je déclarerai qu'il est un chérubin.

— Tout de suite! s'écria Espérance en s'élançant hors de la chambre d'un air joyeux.

Resté seul avec Roger, que je m'occupais d'installer dans sa chambre, je pensais devoir mettre le temps à profit pour pénétrer ses desseins. Je feignis de ne pas croire aux trois monstres de Léville, et je prétendis que le jeune comte n'était attiré à Flamarande que par les beaux yeux de Charlotte. Il ne le nia pas, je vis qu'il mentait pour me donner le change, je le régalai du plus ennuyeux des sermons pour le pousser à bout, j'y réussis. Celui-là ne savait ni feindre ni se contenir. — Va au diable avec ta morale, dont je n'ai nul besoin, me dit-il. Tu sais fort bien que je ne dois pas, que je ne peux pas penser à Charlotte; ce serait à moi de te chapitrer, et puisque tu le prends comme ça, je te somme de me dire si Espérance est ton fils.

— Qu'est-ce que cela vous fait?

— Je te somme au nom de l'honneur, ne plaisantons pas, vieux sphinx, réponds!

— Et si je ne peux pas répondre?

— Tu le peux. J'accepte Espérance soit pour mon camarade et mon ami, s'il est ton fils, soit pour mon frère s'il est le fils de mon père!

— Où diable prenez-vous de telles fantaisies?

— Voyons! tu perds ton temps à nier, et tu ne me persuades

pas. Épargne-toi cette comédie usée, c'est toi qui as apporté ici un enfant de quatre ou cinq ans que tu as déposé dans la crèche d'une étable.

— Moi!

— Oui, toi, Charles Louvier, ex-valet de chambre de mon père et agissant par son ordre.

— Qui a pu vous faire ce roman?

— Tu ne veux rien avouer? Soit! Je me passerai de ta confession. Je confesserai Espérance moi-même. Tu vas voir, écoute et regarde!

LXVII.

Espérance rentrait, apportant sur une grande corbeille plate le souper de Roger. J'avoue que, malgré la gravité de la situation, je ne pus me défendre de rire. Comme il était très soigneux de la propreté de ses vêtemens, il ne touchait point aux plats sans mettre un tablier, et en le lui attachant Suzanne avait trouvé joli de lui faire avec les larges rubans de fil une belle rosette sur l'estomac. Roger en rit franchement et lui demanda si c'était Charlotte qui l'avait ainsi décoré. — Non, répondit-il, Charlotte est au donjon pour servir Mme la comtesse. C'est ma mère Suzanne qui ne me trouvait pas assez beau pour servir M. le comte. Elle voulait me faire mettre des gants.

— Des gants? dit Roger.

— Oui, elle a vu, au premier voyage que votre père et votre mère ont fait ici *dans les temps*, leurs domestiques les servir avec des gants de coton blanc. Ils en ont même laissé une paire qu'elle a conservée et que voilà dans ma poche. Faut-il les mettre?

— Certainement, lui répondis-je, c'est indispensable; mais quand on met les gants on ôte le tablier.

— Vrai? c'est drôle! Allons, à bas! dit-il en ôtant le tablier et en chaussant les gants, qui étaient le double trop grands pour ses petites mains. — Je ne suis pas fort, vous voyez, mais j'apprendrai.

— Tu apprendras quoi? dit Roger en commençant à dévorer le souper : le métier de valet de chambre?

— Certainement, pour vous bien servir.

— Tu veux être mon valet de chambre?

— Oui, quand vous viendrez chez nous.

— Et si je voulais t'emmener avec moi?

— Où cela?

— A Paris, en voyage, partout.

— Oh cela, pas possible!

— A cause de Charlotte?

— D'abord, et ensuite à cause de tout le reste.

— Quoi, tout le reste?

— M. Alphonse, qui ne quittera pas le pays que je sache, et puis mes père et mère et sœurs de la ferme, et puis la ferme elle-même que je vas gouverner à présent. Le père Michelin a acheté du bien et a trop d'ouvrage. Et puis Ambroise, que vous ne connaissez pas et qui est mon ami, et puis enfin le pays, que vous trouvez triste et qui l'est peut-être, mais qui est pour moi le plus beau du monde.

— Alors tu te trouves heureux ici?

— Très heureux.

— C'est singulier. Voilà que j'entends pour la première fois un homme quelconque dire qu'il est heureux. Tu ne te plains de rien dans la vie?

— De rien et de personne.

— Pourtant... les parens qui t'ont mis au monde...

— Ils m'ont rendu service. La vie est un bien quand elle est bonne.

— Et quand elle ne l'est pas?

— On peut toujours la rendre meilleure.

— Comment?

— Avec du courage et de la raison.

— Tu es un grand philosophe, je ne le suis pas tant que toi. Je ne me suis pas toujours trouvé heureux.

— Vous? s'écria Espérance avec une vive expression de surprise et de reproche qui en disait plus long qu'il n'eût voulu.

— Oui, moi! répondit Roger en le regardant fixement. Malgré une grande position et les soins d'une mère adorable, j'ai eu des momens fort tristes. Est-ce que tu n'as jamais entendu parler du comte de Flamarande?

— Très peu; on l'a vu ici une fois, on ne le connaissait point.

— Eh bien! c'était un homme de mérite assurément, mais très bizarre et qui n'aimait pas les enfans.

— Oh que si! il vous aimait?

Je coupai la parole à Roger pour affirmer qu'il était injuste envers son père.

— Tais-toi, me dit Roger, tu n'as pas voix au chapitre. Moi, je sais bien des choses que ce garçon sait peut-être. Espérance, as-tu jamais ouï parler du jeune Gaston de Flamarande?

— Gaston le berger? dit Espérance, qui soutenait avec candeur le regard attentif de son frère.

— Non, pas celui de la légende; l'autre Gaston, celui qui était mon frère.

— Un pauvre enfant presque naissant noyé dans la Loire? Oui, on a parlé ici de ce grand malheur. Il s'appelait Gaston?

— Tu ne le savais pas?

— Non, je ne savais pas, répondit Espérance, qui évidemment apprenait en ce moment son véritable nom; eh bien?

— Eh bien! reprit Roger, l'histoire de ce Gaston-là, que ma mère a pleuré et cherché partout pendant des années et que mon père n'a jamais ni cherché ni pleuré,... prouve que le comte de Flamarande n'aimait pas beaucoup ses enfans. — Et, se tournant vers moi, Roger ajouta : — Ce sont là des choses que je me rappelle très bien.

— Vous les avez rêvées, répondis-je, vous étiez trop jeune...

— A Sévines, oui, reprit-il avec fermeté, mais plus tard... J'ai grandi en voyant pleurer ma mère et en entendant parler mes bonnes. On croit que les enfans n'entendent pas ou ne comprennent pas. La légende était trop mystérieuse pour ne pas me tourmenter l'esprit. Et puis il y avait un cheval merveilleux, un cheval Zamore qui avait enlevé... enfin un cheval des contes de fée. Tu fais une drôle de tête, vieux Charles! on dirait que tu te souviens aussi.

J'étais démoralisé. Espérance voulut sortir. — Reste donc, lui dit Roger.

— Non, non, répondit Gaston; vous avez soupé, je vais vous chercher le café.

— Reviens tout de suite.

— A l'instant.

Il sortit, faisant certainement un effort pour cacher son émotion et réprimer sa propre curiosité.

— Vous faites la plus grave des folies, dis-je à Roger. Vous mettez dans l'esprit de ce garçon des chimères qui vous feront de lui un adversaire, un ennemi, le jour où vous aurez reconnu vous-même le néant de vos suppositions.

— Mes suppositions! répondit-il avec feu. Veux-tu me jurer sur l'honneur, à l'instant même, sans hésiter, qu'Espérance n'est pas Gaston de Flamarande?

— Et vous, répondis-je avec la même énergie, pouvez-vous jurer sur l'honneur que vous céderiez sans regret, à l'instant même, votre titre de comte et vos immenses droits de fils unique à Gaston ressuscité? Supposez tout ce qu'il vous plaira. Trompez-vous ou soyez dans le vrai, peu importe. Vous voilà en présence d'un fait romanesque qui peut vous coûter la moitié de votre fortune et la moitié du cœur de votre mère.

— Je le sais parbleu bien! répondit-il en frappant du poing sur la table. Le partage de la tendresse maternelle! c'est déjà fait. Va! tu n'as donc pas vu et entendu ce qui s'est passé dans la chapelle? Je la tenais dans mes bras et elle ne voyait que lui; elle criait mon fils, mon enfant! Donc elle sait que nous sommes deux, et il faut bien que je me résigne à n'être plus le seul!

Tandis qu'il parlait ainsi, ses yeux s'étaient remplis de larmes. Je vis que j'avais touché l'endroit sensible. Je n'espérais pas le convaincre en quelques minutes, puisque Espérance allait revenir; mais je pouvais modérer l'élan du premier mouvement.

— Eh bien! songez à cela, lui dis-je, songez à l'effroyable douleur que vous causeriez à madame votre mère, si, comme il est probable, vous étiez la proie d'une illusion que vous lui feriez partager. Le réveil serait affreux pour elle et ridicule pour vous; c'est pour le coup qu'on aurait le droit de vous accuser de précipitation et de vous dire que l'étourderie est une forme de l'égoïsme.

— Tu as raison, me dit-il, bien que tu me répètes les axiomes de mon gouverneur. Je le sais, voyons. Je vais toujours trop vite en besogne; c'est mon habitude d'obéir au premier mouvement. Tu crois donc que ma mère n'est pas sûre, qu'elle présume...

— Si elle était sûre de quelque chose, pourquoi donc ne vous eût-elle pas dit devant tout le monde : Embrasse ton frère?

— Ah! voilà, dit Roger avec un véritable déchirement de cœur, en cachant sa tête dans ses mains : pourquoi ne me l'a-t-elle pas dit? Voilà ce que je me demande. — Et, se levant, il me regarda en s'écriant : — Tu as un méchant sourire, Charles! Je te défends de me répondre, va-t'en, laisse-moi seul.

Je me gardai bien d'obéir. Espérance rentrait, portant le café. Roger était retombé sur son siége, les coudes sur la table, cachant sa figure et refoulant le sanglot qui était monté à sa poitrine.

— M. le comte est souffrant? me dit Espérance à voix basse.

— Oui, répondis-je, un peu de névralgie dans la tête; il est sujet à cela.

— En ce cas, le café est ce qu'il lui faut, reprit-il, et s'adressant à Roger : — Prenez-le tout chaud, mon maître; ça vous soulagera. Il est bon, je l'ai fait moi-même, et je m'y entends; c'est moi qui fais celui de M. Alphonse, et je le soigne, parce que je sais qu'il n'a pas d'autre gourmandise.

Roger fit un geste d'impatience. Gaston vit qu'il pleurait, et je voulus en vain intervenir. Il me repoussa, et, entourant Roger de ses bras : — Il a du chagrin! dit-il, ou il a beaucoup de mal! Monsieur le comte, mon cher maître, dites-moi ce que vous avez!

— Qu'est-ce que cela te fait? dit Roger d'un ton brusque.

— Ça me fait beaucoup de peine.

— Pourquoi ça?

— Parce que je vous aime.

— Qu'est-ce qui te prend de m'aimer? Pourquoi m'aimes-tu?

— Parce que vous êtes bon et que vous êtes mon maître.

— Ton maître, imbécile! Est-ce qu'il y a encore des maîtres?

— Oui, il y a ceux dont on veut être le serviteur.

— Parce que?..

— Parce qu'on les aime! Il n'y a pas d'autre raison.

En ce moment, Roger était assis du côté opposé à celui où il s'était mis d'abord pour souper. Comme il avait chaud en arrivant et que la salle à manger était très froide, nous lui avions allumé un feu de fagots auquel il tournait le dos; la table était dressée très près de la cheminée. Il s'était déplacé, trouvant le feu trop vif, et il était en face du foyer et d'une vieille glace à cadre historié noirci par le temps, penchée très en avant sur le trumeau de la cheminée. Les yeux de Roger s'étaient portés sur cette glace, et il y voyait se refléter son visage et celui de son frère debout derrière lui. Il resta quelques instans plongé dans cette contemplation, et tout à coup, se penchant vers moi : — Regarde! me dit-il tout bas. Ton sourire était infâme! Regarde, te dis-je; c'est la vivante image de mon père qui est là devant moi!

Il me montrait la glace, et j'eus comme un vertige. Éclairé comme il l'était en ce moment par les bougies placées sur la table, Espérance avait une ressemblance incroyable avec le comte Adalbert de Flamarande.

— C'est une tromperie d'éclairage, répondis-je à Roger. Retournez-vous, cette ressemblance n'existe pas.

— N'importe, dit-il. Laisse-moi avec lui. Je veux l'éprouver, je veux savoir s'il sait quelque chose. Ta présence le glace. Il sera plus sincère avec moi.

Je passai dans la chambre à coucher comme si j'allais faire le lit. Je fermai la porte derrière moi, mais cette vieille porte était si déjetée que je pouvais facilement voir et entendre.

— Allons! dit Espérance aussitôt que je fus sorti, prenez donc ce café, mon maître. Vous voilà tout changé, vous qui étiez si gai tout à l'heure! Qu'est-ce qu'il vous faut? qu'est-ce qu'on peut faire pour vous contenter?

— Il faut m'obéir, lui répondit Roger d'un ton rude.

— Commandez-moi.

— Va me chercher d'autre café. Celui-là est détestable; non, il est bon, reviens. Remets du bois dans le feu; non, il y en a trop, ôtes-en. Assez.

Roger faisait là une épreuve comme un enfant qu'il était, pour voir si son frère, informé de son droit d'aînesse, se révolterait contre lui. Gaston, plus fin, montrait une soumission passive.

— Et à présent? dit-il quand il eut obéi au caprice de ces ordres contradictoires.

— A présent, dit Roger attendri intérieurement, ton service est fini.

— Il faut m'en aller?

— Non, il faut t'asseoir là.

— A votre table?

— Oui, à ma droite... Non, à ma place! Donne-moi ça, ajouta-t-il en se levant et en prenant la serviette que son frère avait sous le bras. — Monsieur le comte veut-il prendre son café?

Espérance, stupéfait, restait debout, ne sachant s'il devait se prêter à un jeu si étrange.

— Réponds-moi, lui dit Roger en lui prenant les épaules pour le faire asseoir. Monsieur prend-il son café?

— Il faut donc que je fasse votre personnage?

— Oui, réponds-moi comme je te répondrais; il faut surtout me tutoyer.

— Eh bien! donne-moi du café.

— Voilà, monsieur, voilà! dit Roger imitant l'intonation d'un garçon de café.

— Ce n'est pas cela du tout, reprit Espérance en riant. J'aurais dit : En v'là, mon maître.

— C'est juste. En v'là, mon maître! Mais toi, prends donc la tasse que je te présente.

— Eh bien! et vous?

— Il faut dire toi.

— Eh bien! et toi?

— Monsieur le comte ne m'a pas invité à m'asseoir auprès de lui, dit Roger.

— Je t'invite, répondit Gaston. Allons! est-ce fini, la comédie? — Il voulut se relever, Roger le retint et s'assit à sa droite en disant :— Allons, à table et trinquons!

— Avec nos tasses?

— Avec n'importe quoi; ôte donc ça, ajouta-t-il en lui retirant ses gants de coton et en les jetant dans le feu. Nous voilà égaux, sauf que je suis le plus jeune. A présent, causons comme deux amis. J'ai à te demander pardon de t'avoir laissé faire le domestique; c'était pour éprouver ton amitié et ton bon cœur.

— L'épreuve était douce, dit Espérance, et je ne demande qu'à la continuer.

— C'est bien simple, répondit Roger, nous serons maîtres et domestiques tous deux; nous nous servirons l'un l'autre.

— Si c'est votre fantaisie pour ce soir, je veux bien, dit Espérance plus ému qu'il ne voulait le laisser paraître; je ne demande pas mieux; mais il ne faudrait pas jouer à ce jeu-là devant témoins.

— Pourquoi?

— Parce qu'on dirait que vous n'êtes pas assez fier et moi pas assez respectueux.

— Ah! tu as ces préjugés-là, toi que je croyais philosophe?

— Je n'ai pas de préjugés, mais je subis la loi que nous font les préjugés des autres.

— Fort bien, mais si, en dehors de l'égalité d'éducation et d'honneur, la seule qui soit vraie, il y avait encore entre nous l'égalité de naissance et de fortune?

— C'est possible, répondit Espérance, puisque je suis un enfant du mystère; mais vous n'en savez rien, ni moi non plus. Vous me supposez gratuitement issu d'une grande famille, ce n'est pas probable, ma mère est une paysanne, et je ne sais rien de mon père.

— Ta mère est une paysanne? Allons donc! Tu ne la connais donc pas?

— Pardonnez-moi; je l'ai vue souvent.

— Et elle se nomme...

— Elle se nomme *ma mère*. Je ne lui connais pas d'autre nom.

— Et... où demeure-t-elle?

— Je ne le sais pas non plus.

— Tu ne le lui as pas demandé...

— Je n'ai jamais voulu rien savoir.

Roger réfléchit un instant. — Une paysanne, dit-il; on peut s'habiller en paysanne! Sais-tu si ton père est vivant?

— Je l'ignore.

— N'as-tu vraiment aucune idée que nous pourrions être... *parens?*

— Non. Je n'en ai aucune idée, répondit Espérance d'un ton ferme, et je ne le crois pas.

— Et si je le croyais, moi?

— Vous ne pourriez pas le prouver.

— Qui sait? si tu m'aidais un peu... Consulte tes souvenirs. Est-ce que tu ne te souviens pas d'avoir eu une nourrice qui s'appelait...

— Oh! je ne l'ai jamais su, je n'ai pas le moindre souvenir d'elle!

— Qui t'a amené ici?

— Je ne m'en doute seulement pas, puisque personne n'a jamais pu me le dire.

— On m'a dit à moi que c'était quelqu'un que tu connais bien, M. Charles!

— Ah? on ne me l'a jamais dit.

— Appelle-le, nous allons le questionner.

— Non, dit Espérance avec énergie, je ne veux pas!

— Pourquoi?

— Je ne veux rien savoir de moi; je vous l'ai dit, ma naissance est le secret de ma mère, je défends qu'on y touche!

— Mais si j'y veux toucher dans ton intérêt et dans le sien?

— Vous n'avez pas ce droit-là, monsieur le comte.

— Comment? quand même il s'agirait de te restituer un grand nom et une grande fortune?

— Quand même il s'agirait de la vie!

— Quand même il s'agirait de Charlotte?

— Même de cela! Non, je ne veux pas; ne me dites rien, ne parlons plus jamais de moi et laissez-moi me retirer.

— Non, écoute encore. S'il s'agissait de donner à ta mère la plus grande joie qu'elle ait éprouvée dans sa vie, remplie, à cause de toi, d'un chagrin affreux?

— Ma mère n'a plus et n'aura plus jamais de chagrin à cause de moi.

— Tu te trompes, elle a du chagrin chaque fois qu'elle te quitte. Son bonheur serait de vivre auprès de toi : tu ne veux pas m'aider à lui donner ce bonheur-là?

— Comment pourrais-je vous aider? dit Gaston ému et troublé.

— En ne me cachant plus ce que tu sais.

— Monsieur Roger, vous me torturez, je vous jure sur l'honneur que je ne sais rien.

— Tu mens! s'écria Roger en retenant les deux mains d'Espérance dans les siennes. Tu sais au moins que nous avons la même mère!

Gaston rougit, pâlit, se leva, comme pour fuir, et retomba en disant : — Plût au ciel, monsieur Roger! mais cela n'est pas. Qui a pu vous dire cela?

— Quelqu'un qui le savait, l'homme qui m'a élevé, mon précepteur, mon ami, un homme de bien, l'abbé Ferras!

Cette révélation tomba sur moi comme un coup de foudre. Je perdis la tête, j'entrai brusquement en m'écriant : — C'est impossible, monsieur le comte plaide le faux, croyant saisir le vrai. Un honnête homme n'eût pas trahi la confiance de vos parens. M. Ferras ne vous a pas dit cela!

— Ah! ah! dit Roger en me toisant avec une ironie cruelle, et toi, l'honnête homme, tu écoutes aux portes? Voilà ce que je ne savais pas, ce qui me confirme dans l'idée que tu as été capable de me faire beaucoup de mensonges!

LXVIII.

J'étais exalté. — Insultez-moi, lui dis-je, vous ne me fermerez pas la bouche, monsieur le comte! Je combattrai toute calomnie contre l'honneur de votre famille.

— L'honneur de ma famille n'est pas en jeu, monsieur Charles, répondit Roger avec hauteur. Ce n'est pas vous qui m'apprendrez à respecter mes parens, et je trouve vos doutes à cet égard insultans pour eux autant que pour moi. Je vous avais prié de sortir, vous rentrez sans ma permission...

— Je resterai, lui dis-je, sentant que la crise suprême était arrivée et qu'il fallait s'y jeter tout entier. Vous m'outragerez, vous me frapperez, s'il vous plaît. Je ne sortirai pas d'ici sans savoir ce qu'a imaginé M. Ferras pour vous faire douter de l'honneur de vos parens.

Roger était si exaspéré qu'il voulait se jeter sur moi. Gaston le retint et le calma. — M. Charles a raison, dit-il, il faut l'écouter, car il fait son devoir. Moi, je suis de trop dans de pareilles explications, je vous laisse.

— Non, tu resteras! s'écria Roger, tu as le devoir de m'entendre justifier notre famille que ce vieux misérable feint de défendre afin de t'en faire douter!

J'allais répliquer lorsqu'on frappa à la porte. Gaston alla ouvrir. — C'est Ambroise, dit-il; que veux-tu, mon vieux? es-tu plus malade?

— Je n'en sais rien, répondit Ambroise en entrant, ce n'est pas pour ça que je me permets... Monsieur le comte de Flamarande, excusez-moi, d'ordinaire je couche dans une chambre d'en bas au donjon. Craignant de gêner votre mère, parce que je me lève matin et que les portes font du bruit, j'allais coucher à l'étable quand Michelin, voyant que je tremblais la fièvre, m'a forcé d'aller dormir au chaud dans sa cuisine, qui est juste au-dessus d'ici, et il faut que vous sachiez que, par cette cheminée que voilà, on entend toutes les paroles qui se disent ici quand on est dans la cheminée d'en haut. Moi, j'y étais pour me réchauffer, et ma foi, sans vouloir écouter, j'entendais quasiment tout. Ça ne m'apprenait rien, puisque je suis un de ceux qui ont été employés dans cette affaire-là, et je me suis dit que je ne devais pas laisser parler contre la vérité. Je ne crois point que ce soit l'idée de M. Charles; mais, comme je ne connais point ou presque point votre M. Ferras, je veux savoir, moi aussi, ce qu'il a pu vous dire, si vous voulez bien le permettre à un vieux, fidèle comme un vieux chien, et qui est fier d'avoir l'estime de votre mère.

— Asseyez-vous là, mon brave, dit Roger en lui serrant la main. Je vous connais plus que vous ne pensez, et je sais que vous ne mentirez pas, vous! Écoutez donc ce que j'ai à dire.

— Pas ici, monsieur le comte, dit Ambroise, je connais les âtres! j'ai assez fait le maçon pour ça. Dans votre chambre, vous pouvez

tout dire; ici, non. Si quelqu'un entrait dans la cuisine, ou si un autre que moi y eût été tout à l'heure...

— Vous avez raison, dit Roger en prenant un des flambeaux. — Je pris l'autre, et nous passâmes dans la chambre à coucher, où j'avais fait bon feu. Roger plaça un fauteuil tout près, força Ambroise, qui était très pâle, à s'y asseoir, et lui jeta sur les épaules le couvre-pied de son lit. Gaston paraissait au supplice, mais il ne pouvait se soustraire à l'explication et semblait encore plus inquiet depuis l'apparition inattendue d'Ambroise.

— Voici ce qui s'est passé, dit Roger, et c'est si simple, si naturel, que je ne comprends pas que personne autour de moi ne l'ait prévu; mais, avant de vous parler de M. Ferras, je dois vous raconter l'histoire de mes parens. Mon père, vous savez tous qu'au milieu de ses grandes qualités d'intelligence et de caractère, il avait une maladie... oui, une maladie d'esprit provenant d'un mal chronique du foie. J'ai consulté sans le nommer des médecins sérieux qui m'ont tous dit qu'une maladie de l'esprit pouvait provenir d'une maladie toute physique, et que l'hépatite particulièrement engendrait fréquemment des idées bizarres, des sentimens hostiles à telle ou telle personne, ou même à toute une classe de personnes. Eh bien! mon père ne pouvait souffrir les enfans, et son premier-né vint au monde lorsqu'il était en proie à une forte crise de son mal. Il le fit inscrire au registre de l'état civil sous le nom de Gaston de Flamarande, le fit apporter dans sa chambre et lui dit des paroles qui ne m'ont pas été rapportées, mais qui révélaient un véritable accès de démence. Je dis cela,... oui, je le dis pour vous montrer qu'il n'était pas maître de sa volonté, — après quoi il fit disparaître l'enfant en le confiant à M. Charles Louvier que voici, qui l'enleva la nuit à l'aide d'un cheval de voiture d'une vitesse et d'une force exceptionnelles. M. Charles fit cette action avec des intentions excellentes, je dois le dire. Il craignait pour l'enfant, car il avait bien vu le délire de son maître, et il prit grand soin du pauvre bébé, qui fut conduit dans le midi avec une bonne nourrice qu'on avait bien payée, mais qui a parlé plus tard. Tout cela est-il exact, monsieur Charles, et suis-je bien informé?

Je ne pouvais nier en présence d'Ambroise, qui m'eût contredit. Je baissai la tête, Roger continua.

— J'ai hâte de vous dire que mon père, revenu à l'état lucide, ne voulait aucun mal à son pauvre enfant. Il lui a toujours fourni le nécessaire, le nécessaire seulement; mais il a approuvé que plus tard Charles l'amenât ici pour qu'il fût élevé par de braves gens et même pour qu'il fût élevé dans sa propriété, et ceci demande explication. Il avait signé à Charles, pour sa décharge en cas de besoin, une déclaration tendant à établir qu'il ne méconnaissait pas les droits

de son fils aîné, et qu'il le faisait élever à la campagne par de pauvres gens pour lui faire une bonne santé et le préserver du mal héréditaire. Cette déclaration doit exister, Charles l'a encore.

— Monsieur le comte le croit! répliquai-je. Comment le saurait-il?

— Mais tu ne nies pas qu'elle ait été en ta possession? La nourrice a voulu la voir et l'a vue! Eh bien! voilà toute l'histoire, Gaston doit savoir le reste. Ambroise le sait du moins. Il sait que ma pauvre mère, à qui on a fait croire que son enfant avait péri dans la Loire avec sa nourrice, ne s'est consolée qu'en me donnant la vie. Elle avait été malade, en danger de mort en perdant Gaston. Il a bien fallu la laisser me nourrir elle-même et me garder à vue. Nous étions en Italie, mon père se portait bien. Il me voyait sans aversion et même avec toute la tendresse qu'un enfant pouvait lui inspirer; mais plus tard il s'éloigna de nous, alla vivre à l'étranger et ne me témoigna plus qu'une extrême froideur pour ne rien dire de plus. Je ne rappelle pas cela pour me plaindre de lui, mais pour expliquer sa conduite envers Gaston, qu'il n'a jamais songé à rappeler près de lui et dont il ne s'est pas souvenu à son heure dernière, puisqu'il n'a pris aucune disposition, ni en sa faveur, ni à son détriment. Il n'a pas fait de testament du tout, d'où je conclus qu'il a laissé les choses à la garde de Dieu, satisfait d'avoir éloigné de lui son fils aîné, de s'être éloigné lui-même de son second fils et d'avoir résolu ainsi le problème, étant père de famille, de vivre sans enfans. Plaignons-le, Gaston, je doute qu'il ait été heureux. S'il n'a pas connu les agitations et les déchiremens de notre mère, il n'a pas non plus connu ses joies. A présent il s'agit de la rendre heureuse et de lui faire oublier le passé. Tu vois bien que tu ne peux te soustraire à ce devoir-là, et que tu avais tort de tant redouter la vérité. Charles,... mon vieux Charles qui m'a mis en colère tout à l'heure et à qui je demande pardon de ma brutalité, est un digne homme que je chéris, mais il est un vieux fou d'avoir cru que quelqu'un eût pu me faire mal interpréter la vérité. Non! personne n'y eût réussi, et je déclare que personne ne l'a tenté. Ce qui est arrivé devait arriver. Depuis que j'existe, je sais que Gaston a existé. Son histoire tragique a été la légende de ma première enfance. Plus tard ma mère, qui s'était résignée à n'avoir plus qu'un fils, a appris que la mort du premier n'était pas prouvée. J'ai vu sa joie, sa douleur, ses espérances, ses inquiétudes, et, quand j'en saisissais vaguement la cause, on me disait : Ne parlez pas de cela à votre pauvre maman, cela lui fait trop de mal. Je me suis habitué à ce silence, et puis j'ai oublié absolument le petit frère, car maman, qui l'avait retrouvé et qui allait le voir en secret, paraissait consolée et ne parlait plus jamais de lui. A présent j'ai à vous dire comment j'ai

découvert la vérité, et quand vous le saurez, mes amis, vous ne le nierez plus.

Je me taisais, voulant savoir s'il y avait encore moyen de lutter contre l'identité d'Espérance avec Gaston. De son côté, Ambroise, absorbé et regardant le feu, était probablement en proie à l'incertitude. Il avait juré de ne point parler. Parlerait-il? Gaston avait tout à apprendre, puisque, sauf le nom de sa mère, il ne savait rien et ne pouvait rien nier; mais je lisais dans ses regards la joie profonde de l'entendre justifier par son propre fils.

— Je vais vous dire, reprit Roger, quel homme est M. Ferras, car vous ne le connaissez pas, non, pas même toi, Charles, qui l'as vu pendant douze ans dans l'intimité, et qui te crois très pénétrant. Eh bien! M. Ferras, qui a l'air d'un bonhomme indifférent à tout ce qui n'est pas la bibliomanie et le jeu d'échecs, est beaucoup plus fin que toi. Il n'a jamais eu d'épanchemens avec toi; bien que tu aies beaucoup provoqué sa confiance, tu n'as pas pu l'obtenir, et tu en as conclu qu'il était froid ou nul. Le fait est qu'il n'approuvait pas ta conduite dans l'affaire de Gaston. Il pensait que tu es honnête et bon, mais imbu de certains préjugés et trop dévoué à mon père pour l'être sans réserve à ma mère. Enfin il avait combattu la confiance que ma mère mettait en toi, et il ne l'a jamais partagée absolument; mais jamais il n'avait provoqué en moi le moindre souvenir d'enfance relatif à mon frère, dont il croyait l'avenir entièrement sacrifié. Quand, il y a quinze jours, nous avons appris à Odessa par télégramme la mort de mon père, j'ai remarqué en lui un changement extraordinaire, et lui, qui ne m'a jamais fait ce qu'on appelle un sermon, lui qui procède toujours par courtes sentences, assez incisives sous leur apparente douceur, il s'est mis tout à coup à me parler avec abandon. Il m'a repris ouvertement de ma légèreté, de ma prodigalité, et m'a fait entendre que je n'allais pas entrer en possession d'une aussi grande fortune que je me l'étais toujours imaginé. Peu à peu, combattant toujours mes réponses et voyant l'impatience qu'il me causait, car, je l'avoue, me sentant libre et si près de ma majorité, j'étais fort tenté de l'envoyer au diable, il a cru devoir, — et je reconnais qu'il a bien fait, — frapper un grand coup pour me faire rentrer en moi-même. Il m'a demandé si j'étais bien sûr d'être fils unique et de pouvoir le prouver. L'écluse était ouverte. Le souvenir de Gaston se réveilla en moi. J'accablai Ferras de questions. Il me fit beaucoup attendre. Nous voyagions tête à tête, il avait le temps de s'expliquer, et il me questionnait à son tour. Quand il vit bien le fond de mon cœur, quand il fut certain qu'au lieu d'être contrarié d'avoir un frère, j'avais le cerveau en feu du désir de le retrouver et de le rendre à ma mère, il me dit tout, après toutefois m'avoir fait jurer sur

l'honneur que je vérifierais par moi-même ses assertions et que je verrais mon frère de mes propres yeux avant d'en parler à ma mère. Il ne doutait pourtant pas qu'elle ne m'en parlât la première, mais il pensait qu'elle hésiterait peut-être un peu, craignant ma jalousie d'enfant gâté. Il ne se trompait pas tout à fait, le digne homme. Il y avait cette jalousie-là en moi, pêle-mêle avec ma joie et ma sincérité; mais cela s'est dissipé en écoutant le récit de la vie sacrifiée et torturée de ma pauvre maman. Et puis j'ai vu Gaston, je l'ai aimé tout de suite, et j'étais vivement pressé de le dire à notre mère; mais Ferras, voyant qu'elle ne le voulait pas, m'a supplié d'attendre, et j'ai attendu. A présent, je n'attendrai plus, je ne veux plus attendre! J'ai bien vu à Montesparre que ma mère avait une raison pour ne pas m'ouvrir son cœur, et qu'elle en souffrait amèrement. Quelle est cette raison? Voilà le seul point que j'ignore et qui me tourmente. Dites-moi la vérité, vous autres; Gaston, dis-la-moi, si tu la sais; Ambroise, Charles, dites-la-moi, car vous devez la savoir. Je vous somme de me la dire!

Nous gardions tous le silence : Gaston, aussi ému, aussi anxieux, aussi peu renseigné que son frère; Ambroise, toujours en proie au scrupule de violer son serment; moi, ne voulant à aucun prix faire entrer le soupçon dans l'âme ingénue des deux enfans.

Roger s'irrita de notre mutisme. — Allons! s'écria-t-il, je le vois; on craint que je ne regrette mon titre de comte et l'intégralité de ma fortune! On me suppose lâche, et parce qu'on me sait frivole et dissipé, on ne craint pas de m'accuser d'un sentiment bas! On a donc pu persuader cela à ma pauvre mère! Ah! quelle cruelle punition de mes premières fautes de jeune homme! Quelle leçon pour mon inexpérience! Je la mérite apparemment, et je jure qu'elle me profitera; mais elle est atroce et me brise le cœur...

Le pauvre enfant fondit en larmes, et Gaston, emporté par un élan irrésistible, se jeta dans ses bras en s'écriant : — Non, non! pas moi, je ne doute pas de toi!

Ils se tinrent étroitement embrassés. J'étais vivement ému, Ambroise pleurait. Il se leva pour les regarder, et, emporté par la force de la situation : — C'est bien, c'est bien! dit-il d'une voix entrecoupée, mais nette, tout ça, c'est *joli*, monsieur Roger, c'est d'un cœur aussi beau que celui de votre frère, car il est votre frère. Tout ce qu'on vous a dit est la vérité, j'en jure!

Roger embrassa aussi Ambroise en le remerciant de son témoignage. Je sentis que j'allais être sommé d'affirmer également, et, pour me soustraire à la nécessité d'accuser ou de mentir, je profitai de l'effusion des autres pour m'esquiver.

J'allai me réfugier dans la chapelle, dont j'avais la clé, et je m'y enfermai, en proie à un désespoir qui ne voulait pas de témoins.

Tout était donc consommé, et cette ivresse de joie dont j'avais été attendri moi-même était le fruit d'un mensonge! A mes yeux, tout était perdu, puisque tout le monde allait être mis d'accord par l'ingénieuse,... dirai-je par l'ingénue explication de l'abbé Ferras! Mme de Flamarande ne résisterait pas à l'entraînement de Roger; elle accepterait sans scrupule le thème fourni par Roger lui-même, que le comte de Flamarande était fou. On y croirait d'autant plus aisément qu'on le savait bizarre. Il n'avait pas su se faire aimer. Il avait blessé beaucoup d'amours-propres qui prendraient leur revanche. La cause du duel avec M. de Salcède resterait à jamais ignorée. On rappellerait qu'avant son mariage M. le comte avait eu d'autres affaires d'honneur pour des motifs frivoles, où il avait été l'offenseur par des paroles agressives. Dans toute l'histoire de l'exil de Gaston, le nom de Salcède ne serait sans doute jamais prononcé. Mme la comtesse avait eu depuis une vie si retirée et si austère que l'opinion était pour elle et qu'elle n'avait rien à craindre en faisant reparaître officiellement son fils aîné. Le souvenir d'un mort qui n'avait point eu d'amis serait sacrifié à la réhabilitation d'un fils intéressant, et Roger serait le premier à immoler la mémoire de son père pour légitimer le fils de M. de Salcède!

Je me tordais les mains en faisant ces réflexions amères. J'étais le seul qui pût sauver la situation et faire triompher la vérité, car Ambroise et l'abbé Ferras croyaient fermement à l'innocence de la comtesse, et Mme de Montesparre était trop grande et trop généreuse pour parler. D'ailleurs elle n'avait que des doutes, et moi, moi seul, j'avais une certitude, j'avais une preuve!

LXIX.

Que faire? Agir sur Roger, l'éclairer, lui faire maudire et mépriser sa mère? Tout mon être protestait contre cette extrémité, d'autant plus que la comtesse, par sa confiance et sa bonté, m'avait inspiré une véritable affection, et que sa soumission aux honnêtes conseils de Salcède donnait gain de cause à mes intentions. Que faire, mon Dieu? me disais-je en m'appuyant sur la tombe de M. de Flamarande, et involontairement ma bouche murmurait ces mots: « que faire, monsieur le comte? »

Je m'exaltais dans mon angoisse. Il me sembla qu'une voix intérieure me répondait de la part de ce maître que je n'avais peut-être pas assez fidèlement servi. — Confident rebelle, me disait cette voix, tu as négligé la tâche que je t'avais confiée. Tu t'es laissé émouvoir par des larmes de femme; tu as, sans me consulter, placé l'enfant illégitime dans des conditions où il était facile à sa mère de le retrouver. Tu as su qu'elle le revoyait, qu'elle revoyait

Salcède, et tu ne m'as point averti; d'autres me l'ont appris, et je n'ai pu m'y opposer, sachant que je ne serais pas secondé par toi et ne pouvant me fier à aucun autre sous peine de voir ébruiter mon secret. Tu as voulu être bon, tu as pris plaisir à te rendre indépendant. Tu as rougi de l'obéissance aveugle, tu as été fier de ton propre jugement, tu t'es cru plus sage et meilleur que moi, et à présent vois ce que tu as fait, vois ce qui arrive!

Je crus entendre ces paroles à mes oreilles. Je crus voir se lever devant moi la figure livide et contractée que j'avais vue si peu de jours auparavant sur son lit de mort. Je fus pris de terreur, je sortis précipitamment de la chapelle; je retournai auprès de Roger sans aucun projet arrêté, la tête perdue. Il était seul et se promenait dans sa chambre en fumant.

— Ah! te voilà? me dit-il. Tu t'es dérobé, tu n'as pas voulu rendre témoignage à la vérité. Pourquoi? me diras-tu pourquoi, à présent que nous sommes seuls?

— Vous vouliez me faire jurer que votre père était aliéné, lui répondis-je; vous savez bien que cela n'est pas vrai et que je ne pourrai jamais l'affirmer.

— Je n'ai jamais dit que mon père fût aliéné. J'ai dit qu'il avait eu des accès de délire et qu'il lui était resté une idée fixe; cela est arrivé aux gens les plus sérieux et les plus respectables. Cela est même arrivé à de très grands hommes. Je ne vois donc pas en quoi je manque au respect filial en constatant un fait douloureux et malheureusement trop vrai.

— Pensez-vous que ce fait paraîtra vrai à tout le monde?

— Certainement, la vérité est la vérité.

— Pas toujours, monsieur Roger. La vérité est souvent ce qui sombre, et c'est l'illusion qui surnage.

— Que veux-tu dire avec tes phrases? Tu as une drôle de figure; on dirait que toi aussi... Tiens, je l'ai toujours pensé, tu as un grain!

— Vous avez vu que je mourais de chagrin à Ménouville, et vous vous dispensez,... c'est toujours comme cela, on accuse de folie ceux qui souffrent pour se dispenser de les plaindre.

— Voyons! dit Roger en me prenant la main, tu sais bien que je te plaignais, moi! me diras-tu aujourd'hui le secret de ta peine?

— Ni aujourd'hui, ni plus tard. Je ne vous le dirai jamais. A quoi bon d'ailleurs? Tout n'est-il pas perdu? N'avez-vous pas reconnu M. Espérance pour votre frère sans me consulter?

— Ce n'est pas à moi de le reconnaître, et mon mérite n'est pas grand; c'est la loi qui le reconnaît, puisque son acte de naissance est à Sévines et que son acte de décès n'est nulle part. Il n'a qu'à se présenter et faire valoir ses droits. Les preuves de son identité

ne lui manqueront pas, et toi-même tu ne pourras pas les lui refuser en justice.

— A présent certes vous êtes à sa discrétion; mais tant qu'il a ignoré ce qu'il était, vous ne couriez aucun risque; vous avez voulu l'éclairer, vous y avez tenu...

— N'était-ce pas mon devoir? devais-je attendre que Gaston, éclairé sur ses droits, vînt me dire : — Halte-là, monsieur le comte, vous prenez ma place au soleil; il faut me la rendre?

— Ne pouviez-vous laisser à votre mère le soin de vous tracer une ligne de conduite?

— Ma mère craignait de me trop surprendre apparemment. Demain elle aura un bon réveil : elle saura que j'accepte mon frère à bras ouverts; c'est moi qui le lui présenterai.

— C'est convenu?

— C'est décidé.

— Demain matin?

— De grand matin. Elle s'est couchée de bonne heure, elle ne se plaindra pas de voir lever le soleil entre ses deux enfans.

— Et si vous vous abusiez? si madame était mécontente de votre résolution et vous disait que vous contrariez formellement la sienne?

— C'est impossible! Pourquoi cette absurde supposition?

— Que penserez-vous si elle se trouve fondée? Ne dites pas à madame que vous avez instruit Espérance, vous verrez qu'elle vous défendra de l'instruire.

Roger me regarda fixement et se remit à marcher avec agitation. Il ne voulait plus m'interroger, il s'interrogeait lui-même.

— J'y suis, dit-il en s'arrêtant; ma mère a les mêmes scrupules que toi, et sa générosité admirable les exagère encore. Elle ne veut pas qu'on blâme mon père, et elle ne voudrait pas que l'on avouât la part de folie qui l'a fait agir. Il n'y a pourtant pas moyen de nier cela, à moins...

— A moins,... répliquai-je avec plus de conviction que de prudence, à moins de mettre l'exil de Gaston sur le compte d'un soupçon,... d'une jalousie... injuste à coup sûr! ajoutai-je en voyant pâlir les lèvres de Roger, tandis que ses sourcils se cerclaient d'un ton rouge vif, ce qui, chez les hommes blonds, est l'indice d'une violente colère. — Pourtant il ne dit rien et parut vouloir me laisser le temps d'émettre toute ma pensée. Je continuai : — La jalousie rend toujours injuste, c'est une passion et non une maladie; mais pourquoi voulez-vous absolument que l'on proclame sur les toits ou les passions funestes, ou les aberrations misérables de votre père? madame s'y refusera!

Roger parut se calmer et réfléchir, puis il reprit : — Que mon père ait été jaloux de la plus belle, de la plus parfaite des femmes,

il n'y aurait rien d'impossible; mais cette jalousie n'aurait pas tenu devant vingt ans de vertu, et tout au moins, à sa dernière heure, mon père eût rappelé Gaston. Tu vois bien qu'il n'y a pas moyen de nier la folie! Quelque généreuse et pieuse que soit ma mère, elle ne peut éviter la nécessité, elle ne peut pas sacrifier son fils, si sacrifié déjà, à un excès de miséricorde envers le maître qui l'a fait tant souffrir. Elle n'a pas ce droit-là, je ne l'aurai pas non plus. Les droits de mon frère me sont sacrés, et jamais je ne me prêterai à une dissimulation qui tendrait à l'en frustrer.

— Et si votre frère avait des ressources plus considérables que celles résultant d'un partage entre vous?

— Le bien de ma mère? c'est fort peu de chose, et mon père intestat s'en est remis à moi apparemment du soin de son avenir.

— Je ne parle pas du bien de votre mère, mais de celui de M. de Salcède.

Roger tressaillit. — M. de Salcède! comment? pourquoi? Qu'est-ce que M. de Salcède vient faire dans nos intérêts de famille?

— Il a élevé Gaston, il l'aime comme son fils. Il est riche, il est libre, il veut l'adopter, lui donner son nom...

— Tu mens! s'écria Roger, cela n'a aucune vraisemblance.

— C'est vraisemblable et c'est vrai, Mme la comtesse vous le dira.

— Et la baronne consentirait?

— La baronne n'a pas de droits sur M. de Salcède.

— Il n'est pas son amant de longue date?

— Il ne l'a jamais été.

— Ah! je croyais... N'importe! ma mère ne consentira pas à cet arrangement bizarre.

— Il n'est nullement bizarre, et elle y consent.

— Moi, je n'y consens pas, je le trouve... absurde!

— Pourquoi?

Il ne répondit pas. Je vis que le doute était entré dans son cœur. Ce n'était pas là ce que je voulais. Je désirais seulement lui faire deviner que sa mère s'exposait au jugement de l'opinion en proclamant l'existence de son fils aîné, lequel n'avait pas besoin de cette publicité pour être riche et titré.

Je voulus développer ce thème, qui n'avait rien de bien offensant pour elle. Roger, qui tisonnait avec une antique barre de fer rougie par la flamme, se dressa devant moi en levant sur ma tête cette arme effroyable, qu'il rejeta aussitôt dans le foyer; mais il me saisit par les deux épaules, et, me secouant avec fureur : — Vieux misérable! me dit-il d'une voix étranglée, vieux laquais! tu n'as pas besoin d'en dire davantage. Je ne sais pas quel rôle tu joues auprès de moi, mais je comprends fort bien ce que tu veux me faire penser. Eh bien! je te dis en face que tu mens, oui, tu mens comme un

chien, et je te défends de jamais m'adresser la parole. Je ne veux même plus voir ta figure, il ne sera pas dit que deux fois en ma vie tu m'auras mis ce poignard empoisonné dans le cœur! Va-t'en, tais-toi, va-t'en!

Et il me poussa de sa chambre dans la mienne, ferma la porte entre nous et tira les barres.

LXX.

Repoussé par lui avec violence au dernier moment, lorsque j'avais voulu l'empêcher de persister dans cette fatale méprise en m'attachant à son bras, j'allai tomber sur mon lit, et j'y restai quelques instans suffoqué, presque sans connaissance. Le bruit de ces lourds verrous qui, j'en avais le pressentiment, me fermaient à jamais le cœur de Roger, de ce cher enfant auquel j'avais tout sacrifié, jusqu'à mon honneur, avait brisé mon courage et anéanti ma volonté. Je n'avais plus qu'un parti à prendre, quitter le service de la famille et m'en aller vivre loin du spectacle d'une spoliation que je ne pouvais plus conjurer.

Pourtant je recouvrai ma lucidité, et j'essayai de voir ce que faisait Roger; mais cette porte-là n'avait aucune fente, aucune avarie dont je pusse profiter. Elle était matelassée et garnie d'un vieux cuir doré. La clé était dans le trou de la serrure à l'intérieur. Je ne pouvais même pas savoir s'il y avait encore de la lumière chez Roger. Je n'entendais pas le moindre bruit. Ou il s'était couché et endormi, ce qui n'était guère probable, ou il était immobile devant son feu, absorbé dans ses pensées. Je n'osai ni frapper ni lui parler à travers la porte. Je savais bien que ses colères duraient au moins cinq ou six heures. Je n'avais rien à faire que de guetter son réveil pour avoir encore une explication avec lui avant son entrevue avec sa mère. J'avais du temps à attendre, il n'était pas minuit, et sans doute Gaston ne viendrait pas le chercher avant six heures du matin.

Comment occuper ma cruelle insomnie? Mille pensées confuses éclataient et s'éteignaient comme des étincelles dans mon cerveau. Enfin une idée nette se dégagea. M. de Salcède était le seul dont le secret point d'honneur pût sauver Roger; lui seul pouvait trouver le moyen de concilier son propre devoir avec le soin de rassurer le fils légitime sur la vertu de sa mère. M. de Salcède était un homme de tête et de cœur. Je lui dirais tout, au besoin je confesserais tout, je m'exposerais à son mépris et à son indignation. Je pouvais bien endurer encore cela pour Roger, puisque j'avais tant fait que de m'avilir pour l'amour de lui. Si, moi déshonoré, il n'était pas sauvé, je n'avais plus qu'à me brûler la cervelle. Pourquoi non? Privé de son amitié, je ne pouvais plus aimer la vie.

Je me munis d'une lumière, je gagnai la chapelle et le jardin, d'où l'on pouvait sortir par une brèche escarpée. J'atteignis, sur le sentier, la porte de l'*espélunque*, celle par où l'on se rendait sans mystère au Refuge. M. de Salcède ne fermait pas habituellement cette porte; je la trouvai ouverte. J'allumai ma bougie, j'arrivai à la sonnette de son caveau et je sonnai résolûment. Quelques minutes seulement, le temps de se lever, et il tira le ressort qui, du salon, ouvrait la porte du caveau. Je le franchis et trouvai la trappe ouverte au haut de l'escalier de bois; le marquis, enveloppé d'une robe de chambre, l'avait déjà soulevée et me demandait avec inquiétude de quoi il s'agissait.

Je le priai de m'accorder une heure d'entretien. Il me fit monter chez lui, où je lui racontai sans réflexion ni commentaire tout ce qui s'était passé devant moi dans la soirée entre Roger, Gaston et Ambroise. M. de Salcède m'écouta avec la plus sérieuse attention, sans m'interrompre par un geste ni par un mot. Quand j'eus fini, il resta encore muet et absorbé durant quelques instans; puis enfin il me dit sur le ton de la confiance et de la sympathie : — Vous avez bien fait de me mettre au courant de ces choses, qui dérangent tous mes projets et qui demandent réflexion. Aidez-moi, vous le pouvez, je crois, à me rendre compte d'une situation si peu prévue; vous connaissez à fond le caractère de Roger : pensez-vous que sa résolution d'accepter Gaston soit durable et sérieuse?

— Oui, monsieur le marquis. Je crois que, dans toute question d'intérêt où l'honneur et la délicatesse sont en jeu, Roger sera inébranlable.

— Oh! cela, je n'en doute pas, reprit le marquis; mais ne sera-t-il pas jaloux de la tendresse de sa mère?

— Il le sera, il l'est déjà.

— Ceci est grave, mais non sans remède. Gaston saura se faire aimer, et Mme de Flamarande saura sans beaucoup d'efforts rassurer la tendresse inquiète de Roger. Je ne vois à redouter très sérieusement que les injustes et douloureux soupçons qui pourraient venir à ce jeune homme, si quelqu'un avait l'imprudence de lui révéler ceux de son père. Ne craignez-vous pas quelque circonstance où cela pourrait arriver?

— Cela est déjà arrivé, monsieur le marquis; Roger est déjà en proie à des soupçons qui le torturent.

— Vous ne m'avez donc pas tout raconté? Achevez votre récit. — Et, me regardant avec attention : — Est-ce vous, ajouta-t-il, qui avez commis l'imprudence que je redoutais?

— C'est moi, répondis-je, sans le vouloir, je n'ai pas besoin de l'affirmer. Je savais les résolutions qu'en ma présence Mme la comtesse a prises ici avec vous, il y a peu de jours. Je voulais détourner

Roger d'avoir à les combattre. Je lui ai dit votre intention d'adopter Espérance, et là-dessus, sans aucune insinuation de ma part, je le jure, il est entré dans un véritable accès de rage. Il a menacé ma vie, il m'a jeté hors de chez lui, où il s'est enfermé et où, j'en suis sûr, il est encore en ce moment, dévoré par les furies.

Comme il me voyait très affecté, M. de Salcède me gronda avec douceur. — Je ne doute pas de la bonté de vos intentions, me dit-il, mais c'est en effet une grave imprudence que vous avez commise! Du moment où Roger connaît son frère et veut le reconnaître, il ne devait plus être question de mon projet d'adoption, et ceci devait rester un secret entre nous.

— Pourtant, repris-je, ne fallait-il pas à tout prix arrêter la précipitation de Roger?

— A tout prix? non, d'autant plus que vous n'empêcherez rien. Si Roger, comme il est probable, parle demain à sa mère, elle se gardera bien de lui parler de moi, elle acceptera avec transport l'élan de son cœur.

— Il n'est que minuit, monsieur le marquis. En peu d'instans, nous pouvons être en présence de Mme la comtesse. Je m'accuserai, je lui dirai ma faute, et vous, vous en trouverez le remède.

— Le remède? il n'y en a pas.

— Comment, il n'y en a pas?

— Non. Roger souffrira du trouble que vous avez jeté dans son esprit. Il en souffrira plus ou moins longtemps, mais maintenant sa mère l'aggraverait au lieu de le dissiper, si elle consentait à me laisser adopter Gaston. Il n'y a plus qu'une chose à faire, c'est qu'au cas où Roger lui répéterait vos paroles, elle réponde que vous vous êtes trompé sur ses intentions. S'il ne lui parle pas de vous, je suis bien certain qu'elle ne lui parlera pas du tout de moi. On peut la prévenir pour lui épargner le malaise de la surprise. Chargez-vous de ce soin. Je vais lui écrire. Tâchez de la voir avant Roger. Il n'y a pas autre chose à prévoir. L'avenir est dans les mains de Dieu.

La résignation passive de M. de Salcède, que j'avais jugé si scrupuleux et si loyal, me confondit de surprise. — Ainsi, lui dis-je avec beaucoup d'émotion, monsieur le marquis abandonne la partie, il sacrifie Roger, il lui laisse porter la peine des malheurs et des fautes de sa famille?

— Il est trop gentilhomme et trop honnête homme pour s'en plaindre, répondit M. de Salcède. Il n'entendra jamais accuser son père, ni par sa mère, ni par Gaston, et, comme ce que lui a dit Ferras est la stricte vérité, il n'aura pas de peine à la maintenir vis-à-vis des autres, s'il rencontrait quelque contradiction de leur part; vis-à-vis de lui-même, s'il lui arrivait d'avoir encore à combattre plus ou moins quelque mauvais sentiment.

— Vous appelleriez un mauvais sentiment de douter... malgré lui...

— De l'honneur de sa mère? reprit vivement Salcède. Certes ce serait un conseil du démon.

— Pourtant, m'écriai-je avec une insurmontable indignation, vous aviez prévu ce mauvais sentiment comme une chose toute naturelle et presque inévitable, quand vous avez arraché à madame la promesse de se taire. Mme de Montesparre en a jugé ainsi, et moi je vous ai cru tous les trois! Je n'aurais jamais avoué à Roger les droits légaux de Gaston, qui ne peuvent s'établir que par un mensonge à Dieu et aux hommes.

J'étais fort animé; c'était mon devoir de repousser toutes les équivoques et de frapper un grand coup pour arriver vite au fait. M. de Salcède se leva et me regarda avec une fixité effrayante. Cet homme, que j'avais connu si timide et que je croyais si timoré, était donc capable, lui aussi, de soutenir le mensonge.

Il me fit peur, car je vis que Roger était perdu, et que sa dernière garantie, l'honneur de Salcède, lui faisait défaut. Je le regardais d'un air de reproche, soutenant la menace de son regard. Il resta debout, sourit dédaigneusement et me dit : — Je ne croyais pas, monsieur Charles, que vous eussiez jamais révoqué en doute l'honneur immaculé de la personne sacrée dont nous parlons! Permettez-moi d'en être surpris après la confiance dont elle vous a si longtemps honoré.

— Monsieur le marquis ne peut-il supposer, répondis-je, que cette confiance a été entière?

Ce fut une parole irréfléchie et malheureuse, contraire à la franchise et qui m'entraîna dans un abîme.

— Vous en avez menti, s'écria M. de Salcède. Vous croyez me surprendre et m'arracher l'aveu de quelque honteux secret. Vous mentez lâchement! Jamais Mme de Flamarande ne vous a dit ce que vous donnez à entendre, parce qu'elle ne pouvait pas le dire, parce que ce serait un outrage gratuit à la vérité, parce qu'en s'accusant d'une faute, elle m'accuserait d'un crime!

Je me levai à mon tour; mon esprit égaré faisait fausse route. M. de Salcède faisait allusion au crime de trahison envers son ami. Je m'imaginai qu'il se défendait d'avoir surpris et violenté la femme qu'il aimait éperdument. Mme de Flamarande ne vous accuse de rien, lui dis-je; c'est moi seul qui vous accuse, puisque vous m'y forcez! Vous vous défendez d'avoir commis un attentat dans le feu de la jeunesse... Eh bien! vous avez tort, monsieur le marquis, vous feriez mieux d'avouer ou de feindre d'avouer, au moins devant moi, que vous avez surpris dans son sommeil une jeune femme, une enfant qui n'a point osé crier et qui n'a pas su se défendre...

Oui, cela vaudrait mieux pour elle que de laisser croire à une complicité quelconque de sa part! Pour moi, cette hypothèse, que j'ai présentée plus d'une fois à monsieur le comte, était la plus vraisemblable; on n'est pas corrompue à seize ans. On ne trompe pas son mari après quelques mois de mariage, surtout quand ce mari vous a épousée par amour, qu'il est honorable aux yeux de tous et aussi beau que d'autres. Avouez donc;... mais non, vous n'avouerez rien, vous sacrifierez Roger, vous y êtes décidé!.. Eh bien! moi, je vous déclare que, dût-il me tuer, Roger saura la vérité. Je ne la lui aurais jamais dite, je comptais sur votre loyauté. Vous l'abandonnez. Je ne l'abandonnerai pas, moi, son vieux serviteur, le seul ami qui lui reste. Je lui inspirerai la fermeté qu'il doit avoir... Non,... pas cela, je ne ferai pas cela, j'irai trouver sa mère, j'y vais! Je connais le chemin de son appartement; je lui dirai que je sais tout, que j'ai des preuves; elle n'osera les nier, elle se laissera soupçonner par ses deux fils, s'il le faut, mais elle ne consommera pas cette chose inique de partager l'héritage de son mari entre l'enfant légitime et celui qui ne l'est pas.

M. de Salcède m'avait saisi le bras droit et le tenait fortement, les yeux dans les miens, mais sans m'interrompre. Quand je voulus me retirer pour aller trouver madame, comme j'y étais résolu, il m'arrêta, me fit rasseoir de force et me dit d'une voix nette et ferme :

— Vous mentez! vous êtes un fou ou un méchant homme! Voyons, vos preuves tout de suite, vous ne sortirez pas d'ici sans les avoir montrées!

— Je ne suis pas assez fou, répondis-je, pour les avoir apportées dans un lieu où je n'aurais pas la force de les défendre, et je veux bien vous dire que je n'en ai qu'une, mais elle est terrible, et vous pouvez la chercher sur votre poitrine, monsieur le marquis de Salcède. Le *fac-simile* y est encore, mais l'original est dans mes mains depuis longtemps.

Stupéfait, abasourdi, M. de Salcède porta la main à son reliquaire, l'ouvrit et regarda le petit papier. Dans cet examen attentif, il parut retrouver sa présence d'esprit. — C'est vrai, dit-il, une main très habile a reproduit l'original. Pourtant, je ne m'y serais probablement pas trompé, si j'avais ouvert le sachet; mais depuis quinze ans que je le porte nuit et jour dans une enveloppe chimique imperméable, je ne l'ai pas ouvert une seule fois dans la crainte d'en altérer le contenu, que je voulais conserver toute ma vie comme un talisman, comme un préservatif contre le découragement, comme ces amulettes dont les Orientaux ne se séparent jamais, et qui les entretiennent dans l'espoir d'une vie meilleure. C'était là mon verset du Coran, à moi, c'était ma seule superstition. Le lâche qui me l'a enlevé peut se dire qu'il a entre les mains le signe et la consé-

cration de vingt années de force morale et de dévoûment absolu; — puis levant les yeux sur moi : — C'est vous qui avez fait ce larcin d'une habileté surprenante?

Son regard était si terrible que je sentis la témérité de ma conduite. L'original était sur moi, Salcèle était un hercule, il pouvait me forcer à le lui rendre.

Il devina mon anxiété. — Soyez tranquille, me dit-il, je n'userai pas de violence avec vous, je vous rachèterai mon talisman au prix que vous voudrez, car j'y tiens comme à ma vie; mais je vous le laisserai tant qu'il pourra servir, car il est le complément des preuves d'innocence que j'ai là dans ce bureau. Sachez, monsieur, que je vous méprise profondément, et que s'il s'agissait de moi seul je vous chasserais de chez moi sans vous répondre; mais ici il s'agit de l'honneur d'une femme pure et de l'avenir de ses deux fils, également légitimes. Vous allez donc prendre la peine de voir toutes les lettres de Mme de Flamarande à Mme de Montesparre, afin de vous convaincre que vous n'avez aucune preuve contre Mme la comtesse, et que vos tentatives pour la flétrir tourneraient à votre confusion. Lisez!

Il ouvrit le bureau et voulut m'y faire asseoir, je refusai. — Toutes ces lettres ne signifient absolument rien, lui dis-je; je connais toutes celles qui ont été écrites avant 1850. C'est dans la nuit du 27 mai 1850 que j'ai ouvert ce bureau et que j'ai lu tout ce qu'il contenait; c'est dans la matinée du 28 que je profitai de votre sommeil, ici, dans cette chambre, sur ce lit, pour vous ravir la preuve suprême et y substituer mon autographe. Les lettres que vous avez pu recevoir depuis ce jour-là ne prouveront pas plus que celles adressées jusqu'alors à Mme de Montesparre. Ce n'est pas à une rivale, si généreuse qu'elle soit, qu'une femme prudente, placée dans de si graves circonstances, confesse la vérité. Je pourrais vous citer de mémoire des passages entiers de ces lettres, qui sont une habile dénégation en même temps qu'une équivoque passionnée à votre adresse; aucun juge d'instruction ne pourrait voir clair dans cette correspondance, dans la subtilité des expressions, dans le ton général attribuable aussi bien aux transports de la maternité qu'à ceux de l'amour. Si depuis cette époque Mme la comtesse a encore écrit à son amie, si elle vous a écrit à vous-même, je ne doute pas qu'elle n'ait gardé la même attitude et qu'elle n'ait observé la même prudence, puisque vous m'offrez de tout lire; mais ce que vous ne me montrerez pas, ce sont les lettres ou billets particuliers qui ne passaient point par les mains de la baronne, qui n'étaient pas autrefois dans ce bureau, et dont les quatre mots conservés sur votre cœur sont le résumé énergique.

Je plaidais comme un avocat, avec la ténacité de la conviction, et

sans me soucier d'autre chose que d'avoir raison. M. de Salcède, traité par moi de menteur, m'avait traité de lâche; nous étions quittes. Je n'avais plus peur de lui, je me sentais soutenu par la soif de la vérité. Je n'avais plus honte d'avouer l'ardente recherche que j'en avais déjà faite, et je m'obstinais dans mes aveux pour lui faire sentir qu'il pouvait m'assassiner, mais non m'intimider.

LXXI.

Il comprit bien que, si j'étais rusé comme un agent de la police secrète, j'étais en même temps hardi comme un fanatique, et il s'abstint de m'injurier davantage. Il se contenta de me répondre :

— Je ne montrerai à personne aucune lettre de Mme de Flamarande, parce que je n'en ai jamais reçu aucune, pas même le plus simple billet, pas même les quatre mots que j'ai eu l'imprudence, la folie, si vous voulez, de détacher d'une lettre écrite à une autre personne, pour en faire une amulette à mon usage. Puisque vous avez si bien exploré mes tiroirs, monsieur Charles, je m'étonne qu'une de ces lettres ne vous ait pas frappé. Cela prouve que le plus habile homme du monde laisse parfois échapper le détail le plus significatif.

Il ouvrit un des tiroirs du bureau et y prit, avec la sûreté d'un homme amoureux de rangement, une liasse de lettres portant la date de 1849. Il choisit vers la fin de la liasse deux ou trois lettres et tomba d'emblée sur celle qu'il cherchait. Il me la présenta et m'invita à la lire. Elle était courte et portait ceci :

« Je ne le verrai donc pas cette année, mon pauvre enfant! Oui, je sais bien que ces entrevues sont dangereuses pour moi comme pour toi, et qu'une imprudence me forcerait à les supprimer entièrement. Allons, pour l'amour de mon cher Roger, dont je ne veux pas être séparée, je me priverai de voir mon pauvre Gaston! Ah! ma chère Hélène, ma véritable amie! dis à la baronne qu'elle tâche de le faire venir chez elle, il fait si froid et la vie est si rude sur ce rocher de Flamarande! Dis-lui qu'au moins elle s'informe de lui souvent, qu'elle soit une seconde mère pour lui et...»

Ici la lettre était coupée à la dernière ligne ainsi que la signature, et en rajustant la ligne que j'avais coupée exactement sur l'original, *et veille sur notre enfant, Rolande*, M. de Salcède me fit voir que ce que j'avais pris pour un billet à son adresse n'était que la fin d'une lettre adressée à Hélène. Je me rappelai qu'à l'époque de ce billet Hélène, qui avait une sœur placée chez la baronne, avait fait un voyage en Auvergne pour aller la voir. Chargée par la comtesse de s'informer d'Espérance, elle avait dû écrire qu'il allait bien, et que, Salcède ou la baronne conseillant à madame de ne pas

venir, madame avait répondu à Hélène. Mme de Montesparre, qui transmettait tout à Salcède, lui avait envoyé ou remis cette réponse, et l'amant, toujours passionné, toujours romanesque, avait pris pour devise, pour règle de conduite, pour consolation suprême, cette prière adressée à la baronne et dont il s'était fait l'application à lui-même : *veille sur notre enfant!*

Comment cette lettre avait-elle échappé à mon attention lorsque j'avais dépouillé le dossier? Si elle avait passé par mes mains, comment n'avais-je pas été frappé de la coupure faite avec soin de la dernière ligne et de la signature? C'est que j'avais fait cet examen sous le coup d'une émotion bien fondée et d'une grande fatigue physique, c'est que, peut-être au moment où je tenais cette lettre, quelque bruit au dehors et la crainte d'être surpris avaient fait défaillir mon attention.

Je restai interdit, et ne sachant plus où j'en étais de l'existence. Mon esprit se reportait à la terrible veillée du 27 mai 1850. Je ne voyais plus M. de Salcède, je me croyais seul. Le vent de la nuit semblait me jeter des rires moqueurs en vibrant sur les vitres et me dire : « Imbécile, tu t'es cru très fort, tu n'es qu'un sot! »

M. de Salcède m'examinait, il lisait dans ma pensée. Il me tira de ma torpeur en me reprenant la lettre à Hélène, qu'il replaça dans le dossier en y joignant les mots coupés; puis il me dit avec un sourire accablant : — Ceci vous prouve, monsieur Charles, que j'ai toujours été un insensé, pour ne pas dire un maladroit. Dans ma jeunesse, épris d'une femme adorable, je serais mort plutôt que de lui laisser soupçonner mon amour, et elle ne l'a pas soupçonné avant d'en connaître les funestes conséquences; mais moi, la croyant partie, croyant que je ne la reverrais jamais, amoureux d'un souvenir, d'un parfum, j'entrais la nuit dans sa chambre pour y ramasser une fleur... Je faisais, par cette action romanesque, le malheur de toute sa vie; plus tard, pensant avoir tout réparé en sacrifiant la mienne à son fils, je cachais dans mon sein trois mots de son écriture avec l'autre relique, le bouquet maculé par mon sang, et cet humble trésor devait m'être ravi par l'espion du mari et devenir une arme entre ses mains! Vraiment, ajouta-t-il avec un rire amer, je n'ai pas de chance, comme on dit vulgairement, et c'est trop d'être deux fois si cruellement puni pour deux fautes qui ne m'ont rapporté que la honte d'être dépouillé par un lâche et le désespoir d'avoir fait le malheur d'une famille!

Il marcha dans la chambre, passant la main sur son front, comme s'il eût voulu arracher ses cheveux blanchis par la douleur; puis tout à coup il s'arrêta, sourit et parut illuminé d'une joie soudaine. — Mais non, dit-il, je blasphème, et il ne faut pas blasphémer de-

vant les athées. Évidemment vous ne croyez qu'au mal, vous, malheureux serviteur avili d'une mauvaise cause! Je vous plains, car, au point culminant d'une vie de sacrifice, ne voyant derrière moi que regrets ou tortures, et devant moi qu'une vie de labeur solitaire, je me sens plus que jamais soutenu par une force victorieuse. J'ai voulu réparer, j'ai réparé! J'ai renoncé à tous les enivremens de la vie, à l'éclat de la fortune, aux ambitions de la jeunesse comme à celles de la virilité, au plaisir, à l'activité, à la gloire, au mariage, à l'amour! Je me suis fait anachorète. J'ai servi obscurément la science, j'ai caché à celle que j'aimais la blessure incurable de mon âme pour ne pas ajouter à la sienne. J'ai retrouvé la joie intérieure de la conscience, j'ai été plus utile que si j'avais servi une cause politique ou secondé l'action des hommes actifs de mon temps; j'ai élevé l'enfant de l'homme injuste qui l'avait condamné aux ténèbres. Je l'ai fait vivre dans la lumière, j'en ai fait un homme de cœur, un homme de bien, un homme de savoir. Je l'ai rendu à sa mère et je le lui ai rendu digne d'elle. Non, je ne suis point à plaindre, je n'ai pas le droit de me croire malheureux. Si je n'ai pas été assez fort pour arracher de mon cœur un sentiment funeste, j'ai été du moins assez fort pour le taire, et il est resté en moi, grâce à Dieu, aussi pur que le premier jour. Est-ce de ce sentiment muet et respectueux qu'on m'accusera auprès des fils de M. de Flamarande? L'un des deux, qui me connaît, répondra que mon silence honore sa mère; l'autre sentira que je ne dois compte à personne des combats intérieurs dont j'ai su triompher. Allez donc, monsieur Charles, accusez-moi auprès de Roger d'avoir voulu introduire un étranger dans sa famille; il ne le croira pas, à moins d'être corrompu avant l'âge. D'ailleurs je saurai me disculper. Pensez-vous que j'accepterai en silence une imputation calomnieuse? Non; je dirai tout, si on m'y oblige, je dirai tout parce que je peux tout dire et que je n'ai rien à dire qui ne proclame la raison, la moralité et la chasteté de sa mère. Voyons, parlez! que voulez-vous faire? Je vous sais à présent capable de tout, et je ne chercherai pas à empêcher votre initiative dangereuse; mais je vous surveillerai, je m'attacherai à vos pas, j'entendrai toutes vos paroles. Je serai là pour les expliquer et pour en démasquer l'imposture. Répondez-moi donc! Que prétendez-vous faire? Ce n'est pas le courage qui vous manque pour agir, vous l'avez prouvé en venant ici, croyant y trouver un homme capable de tout aussi pour vous empêcher de le démasquer. A présent c'est moi qui vous invite à continuer votre œuvre de trahison et de délation; mais vous n'agirez plus dans l'ombre, je vous en avertis, et c'est face à face avec moi qu'il vous faut reprendre la lutte.

LXXII.

J'étais atterré, je dus faire un grand effort pour répondre. Enfin je réussis à me remettre et à lui expliquer le but que j'avais poursuivi. Je lui racontai toute ma vie, que je sus résumer en peu de mots, pour ne lui en montrer que les points essentiels, mon dévoûment à mon bienfaiteur, ma croyance première à son injustice, mon désir de préserver Gaston, et puis la découverte que j'avais cru faire de la vérité au bois de Boulogne. Il se souvint d'avoir été suivi par un homme qu'il avait pris pour un voleur et qu'il se tenait prêt à écraser avec son casse-tête. Il apprit par moi de quelle façon il avait été recherché et surveillé, et comment, les apparences étant contre lui, j'avais été entraîné, pour l'amour de Roger, à l'action à la fois perfide et téméraire de lire sa correspondance et de le dépouiller durant son sommeil de ce que je regardais alors et avais toujours regardé depuis comme un moyen de salut pour Roger. Je lui expliquai la douloureuse lutte entre mon attachement pour la comtesse et mon dévoûment à son fils, dont je m'étais fait un devoir sacré. Enfin je lui dis que, s'il croyait avoir le droit de me traiter de lâche espion, il n'avait pas celui de me supposer cupide et personnel. Je pouvais lui en donner la preuve, et mon orgueil froissé ne résista pas au désir, peut-être insensé, de la lui donner tout de suite. — Je n'ai jamais été payé, lui dis-je, je me suis acquitté par de longs et fidèles services des avances que M. de Flamarande m'avait faites pour sauver l'honneur de mon père. Jamais je n'ai voulu, malgré ses offres obstinées, recevoir le moindre dédommagement de mes fatigues de corps et d'esprit. A sa dernière heure, il a voulu me laisser un don de cent mille francs. Les voici, je les ai trouvés sous son oreiller avec mon nom, et vous voyez que déjà je les ai mis sous enveloppe pour les restituer à la succession. Je vous en fais le dépositaire. Je n'en veux pas, je ne veux rien, je n'ai besoin de rien et de personne, et pourtant je n'ai rien; mais je trouverai un emploi quelconque, il me faut si peu pour vivre! J'aurai une satisfaction relativement égale à la vôtre, monsieur le marquis, le témoignage de ma conscience, et, comme vous, je pourrai dire que, si je n'ai pas toujours été maître de mes sentimens, du moins je n'ai obéi qu'à une idée de devoir et à un besoin de dévoûment.

M. de Salcède me laissa déposer les cent mille francs sur son bureau. Il me regardait attentivement et paraissait m'étudier. Cela me gênait, je craignais de me laisser entraîner à me poser devant lui en homme trop content de lui-même, et pourtant je sentais le besoin et j'usais du droit de me relever dans son opinion.

— Vous ne concluez pas, me dit-il, voyant que j'attendais sa réplique. Vous ne me dites pas comment vous jugez votre situation présente et ce que vous comptez faire.

— Je croyais l'avoir dit, monsieur, je veux m'en aller loin d'ici et de tous les Flamarande. Je les regretterai, je le sais, car je les ai tous aimés, et je pleurerai Roger, que j'aimais le plus; mais je sens que mon rôle est fini, et, puisqu'il a mal fini, j'aime autant échapper aux reproches. Je vous donne ma parole d'honneur qu'en sortant de chez vous je pars pour toujours, et que vous n'entendrez plus jamais parler de moi.

— Permettez-moi une dernière question, monsieur Charles. Partirez-vous avec la conviction que vous vous êtes trompé, que Mme de Flamarande est irréprochable et que Gaston de Flamarande est aussi légitime que Roger? Mon devoir est, au cas où il vous resterait quelque doute, de vous donner toutes les explications que vous pourrez demander. Vous voyez que je vous traite en homme sérieux.

— Je ne sais si c'est par conviction ou par pitié, lui répondis-je, car je voyais sur sa figure une expression de tristesse, mais je vous répondrai avec franchise. En ce moment-ci, je crois que vous me dites la vérité, et, comme les preuves sur lesquelles j'avais établi mon jugement ont perdu toute valeur, je dois considérer mon propre jugement comme non avenu. Cependant, je me connais, je suis soupçonneux. J'ai une nature inquiète; j'ai vécu trop longtemps sous l'empire d'un doute que j'ai cru fondé pour passer tout d'un coup de la négation tourmentée à la foi sereine. Je serai repris par mon trouble intérieur à la moindre occasion, et peut-être céderai-je encore à une préoccupation maladive que je prendrai pour une lumière impérieuse. Il faut que je parte, c'est la meilleure des solutions. J'irai en Amérique ou en Australie. J'irai n'importe où, mais toujours assez loin pour n'être pas à craindre à moi-même et aux autres. Laissez-moi prendre congé de vous, tous les comptes de ma gestion sont établis dans un ordre scrupuleux, et le budget de Ménouville est en parfait équilibre. Quant aux autres affaires du comte de Flamarande, il y a longtemps que je n'y étais plus initié, et je ne pourrais plus donner aucun éclaircissement.

— Écoutez-moi, Charles, dit M. de Salcède avec un soudain accent de bienveillante douceur et en me posant la main sur l'épaule, écoutez-moi bien, et peut-être reprendrez-vous courage. Depuis une heure que je vous observe comme je n'ai jamais eu l'occasion de le faire, et que je vous écoute sans ressentiment, je crois vous avoir pénétré. Écoutez donc mon jugement sur vous. Le plus grand service que l'on puisse rendre à un homme dans votre situation, c'est de l'aider à se bien connaître lui-même, et je veux, je dois

vous rendre ce service-là... Tout à l'heure, je vous ai pris pour un infâme, et puis pour un fou, ensuite pour un maniaque, et je me suis demandé si, dans ses longues relations confidentielles avec vous, M. de Flamarande ne vous avait pas inoculé sa maladie.

— Il y a de cela, répondis-je tristement; je me le suis dit mainte fois!

— Eh bien! non, reprit M. de Salcède, vous n'êtes ni fou, ni maniaque, ni méchant, ni fourbe; vous êtes une nature inquiète, vous l'avez dit, et gouvernée par une certaine exaltation dont vous ne connaissez pas les mobiles. Il y en a deux : le premier, c'est la vanité, je dirai, si vous voulez, l'orgueil froissé; le second... vous ne l'avouerez jamais, et je ne vous le signalerai pas, mais vous me comprenez sans que je parle.

— Vous vous trompez, monsieur, m'écriai-je, sentant une sueur froide couler de mon front, car il arrivait à l'accusation que j'avais toujours redoutée plus que tout au monde.

— Vous avez deviné si vite, reprit-il, que je n'hésite plus à le croire. Oui, voilà le mal caché qui nous a perdus tous deux. Il m'a jeté, moi, dans une exaltation non moins vive que la vôtre, mais les circonstances m'ont conduit forcément au dévoûment noble. Je ne m'en glorifie pas, j'eusse été un lâche, si j'avais méconnu mon devoir. Quant à vous, vous avez souffert autrement, et votre dévoûment s'est changé en persécution; votre amour-propre avait trop souffert dans la domesticité, et je me hâte de dire que vous étiez plus fait pour commander que pour obéir. Vous aviez reçu une bonne éducation, vous étiez capable, et votre figure inspirait la confiance. Vous vous seriez fait facilement une situation sociale aussi heureuse qu'honorable. Vous avez cru pouvoir servir impunément la haute aristocratie, et dès lors vous avez subi ses prestiges; vous vous êtes identifié à des points d'honneur, à des préjugés romanesques, à des drames renouvelés des antiques légendes, dont vous n'eussiez eu aucun souci, aucune idée dans la vie bourgeoise. Déclassé, vous vous sentiez malgré vous l'égal de vos maîtres. Condamné à vous regarder comme leur inférieur, vos impressions ont pris un caractère d'aigreur, de dépit et surtout de jalousie, dont j'ai été le principal objet.

Je me levais éperdu, il me fit rasseoir. — Je n'en dirai pas davantage, continua-t-il avec calme. Ce n'est pas à moi de vous condamner et de méconnaître l'empire d'une passion qui peut nous rendre abjects ou sublimes selon le point par lequel la destinée s'empare de nous. Laissez-moi vous dire, dans le besoin que j'éprouve de réhabiliter autant que possible un homme aussi foncièrement honnête et délicat que vous l'êtes, laissez-moi vous dire que

celui qui a violé mon domicile, ouvert mes meubles, lu mes lettres et dérobé jusque sur moi une prétendue preuve d'adultère, non, cet homme-là n'était ni un malfaiteur ni un espion, c'était un jaloux désespéré qui acceptait le rôle et usurpait le droit d'un époux vengeur.

Je fus encore une fois brisé par l'autorité froide de M. de Salcède. Touchait-il la vérité, je n'en sais encore rien moi-même. Je n'ai jamais voulu, je ne veux jamais le croire. Je niai avec assez d'obstination pour le convaincre au moins que je n'avais jamais caressé en moi la moindre chimère, et je vis qu'il faisait plus de cas de moi à mesure qu'il voyait ma sincérité. — Allons, me dit-il, ne parlons plus jamais de ces choses, qu'elles restent un secret absolu entre nous, de même que le reste. Je vous donne ma parole d'honneur que personne au monde ne se doutera de votre conduite envers moi et du motif que je lui attribue. Vous pouvez conserver intacte l'estime de Mme de Flamarande et l'amitié de Roger. C'est à vous de les justifier, et je suis sûr qu'à présent vous ne serez plus tenté de troubler leur sécurité. Voyez, malgré ce que vous avez fait contre moi, car c'est envers moi seul que vous avez été gravement coupable, j'ai encore confiance en vous et je vous rends à vous-même. Le seul remède à l'humiliation que vous subissez vis-à-vis de moi, c'est de vous réhabiliter complétement dans mon estime. Je vous en offre le moyen en vous jurant que vous pouvez rester attaché à la famille de Flamarande, puisque aucune révélation, aucun avertissement de ma part ne vous ôtera la confiance dont vous y jouissez.

— Je crois à votre parole, monsieur le marquis, mais j'ignore si je pourrai profiter de votre générosité; je ne le crois pas dans l'état d'accablement où je suis. Pourtant je ne veux pas vous quitter sans vous restituer, à vous et à M. le comte Gaston de Flamarande, deux pièces essentielles. Voici d'abord le véritable autographe que je vous avais dérobé; en second lieu, voici la déclaration de M. le comte Adalbert de Flamarande, donnant acte des droits légitimes de Gaston par l'explication des motifs de son exil. J'ai menti à Mme la comtesse en lui disant que son mari m'avait repris cette pièce. Je craignais alors de mettre cette dernière ressource au service du mensonge; mais j'ai menti également au comte mourant en lui disant qu'elle avait été anéantie, voulant cette fois me réserver le droit de proclamer la vérité, si elle venait détruire mes fâcheuses suppositions.

— Merci, Charles! dit le marquis en reprenant son talisman avec une joie évidente. J'accepte aussi le dépôt que vous me faites et qui est de la dernière importance, puisqu'il justifie complétement Mme de Flamarande devant ses fils et aux yeux du monde. A présent, Charles, vous allez reprendre le legs de M. de Flamarande. Ni Gaston, ni Roger ne consentiront jamais à vous en dépouiller.

— Ne me le rendez pas, monsieur le marquis, je le brûlerais!

— Eh bien! je vous le garde, et je chargerai les héritiers de vous le faire reprendre; mais où allez-vous maintenant? ajouta-t-il en remarquant mon insistance pour le quitter sans avoir pris un parti relatif à moi-même.

— Je ne sais pas, lui dis-je; je vais marcher, respirer, réfléchir.

— Vous n'avez point à réfléchir, reprit-il. Vous avez un devoir immédiat à remplir : vous avez mis un doute dans l'esprit de Roger, il faut le lui ôter avant qu'il ne voie sa mère, il faut lui dire qu'effectivement j'ai eu le désir d'adopter Gaston par suite de l'affection que j'avais pour lui, mais que Mme de Flamarande n'y a jamais consenti. Moi, j'irai l'avertir pour qu'elle ne contredise pas votre dernière assertion; je vais lui écrire, je remettrai la lettre de grand matin à Charlotte, qui couche dans le donjon auprès d'elle; vous, vous guetterez le réveil de Roger. Il n'est que trois heures, nous avons encore du temps devant nous. Voulez-vous m'attendre? nous sortirons ensemble.

— Non, monsieur le marquis, j'aime mieux être seul. Je ferai mon devoir, soyez tranquille.

— Eh bien! au revoir et à tantôt, dit M. de Salcède en me tendant la main. Je fus touché de tant de grandeur d'âme et de bonté. Des larmes longtemps contenues coulèrent sur mon visage et soulagèrent mon cœur. Je revins par la campagne, j'avais réellement besoin d'air et je pleurai librement, j'étais dans un abattement inexprimable. Tout ce que m'avait dit M. de Salcède me revenait à l'esprit et m'écrasait. J'achevais en moi-même le jugement qu'il avait porté sur moi, et ma conscience l'aggravait. — Il ne m'a pas dit, pensais-je, tout ce qu'il devait me dire, il m'a épargné! J'ai cru que la fin justifiait les moyens, voilà mon erreur, ma condamnation et ma honte; faire le mal pour amener le bien, il paraît que cela ne réussit jamais, et j'en suis la preuve. Et quand, par-dessus le marché, on se trompe sur le but que l'on poursuit, quand on a fait le mal pour n'arriver qu'à le faire encore, comme cela m'est arrivé en désespérant Roger par des insinuations maladroites, on est si cruellement puni qu'il faut bien sentir et reconnaître qu'on a eu tort, qu'on a manqué sa vie et qu'on n'améliore pas celle des autres en gâtant la sienne propre. On n'est plus bon à rien quand on s'est laissé devenir mauvais. Que pourrai-je réparer maintenant? On croira encore en moi parce que Salcède est un cœur généreux; mais je n'y croirai plus, moi, je me haïrai, je me ferai honte à moi-même. Ah! pourquoi ne me suis-je pas précipité des falaises de Ménouville! Pourquoi ce dégoût de la vie que j'éprouvais alors ne m'a-t-il pas donné le courage d'en finir?

Je fus pris en ce moment d'une rage de suicide, et il est fort pro-

bable que j'y aurais cédé sans un événement qui me fit comprendre qu'il est lâche de se supprimer quand on a un châtiment trop mérité à subir.

Comme j'étais arrivé au bord du torrent, le bruit de ses chutes m'avait empêché d'entendre le galop d'un cheval qui retentissait sur le sentier plus élevé que le lit de la Jordanne. Quand il fut presque au-dessus de moi, je le distinguai du clapotement de l'eau et je levai la tête. Il ne faisait pas encore jour, et je ne vis qu'une ombre noire qui passait sur ce chemin étroit et dangereux avec la rapidité de la foudre.

A l'instant même, je me représentai Roger fuyant Flamarande sous le coup du soupçon que j'avais mis en lui. J'essayai de remonter le ravin pour le joindre. C'était une tentative impossible en cet endroit, surtout dans l'obscurité. Je ne m'étais pas élevé de quelques mètres que j'entendis le galop du cheval déjà hors de portée. Je courus vers le manoir, et sur le seuil je rencontrai Ambroise. — Qu'est-ce que c'est? lui dis-je. Est-ce un des chevaux de la ferme attaqué au pâturage par des loups?

— Non, non, répondit-il, ce n'est pas ça. C'est quelque chose de plus contrariant; c'est M. Roger qui a pris fantaisie de se promener avant le jour. Je ne dormais pas, je l'ai vu entrer dans l'écurie avec une lumière et en sortir avec le bidet du père Michelin, qu'il avait sellé lui-même, une bonne bête, mais un peu folâtre, qui se défendra s'il la bouscule. Tout le monde dort encore, et comme il avait laissé sa bougie allumée à l'entrée de l'écurie, j'ai eu crainte du feu et je suis descendu malgré ma fièvre. Alors, en refermant la porte de la cour, j'ai vu que M. Roger prenait un chemin où les chevaux ne passent point facilement, et j'ai crié après lui; mais il n'a rien entendu, et il a pris le galop. Comment faire pour courir après lui? Il faudrait des jambes de quinze ans, et encore!

— Il y a sans doute un autre cheval à l'écurie, je vais le prendre.

— Il y a le poulichon d'Espérance, mais il est encore plus fou; il n'y a que lui pour le monter.

— N'importe, m'écriai-je, je le prendrai! — Je courus vers l'écurie, et avec l'aide du pauvre Ambroise, tout tremblotant de fièvre, je sellai la jeune bête, qui ne se laissa pas faire volontiers. Enfin j'allais l'enfourcher, lorsque Gaston, éveillé par le bruit, accourut, s'enquit de ce qui se passait, bondit sur son cheval et s'engagea dans le sentier qu'avait pris Roger avec la légèreté d'une ombre.

GEORGE SAND.

(La dernière partie au prochain numéro.)

LA

GUERRE CIVILE

EN AMÉRIQUE

PRISE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS (1).

La Nouvelle-Orléans était la plus importante de toutes les cités de la confédération, tant par sa population, qui s'élevait à cent soixante-dix mille âmes, que par sa position sur le cours inférieur du Mississipi. Elle ne possédait dans ses murs qu'un nombre insignifiant d'esclaves, treize mille environ, mais elle était le principal entrepôt de toutes les riches plantations de coton et de canne à sucre qui s'élevaient sur les deux rives du Mississipi, et qui étaient exclusivement exploitées par le travail des nègres. Aussi ses habitans, profondément divisés par l'origine et la langue, avaient-ils toujours été unanimes pour soutenir la cause esclavagiste depuis qu'elle jouait le premier rôle dans les affaires politiques de la république, et ils n'avaient pas été des moins ardens à lever en 1861 l'étendard de la sécession. Un bon nombre d'entre eux avaient combattu vaillamment sur le champ de bataille du Bull-Run. Si la

(1) La *Table de la Revue*, publiée récemment, a fait connaître à nos lecteurs les remarquables travaux que M. le Comte de Paris lui a donnés pendant son exil. Nous devons aujourd'hui à son ancienne bienveillance la communication de l'intéressant récit qu'on va lire, et qui fait partie des nouveaux volumes qui vont paraître prochainement chez l'éditeur Michel Lévy.

confédération pouvait un jour se faire reconnaître et jouir d'une existence tranquille et indépendante, si, réalisant le rêve de la vaste association connue sous le nom de *Chevaliers du Cercle d'or*, elle pouvait envelopper le golfe du Mexique en s'annexant Cuba d'un côté et le Mexique de l'autre, la *Reine du Mississipi* était assurée de devenir la capitale de cette nouvelle puissance. Tant que la guerre durait, elle était un point stratégique de première importance. Si les fédéraux parvenaient à s'en emparer, ils se trouvaient établis au centre de l'un des plus riches des états rebelles, ils enlevaient à leurs adversaires un port dont le blocus exigeait un grand nombre de navires et obtenaient une base d'opérations solide pour attaquer à revers les armées chargées de défendre le cours supérieur du Mississipi : aussi, dès le début de la guerre, songèrent-ils à s'en rendre maîtres. Au mois de décembre 1861, le général Phelps, avec quelques bataillons du Massachusetts, avait débarqué sur l'îlot sablonneux de Ship-Island, situé à l'entrée de la baie dite le Lac-Borgne. Cette baie s'étendant jusque près de la Nouvelle-Orléans, la station de Ship-Island, fort mauvaise d'ailleurs, battue par les vents, dangereuse pour les navires et malsaine pour les hommes, offrait un point de ravitaillement indispensable pour la flotte et les troupes qui allaient attaquer la capitale de la Louisiane. Phelps avait trouvé sur cet îlot un grand ouvrage, commencé avant la guerre, que les confédérés avaient évacué dans le mois de septembre, et que les soldats fédéraux avaient achevé à leur place...

Le projet d'expédition contre la Nouvelle-Orléans, arrêté à la fin de 1861, puis abandonné à l'époque où une guerre avec l'Angleterre semblait imminente, avait été repris dès que la question des prisonniers du *Trent* avait été résolue pacifiquement. Le général Butler avait été chargé de lever les troupes nécessaires à cette expédition, et, afin de le placer au-dessus des autorités locales, dont il pouvait contrarier les opérations de recrutement, un district militaire fut créé tout exprès pour lui dans les états de la Nouvelle-Angleterre. Il se mit activement à l'œuvre et réunit bientôt une dizaine de mille hommes; mais la partie navale était la plus importante de cette expédition; elle fut confiée au capitaine Farragut, officier d'une grande expérience et qui était resté fidèle à son drapeau, quoiqu'il fût né dans le Tennessee. Il reçut le commandement de l'escadre du golfe du Mexique, et s'embarqua le 2 février 1862 à *Hampton-Roads* sur la belle corvette le *Hartford*, qu'il devait conduire dans bien des combats. Le secret sur le but de l'entreprise avait été parfaitement gardé. Les navires que le gouvernement rassemblait de tous côtés pour cette expédition avaient reçu des ordres cachetés, leur indiquant comme point de ralliement la station de Key-West ou les bouches du Mississipi.

Butler se mettait en route trois semaines plus tard. Après avoir reçu, le 23 février, les instructions du président et du général Mac-Clellan, il quittait la baie de la Chesapeake avec une flotte de transport sur laquelle étaient embarquées les troupes qu'il avait levées dans le nord et trois régimens détachés de Baltimore. Il devait en rallier deux autres à Key-West et un au fort Pickens. La traversée fut longue et pénible, et ce n'est qu'après un mois de voyage qu'il débarqua à Ship-Island, où il se trouva à la tête de 13,700 hommes. Farragut l'attendait depuis longtemps et avait profité de ce délai pour organiser ses forces et les préparer à l'entreprise difficile qui leur était confiée. Son escadre se composait de la frégate le *Colorado* (48 canons), de la corvette le *Brooklyn* (24 canons), qui bloquait déjà depuis quelque temps le Mississipi, du sloop l'*Iroquois* (9 canons), rappelé des Antilles, des navires suivans, récemment équipés dans les arsenaux du nord : le *Hartford* (24 canons), que nous venons de nommer, le *Richmond* (26 canons), le *Pensacola* (24 canons), le *Mississipi* (12 canons), l'*Oneida* (9 canons), la corvette à voiles le *Portsmouth* (17 canons), et de dix canonnières : le *Varuna* (12 canons), le *Cayuga* (6 canons), le *Winona*, le *Katadin*, l'*Itasca*, le *Kineo*, le *Wissahickon*, le *Pinola*, le *Kennebeck*, le *Sciota*, de 4 canons chacune; ces canonnières étaient toutes des navires de commerce d'un faible échantillon, que la marine avait achetés et transformés, pour la circonstance, en bâtimens de guerre. On donnait en outre à Farragut des machines de guerre d'un genre nouveau, que nous verrons jouer un rôle important dans les combats dont le Mississipi sera le théâtre : c'étaient vingt bricks à voiles, portant chacun un mortier, qui avaient été équipés à l'arsenal de Brooklyn. Ces bâtimens, d'un faible tirant d'eau, jaugeaient de 200 à 300 tonneaux; une charpente massive en occupait tout le centre, depuis la cale jusqu'au pont, et soutenait une solide plate-forme, au milieu de laquelle se trouvait une plaque tournante portant le mortier. Celui-ci pesait 8 tonnes 1/2 et lançait une bombe de 15 pouces de diamètre. Un certain nombre de remorqueurs étaient attachés au service de cette flottille, que commandait un officier énergique et intelligent, le capitaine David Porter. La flotte de Farragut comptait en tout quarante-six bâtimens portant trois cents canons ou mortiers; mais elle n'avait pas un seul navire blindé.

C'était au moment où l'avantage immense des navires de ce genre venait d'être démontré par les combats de Hampton-Roads que Farragut allait conduire ses bâtimens de bois sous le feu convergent des forts de la Nouvelle-Orléans. Les habitans de cette ville vivaient dans la plus grande sécurité. Ils prédisaient aux fédéraux le sort de l'expédition anglaise qu'Andrew Jackson avait si bien battue sous leurs murs en 1815. La position de la Nouvelle-Or-

léans semblait justifier ces espérances. Dans la contrée basse et marécageuse qui s'étend au sud de cette ville, le Mississipi, pareil au Nil et aux fleuves de la Hollande, coule sur un dos d'âne sans cesse exhaussé par ses propres alluvions, et les levées naturelles qui l'encaissent au loin dans la mer donnent à son embouchure l'aspect d'une suite de promontoires, qui trompa les premiers explorateurs du golfe du Mexique. Les eaux du fleuve ont, dans tout le delta, une grande profondeur : on n'y rencontre aucun de ces bancs de sable qui en rendent si dangereux le cours supérieur; mais, au-dessous de la Tête-des-Passes, au point où chaque branche verse ses eaux dans la mer, il s'est formé, comme à l'embouchure de tous les grands fleuves, des barres difficiles où il n'y a que trois ou quatre brasses d'eau. La Nouvelle-Orléans est située sur la rive gauche, à 160 kilomètres au-dessus de ces embouchures; mais elle est séparée par quelques kilomètres seulement de la baie du Lac-Borgne, où se jettent, par de nombreux canaux ou *bayous*, pour employer le terme local, les eaux que les levées du fleuve laissent échapper. On ne peut cependant attaquer la ville de ce côté, parce que le Lac-Borgne n'a pas de profondeur, et qu'entre ses rives et la levée sur laquelle est assise la Nouvelle-Orléans s'étendent de vastes et impraticables marécages. Quelques ouvrages de peu d'importance suffisaient largement à couvrir la ville derrière ces marais. Les forts Jackson et Saint-Philippe, qui défendaient le cours inférieur du fleuve et commandaient les véritables approches de la grande cité du sud, sont situés à 60 kilomètres environ au-dessus des passes du Mississipi. Le fort Saint-Philippe, sur la rive gauche, a été fondé par les Espagnols, et avait été récemment reconstruit par un officier du génie fédéral, le capitaine Barnard, placé depuis à la tête de son arme dans l'état-major de Mac-Clellan. Le fort Jackson, qui avait reçu le nom du défenseur de la Nouvelle-Orléans, se trouvait en face, près de l'emplacement de l'ancien fort Bourbon. Le ministère de la guerre à Washington avait naturellement des plans détaillés de tous ces ouvrages, et Barnard avait fourni un mémoire sur celui qu'il avait reconstruit et que ses camarades étaient chargés de prendre.

Les autorités confédérées se croyaient invulnérables de ce côté : elles ne songeaient à protéger la Nouvelle-Orléans que contre un ennemi descendant le Mississipi; c'est à Columbus, à l'île n° 10, au fort Pillow, qu'elles prétendaient défendre la capitale du golfe du Mexique. Lorsqu'en octobre 1861 le général Lowell remplaça Twiggs dans le commandement de la Louisiane, il se trouvait absolument sans ressources. Les régimens levés dans le pays étaient allés guerroyer ailleurs, les arsenaux étaient vides, les forts à peine armés, les navires de guerre en construction sur le fleuve encore inache-

vés; l'argent, les hommes, le matériel, manquaient également. Les armées de Virginie et du Kentucky avaient tout absorbé. Pendant l'hiver, à force d'activité, Lowell avait en grande partie remédié à ce dénûment. Une double enceinte suffisamment armée protégeait la ville du côté de la terre, deux poudreries travaillaient jour et nuit; la garnison comptait, outre la milice, 8,000 hommes de troupes bien organisées; mais les échecs de leurs armées dans le nord-ouest alarmaient de plus en plus les autorités de Richmond. Dans le mois de mars, Lowell fut obligé d'envoyer 5,000 hommes à Columbus, et peu à peu on lui enleva tous ceux de ses soldats qui étaient enrôlés au service de la confédération : il ne lui resta que 3,000 volontaires levés par le gouverneur de la Louisiane, engagés pour trois mois seulement, mal équipés et sans instruction. On lui demanda aussi des canons et des munitions. Enfin des conflits d'autorité et le manque d'argent retardaient l'achèvement des deux bâtimens sur lesquels il comptait pour défendre le Mississipi contre les flottes fédérales. C'étaient le *Louisiana* et le *Mississipi*, l'un et l'autre de 1,500 tonneaux, fortement blindés, armés d'un éperon, munis d'une puissante machine à vapeur, et portant chacun vingt canons. Le gouvernement de Richmond avait décidé que ces navires et quatorze bateaux de rivière plus ou moins complétement blindés iraient, dès qu'ils seraient achevés, combattre Foote sur le haut Mississipi; mais le danger que courait la Nouvelle-Orléans était si menaçant que Lowell obtint à force d'instances la permission de les conserver, ainsi que six d'entre les canonnières : les huit autres lui furent enlevées. Cependant, à la fin de mars, la flottille confédérée se trouvait en état d'aider puissamment les forts Jackson et Saint-Philippe, si ceux-ci étaient attaqués par les fédéraux. Elle se composait du *Louisiana*, qui était enfin terminé, du bélier le *Manassas*, qui avait déjà causé l'année précédente une si vive alarme aux navires fédéraux et qu'un ordre de Beauregard avait renvoyé à la Nouvelle-Orléans, des six bateaux de rivière le *Warrior*, le *Stonewall-Jackson*, le *Resolute*, le *Defiance*, le *Governor Moor* et le *Général Quitman*, protégés pour la plupart par des plaques de tôle et des ballots de coton et portant chacun un éperon, enfin de cinq autres bâtimens du même genre, équipés par les soins du gouverneur de la Louisiane. Les autorités de Richmond, ne comprenant pas la nécessité d'un commandement unique, s'étaient obstinées à placer cette flottille sous les ordres d'officiers indépendans de l'armée de terre. Le commodore Whipple, résidant à la Nouvelle-Orléans, et sous lui le capitaine Mitchell, avaient le commandement exclusif des navires chargés de défendre les passes. Pendant toute la durée du siége, Mitchell ne voulut pas se concerter avec les défenseurs des forts, refusa d'écouter les avis de Lowell, les de-

mandes de Duncan, et par son inaction au milieu du bombardement il s'exposa de la part de ses camarades aux plus justes critiques.

Les confédérés, à la nouvelle de l'approche de la flotte de Farragut, n'avaient pas jugé toutefois que ces navires fussent une protection suffisante pour la Nouvelle-Orléans, et ils avaient voulu fermer l'entrée du Mississipi comme les Russes avaient fermé celle du port de Sébastopol. La grande profondeur du fleuve, qui est de quinze à vingt-cinq brasses, ne permettait pas de couler des navires dans son lit, car les mâts eux-mêmes auraient disparu sous les eaux; Lowell voulut suppléer à ce genre d'obstacle par un barrage flottant. Une énorme chaîne apportée de Pensacola fut tendue de bord à bord à la hauteur du fort Jackson, en un point où le Mississipi n'a que 660 mètres de large. De gros troncs de cyprès, de 10 mètres de long et disposés dans le sens du courant à peu de distance l'un de l'autre, portaient cette chaîne, et le tout était fortement amarré sur sept ancres placées en amont. Malheureusement pour les confédérés cet obstacle formidable n'obstruait que trop bien le cours du fleuve. Lorsqu'au printemps ses eaux commencèrent à monter, inondant les deux rives et enveloppant d'une barrière impraticable à l'infanterie toutes les approches des forts, elles apportèrent les nombreux débris arrachés par le Mississipi aux forêts qui bordent son cours supérieur et qu'il charrie tous les ans jusqu'à la mer. Le barrage les arrêtant, les troncs accumulés formèrent bientôt une masse flottante qui s'élevait jusqu'au fort Saint-Philippe, et un jour vint naturellement où le poids de cette masse brisa l'obstacle qui la retenait. C'était à la fin de février. Au moyen des contributions des habitans de la Nouvelle-Orléans, car le trésor confédéré était sans ressources, Lowell se mit aussitôt à l'œuvre pour réparer ce désastre. Onze coques de bricks furent amarrées dans le fleuve et reliées par une chaîne légère qui, tantôt relevée, tantôt immergée, laissait passer tous les corps flottans, tandis que le gréement de ces bâtimens, abattu dans l'espace qui les séparait, devait embarrasser les hélices des navires qui s'en approcheraient. Une portion seulement de l'ancien barrage fut conservée sur la rive droite; enfin un étroit passage fut ménagé pour les vaisseaux confédérés qui voudraient gagner la haute mer. Cet obstacle était encore assez puissant pour arrêter quelque temps la flotte fédérale et la tenir ainsi exposée au feu convergent de plus de cent canons placés sur les deux rives.

En effet, les deux grands forts et les batteries qui en dépendaient étaient armés de cent cinquante pièces. Le fort Saint-Philippe, établi sur l'angle saillant d'un coude du fleuve, l'enfilait dans deux directions. Le fort Jackson, situé un peu plus bas, était plus con-

sidérable : c'était un pentagone régulier, ayant 150 mètres de courtine et commandant tous les environs, à l'exception d'une partie de la levée de la rive droite, qui, à 2 kilomètres plus en aval, était masquée par une épaisse forêt. Il était armé de soixante-quinze canons; mais quelques-unes de ses meilleures pièces lui furent retirées et envoyées à l'île n° 10 par ordre des autorités de Richmond. Il avait d'assez grands abris blindés; une partie de son artillerie était dans les casemates; la garnison, qui aurait dû être de 2,500 hommes, n'en comptait guère que 1,500. Ces deux forts possédaient néanmoins un nombre suffisant d'artilleurs exercés pour servir, avec deux relais complets, les quatre-vingts pièces qui avaient vue sur le fleuve. Une batterie de terre, construite en face du fort Jackson, protégeait le point où la chaîne s'amarrait à la rive gauche; mais au dernier moment deux gros canons rayés, qui venaient d'y être placés avec une peine inouie, furent enlevés pour être mis à bord du *Louisiana*, où ils ne tirèrent pas un seul coup.

Depuis que le blocus avait interrompu la navigation au-dessous de la Nouvelle-Orléans, les bouches du fleuve s'étaient envasées, ajoutant ainsi une défense naturelle à toutes celles que nous venons de décrire. Lorsqu'en mars Farragut voulut entrer dans le Mississipi, il eut beaucoup de peine à faire passer ses corvettes sur la barre. La frégate le *Colorado*, qui tirait 22 pieds, fut obligée de rester en dehors, et la plus grande partie de son équipage fut répartie sur les autres navires. Ce ne fut que le 8 avril que, les corvettes le *Mississipi* et le *Pensacola* ayant enfin franchi l'obstacle, Farragut vit toute sa flotte réunie dans les eaux du grand fleuve. Dès le 28 mars, les positions ennemies avaient été reconnues, et le bord du bois qui couvre la rive droite au-dessous du fort Jackson fut choisi comme le meilleur poste pour les bateaux-mortiers. Retardée par le manque de charbon, la flotte se mit enfin en marche le 17 avril, tandis que Butler, arrivé de Ship-Island avec 9,000 hommes, attendait à l'embouchure l'issue de la lutte, pour débarquer ses troupes sur un terrain où elles pussent prendre pied. Tout le delta du Mississipi n'était à cette époque qu'un vaste et impraticable marais, et ces troupes ne pouvaient avoir d'autre tâche que de recueillir les fruits des avantages obtenus par la marine; mais la crue du fleuve, qui paralysait les soldats fédéraux, leur rendait aussi bien des services. La petite armée de Lowell, inondée dans ses campemens, était exposée à toute sorte de souffrances, de privations, et les forts eux-mêmes étaient menacés par l'eau qui rongeait les terres friables sur lesquelles ils s'élevaient. Enfin le 11 avril le barrage avait été de nouveau fortement ébranlé, quoiqu'il en restât assez pour opposer aux fédéraux un obstacle difficile à franchir.

Le 18 avril, les bateaux-mortiers, qui devaient ouvrir le feu, jetaient l'ancre à 2,000 mètres du fort Jackson, le long du bois dont nous avons parlé, sans que l'ennemi les eût découverts; pour les mieux cacher, leurs mâts et leurs cordages furent enveloppés de branches vertes, tandis que l'on enduisait leur coque du limon rougeâtre du Mississipi. Six d'entre eux occupèrent, contre la berge gauche, une place plus exposée, mais d'où leur tir était plus sûr. Quelques canonnières les accompagnaient. Les distances avaient été exactement calculées : dès le 18 au matin, les vingt mortiers purent concentrer leur feu sur le fort Jackson. Les effets de ce terrible bombardement ne tardèrent pas à se faire sentir; toutefois ils n'empêchèrent pas le fort de répondre avec vigueur. Il obligea même bientôt les six bateaux-mortiers qui n'étaient pas masqués par le bois à changer de place pour éviter d'être coulés; mais il ne put jamais découvrir exactement la position occupée par les autres. Enfin, vers cinq heures du soir, tous les édifices de bois qui couvraient une partie de la place d'armes du fort s'enflammèrent; cet accident interrompit le service des pièces confédérées, et la garnison eut la plus grande peine à éteindre l'incendie. Au coucher du soleil, Porter, après avoir lancé 1,500 bombes, cessa le feu. Pendant la nuit, les canonnières fédérales qui étaient de garde réussirent à écarter plusieurs brûlots lancés par l'ennemi.

A partir du 19, le tir des mortiers fut continué sans relâche jour et nuit, chacune des trois divisions dont se composait la flottille faisant ce service pendant quatre heures. N'ayant pu réussir à bien régler les fusées de ses bombes, Porter se décida à ne pas les couper; au lieu d'éclater en l'air, ces projectiles s'enfonçaient à 5 ou 6 mètres dans la terre molle du fort, et leur explosion, peu dangereuse pour ses défenseurs, en ébranlait profondément les constructions. Le 20 au soir, Farragut donna à son capitaine de pavillon, le brave Bell, l'un des meilleurs officiers de la marine américaine, la dangereuse mission d'aller avec deux canonnières, le *Pinola* et l'*Itasca*, ouvrir une brèche dans le barrage construit par les ennemis. Pendant cette expédition, les mortiers redoublèrent leur feu pour les contraindre à se réfugier dans leurs casemates. Profitant de leur trouble, le lieutenant Caldwell aborde l'une des coques amarrées dans le fleuve, détache les chaînes qui y étaient fixées et y laisse un sac de poudre avec une fusée munie d'un appareil électrique. Les défenseurs des forts n'avaient pas tardé à apercevoir les deux canonnières, et celles-ci en se retirant furent couvertes d'une pluie d'obus. Le fil qui devait faire sauter le sac de poudre se brisa, mais une des chaînes étant détachée laissait deux passages praticables à la flotte fédérale. Toutefois, dans l'espoir de

réduire complétement au silence le fort Jackson, Porter continua le bombardement jusqu'au 23 au soir. Ses munitions étaient presque épuisées, et le feu de l'ennemi ne s'était pas sensiblement ralenti : une seule pièce du fort Saint-Philippe, la meilleure il est vrai, et quatre du fort Jackson avaient été démontées. En revanche, un des bateaux-mortiers avait été coulé par un boulet, qui l'avait traversé de part en part; les fédéraux n'avaient d'ailleurs perdu que peu de monde, et leurs bateaux avaient parfaitement résisté aux secousses produites par le tir des pièces énormes qu'ils portaient.

Mais ils désespéraient de venir à bout des forts par un simple bombardement. Ils ne se doutaient pas des ravages que leurs projectiles avaient faits dans le fort Jackson. Il était tombé dans l'enceinte plus de huit mille bombes, au dire des confédérés : les casemates, malgré les sacs à terre dont on les avait couvertes, étaient à demi ruinées et menaçaient de s'écrouler; le magasin à poudre n'était plus en sûreté : toutes les maçonneries étaient ébranlées. Enfin, chose plus grave encore, les bombes, en éclatant dans la digue qui retient le fleuve, l'avaient crevée en plusieurs places, et les eaux, fort hautes alors, avaient inondé une grande partie de l'ouvrage, rendant les abris blindés presque inhabitables et les communications entre les diverses batteries très difficiles. Si le terrain n'avait pas été aussi mou et si les bombes ne s'y étaient pas enfoncées très profondément, le fort aurait été détruit au bout de deux ou trois jours. Le général Duncan et ses deux lieutenans, les colonels Higgins et Mac-Intosh, soutenaient cependant par leur exemple le courage de leurs soldats. Les cinq ou six pièces de gros calibre qui seules pouvaient porter jusqu'à la station occupée par les navires fédéraux étaient toujours en action; toutes les nuits, des brûlots descendaient le fleuve. Rien ne faisait donc prévoir la fin de la lutte : pour la terminer, Farragut se décida à risquer un coup d'audace et à forcer les passes sous le feu de l'artillerie ennemie.

C'était au reste non pas une tentative inventée dans un moment d'embarras, mais bien un plan longuement mûri par cet esprit à la fois calculateur et hardi. Réunissant les deux plus grandes qualités de l'homme de guerre, concevant ses desseins avec calme, envisageant tous les dangers qu'ils pouvaient présenter, et les exécutant sans aucune hésitation, Farragut avait promis au gouvernement de Washington de prendre la Nouvelle-Orléans. Il avait annoncé avant de s'embarquer que, s'il le fallait, il irait avec ses bâtimens de bois se présenter devant les forts ennemis, qu'au lieu de les combattre à distance, il s'en approcherait à bout portant pour remplir de mitraille les embrasures de leurs casemates, et qu'en sacrifiant un ou deux de ses navires il assurerait le passage du reste de la flotte.

C'est cette manœuvre qu'il allait tenter et qui, renouvelée par lui plusieurs fois pendant la guerre avec une égale audace et un même succès, devait le placer au premier rang parmi les marins de notre époque. Il eut peut-être, dans d'autres occasions, à engager des luttes plus périlleuses que celle à laquelle il se préparait le 23 avril 1862; mais il allait ce jour-là faire le premier essai d'une méthode nouvelle, et, ainsi que l'amiral quelques années plus tard nous le disait lui-même dans son langage pittoresque, « c'était comme l'œuf cassé par Christophe Colomb : il fallait imaginer ce que personne n'avait fait avant lui dans de pareilles circonstances. » Il fallait surtout savoir exécuter une manœuvre aussi téméraire dans un moment où de toutes parts on proclamait l'immense supériorité des forts sur les navires de bois. Heureusement Farragut était secondé par des officiers résolus, auxquels, pour les encourager, il ne craignait pas de dire « qu'ils allaient avoir à rencontrer leur adversaire dans le genre de combat le plus défavorable pour la marine. »

Une reconnaissance s'étant assurée que le passage était toujours libre entre deux des coques amarrées par l'ennemi, Farragut, le 24 avril à deux heures du matin, faisait le signal de lever l'ancre. Il avait donné verbalement à tous ses officiers les instructions les plus minutieuses, tout en leur laissant une grande liberté dans leurs préparatifs de combat. L'esprit inventif des Américains en avait profité. Quelques commandans avaient peint en blanc leur pont afin de mieux se reconnaître dans l'obscurité, et il paraît qu'ils s'en trouvèrent fort bien; d'autres avaient enduit leur coque de limon; tous avaient improvisé des blindages pour protéger les parties vitales de leurs navires, les uns en pendant des paquets de cordes sur leurs flancs, les autres en entassant à l'intérieur des sacs de charbon ou des hamacs.

A trois heures et demie du matin, la flotte se mettait en mouvement sur deux colonnes. Celle de droite était sous les ordres du capitaine Bailey, commandant en second, qui avait son pennon sur la canonnière le *Cayuga*. Il était suivi par les deux corvettes le *Pensacola* et le *Mississipi*, et par les cinq canonnières l'*Oneida*, le *Varuna*, le *Katadin*, le *Kineo* et le *Wissahickon*. La colonne de gauche était composée des trois corvettes le *Hartford*, le *Brooklyn* et le *Richmond*, sous la direction immédiate de Farragut, et des six canonnières le *Sciota*, l'*Iroquois*, le *Kennebeck*, le *Pinola*, l'*Itasca* et le *Winona*, dont il avait confié le commandement au capitaine Bell. Les deux colonnes devaient marcher de manière à se protéger réciproquement : les bâtimens de celle de droite avaient amarré tous leurs gros canons à tribord pour tirer sur le fort Saint-Philippe, ceux de la colonne de gauche à bâbord pour combattre le fort Jack-

son. Les corvettes devaient ralentir leur marche pendant ce combat pour attirer le feu de l'adversaire, tandis que les navires d'un plus faible échantillon, sortant le plus promptement possible de l'espace dangereux, attaqueraient la flottille ennemie.

La nuit était sombre : les marins confédérés, toujours négligens malgré les avis de Duncan, n'avaient ni bateaux en sentinelle pour surveiller le fleuve, ni feux sur l'eau pour diriger le tir des batteries de terre. Cependant les défenseurs du fort Jackson ne tardèrent pas à découvrir les navires fédéraux, qui, naviguant avec difficulté dans un chenal qu'ils ne connaissaient pas et contre un courant violent, n'avançaient que fort lentement et faisaient à peine 4 milles à l'heure. Au feu de Jackson se joint bientôt celui de Saint-Philippe, qui enfile le fleuve et la flotte fédérale, sans obtenir d'elle un seul coup en retour. Les mortiers s'étaient chargés de répondre pour elle et tiraient sans relâche, tandis que les canonnières attachées à leur service et le bateau à voiles le *Portsmouth* étaient remontés jusqu'à bonne portée du fort Jackson, et le couvraient d'obus.

Farragut et Bailey trouvent chacun leur passage au milieu des coques qui devaient les arrêter : les feux tardivement allumés par les confédérés pour éclairer le combat leur servent de guides; les deux colonnes les suivent et déchargent aussitôt leur artillerie contre les deux forts. Le fleuve est bientôt couvert d'un épais manteau de fumée, qui augmente encore l'obscurité de la nuit et la difficulté des manœuvres. Les dernières canonnières des deux colonnes perdent de vue celles qui les précèdent; le *Kennebeck* à droite, le *Winona* à gauche, donnent dans les chaînes tendues entre les coques des bricks. Le premier coule une des coques, mais perd un temps précieux à se dégager. En même temps, l'*Itasca*, qui précédait le *Winona*, reçoit un boulet qui crève sa chaudière et le désempare : les deux navires s'abordent. L'*Itasca* est emporté par le courant, le *Winona* isolé, après avoir cherché en vain sa route, est obligé de redescendre le fleuve, avec le *Kennebeck*, sous le feu concentré de toute l'artillerie ennemie. Le reste de la flotte, sur ces entrefaites, a dépassé le fort Jackson en répondant de son mieux aux salves des batteries confédérées. Criblés par les projectiles de Porter, épuisés par six jours de bombardement, servant des canons presque tous en mauvais état, dans des casemates ruinées, les soldats du brave Higgins n'avaient pas les moyens d'arrêter les navires fédéraux, qui leur échappèrent avec des avaries insignifiantes. Au milieu de l'obscurité, un hasard heureux aurait seul pu leur faire couler l'un de ces navires au passage.

Le fort Saint-Philippe, que le bombardement n'avait guère en-

dommagé, était plus redoutable. Bailey, avec le *Cayuga*, l'avait déjà dépassé, après avoir tiré à mitraille dans les embrasures, selon les recommandations du commodore; mais il avait payé cher son audace, car son navire n'avait pas reçu moins de quarante-deux boulets. Le *Pensacola* et le *Mississipi* avaient engagé à leur tour le combat. Farragut arrive à leur aide; il est attaqué à la fois par le *Manassas* et par un brûlot : en cherchant à les éviter, le *Hartford* échoue, et le brûlot lui communique ses flammes. Par bonheur, elles sont bientôt éteintes : le vaisseau-amiral se dégage, et, tandis que le *Manassas* disparaît dans l'ombre, il ouvre à petite portée sur les batteries du fort Saint-Philippe un feu si bien nourri que presque tous les canonniers confédérés abandonnent leurs pièces. Le *Brooklyn* le suivait, mais avait été retardé par le barrage, et il n'avait pu se frayer un chemin qu'en coulant, au risque de se briser lui-même, l'une des coques amarrées dans le fleuve. Cette corvette rencontre à son tour le *Manassas*. Le bélier confédéré tire sur elle son unique canon, à 3 mètres de distance : heureusement pour le *Brooklyn*, le boulet se loge dans les sacs à terre disposés autour de sa machine et ne cause aucun dommage à celle-ci. Le *Manassas* veut alors aborder son adversaire : il n'a pas assez d'espace pour prendre de l'élan, et son effort se brise contre les chaînes tendues sur les flancs du navire fédéral. Celui-ci avait pris la place du *Hartford* devant le fort Jackson, lorsqu'un autre ennemi, une des canonnières confédérées, vient l'attaquer : une seule bordée tirée à 50 mètres suffit pour désemparer ce nouvel adversaire, qui prend feu et dont l'incendie illumine un moment le théâtre de ce combat acharné.

Pendant que chaque navire dirigeait son tir sur l'éclair des pièces ennemies, les canonnières unionistes avaient dépassé les forts, et, l'artillerie confédérée ayant été à peu près réduite au silence, les corvettes avaient également remonté le fleuve. Au point du jour, lorsque l'on commençait à distinguer les combattans, quatorze navires fédéraux se trouvaient au-dessus des forts. Les autres étaient désemparés, mais aucun n'avait péri. La partie la plus difficile de l'entreprise de Farragut avait été accomplie en moins d'une heure; la bataille cependant n'était pas encore gagnée. Par une chance heureuse pour les fédéraux, le *Louisiana*, arrivé le 20 au fort Jackson, avait éprouvé une avarie à ses machines, et Mitchell ne voulut pas engager ce navire ni même le placer de manière à soutenir les batteries des forts : il rendit ainsi inutiles les artilleurs, les canons de gros calibre et les munitions qu'il avait reçus pour armer son bâtiment. En dépassant les forts, Farragut avait laissé derrière lui la puissante machine sur laquelle ses ennemis fondaient tant d'espérances; cependant ceux-ci avaient encore à lui

opposer le *Manassas* et une dizaine de navires de bois. Ces bâtimens, évidemment surpris par son attaque, avaient perdu la meilleure occasion de le combattre pendant qu'il canonnait les batteries de terre; mais ils allaient chercher à réparer bravement leur erreur. La plupart d'entre eux étaient à l'ancre un peu au-dessus du fort Saint-Philippe : aussi Bailey, qui ouvrait la marche avec le *Cayuga*, les vit-il s'élancer sur lui pour l'écraser. Avant même que tous les vapeurs qui le suivaient aient achevé de dépasser ce fort, le *Cayuga* est attaqué par trois ennemis; il leur tient tête avec succès : l'un reçoit à trente pas un obus de onze pouces qui l'oblige de se jeter à la côte, où il est abandonné et brûlé; un autre est désemparé, et au moment où le troisième s'approche, deux canonnières fédérales arrivent au secours de Bailey. C'est l'*Oneida*, qui vient déjà d'aborder et de couler un navire ennemi, et le *Varuna*, qui passe bientôt en tête de la colonne assaillante. Ce dernier bâtiment s'aventure trop loin, et, à quelques kilomètres au-dessus de Saint-Philippe, il se voit à son tour attaqué de toutes parts. Le *Morgan*, commandé par un ancien officier fédéral passé aux confédérés, ravage son pont par un coup d'enfilade. Pendant que le *Varuna* riposte et désempare ce premier adversaire, un autre confédéré, le *Stonewall-Jackson*, le prend par le flanc et lui donne deux coups d'éperon qui lui font une énorme voie d'eau. Le *Varuna* n'a que le temps de se diriger sur la rive pour s'arrêter dans la vase et ne pas couler avec tout son équipage dans l'eau profonde. Cependant l'*Oneida* vient lui porter secours : il oblige les deux navires confédérés à gagner aussi la côte et recueille l'équipage de la canonnière naufragée.

Le reste de la flotte, arrivé sur ces entrefaites, achevait de disperser ou de détruire les bâtimens légers qui portaient le pavillon confédéré, lorsque parut le *Manassas*, qui, suivant de loin, remontait le fleuve pour secourir ces derniers. Aussitôt Farragut ordonne à la corvette le *Mississipi* d'aller le combattre. Avant que ces deux navires aient pu se rencontrer, le *Manassas* a déjà reçu le feu de deux ou trois canonnières. Le *Mississipi* descend à toute vapeur sur lui; mais, au moment d'être abordé, l'agile confédéré évite le coup, frappe lui-même de côté le *Mississipi*, et, reconnaissant l'impossibilité de continuer la lutte, va vite se jeter sur la berge. Les fédéraux essayèrent en vain de le prendre et de le dégager : le feu du fort Saint-Philippe les en empêcha; ils le criblèrent alors eux-mêmes d'obus qui l'incendièrent. Bientôt le courant le releva et l'entraîna. Abandonné et enveloppé de fumée, le *Manassas* descendit lentement le cours du fleuve et, dépassant les forts qu'il n'avait pu défendre, arriva enfin devant la flottille de Porter, à la-

quelle la vue du navire confédéré causa d'abord une vive alarme. Elle ne tarda pas cependant à s'apercevoir que cet ennemi tant redouté n'était plus qu'un corps sans âme, et, tandis que les fédéraux s'apprêtaient à l'aborder, on le vit s'enfoncer avec le pétillement d'un charbon ardent qui tombe dans l'eau, et plonger pour ne plus reparaître.

Le combat était terminé pour le moment. Pendant cette nuit où leur sort venait d'être décidé, les habitans de la Nouvelle-Orléans avaient reposé tranquilles et confians. Ils s'étaient bien vite habitués au bombardement, dont l'écho lointain arrivait parfois jusqu'à eux, et s'étaient facilement persuadé que jamais l'ennemi ne dépasserait les deux forts. Ce fut donc avec une indicible émotion qu'ils apprirent, le 24 au matin, que la flotte fédérale avait forcé le passage et que rien ne pouvait plus l'empêcher de s'embosser devant les quais mêmes de la capitale. Quoique le bruit plus distinct du canon, prouvant que Farragut s'était rapproché, confirmât cette nouvelle, on ne pouvait croire encore à un désastre aussi grand et aussi imprévu; mais les plus incrédules furent convaincus lorsqu'ils virent les autorités elles-mêmes livrer aux flammes les chantiers de la marine. La scène de confusion et de désolation dont cet incendie fut le signal n'est nulle part mieux décrite que dans le livre de l'historien confédéré Pollard, qu'on ne peut soupçonner de l'avoir exagérée. Ceux qui la veille encore travaillaient avec ardeur à l'achèvement du *Mississipi* et des autres navires destinés à défendre la ville s'empressent maintenant de les détruire : ils y mettent le feu et les poussent violemment dans le fleuve, qui les engloutit avec des munitions de toute sorte. Le génie de destruction est contagieux : les *blockade-runners* qui n'avaient pu sortir depuis l'occupation des passes par Farragut, mais que rien n'empêchait de remonter le fleuve, sont impitoyablement brûlés à leur tour. D'énormes ballots de coton, que ces navires devaient emporter en Europe, étaient encore empilés sur les quais : une partie est jetée à l'eau, le reste forme bientôt un terrible brasier. La population va chercher tous ceux qui se trouvent dans les dépôts en ville, afin de les détruire également. Elle suivait en cela les prescriptions du gouvernement confédéré, qui, comptant sur la disette de coton pour obliger l'Europe à intervenir en sa faveur, avait spécialement recommandé de n'en rien laisser tomber aux mains de l'ennemi.

Le fleuve est couvert de débris embrasés qu'il porte au-devant de Farragut, comme pour lui révéler plus promptement l'étendue de son succès. A mesure que le jour s'avance, l'émotion redouble dans la ville : l'atmosphère est chargée d'une épaisse fumée; au pétillement des flammes, au bruit des explosions, se mêle le son du

tocsin répété par les cloches de toutes les églises. Bientôt les habitans de la Nouvelle-Orléans aperçoivent des groupes de cavaliers venant par la levée du Mississipi; on reconnaît le général Lowell et quelques officiers qui, après avoir assisté au combat nocturne, ont réussi, non sans peine, à dépasser la flotte ennemie : on les entoure, on les presse de questions. Ils racontent le combat, le courage des canonniers et des marins, la destruction complète de la flotte. Mais où est Farragut, et que va-t-on faire? Farragut approche, et tenter de défendre la ville contre lui ne servirait qu'à attirer sur elle toutes les horreurs d'un bombardement. Lowell a laissé quelques troupes plus bas pour entraver la marche des fédéraux et servir contre eux les douze canons des batteries dites *les Chalmettes*, élevées sur les deux rives du fleuve afin d'appuyer l'enceinte qu'il avait construite. Il songe un instant à tenter un coup de désespoir et à attaquer à l'abordage les navires ennemis au moment où ils se présenteront devant la ville; mais, lorsqu'il demande 1,000 hommes de bonne volonté pour cette entreprise, une centaine à peine se présente : il n'a pas en tout plus de 3,000 soldats autour de lui. Renonçant à une lutte impossible, il prend alors le parti d'évacuer la ville, pour se retirer avec sa petite garnison au camp Moor, situé à 100 kilomètres dans l'intérieur, sur le chemin de fer de Jackson. Cette détermination, qui lui fut cruellement reprochée, était sage et nécessaire : s'il avait tenté de défendre la Nouvelle-Orléans, non-seulement il aurait exposé cette ville à d'affreux ravages, mais il aurait donné à Farragut l'occasion de remporter un succès encore plus décisif, et les flottes fédérales auraient probablement alors pu profiter de ce succès pour s'emparer de tout le cours du Mississipi. La Nouvelle-Orléans, par sa position, était un véritable piége pour les troupes chargées de la défendre contre un assaillant maître du fleuve. Au nord de la ville s'étend le grand lac Pontchartrain, bordé de jardins et de villas, qui, en un endroit appelé Kenner, en amont de la cité, se rapproche du Mississipi au point de n'en être séparé que par une langue de terre de 1 kilomètre de large. Cette langue relie seule au continent la presqu'île irrégulière qui forme le côté gauche du delta et sur laquelle se trouve la Nouvelle-Orléans. En effet, le lac Pontchartrain se décharge dans le Lac-Borgne par deux canaux profonds, les Rigolets et le bayou du Chef-Menteur; la crue des eaux avait emporté tous les obstacles placés dans ces canaux, que défendaient seulement deux ouvrages insignifians. Elle ouvrait ainsi aux petites canonnières fédérales le lac Pontchartrain et leur donnait les moyens d'y naviguer : toute retraite était donc interdite de ce côté aux confédérés. Enfin cette même crue, en élevant le niveau du Mississipi

au ras de ses digues, permettait aux navires fédéraux de s'embosser devant l'isthme de Kenner et d'en commander entièrement le passage. S'il était resté à la Nouvelle-Orléans, Lowell, au bout de peu de jours, aurait donc été obligé de capituler avec tout son monde. Son coup d'œil, sa prudence, le sauvèrent de ce désastre inévitable, et sa prompte retraite assura aux confédérés la possession de Vicksburg. A peine sa résolution fut-elle prise qu'il fit évacuer tout ce qu'on pouvait encore sauver de son matériel; le chemin de fer seul lui restait, car, au milieu de la panique, les vapeurs qui auraient pu l'aider avaient été brûlés ou emmenés. Ses artilleurs formaient un corps exercé. Aussitôt que l'évacuation fut achevée, il les envoya, avec une brigade composée de ses meilleures troupes, à Vicksburg. Ce sont eux que Farragut trouva, trois semaines après, dans cette position si importante, et qui, en la défendant pendant un mois contre lui, donnèrent à Van Dorn le temps de venir la mettre à l'abri de ses coups.

Cependant la nouvelle du départ des troupes s'est répandue avant même que Lowell ait pris ses premières dispositions de retraite. Elle porte la confusion à son comble : la population entière s'agite dans les rues; quelques-uns proposent de brûler la ville, pour l'empêcher de tomber aux mains des fédéraux. Une pareille proposition n'a aucun succès; mais, sous prétexte de priver l'ennemi des ressources que lui offriraient les riches entrepôts de la cité, des milliers de vagabonds les mettent au pillage. La nuit vient bientôt favoriser leurs déprédations, nuit cruelle pour cette malheureuse ville, exposée également aux excès de ses propres habitans et aux attaques d'un ennemi vainqueur.

Celui-ci approchait en effet de plus en plus. Après le dernier combat livré aux canonnières confédérées, Bailey avait remonté, avec le *Cayuga*, jusqu'à la quarantaine, et, rencontrant là le régiment Chalmette sous le colonel Trymansky, il avait lancé quelques obus dans son camp : les soldats confédérés, qui avaient perdu tout courage, capitulèrent sans faire la moindre résistance. La possession de la quarantaine assurait à Farragut une communication directe avec la mer par un bayou dérivé du Mississipi et praticable à de petits bateaux. Il donna aussitôt avis à Butler d'en profiter et de remonter ce bayou pour débarquer ses troupes au-dessus des forts, afin de les investir entièrement. Laissant ensuite quelques canonnières pour observer les navires ennemis qu'il n'avait pu détruire, et particulièrement le *Louisiana*, il avait repris sa marche victorieuse. Le 25, vers onze heures du matin, il dépassait le coude d'où l'on découvre pour la première fois la grande cité commerçante qui se développe en croissant sur la rive gauche du fleuve. Peu après il engageait le combat avec les batteries des Chalmettes.

Quelques bordées suffisent pour les réduire au silence, et bientôt toute la flotte fédérale, marchant sur une seule colonne, jette l'ancre devant la ville, chaque navire s'embossant de manière à enfiler l'une des rues longues et droites qui descendent vers le fleuve en traversant toute la cité. Il n'y avait pas un soldat dans la ville; cependant Lowell ne l'avait pas encore quittée, il était resté de sa personne pour hâter le départ du matériel. Lorsque le capitaine Bailey vint demander la soumission de la Nouvelle-Orléans, le général confédéré remit tous ses pouvoirs au maire. Celui-ci, sachant que Farragut n'avait pas de troupes de débarquement, ne songea qu'à traîner les choses en longueur, afin de donner à Lowell le temps d'achever l'évacuation, et il entama à cet effet avec le commodore fédéral une correspondance dont l'emphase contraste avec la simplicité et la modération des réponses de ce dernier. Pendant cinq jours, on vit se prolonger cette situation singulière : d'une part une grande ville sans défense, et devant elle, d'autre part, une flotte formidable ayant tous les moyens de la détruire, mais pas ceux de l'occuper. L'humanité de Farragut ne lui permet pas d'employer ses canons pour faire reconnaître son autorité, et le maire, s'abritant derrière une population désarmée, profite de la longanimité du vainqueur pour le braver et maintenir sur les édifices publics le pavillon de l'état de la Louisiane. Il réussit ainsi à occuper si bien l'attention de Farragut que cet officier, d'ordinaire si vigilant, négligea de couper, à l'isthme de Kenner, les communications entre la Nouvelle-Orléans et l'armée, et Lowell, établi au camp Moor, resta en rapports avec la ville, offrant même aux habitans de revenir au milieu d'œux, s'ils voulaient pour résister s'exposer à un bombardement. Cependant, s'il put sauver son matériel, sa petite armée se trouva bien réduite en nombre, car les volontaires levés à la Nouvelle-Orléans refusèrent de servir plus longtemps sous ses ordres, et, profitant de ce que la route leur était encore ouverte, ils retournèrent en masse chez eux. Cet esprit d'insubordination éclatait de même non-seulement dans les deux forts Jackson et Saint-Philippe, mais aussi dans toutes les petites garnisons de la Louisiane occidentale, qui avaient été rappelées par Lowell, et qui, au lieu de lui obéir, s'étaient débandées aussitôt l'ordre reçu. Telles étaient les conséquences inévitables de la doctrine sécessioniste : poussée à l'extrême, elle se retournait contre la cause qui en avait d'abord profité.

Enfin la nouvelle de la capitulation des forts, qui dissipait la dernière espérance des confédérés et rendait les troupes de Butler disponibles, vint mettre un terme à cet étrange état des choses. Le 24 au matin, dès qu'il avait vu la flotte de Farragut au-dessus des forts, Porter avait sommé ceux-ci de se rendre et, sur leur refus,

avait repris le bombardement, dirigeant particulièrement son feu contre le navire le *Louisiana*, qui, nous l'avons dit, n'avait pris aucune part au combat et avait échappé ainsi aux coups de Farragut. Pendant ce temps, des bâtimens légers occupaient tous les canaux par lesquels les défenseurs des forts auraient pu chercher à communiquer avec la Nouvelle-Orléans, et Butler, débarquant ses troupes près de la quarantaine, les investissait complétement. Le général Duncan espérait néanmoins pouvoir résister encore quelque temps : si le fort Jackson était en ruines, Saint-Philippe était encore en assez bon état. Quatre hommes seulement avaient été atteints dans le second et quarante-deux dans le premier : parmi ces derniers, malgré les huit mille bombes tombées dans l'enceinte du fort, on ne comptait que neuf blessures mortelles : c'étaient donc près de mille projectiles consommés pour chaque homme tué; mais les défenseurs des deux forts étaient épuisés, isolés, exposés à un bombardement qui allait devenir fort meurtrier, et découragés par la perspective d'une reddition inévitable. La plupart d'entre eux, Européens ou même Américains du nord, étaient étrangers à la ville qu'ils avaient été chargés de protéger, à la cause au service de laquelle ils avaient été enrôlés presque de force. Pendant la lutte, ils avaient fait bravement leur devoir; dès que Farragut eut passé les forts, ils ne voulurent pas se sacrifier inutilement. Enfin le 27 avril, ils se réunissent en masse, commencent à enclouer les canons, à jeter à l'eau les munitions, et reçoivent à coups de fusil les chefs qui tentent de les ramener au devoir. Une seule compagnie, composée de planteurs, reste fidèle au drapeau confédéré. La révolte qui éclate au fort Jackson menace de s'étendre à Saint-Philippe : des signaux sont déjà échangés entre les soldats, et, malgré les efforts de Duncan, la garnison du premier fort se met en marche pour l'abandonner. Toute résistance était devenue impossible. Le lendemain 28, Duncan et Porter signaient une capitulation où ce dernier se plaisait à rendre hommage à la bravoure et à la loyauté de son adversaire; mais les pourparlers faillirent être interrompus par un acte aussi brutal qu'inattendu. Le capitaine confédéré Mitchell, à qui ses camarades des forts reprochaient de les avoir trop mollement défendus, était indépendant des autorités militaires, et ne se considérait pas comme compris dans la capitulation. Lorsque la flottille de Porter s'approcha pour en assurer la conclusion, il eut soin de ne laisser aucun pavillon sur le *Louisiana*, amarré au-dessus de Saint-Philippe; mais un instant après, profitant du moment où tous les navires fédéraux étaient rassemblés à peu de distance, il mit le feu à son bâtiment et le lança sur eux comme un brûlot. Heureusement le *Louisiana* sauta trop tôt, à la hauteur du

fort Saint-Philippe, dont il faillit tuer le commandant : l'explosion fut terrible, et, si elle avait eu lieu quelques minutes plus tard, elle aurait certainement détruit le *Harriet-Lane*, où Porter et Duncan étaient réunis pour régler les détails de la convention.

Pendant que le général Phelps occupait les forts, Butler avec le reste de ses troupes remontait vers la Nouvelle-Orléans. La voie était libre désormais, et rien ne s'opposait plus au ravitaillement de la flotte. Les forts Pike et Macombe, situés à l'entrée du lac Pontchartrain, avaient été abandonnés, et les vapeurs confédérés qui se trouvaient sur le lac détruits par leurs équipages avant même d'avoir vu un seul ennemi. Les dernières défenses de la Nouvelle-Orléans étaient donc abattues. Le 29, Farragut, qui avait jusqu'alors prudemment évité tout ce qui pouvait amener un conflit avec la population, envoya enfin un détachement de marins pour élever le drapeau fédéral sur l'un des édifices publics; mais à peine ces marins se furent-ils retirés que le drapeau, détaché par un homme nommé Munford, fut traîné dans les rues et foulé aux pieds. Le 1er mai, les transports fédéraux arrivaient aux quais, Farragut laissait à Butler le soin d'occuper et de gouverner la Nouvelle-Orléans, et quelques heures après les troupes fédérales prenaient possession de cette ville.

Farragut avait retrouvé sa liberté d'action. Il en profita sans délai pour remonter le fleuve. Près de Carrolton, à 10 kilomètres au-dessus de la Nouvelle-Orléans, il y avait, outre des ouvrages considérables, un barrage flottant prêt à être tendu dans la prévision que la flottille de Foote descendrait jusque-là le Mississipi. C'est en effet, nous l'avons dit, l'attaque par le nord que les confédérés craignaient le plus et en vue de laquelle ils s'étaient particulièrement préparés. Dès le 9 mai, l'*Iroquois* se présentait devant Bâton-Rouge. La capitale officielle de la Louisiane ne se défendit pas, et un poste de marins prit possession de l'arsenal; le 12, le même navire paraissait devant Natchez, où il ne rencontrait pas plus de résistance. La flotte le suivait en assurant ces faciles conquêtes. Tandis que Porter ramenait à Ship-Island ses mortiers, dont on ne croyait plus avoir besoin sur le Mississipi, le général Williams, avec quelques troupes embarquées sur des transports, suivait Farragut et mettait garnison dans les lieux qu'il importait de défendre. La conquête du Bas-Mississipi marchait rapidement, et les fédéraux se flattaient déjà de l'espoir de rouvrir la navigation entière du fleuve, depuis Saint-Louis jusqu'à la Nouvelle-Orléans, non-seulement aux navires de combat, mais aux mille bâtimens de commerce qui le sillonnaient avant la guerre. Ils croyaient aussi que, maîtres de l'une des contrées qui produisaient autrefois le plus de coton,

ils y feraient promptement revivre cette culture, et qu'en ouvrant l'entrepôt où le monde entier avait l'habitude de s'approvisionner, ils feraient taire tous ceux qui en Europe prenaient la ruine de l'industrie cotonnière pour prétexte de leurs réclamations en faveur de la cause confédérée.

Ces illusions devaient être vite dissipées. Vicksburg arrêtait le 18 mai l'*Oneida*, et bientôt après Farragut, arrivant avec toute sa flotte et apercevant les batteries étagées qui commandaient tout le cours du fleuve, allait être obligé de reconnaître qu'il ne pourrait sans de grands efforts venir à bout de ce nouvel obstacle. Aussi la possession même de la Nouvelle-Orléans et d'une grande partie de la Louisiane, fort importante au point de vue stratégique, n'eut-elle pas les résultats politiques et commerciaux que les vainqueurs en attendaient. Les fédéraux, qui n'osaient alors attaquer l'esclavage et se bornaient à combattre le gouvernement confédéré, respectaient toutes les institutions qui existaient avant la rébellion, croyant ainsi faciliter à leurs ennemis le retour sous le drapeau commun; mais ils ne réussirent jamais à ranimer la culture des grandes plantations qui avaient fait la richesse de la Louisiane et à rendre une véritable activité au commerce du coton à la Nouvelle-Orléans. D'une part, l'hostilité passionnée de la population armait sans cesse des guérillas qui devenaient bientôt des bandes de vulgaires pillards, et entravaient par leurs déprédations tout commerce, toute industrie; de l'autre, quoique légalement encore protégé par le gouvernement fédéral, l'esclavage ne pouvait plus subsister à côté du drapeau de l'Union. Les chefs de la rébellion avaient eu soin de le proclamer, les planteurs le sentaient, les esclaves eux-mêmes commençaient à s'en apercevoir. Cet emploi sans pitié des noirs, qui seul donnait autrefois les grandes récoltes de coton, était devenu impossible. Ne faut-il pas voir l'arrêt d'une justice supérieure dans le concours de circonstances qui empêcha les fédéraux de relever cet odieux système de travail, cause véritable de la guerre, et amena les hommes du sud à se faire eux-mêmes les instrumens les plus actifs de la ruine de l'esclavage?

Nous avons laissé Butler entrant à la Nouvelle-Orléans; nous ne le quitterons pas sans dire un mot du proconsulat de l'avocat du Massachusetts dans la grande ville du sud. Son gouvernement n'a jamais été jugé impartialement, et il ne pouvait l'être. La passion politique préparait d'avance des accusateurs et des défenseurs également intolérans au mandataire du gouvernement fédéral; mais le choix de l'homme auquel ce mandat était confié aggravait singulièrement les difficultés de la tâche. Au milieu des dures nécessités de la guerre, un tel choix est, selon le caractère et la réputation de

l'homme, un honneur ou une insulte pour les vaincus. Le gouvernement de Washington n'avait alors, il est vrai, aucun général illustre à envoyer pour régir les habitans de la Nouvelle-Orléans; cependant il eût valu mille fois mieux confier l'autorité suprême dans cette grande cité à un vrai soldat, à quelque militaire étranger à la politique, incapable de se prêter aux intrigues et à la spéculation, qu'à l'ancien allié politique de Jefferson Davis, au légiste en uniforme qui avait paru sur la levée du Mississipi au moment où la flotte de Farragut s'éloignait à la recherche de l'ennemi.

Pour une ville conquise, rebelle ou ennemie, comme l'on voudra, la Nouvelle-Orléans fut d'abord traitée avec douceur : aucune contribution de guerre ne lui fut imposée. Les troupes fédérales, accueillies à leur débarquement par les huées et les cris d'une foule énorme, montrèrent la plus grande modération; les propriétés particulières furent toutes respectées; bien plus, le gouvernement municipal que la ville possédait avant d'être prise fut reconnu et accepté par les vainqueurs. Le maire, M. Monroë, qui n'avait fait aucun secret de son profond dévoûment à la cause confédérée, resta le représentant officiel de la cité, comme il l'était lorsqu'il en organisait la défense de concert avec Lowell. M. Lincoln avait recommandé à ses généraux de rétablir purement et simplement l'autorité suprême de l'Union et des lois fédérales, sans se mêler des affaires intérieures des villes et des comtés autrement que pour faire respecter ces lois. On put espérer d'abord que ce programme, à la fois si sage et si difficile à appliquer, réussirait à la Nouvelle-Orléans. Après quelques jours d'une vive émotion, cette ville avait vu sortir toutes les troupes fédérales campées sur ses places : il ne restait qu'une garde suffisante pour maintenir l'ordre matériel, qui du reste ne fut jamais troublé. Le conseil municipal avait repris la direction régulière des affaires. Un journal ayant refusé d'imprimer la première proclamation de Butler, celui-ci se contenta de lui envoyer quelques anciens typographes enrôlés dans son armée, qui composèrent d'office ce morceau, et le journal, malgré cet acte de résistance, ne fut suspendu qu'un seul jour. Seulement il aurait fallu un autre homme que le général Butler, une population moins passionnée dans ses démonstrations que celle de la Nouvelle-Orléans, pour adoucir d'une manière durable ces rapports, des deux parts si pénibles, que la guerre établit entre le vainqueur et le vaincu. Imprudemment provoquées, les autorités militaires ne pouvaient manquer d'abuser du pouvoir absolu qu'elles possédaient, et qui leur offrait les plus dangereuses tentations. Aux insultes sottement prodiguées à ses officiers dans les rues de la Nouvelle-Orléans, Butler répondit par un ordre du jour à la fois odieux, absurde et mala-

droit. Les officiers fédéraux auraient regardé comme une injure personnelle l'ordre n° 28, s'ils lui avaient attribué la signification qui excita chez leurs adversaires une légitime indignation, et le public des états du nord répliqua à ceux-ci en traitant leur interprétation de pure calomnie; mais le gouvernement de Washington, loin d'affaiblir son autorité morale, l'aurait accrue, même parmi ses ennemis, s'il avait prévenu toute polémique sur un sujet qui ne supporte pas l'équivoque, en révoquant les pouvoirs qu'il avait confiés à un homme aussi peu capable de peser la valeur de ses paroles.

Il ne le fit pas, et les difficultés qu'il rencontra à la Nouvelle-Orléans augmentèrent de jour en jour. Comment aurait-on pu empêcher cette population profondément hostile de faire parvenir aux armées confédérées des encouragemens de toute sorte et des renseignemens précieux sur les préparatifs militaires qui se faisaient sous ses yeux? Une grande vigilance était nécessaire; la violence était une faiblesse inutile. Le maire fut destitué, c'était inévitable. Il fut emprisonné, ainsi qu'un des principaux habitans de la ville, M. Pierre Soulé. Serviteurs passionnés de la confédération, il est possible qu'ils aient joué un double jeu coupable après avoir accepté de fait le rétablissement de l'autorité fédérale : les lois de la guerre légitimaient leur éloignement, leur emprisonnement n'a jamais été justifié. Butler alla plus loin; il eut le triste courage de relever pour une fois l'échafaud politique, ce funeste aliment des discordes civiles. La mort de Munford fait seule tache sur la page la plus belle peut-être de l'histoire des États-Unis, celle où il est écrit que ni après la victoire, ni dans le cours même de cette terrible guerre, tandis que les citoyens donnaient leur vie par milliers pour défendre l'Union, aucun autre crime politique, pour nous servir de l'expression consacrée, n'a été expié par le sang du coupable. Munford était cet homme qui, le 27 avril, avait abattu le drapeau fédéral élevé, par quelques matelots du *Pensacola*, sur l'hôtel de la monnaie avant que la Nouvelle-Orléans eût été régulièrement occupée. Cet acte était insensé, car il pouvait attirer sur une ville innocente tout le feu de l'escadre fédérale, et, si un des marins de Farragut avait aperçu Munford traînant dans la boue le pavillon national, il aurait bien fait de le tuer sur place. Toutefois c'était un acte d'hostilité et non de trahison. Aussi ne l'avait-on pas d'abord recherché pour ce fait; mais, comme il était devenu le chef de la partie la plus turbulente de la population et l'instigateur de toutes les avanies faites aux fédéraux, on le poursuivit au bout de six semaines sous ce prétexte. Jugé et condamné par un conseil de guerre, il fut pendu le 7 juin et devint ainsi un martyr aux yeux de tous les partisans du sud.

A l'hostilité persistante des habitans de la Nouvelle-Orléans, les fédéraux répondirent en traitant de plus en plus cette ville comme une cité conquise : l'autorité despotique du grand-prévôt pesa sur elle de tout son poids. Un grand nombre de propriétaires servaient dans les rangs confédérés : leurs maisons furent saisies ; ceux qui, sans quitter la ville, se distinguaient par leurs sympathies pour la cause du sud furent exposés à toute sorte de vexations. Bientôt la spéculation vint rendre plus odieuses ces tristes mesures : les lois de confiscation furent appliquées d'une manière dont on ne trouve pas d'autre exemple dans l'histoire de cette guerre. Les propriétés saisies furent vendues à vil prix à des aventuriers protégés par le général en chef ; on assure même que son propre frère fut le principal agent de toutes les honteuses affaires qui prirent alors la place du commerce légitime. Ce commerce en effet, dès que la provision de coton rassemblée dans la ville avant son occupation fut épuisée, se réduisit à l'alimentation des habitans, qui ne pouvaient rien trouver dans l'étroit espace dont la guerre leur laissait la jouissance, pas même les vivres nécessaires à leur consommation journalière, et il s'ensuivit que les exportations furent absolument nulles. De là une grande détresse, que la crise financière vint encore aggraver : les emprunts contractés par les gouvernemens de Richmond et de la Louisiane depuis la sécession ne pouvaient être reconnus par les fédéraux, et la valeur des titres qui les représentaient devint aussitôt presque nulle. Cependant la nécessité ne permit pas à Butler de comprendre dans la proscription le papier-monnaie confédéré, qui circulait seul alors, et, par une anomalie aussi étrange qu'inévitable, ce symbole de la rébellion fut pendant longtemps toléré et reçu dans les caisses fédérales.

Butler n'était pas entièrement responsable de ces malheurs, et, pour être juste, il faut ajouter, après avoir énuméré ses actes arbitraires, que dans son administration il fit preuve à certains égards non pas seulement d'énergie, mais aussi d'intelligence. La tranquillité de la ville ne fut jamais troublée, et la police sanitaire y fut faite avec une méthode inconnue jusqu'alors dans cette grande cité : les nègres désœuvrés furent employés, aux frais du gouvernement fédéral, à rectifier les égouts, à dessécher les marais les plus voisins de la ville, si bien qu'au grand étonnement des habitans, qui s'attendaient à voir leur vieil ennemi, la fièvre jaune, venir avec l'été les visiter et ravager la garnison fédérale, ce terrible fléau ne parut pas, et, par une sorte de compensation pour d'autres maux, épargna la Nouvelle-Orléans pendant toute la durée de la guerre.

COMTE DE PARIS.

LES LOIS DES BREHONS

ET

L'ANCIEN DROIT CELTIQUE EN IRLANDE

I. *Ancient Laws of Ireland*, published under the direction of the Brehon Law commission, 3 vol. — II. *Lectures on the early History of institutions*, by sir Henry Sumner Maine, London 1875, Murray.

Depuis quelque temps, l'attention se porte avec un intérêt croissant vers l'étude des origines de la civilisation. Après les découvertes qui nous ont révélé le passé lointain des temps préhistoriques, la science s'efforce maintenant de refaire l'histoire des institutions, du droit et des conditions économiques des sociétés primitives. On ne se contente plus, comme autrefois, en politique et en économie politique, de formules abstraites et de dogmes absolus; la connaissance des anciennes organisations sociales est ainsi devenue indispensable pour nous éclairer sur le but à poursuivre aujourd'hui. Jadis, quand on se demandait quelles lois il fallait adopter, on les cherchait uniquement dans une conception théorique de la nature et des droits de l'homme. C'est ainsi que Rousseau, Locke et tant d'autres, croyant imiter les législateurs de l'antiquité, traçaient tout d'un trait des plans de constitution et de reconstruction de la société tout entière. C'est ainsi encore que les assemblées de la révolution française ont édicté tant de lois excellentes en elles-mêmes, mais qui n'ont donné que peu ou point de résultats, parce qu'elles n'étaient pas en rapport avec les choses et les hommes qu'elles devaient régir. Maintenant les déceptions nous ont rendus

plus circonspects, et l'on voudrait même bannir toute poursuite de l'idéal. C'est aller trop loin. Il ne faut pas abandonner la recherche d'un ordre meilleur réclamé par la nature, les droits et la destinée de l'homme; mais il faut consulter les leçons de l'expérience. C'est à ce titre que l'histoire des institutions est si utile et constitue la véritable histoire philosophique.

Les guerres, les intrigues, les succès et les revers des princes, le drame historique, en un mot, amuse comme un roman; mais il instruit peu, parce qu'il n'y a point de lois à déduire de faits où les volontés mobiles, les passions, les caractères infiniment variables des hommes, jouent le principal rôle. En étudiant les institutions au contraire, nous pouvons découvrir les conséquences qui en résultent et l'ordre qui préside à l'évolution des sociétés. Nous voyons aussi quelles sont les véritables lois naturelles. Autrefois on entendait par ces mots : « droit naturel, » tantôt le droit, qu'on supposait avoir été établi par les hommes « sortant des mains de la nature, » tantôt le droit idéal, conforme à la justice et perçu par la raison, c'est-à-dire le droit rationnel. Dans l'un comme dans l'autre sens, l'idée de ce que c'est que le droit naturel variait d'après les opinions de l'écrivain qui s'efforçait de la préciser, et elle ne reposait sur aucun fait positif. Maintenant on cherche à reconstituer le droit naturel, non pas hypothétique, mais historique, et on y parvient par la méthode des études comparées qui ont donné de si merveilleux résultats dans le domaine de la philologie et de la mythologie. On arrive ainsi à se convaincre que toutes les races ont, à un certain moment de leur développement, eu des coutumes semblables, et que celles des tribus les plus sauvages ont été pratiquées jadis par les ancêtres des peuples aujourd'hui les plus civilisés.

L'examen des institutions primitives est également intéressant parce qu'elles permettent de saisir les instincts primordiaux de l'homme en fait de droit. Pour comprendre l'origine et les lois du développement de la vie, le naturaliste étudie les organismes les plus rudimentaires; de même pour découvrir les lois qui président au développement de la civilisation, la sociologie doit examiner les formes d'organisation des sociétés primitives. Dans son beau livre, *Ancient Law*, sir Henry Maine nous a fourni le modèle de ce genre d'investigations. Ce qui donne tant d'intérêt aux publications de cet éminent écrivain, c'est qu'il joint aux vues philosophiques les plus élevées la connaissance exacte des détails et une érudition très sûre et très vaste. Professeur de droit à l'université d'Oxford, il a pu approfondir l'esprit des lois anglaises et du droit romain, et, investi d'une haute fonction judiciaire dans l'Inde, il y a étudié sur place les coutumes de ce pays. Dans son ouvrage sur le *droit ancien*, il re-

trace l'histoire primitive des codes, des fictions légales, du testament, de la succession, de la propriété, du contrat et du droit de punir, et il en indique les rapports avec les idées modernes sur ces matières. Dans un autre livre, *les Communautés de village en Orient et en Occident*, il montre que la commune se retrouve avec des caractères semblables chez les principales branches de la race âryenne. Enfin, dans un volume récent sur l'*Histoire primitive des institutions*, il apporte à l'appui de ses idées un grand contingent de faits empruntés principalement aux anciennes lois irlandaises, connues sous le nom de *Brehon Laws*.

Jusqu'à ces derniers temps, l'étude comparée des vieilles coutumes présentait une grande lacune. Comme le dit sir H. Maine, aucun groupe de peuples n'offrait moins de souvenirs relatifs à l'histoire ancienne du droit que ceux d'origine celtique. Les *Triades* galloises d'une valeur si douteuse et quelques traits de mœurs notés par les historiens de l'antiquité, voilà tout ce que l'on connaissait. Ce qu'on vient de publier, c'est tout un ensemble de lois avec leurs commentaires, de vrais traités de jurisprudence de l'ancienne Irlande celtique. On le voit, c'est une véritable révélation, et depuis longtemps il n'y en a point eu de plus importantes pour l'histoire des idées juridiques.

I.

Les *Brehon Laws* sont des recueils d'anciennes lois irlandaises qui ont été traduits et édités par deux savans morts depuis peu, les docteurs O'Donovan et O'Curry. Une commission scientifique est chargée de poursuivre cette publication. Trois volumes ont paru à Dublin, le premier en 1865, le second en 1869, le troisième tout récemment. D'après M. Whitley Stokes, l'un des plus éminens celtologues de notre temps, le plus important des recueils des *Brehon Laws*, le *Senchus Mor* ou « le grand livre de l'ancienne loi, » date du commencement du XIe siècle, et l'autre recueil, le *Livre de Aicill*, du Xe; mais ces écrits s'attribuent une antiquité bien plus grande, et il est possible qu'ils aient été primitivement rédigés peu de temps après l'introduction du christianisme en Irlande, c'est-à-dire dès que l'on a commencé à y faire usage de l'écriture. En tout cas, ces lois contiennent des coutumes qui remontent à la plus haute antiquité.

Les *brehons*, qui ont donné leur nom à ces recueils de lois, offrent la plus grande ressemblance avec les druides de la Gaule tels que César nous les fait connaître. Ceux-ci étaient à la fois prêtres et magistrats; ils jugeaient les crimes et les procès, et dans leurs

grandes assises annuelles, au milieu de la forêt sacrée, ils tranchaient les différends qui s'étaient élevés entre les tribus. Ils dirigeaient des écoles de science où accouraient les jeunes gens de la Gaule, et où certains d'entre eux, avides de s'instruire, restaient pendant vingt ans; ils y apprenaient un très grand nombre de vers qui n'étaient jamais écrits. Les druides aimaient à discuter sur la nature et les dimensions du monde, sur le mouvement des étoiles, sur tout ce qui se rapportait à l'univers physique. En Irlande, les *brehons* étaient les arbitres respectés de tous les litiges. Parmi les traités qui portent leur nom, il s'en trouve de spéciaux pour régler les questions d'héritage et de limites, l'exécution des débiteurs récalcitrans et surtout les compositions pour crimes. Les écoles de littérature et de droit semblent avoir été très nombreuses dans l'ancienne Irlande, et le docteur O'Curry nous donne le programme d'études de l'une d'elles qui embrasse douze années. Toute la littérature, même les lois, avaient la forme du vers. Le chef des druides nous apparaît dès le début du *Senchus Mor*, dans la personne de Dubhthach Mac-na-Lugair, le poète royal d'Érin, le *brehon* désigné par saint Patrick pour être arbitre dans une question d'homicide. Dans les *Brehon Tracts*, on agite aussi ces problèmes cosmologiques dont les druides aimaient à s'occuper. On le voit, les *brehons* ressemblent extrêmement aux druides, et s'ils ne se confondent pas avec eux, on peut dire que ces similitudes si frappantes prouvent que l'état social des Celtes d'Irlande ne différait guère de celui des Celtes de la Gaule.

Quelle autorité faut-il attribuer aux *Brehon Law Tracts?* Comme le fait remarquer M. Cliffe Leslie, ces traités diffèrent beaucoup de caractères et ils proviennent de sources très diverses. Quelques-uns d'entre eux, tels que le *Crith Gablach* et le « Livre des droits, » sont cités comme des textes précis de loi irlandaise; mais d'autres, comme le *Corus Bescna*, paraissent n'avoir point joui de la même autorité. Les commentaires sont, de l'avis unanime, l'œuvre de plusieurs générations de légistes. Le droit irlandais avait évidemment pour base la coutume, et au XVIe siècle Edmund Spenser parle des *Brehon Laws* comme de « règles de droit non écrit et transmis par la tradition d'âge en âge; » mais ce droit coutumier s'était développé sous l'influence des jugemens des cours de justice d'une part, et de l'autre sous celle des idées de jurisprudence théorique des juristes et des écoles de droit. Jusqu'au XVIe siècle, ainsi que le prouve M. Cliffe Leslie, les populations irlandaises se réunissaient en assemblée générale sur une bruyère ou sur une colline comme les *Landsgemeinden* suisses, pour juger les différends entre particuliers ou entre communes, et les décisions de ces diètes populaires

devaient former une troisième source du droit irlandais. Quelque solution que l'on donne d'ailleurs aux questions concernant l'origine et le caractère des traités désignés maintenant par le nom de *Brehon Laws*, ils n'en conservent pas moins toute leur importance, comme indiquant les traditions, les usages et les idées juridiques de l'époque où ils ont été composés. La plupart des coutumes dont ils font mention étaient encore en vigueur au moment où les écrivains anglais commencent à nous faire connaître l'Irlande. « Les lords irlandais, dit sir John Davis écrivant vers la fin du XVIIe siècle, conservent tous les droits de la souveraineté qui ne devraient appartenir qu'au roi. Ils gouvernent le peuple conformément aux lois des *brehons*. Ils nomment leurs magistrats et les employés, ils punissent ou pardonnent les crimes, ils font la guerre et la paix à leur convenance, et cela a duré jusqu'au règne d'Élisabeth. » Le même auteur raconte que, quand le lord député sir W. Fitzwilliam annonça à Maguire qu'il enverrait un shérif à Fermanagh, le chef irlandais répondit : « Votre shérif sera le bienvenu, mais faites-moi savoir quel est le prix de sa tête, afin que, si mes hommes la lui coupent, je puisse lever l'*eric* (*eric*, composition), sur le pays. » Les auteurs anglais s'indignaient de ces coutumes barbares « qu'on ne rencontrait dans aucun autre pays chrétien; » ils leur attribuaient même le triste état du pays, et pourtant ces lois et ces institutions n'étaient autres que celles que l'Angleterre avait eues autrefois.

En effet, l'ancien droit irlandais présente de frappantes analogies avec le droit romain primitif, avec le droit scandinave, slave et germanique, et, chose très remarquable, mais cependant très explicable, avec les coutumes hindoues. Les deux rameaux de la race âryenne géographiquement les plus éloignés se rapprochent le plus par leurs idées juridiques, parce qu'elles ont mieux conservé les traditions primitives de la souche d'où ils sont sortis. Les peuples asservis par l'étranger restent fidèles à leurs coutumes, ils redoutent le changement; leur sujétion même met obstacle au progrès, et dans leur malheur ils s'attachent avec fanatisme à tout ce qui caractérise leur nationalité. C'est ainsi que les Javanais, asservis par des conquérans mahométans, les Russes, tenus sous la domination des Tartares, et les Serbes sous celle des Turcs, pratiquent encore les formes archaïques de la propriété collective.

Je ne puis montrer ici tous les points de ressemblance que sir H. Maine a relevés entre les institutions anciennes des Celtes irlandais et celles de l'Inde; il faudrait reproduire tout son livre : j'en citerai seulement un ou deux qui sont vraiment frappans.

Aujourd'hui, quand une personne est lésée, elle s'adresse au

juge, qui prononce un jugement que l'état souverain fait exécuter, au besoin par la force. Dans les temps barbares, l'individu lésé attaque à main armée celui dont il a eu à se plaindre, et il en résulte fréquemment une guerre de clan à clan. Entre ces deux moyens extrêmes d'arriver à se faire rendre justice, — l'action devant le tribunal et l'attaque à main armée, — nous en trouvons d'autres qui tiennent le milieu entre l'emploi de la force et le recours au juge. Parmi ceux-ci, « la saisie du gage » se présente chez tous les peuples âryens, à une certaine époque, avec des caractères très semblables. Gaius, parmi les actions primitives appelées *legis actiones*, cite la *pignoris capio*, la saisie du gage. Dans certains cas exceptionnels, le créancier pouvait saisir directement des objets appartenant au débiteur, même avant de l'avoir cité devant le juge. Platon, dans son livre *des Lois*, fait mention d'une action du même genre. Dans l'ancien droit anglais, nous trouvons la procédure du *distress*. Un individu étant lésé par quelqu'un ou ayant quelque réclamation à sa charge pouvait saisir le bétail de celui-ci, et le conduire dans une prairie close, réservée à cet effet dans le village et appelée *pound*. Là les bêtes devaient être nourries par leur propriétaire, qui ne pouvait les ramener chez lui. S'il ne consentait pas à donner satisfaction à la partie adverse, il devait ou offrir une garantie ou s'adresser au shérif. Le shérif faisait restituer le bétail au propriétaire, mais à la condition que celui-ci s'engageât à se soumettre à la décision du juge. Les lois des peuples germaniques, les *leges barbarorum*, font mention de la même coutume, et notamment la loi salique en parle très en détail. Cette procédure paraît étrange, et même inexplicable; mais il faut se figurer qu'elle remonte à un temps où le pouvoir souverain et la vindicte publique n'existaient pas encore, et où les litiges, même les attentats contre les personnes, restaient affaire privée. Comment arriver au redressement d'un tort sinon en s'emparant de choses appartenant à celui dont on voulait obtenir satisfaction? Le plus étendu des traités des *Brehon Laws*, le *Senchus Mor*, se rapporte presque entièrement aux formalités du *distress*. En Irlande, le créancier ne pouvait saisir les biens du débiteur qu'après lui en avoir donné avis, et, pour procéder à la saisie, il devait être accompagné de témoins. Avant que le bétail saisi ne fût mis dans le pâturage réservé, le débiteur pouvait le réclamer en donnant « un objet de valeur ou son fils » en garantie de sa promesse de se soumettre aux décisions du juge. Dans le *Vyavahara Mayukha*, livre de loi brahmanique, l'auteur, Brihaspiti, cite, parmi les moyens de forcer un débiteur à s'exécuter, la saisie comme gage de sa femme, de son fils ou de son bétail. Ainsi dans tous les pays âryens depuis

l'Océan jusqu'aux bords de l'Indus, on retrouve la coutume du *pignoris capio*.

Voici maintenant un mode de procédure bien plus étrange encore et qu'on rencontre à la fois chez les anciens Celtes irlandais et dans l'Inde moderne. César nous dit que, dans la Gaule, celui qui n'obéissait pas au jugement des druides était empêché de prendre part aux sacrifices, ce qui était considéré comme la plus sévère des peines. En Irlande, quand on avait à faire valoir une créance contre un débiteur d'un rang élevé, le *Senchus Mor* dit qu'il faut « jeûner contre lui, » et il ajoute : « Celui qui ne donne pas satisfaction à celui qui jeûne méconnaît toutes les obligations, et celui qui ne regarde à rien ne sera payé par personne, ni par Dieu, ni par les hommes. » La coutume se retrouve identique dans l'Inde sous le nom de *dharna*, qui signifie saisie, détention. Les auteurs anglais, qui l'appellent *sitting dharna*, la décrivent dans les termes suivans. Quand un brahmine veut obliger un débiteur récalcitrant à s'acquitter envers lui, il va s'asseoir à sa porte, tenant à la main du poison ou un poignard et menaçant de se tuer si on lui fait violence. Il jeûne, et il empêche ainsi le débiteur de sortir de chez lui : celui-ci est tenu de jeûner aussi. Bientôt il est forcé de céder, car, s'il laissait mourir son créancier de faim ou s'il le poussait à se tuer en voulant passer outre, il se rendrait coupable d'un crime inexpiable. Le code pénal anglo-indien ayant défendu la pratique du *dharna*, elle est devenue plus rare, mais elle est encore en vigueur dans les états indépendans de l'Inde. Ce sont surtout les soldats qui y ont recours pour obtenir le paiement de leur solde arriérée. Gaius dit également que le *pignoris capio* était resté en usage dans deux cas seulement, dont l'un est précisément le défaut de paiement de la solde militaire. Cette concordance n'est-elle pas remarquable? En Perse, celui qui veut obtenir le paiement de sa créance par le jeûne commence par semer un peu d'orge à la porte de son débiteur, puis il s'assied au milieu de ce semis; c'est dire qu'il restera sans nourriture jusqu'à ce qu'il soit payé ou jusqu'à ce que le grain lève et lui donne de quoi se nourrir. Ces coutumes extraordinaires remontent évidemment au temps où le particulier ne pouvait invoquer l'intervention de l'autorité pour lui garantir ses droits. En forçant le débiteur de mauvaise foi à commettre un crime, il appelait sur lui le mépris des hommes et la vengeance du ciel.

La constitution de la famille et de la société chez les Celtes irlandais ressemble aussi à celle de l'Inde. En réunissant les traits épars dans les *Brehon Laws*, sir H. Maine est parvenu à tracer un tableau assez complet de l'organisation sociale de l'Irlande à l'époque où ces lois ont été rédigées. La population était divisée en clans, en

tribus, *fine*, dont les membres se croyaient attachés par un lien de famille résultant de la descendance d'un ancêtre commun. A la tête du clan se trouvait un chef que les traditions irlandaises appellent un roi. Quand le clan était nombreux, il se subdivisait en groupes, unis chacun par un lien de parenté plus étroit et ayant aussi un chef que les légistes anglo-irlandais ont nommé *capita cognationum*. Ces groupes correspondaient à la *gens* romaine, au γένος grec et à ces *gentes*, à ces *cognationes hominum* de la Germanie, entre lesquels, suivant César, la possession du sol se répartissait chaque année (1). L'unité juridique et politique dans l'ordre social n'était donc pas, comme aujourd'hui, l'individu isolé, mais le groupe familial qui était nommé *sept*. C'était exactement la *zadruga*, la communauté de famille, que les Allemands appellent très justement *Hauskommunion*. Le *sept* était semblable aussi à ces groupes de famille, à ces sociétés de *compani*, de *Frarescheux*, à ces « coteries, » à ces « fraternités, » qui au moyen âge en France vivaient ensemble dans une grande maison, *la cella*, exploitant en commun le sol, se partageant ses produits, et « vivant au même pot » et au même « chanteau (1). »

L'Inde encore aujourd'hui nous offre dans la famille associée, *joint-family*, comme disent les Anglais, l'image exacte du *sept* celtique de l'Irlande ancienne. La *joint-family* forme un corps moral qui possède, qui acquiert et qui a une durée perpétuelle comme une société de mainmorte. Elle offre le type parfait de ce mode archaïque de jouissance indivise que l'on rencontre dans toutes les sociétés agricoles primitives. Elle se compose de l'association de toutes les personnes qui auraient pris part aux sacrifices des funérailles de l'ancêtre commun. C'est la famille agnatique des Romains, comprenant tous ceux qui auraient été sous l'autorité de leur auteur commun, s'il avait vécu pour l'exercer. D'après les décisions des cours de justice de l'Inde, aucun membre de la famille n'a droit à une part de la propriété commune. Les produits doivent être mis en commun et partagés entre tous d'après les règles de la jouissance

(1) *De Bell. Gall.*, VI, 29. — On trouvait parmi les Écossais la même organisation sociale qu'en Irlande. M. Skene cite dans son livre, *the Highlanders of Scotland*, le témoignage d'un officier anglais se rapportant à l'année 1730. « Les *highlanders* sont divisés en tribus ou clans sous des chefs ou *chieftains*, et chaque clan se subdivise en souches également sous des *chieftains*. Ces souches se divisent à leur tour en branches de la même race, qui comptent cinquante ou soixante hommes reliés par une origine commune. » Dans une notice récente sur l'*Origine des magistrats communaux*, M. Léon Vanderkindere vient de démontrer l'existence de la *marke* et de la propriété collective en Belgique jusque très avant dans le moyen âge.

(2) Voyez les excellens livres que MM. Doniol, Dareste de La Chavanne et Eugène Bonnemère ont consacrés à l'histoire des classes rurales en France.

indivise. Les membres de la famille sont unis, comme on dit dans l'Inde, « pour la nourriture, le culte et la terre. » En Irlande, la solidarité des hommes du *sept* est complète : ils sont tenus de payer la composition pour l'offense commise par un des leurs. La ressemblance entre la *joint-family* hindoue et irlandaise s'étend jusque dans les détails. D'après la loi brahmanique, ce qu'un membre de la communauté gagne par quelque connaissance scientifique spéciale ou par la pratique d'un art libéral lui appartient en propre, à moins qu'il n'ait acquis ses talens aux frais de la famille. Un des anciens traités de lois irlandaises, le *Corus Bescna*, établit la même distinction. Le membre de la tribu peut donner à l'église les deux tiers de ce qu'il gagne par l'exercice d'une profession libérale; mais il en est autrement si cette profession est celle de la tribu même. Dans ce cas, les émolumens appartiennent à la communauté.

La tribu du temps des *Brehon Laws* constitue une personne civile qui « se soutient elle-même, » comme disent les textes. Elle s'est continuée d'abord par la possession de la terre : « la terre est une personne perpétuelle; » mais elle peut subsister aussi, sans cultiver le sol, par l'exercice de quelque industrie. Une partie du territoire de la tribu, probablement la terre arable, se trouve répartie entre les différentes familles du clan; mais ces parts restent soumises au contrôle de la communauté. « Chacun, dit la loi, doit conserver sa terre intacte sans la vendre, sans la grever de dettes, sans la donner en paiement pour des crimes ou des contrats. » Comme dans toutes les coutumes anciennes, l'aliénation n'est permise qu'avec le consentement de toute la communauté, et il en est encore ainsi dans l'Inde (1). L'obligation de suivre le même assolement dans la culture, le *Flurzwang*, comme disent les Allemands, est aussi stricte ici que dans le *mir* russe ou dans l'ancien village germanique. C'est, avec le mariage, l'une des institutions fondamentales du peuple irlandais, dit le *Corus Bescna*. Le mot de Tacite parlant des Germains : *apud eos nullum testamentum*, est vrai aussi des Celtes irlandais comme de tous les peuples à l'origine. C'est le clergé qui emprunta la donation et le legs au droit romain, afin de permettre aux gens pieux d'enrichir l'église en sauvant leurs âmes.

Le régime agraire de l'Irlande à l'époque des *Brehon Laws* offre un état de transition entre la collectivité primitive et la propriété

(1) « L'aliénation d'une propriété foncière est très rare, dit sir G. Campbell, et la communauté de village a un droit de *veto*. » (*Systems of Land tenure. Cobden club Essays*, p. 166.) Voyez aussi, pour le droit de *retrait*, le livre si curieux de M. Viollet : *Caractère collectif des premières propriétés immobilières*, p. 30.

privée. J'ai essayé de montrer ici même que le régime de possession collective du sol par la tribu, tel qu'on le rencontre encore aujourd'hui dans le *mir* russe et dans la *dessa* javanaise, est une étape de la civilisation par laquelle tous les peuples ont passé, et d'après sir H. Maine ce fait ne peut plus guère être révoqué en doute (1). A l'époque des *Brehon Laws*, tout le territoire de la tribu est encore considéré en théorie comme appartenant à la communauté tout entière, mais en fait une assez notable partie du sol a été appropriée d'une façon permanente par certaines familles; toutefois des terres communales très vastes, couvertes d'herbages et de bruyères, servent de pâture au bétail. Des parties du communal sont alternativement mises en culture, comme cela se pratique aujourd'hui encore dans beaucoup de pays, notamment dans les Ardennes belges; mais l'occupation en est temporaire, la propriété demeure à la tribu. Les partages périodiques et l'occupation alternative se sont maintenus jusqu'à nos jours sous la forme du *rundale* (2). Une grande partie du sol était soumise à des modes de tenure et à des coutumes agraires fortement imprégnées des traditions de l'antique possession collective. A l'époque des *Brehon Laws*, la propriété privée s'était à peine dégagée de la communauté primitive du sol. Un manuscrit irlandais du XIIe siècle, le *Lebor na Huidre*, a conservé le souvenir de cette transformation, et il en indique la cause comme pourrait le faire un économiste. On y trouve ce curieux passage: « Il n'y avait autour des champs ni fossés, ni haies, ni murs de pierre, et la terre n'était pas divisée jusqu'au temps des fils d'Aed Slane. Ce fut à cause du grand nombre des familles à cette époque que les divisions et les limites de terrain s'introduisirent en Ir-

(1) « La possession collective du sol par des groupes d'hommes qu'unissent des liens de famille peut être maintenant considérée comme un phénomène primitif caractérisant toutes les sociétés humaines qui ont quelques rapports avec les nôtres. » Sir Henry Maine, *Early History of institutions*. — Voyez, dans la *Revue* du 1er juillet 1872, *les Formes primitives de la propriété*.

(2) Sous le régime du *rundale*, une certaine partie de terres était occupée par un groupe de familles. Le pâturage et la tourbière (*bog*) étaient soumis à la jouissance collective, et les terres arables, divisées en exploitations, passaient périodiquement, parfois même annuellement, d'une famille à une autre. On rencontrait aussi souvent d'autres traces du régime de la *mark*: le sol arable était divisé en trois zones de qualités différentes, et chaque famille avait un ou plusieurs lots dans chaque zone. Encore tout récemment ce même système agraire se rencontrait dans les *highlands* d'Écosse. Sir H. Maine a constaté que dans les *highlands* de l'ouest les communautés de village, dissoutes en ces derniers temps, partageaient périodiquement les terres entre les habitans par un tirage au sort. M. Skene, dont l'autorité est grande en cette matière, exprime l'opinion que ce régime agraire était jadis généralement en vigueur parmi les Celtes écossais. Voyez sa note sur « les communautés de tribu» (*Tribe communities in Scotland*), dans le second volume de son édition de la *Fordun's Chronicle*.

lande. » C'est bien là une des causes principales qui donnent naissance à la propriété privée. Quand le nombre des ayant-droit devient trop considérable, la part qui revient à chacun dans le domaine commun est trop exiguë pour la culture extensive qui se pratique. Il faut passer à un mode d'exploitation exigeant des améliorations permanentes, du capital immobilisé dans le sol, et cela ne se fait qu'avec la garantie d'une jouissance héréditaire ou de très longue durée. De là résulte l'occupation individuelle, permanente et transmissible dans la famille. Le partage périodique, annuel ou trisannuel, ne permet évidemment qu'un système de culture très rudimentaire, peu productif par conséquent et exigeant ainsi une vaste étendue de terrain.

Dans un autre manuscrit irlandais plus ancien que le *Lebor na Huidre*, et qui porte le titre de *Liber Hymnorum*, il est question d'un mode de jouissance du sol qui rappelle exactement celui qui est encore en vigueur dans les *allmenden* de la Suisse, l'allotement périodique à chaque famille d'une part dans la tourbière, dans la forêt et dans la terre arable. Le *weide, wald und feld* de la marke germanique répond au *bog land, wood land and arable land* de la tribu celtique. Le *Liber Hymnorum* (probablement du XIe siècle) contient le passage suivant : « Très nombreux étaient les êtres humains en Irlande à cette époque (c'est-à-dire au temps des fils d'Aed Slane, de l'an 651 à 694), et leur nombre était si grand qu'ils ne recevaient plus en partage que trois fois neuf billons de terre, à savoir neuf billons de tourbière, neuf de forêt et neuf de terre arable. » Chaque famille de l'*allmend* suisse reçoit aussi un nombre plus ou moins grand de parcelles dans chacune des zones du domaine commun. On voit clairement dans ce passage du *Liber Hymnorum* que c'est l'accroissement de la population qui a mis fin aux partages périodiques de la possession collective. Tacite, en décrivant les mœurs des Germains, montre aussi très bien le rapport intime qui existe entre la culture extensive et la possession temporaire du sol. « L'étendue de leurs champs, dit-il, facilite ces partages, » et il ajoute : « Ils ne luttent point par le travail avec la fertilité du sol, qui ne porte que du blé; ils changent chaque année le terrain de culture, et il en reste qui n'est pas occupé. »

Le système de succession en usage parmi les Celtes irlandais, et que les juristes anglais ont appelé *gavelkind*, ressemble à celui qu'on rencontre encore aujourd'hui dans les communautés de famille ou *zadrugas* serbes. Quand un propriétaire membre du *sept* ou clan irlandais meurt, le chef fait une distribution nouvelle de toutes les terres du *sept* entre les différens ménages, qui obtiennent ainsi un plus grand nombre de lots. L'hérédité en ligne directe

n'existe donc pas encore; c'est l'hérédité collective du clan qui est en vigueur. Le *gavelkind* irlandais est, on le voit, très différent du *gavelkind* en usage dans le comté anglais de Kent. Celui-ci prescrit seulement le partage de la succession en parts égales entre les enfans, comme le fait la loi française. En résumé, si l'on veut se faire une idée de l'organisation agraire prédominante parmi les Celtes irlandais à l'époque des *Brehon Laws*, il faut en chercher le type non point dans les communautés de village telles qu'elles existent encore en Russie ou à Java, mais plutôt dans le régime des communautés de famille telles qu'on les trouve chez les paysans français au moyen âge ou chez les Serbes aujourd'hui. Le *sept* irlandais est presque complétement semblable à la *zadruga* slave : la communauté primitive a fait place à la propriété familiale de la *gens*. Il y a pourtant une différence très grande à noter. En Irlande, le chef du *sept* a déjà acquis l'autorité et les priviléges du seigneur féodal, tandis qu'en Serbie l'aristocratie ne s'est pas développée jusqu'à nos jours et l'égalité démocratique des temps primitifs s'est maintenue.

II.

Comment l'inégalité des biens et la domination des grands sur les simples cultivateurs s'est-elle établie, en dehors de toute conquête, parmi des hommes de même race, originairement égaux et jouissant d'institutions ayant pour effet de maintenir l'égalité, c'est là une question d'histoire sociale d'une portée générale, et sur laquelle les faits recueillis par sir H. Maine dans les *Brehon Laws tracts* jettent un jour nouveau. Cette profonde transformation s'est accomplie en Irlande comme en Germanie et dans le reste de l'Europe. A l'origine, le chef du clan n'est que le premier parmi des hommes libres et propriétaires, ses égaux au fond, et qui souvent le nomment par voie d'élection. Quand l'œuvre de la féodalisation est accomplie, ce chef est devenu un seigneur, propriétaire en fait ou en théorie de tout le sol, jadis partagé entre les membres de la tribu, et les cultivateurs ne sont plus que des manans ou des serfs tenus à des corvées et à des prestations en nature pour conserver la jouissance des champs dont ils étaient auparavant les maîtres indépendans. Cette transformation, d'où sont sorties l'aristocratie terrienne et la royauté politique, s'est accomplie lentement, obscurément, par une série de changemens insensibles dont les détails ont varié dans les différens pays, mais dont les grandes lignes et les résultats généraux ont été partout les mêmes. Dans les *Brehon Laws tracts*, qui renferment les souvenirs d'institutions sé-

parées par plusieurs siècles, on suit très bien le développement du pouvoir et des priviléges du chef. Il est évident que dans les premiers temps la terre était considérée comme la propriété collective de la tribu. Le chef exerçait certaines fonctions administratives; il conduisait ses hommes à la guerre, et comme rémunération il avait la jouissance d'un domaine situé près de sa demeure et certains droits assez mal déterminés sur le communal, sur le *waste*. Les hommes libres de la tribu étaient propriétaires au même titre que lui, et jouissaient à son égard d'une indépendance complète. Cependant on voit déjà souvent le territoire du clan prendre le nom de la famille du chef; ainsi il est fréquemment question du district des O'Brien ou des Macleod. Ensuite on s'aperçoit que l'autorité du chef grandit; les cultivateurs libres, ses égaux, cherchent sa protection et deviennent ses hommes-liges; une certaine dépendance s'établit, semblable à celle que fait naître ailleurs la *commendatio*, et elle a différens degrés. Le chef augmente le nombre de ses suivans à mesure qu'il s'enrichit. Ainsi la force dont il dispose croît avec sa richesse, et réciproquement il use de sa force pour augmenter ses exigences et par suite ses revenus. Il profite des droits qu'il a acquis sur les terres vagues de la tribu pour y implanter une classe nouvelle de tenanciers qui dépendent complétement de lui et dont nous verrons bientôt l'origine. Enfin il étend sa suzeraineté par un moyen qui mérite de fixer toute notre attention et qui n'avait pas encore été signalé.

On attribue généralement aux institutions féodales deux sources : le bénéfice et la *commendatio*. Quand le propriétaire concède, moyennant certaines prestations et certains services, une terre à un tenancier qui devient ainsi son vassal, il y a constitution de bénéfice. Quand au contraire le propriétaire appauvri, menacé ou sans cesse inquiété, donne son bien à un homme puissant capable de le protéger, en se réservant toutefois la jouissance héréditaire de la propriété moyennant certaines redevances et certains services, il y a *commendatio*. M. Fustel de Coulanges a expliqué tous ces faits ici même (1) avec cette netteté et cette connaissance profonde des textes anciens qui rendent ses études si instructives. Sir H. Maine a découvert dans l'ancienne législation irlandaise une troisième source de la relation féodale de seigneur à vassal, qui remonte à un état de civilisation bien antérieur à celui où se sont produits les deux autres. En effet, le bénéfice et la *commendatio* reposent sur la remise de la terre et supposent par conséquent la propriété privée très nette-

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai 1873. On peut consulter aussi sur ce sujet l'excellent livre de M. Stubbs, *Constitutional History*.

ment établie, tandis que le lien féodal existant chez les anciens Celtes irlandais naissait de la remise de bétail à une époque où la terre n'avait pour ainsi dire aucune valeur. Le fait signalé par sir H. Maine me semble de la plus haute importance; mais, pour bien le comprendre, il faut se rendre compte de l'état économique des époques primitives. Les relations des hommes, les coutumes, le droit, règlent des intérêts ou s'y rapportent; on ne peut donc en pénétrer le sens que lorsque l'on connaît les conditions économiques de l'état social où ce droit et ces coutumes se rencontrent.

Quand la population est peu dense, la terre a peu de valeur, parce qu'il y en a pour tous. Aujourd'hui encore, dans des pays très civilisés, comme les États-Unis ou le Canada, on peut obtenir d'excellentes terres cadastrées, avec titre et garantie de la propriété, pour un dollar l'acre ou environ 12 francs l'hectare. Dans les temps primitifs, le principal capital doit donc être le bétail. Les peuples chasseurs ne vivent que des animaux qu'ils abattent. Les peuples pasteurs tirent leur subsistance du produit des troupeaux qu'ils font paître, et il en est encore de même quand déjà l'agriculture a commencé. C'est ainsi que les Germains, suivant la remarque de César, se nourrissaient principalement de viande et de laitage. Dans l'ancien scandinave, le mot *fe* signifie à la fois richesse et bétail, tant les deux notions se confondent. Comme le fait observer sir H. Maine, le mot *capitale*, c'est-à-dire tête (*caput*) de bétail, a donné naissance à deux des mots les plus employés en économie politique et en droit, *capital* et *catel* (1), *cheptel*, *chattels* en anglais. Pour prouver l'importance du bétail aux époques primitives, Adam Smith rappelle que les Tartares demandaient sans cesse à Plano Carpino, envoyé comme ambassadeur à l'un des fils de Gengis-Khan, si en France il y avait beaucoup de moutons et de bœufs, cela constituant toute la richesse à leurs yeux. Autrefois le bétail servait de monnaie, comme le prouvent l'étymologie, les traditions poétiques et les observations des historiens : les mots pécule, *pecunia*, viennent de *pecus*, troupeau. Aux débuts de l'agriculture, la valeur du bœuf, loin de diminuer, augmenta, car c'est grâce à son travail

(1) Le droit de meilleur catel était le droit en vertu duquel les seigneurs, après le décès d'un vassal, prenaient à leur choix le meilleur des meubles du défunt. C'était primitivement le droit à la meilleure tête (*caput, catel*) de bétail. Le catel était aussi une ancienne forme de cheptel. Le mot cheptel signifie à la fois la convention du maître avec le fermier, à qui il donne du bétail pour l'entretenir, moyennant partage du profit, et les bestiaux mêmes formant l'objet du contrat. En Angleterre, le droit de *heriot* ou de meilleur catel, qu'on trouve dans la tenure en *copyhold*, donnait au seigneur la faculté de prendre la meilleure tête de bétail, *the best beast*, et on y a vu la preuve d'un droit de propriété du seigneur sur les troupeaux dont il avait garni les terres de ses vassaux.

qu'on obtenait le blé, cette nourriture précieuse nouvellement conquise. C'est alors que le bœuf devint un animal sacré inspirant une sorte de respect religieux (1). Dans l'Inde, l'ancienne littérature sanscrite montre qu'on mangeait sa chair. C'est seulement plus tard, à une époque inconnue, quand on voulut conserver le bœuf pour le labourage, que cela fut défendu. En Égypte, on adorait le bœuf Apis. A Rome, le bœuf, avec l'esclave et la terre, était élevé à la dignité de *res mancipi*, le droit de propriété dans sa forme la plus solennelle s'appliquant au sol et à ce qui servait à le mettre en culture. A ces choses, dont l'aliénation exigeait les formalités d'ordre public de la *mancipatio*, correspondaient la terre sacrée de l'Inde et le bœuf sacré de Siva. Chez les Celtes irlandais, comme chez les Germains, les tributs, les amendes, les compositions pour les crimes, étaient payés primitivement en têtes de bétail.

Dans les anciennes lois irlandaises, on voit constamment les chefs donner en cheptel du bétail aux hommes de leur tribu, et il en naît des formes diverses de vasselage. Deux traités du *Senchus Mor*, le *Cain-Saerrath* et le *Cain-Aigillne*, sont consacrés à cette matière. Voici comment sir H. Maine explique l'origine de cette coutume. Comme nous l'avons vu, le chef de clan, outre ses propriétés particulières, jouissait d'un domaine attaché à sa fonction et de certains droits sur les terrains communaux non occupés. Il pouvait donc nourrir plus de bétail que les autres. En outre, en qualité de chef militaire, il obtenait une plus grande part dans le butin, consistant principalement en troupeaux, le seul capital qu'on pût enlever aux vaincus. Le chef avait ainsi fréquemment plus de bétail qu'il ne lui en fallait, tandis que les autres en manquaient, et pour se les attacher il leur en donnait sous certaines conditions. De cette façon, l'homme libre devenait le vassal, — *ceile* ou *kyle*, — du chef auquel il devait l'hommage, le service et des prestations. Nous voyons donc ici se produire les mêmes relations que celles résultant de la *commendatio* et du bénéfice, c'est-à-dire ce qui fait la base du régime féodal.

Cette coutume si curieuse remonte évidemment à ces débuts de la civilisation où la terre surabondante est de nulle valeur et où le bétail est l'unique richesse. Sir H. Maine croit avec raison, nous semble-t-il, que le bénéfice et la *commendatio*, qui ont transformé l'organisation sociale après la chute de l'empire romain, devaient

(1) M. Schweinfurth, dans son voyage au centre de l'Afrique, constate que c'est l'utilité du bœuf qui fait que chez certaines tribus on ne le tue point (*Revue* du 1er mars 1875). On saisit ici la transition entre le moment où la vie du bœuf est respectée à cause de son extrême utilité et celui où il devient un objet sacré, au point où il est même défendu de manger sa chair.

avoir leurs racines dans certains usages rudimentaires des peuples âryens et spécialement dans celui-ci. A mon avis, l'étymologie même du mot féodal vient à l'appui de cette opinion : elle montre que chez les Germains l'origine des relations de vassalité, appelées plus tard féodales, a été la même que chez les Celtes d'Irlande. Le mot *fee*, qui en anglais signifie rémunération, honoraire, est évidemment le même que *vee* hollandais et *vieh* allemand, signifiant bétail. Si le même mot a le sens de rémunération et de bétail, c'est manifestement parce que le bétail était autrefois la rémunération d'un service rendu. Quand plus tard, au lieu de bétail, on a donné de la terre, cette terre était un *feod* (un bien, *od*, rémunération, *fe*), en opposition avec un *allod* (un bien, *od*, complet, *all*), un domaine personnel complétement indépendant, ne relevant de personne. Le chef donnait au vassal du bétail, puis de la terre, pour s'assurer ses services, comme aujourd'hui encore en Suède on donne aux soldats de l'*in-delta* la jouissance temporaire d'un domaine au lieu d'une paie en argent. Les bénéfices, c'est-à-dire des terres données par les rois à leurs fidèles, étaient des *feods*, des fiefs. Le système féodal date évidemment du temps où le bétail était à la fois la seule rémunération et la seule richesse. Cette forme de la vassalité, qui existait jadis chez les Celtes irlandais, paraît si naturelle à un certain état social qu'on la rencontre identiquement la même chez les peuples les plus divers. C'est ainsi qu'on trouve dans le livre très curieux du révérend H. Dugmore, sur les *Lois et usages des Cafres*, le passage suivant : « Comme le bétail constitue la seule richesse des Cafres, il est l'intermédiaire de toutes les transactions qui impliquent échange, paiement, rémunération de services. Les suivans d'un chef le servent moyennant rétribution en têtes de bétail, et il ne pourrait conserver son influence, ni même s'attacher personne, s'il n'était largement pourvu de ce qui constitue à la fois leur monnaie, leur nourriture et leur vêtement. » Ces quelques lignes sont la peinture fidèle de l'état social primitif de l'Irlande et de la Germanie.

Quand à l'époque des *Brehon Laws* un membre de la tribu avait reçu du bétail du chef, il devenait son homme-lige, son vassal. Plus il acceptait de têtes, plus sa dépendance était grande, car cela prouvait son dénûment. De là provenait la différence entre les deux classes de tenanciers, les *saer tenants* et les *daer tenants*, qui correspondaient assez exactement aux catégories de manans d'un manoir anglais, les *free* et les *base tenants*. Le *saer stock tenant*, qui n'avait reçu qu'un petit cheptel, demeurait un homme libre et conservait tous ses droits au sein de la tribu. Après sept années, durée normale de ce vasselage, il devenait propriétaire du bétail qui

lui avait été confié. Il pouvait pendant ce temps employer les animaux au labour; le chef avait droit au lait et au croît, c'est-à-dire aux petits. C'était donc un véritable cheptel temporaire. En outre le tenancier *saer* devait au chef l'hommage et certaines corvées. Ainsi il était tenu d'aider à faire la moisson, à bâtir ou à réparer la demeure fortifiée du seigneur ou bien à le suivre à la guerre.

Le *daer stock tenant*, ayant reçu un cheptel plus considérable, avait des obligations bien plus lourdes. Il semble avoir perdu en partie sa liberté, et les textes le peignent comme très accablé par ses charges. Le cheptel que le chef lui remettait consistait en deux parts : la première proportionnée au « prix de son honneur, » c'est-à-dire à l'amende ou composition qu'avait à payer celui qui l'injuriait, amende qui variait d'après la dignité de la personne lésée; la seconde part était en rapport avec la redevance en nature que le tenancier était tenu de payer. Ces redevances sont exactement déterminées dans les *Brehon Laws*. Pour que le chef eût droit à un veau, à trois jours « de réfection » pendant l'été et à trois jours de travail, il doit remettre trois génisses au tenancier; pour avoir droit à une génisse, il doit remettre au tenancier douze génisses ou six vaches. Ce droit de « réfection » permettait au chef de s'établir et de vivre dans la demeure du tenancier avec quelques-uns de ses suivans pendant un certain nombre de jours. Cet usage prouve que les seigneurs n'étaient guère mieux logés et mieux nourris que leurs vassaux. C'était une façon de consommer les redevances en nature auxquelles ils avaient droit. Cette coutume se retrouve partout où le régime féodal a existé (sous le nom de « droit de gîte et d'albergue» en France), mais en Irlande elle a donné lieu à des abus accablans pour les pauvres tenanciers. Les anciens écrivains anglais qui ont parlé de l'Irlande, comme Spenser et Davis, s'indignent des extorsions dont ils sont victimes. Dans le principe, après sept ans, le tenancier devenait propriétaire du bétail, et la plupart de ses obligations cessaient; mais, à mesure que le chef devint plus puissant, la dépendance des tenanciers augmenta et devint permanente.

Cette coutume du cheptel a contribué à briser les liens qui unissaient les membres d'un même clan pour y substituer le vasselage féodal. L'homme libre acceptait du bétail, même d'un chef étranger à sa tribu, et devenait ainsi son vassal. Le paysan enrichi, le *boaire*, donnait aussi du bétail en cheptel. A leur tour, les *bo-aires* et même les chefs acceptaient du bétail de seigneurs plus riches qu'eux, et ainsi il se constitua des groupes nouveaux formés du seigneur et de ses vassaux, qui différaient du groupe primitif, composé du chef et de son clan. D'autre part, l'acceptation de bétail eut les mêmes effets qu'ailleurs la *commendatio*, et ainsi le système

féodal s'établit en Irlande par suite d'une évolution naturelle et autochthone basée sur le cheptel. Cela est si vrai que, dans les *Brehon Laws*, la notion de la dépendance féodale se traduit par cette expression : il a reçu du bétail en cheptel. C'est ainsi qu'ils représentent le roi d'Erin comme ayant reçu du bétail de l'empereur.

Voyons maintenant comment ce chef de clan a tiré parti, pour augmenter sa puissance, des droits peu déterminés qui lui étaient reconnus sur les terres vagues de la tribu. On voit dans les *Brehon Laws* qu'il existait alors en Irlande une classe très nombreuse d'hommes qui ayant, pour l'une ou l'autre raison, rompu les liens qui les attachaient à leur clan, se trouvaient déclassés, errans, fugitifs, sans place fixe dans une société divisée tout entière en corporations fermées, en communautés de famille; on les appelait *fuidhirs*. César signale également dans la Gaule l'existence d'un nombre considérable d'hommes, misérables et perdus, qui se donnaient à un maître pour obtenir sa protection (1). Dans les pays germaniques et surtout en Suisse, où la commune ne concède pas de droits aux simples habitans, on trouve aussi les *Heimatlosen*, c'est-à-dire les gens sans patrie. En Russie, la même classe existe. Comme la communauté est responsable des violences et des crimes de ses membres, elle a intérêt à expulser de son sein ceux qui se rendent coupables de ces méfaits. Le *Livre de Aicill*, un des *Brehon Tracts*, indique même la marche à suivre pour procéder à cette expulsion. Ces « rejetés, » ces *out-laws* se trouvaient sans ressources, car ils n'avaient plus de terres à cultiver, et la culture était presque le seul moyen régulier de subsistance. Le chef d'un autre clan avait intérêt à leur concéder un terrain sur le communal, moyennant certaines prestations. Il augmentait ainsi ses revenus et sa puissance. Les *fuidhirs*, n'ayant aucun droit propre, étaient complétement dans sa dépendance. Pendant les siècles de troubles et de désordres que traversa l'Irlande pendant le moyen âge, le nombre des *fuidhirs* dut augmenter sans cesse. Ils envahirent peu à peu le territoire disponible des hommes libres de la tribu, qui furent ainsi appauvris parce qu'ils ne pouvaient plus entretenir autant de bétail. D'une part donc le chef devenait plus puissant, et de l'autre ses anciens égaux descendaient relativement dans l'échelle sociale. L'inégalité se marquait sans cesse davantage; le seigneur féodal s'élevait au-dessus de la classe des cultivateurs, et ceux-ci tombaient dans sa dépendance. Comme le seigneur avait constamment les armes à la main pour la guerre, la chasse et les exercices guerriers, tandis que les paysans en abandonnaient l'usage, il acquérait sur eux cette autorité irrésistible que

(1) *De Bello Gallico*, III, 17; VI, 11, 13, 19, 34; VII, 4.

donne la force, et ainsi il devenait leur maître, et eux ses vassaux.

Il y avait deux classes de *fuidhirs*, les *saer* et les *daer fuidhirs*. Les uns cultivaient les terres vagues que le seigneur leur concédait et lui payaient une rente en nature qu'il déterminait à son gré; ils semblent avoir été aussi organisés en communautés de famille suivant le type généralement en vigueur. Les autres se trouvaient dans un état de domesticité servile ou d'esclavage; ils faisaient le service du manoir, cultivaient le domaine seigneurial et gardaient les troupeaux. Les écrivains anglais du XVIe et du XVIIe siècle, comme Edmund Spenser et sir John Davis, font de la condition misérable des tenanciers pressurés par les *land-lords* un tableau qui rappelle exactement la situation et les griefs des petits cultivateurs *at will* de l'Irlande actuelle. Sir H. Maine pense que c'est aux *fuidhirs* qu'il faut remonter pour trouver l'origine des déplorables relations entre propriétaires et fermiers, auxquelles M. Gladstone s'est efforcé de porter remède par une législation spéciale (1).

Sir H. Maine dit que la propriété collective des communautés de village a disparu presque partout devant les progrès de la démocratie. Je pense que c'est plutôt sous l'influence des sentimens individualistes que cette révolution s'est accomplie. En tout cas, comme le fait remarquer très justement M. Cliffe Leslie, en Angleterre et en Irlande, c'est l'aristocratie qui en a profité aux dépens des cultivateurs, qui ont perdu complétement la propriété du sol. Rien que depuis le premier acte pour l'*enclosure of wastes*, qui date de 1710, jusqu'en 1867, d'après les calculs de M. Porter, 7,660,415 acres de communaux ont été soustraites à la jouissance collective des villages. Sans doute, grâce aux améliorations exécutées par les grands propriétaires qui en sont devenus les maîtres, ces terres rapportent beaucoup plus qu'auparavant; mais si on les avait laissées au village, en y appliquant le système de l'allmend suisse, elles eussent produit plus encore, et leurs fruits eussent appartenu aux cultivateurs, dont elles auraient élevé la condition et la dignité, au lieu d'accroître le superflu de quelques maisons opulentes.

La situation de la femme et les liens de parenté dans l'Irlande des *brehons* offrent aussi plus d'un trait archaïque. Dans son livre sur *les Origines de la famille*, M. Giraud-Teulon, à la suite de MM. Bachofen, Mac-Lennan et Morgan, montre que la famille patriarcale a été précédée par la promiscuité, au sein d'un même groupe, où la parenté individuelle est inconnue et où l'enfant a pour pères tous les adultes de la communauté (2). D'après le témoignage de

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin 1870.
(2) Voyez la *Revue* du 1er novembre 1874.

saint Jérôme, rappelé par le docteur Sullivan, la communauté des femmes et le cannibalisme étaient pratiqués de son temps par deux peuples celtiques de la Grande-Bretagne, les Scoti et les Atticotti (1). La promiscuité existait aussi dans l'Inde primitive. On lit dans le *Mahabharata* : « Jadis ce ne fut pas un crime d'être infidèle à son époux, ce fut même un devoir. Cette coutume est observée de nos jours chez les Kourous du septentrion. Les femmes de toutes les classes sont communes sur la terre, comme le sont les vaches, chacune dans sa caste. » En Irlande, à l'époque des *brehons*, le mariage est en honneur; mais les relations des sexes sont encore très relâchées. A côté de la femme légitime se trouve la concubine. La femme esclave, *cumhal*, avait servi jadis de moyen d'échange et de mesure des valeurs comme le bétail; mais la femme libre jouissait de droits étendus. Les enfans étaient la propriété de la famille, qui pouvait même les vendre d'après le *Livre de Aicill*. Toutefois cet ancien usage était probablement tombé en désuétude.

Le livre de sir H. Maine apporte, on le voit, un précieux contingent de faits nouveaux à l'histoire du droit comparé, et ces faits sont toujours expliqués et éclairés par des exemples empruntés aux lois romaines, germaniques et scandinaves et surtout aux coutumes de l'Inde. Nulle part on ne saisit mieux la filiation des idées juridiques et le développement du droit archaïque. C'est une véritable histoire de la civilisation dans les sociétés primitives. On doit sans doute une grande reconnaissance aux savans qui ont rétabli et traduit le texte difficile et souvent obscur des *Brehon Laws*; mais ces traités offrent un amas si confus de règles et de commentaires peu intelligibles, que c'est évidemment à sir H. Maine qu'on devra d'en comprendre la portée et d'en saisir l'importance.

ÉMILE DE LAVELEYE.

(1) Voici ce passage si important de saint Jérôme : *Scotorum natio uxores proprias non habet, sed ut cuique libitum fuerit pecudum more lasciviunt... Ipse adolescentulus vidi Atticottos, gentem britannicam, humanis vesci carnibus.*

ANDRÉ CHÉNIER

A SAINT-LAZARE

D'APRÈS DE NOUVELLES PUBLICATIONS.

I.

LE POÈTE PUBLICISTE. — SA LUTTE CONTRE LA TERREUR.

I. *Œuvres en prose d'André Chénier*, nouvelle édition, précédée d'une étude sur la vie et les écrits politiques d'André Chénier, par M. Becq de Fouquières, 1872. — II. *Œuvres poétiques d'André de Chénier*, avec une notice et des notes, par M. Gabriel de Chénier, 3 vol., 1874. — III. *Documens nouveaux sur André Chénier et Examen critique de la nouvelle édition de ses œuvres*, par M. Becq de Fouquières, 1875.

Depuis quelque temps, les documens se sont multipliés sur la vie et la mort d'un de nos poètes les plus aimés, André Chénier. Une série de circonstances favorables et d'heureuses découvertes a permis à la sympathie publique de suivre le poète presque jour par jour, surtout dans la dernière partie de son existence, de le voir à l'œuvre, combattant à visage découvert et d'un cœur intrépide les doctrines et les hommes de la terreur, qui s'annonçait longtemps avant l'heure de son règne officiel. Un critique passionné pour la gloire de son jeune héros, M. Becq de Fouquières, a dévoué plusieurs années de recherches, non-seulement à commenter ses œuvres poétiques et ses œuvres en prose, moins connues, tout aussi dignes de l'être, mais aussi à recueillir et à classer toutes les informations qui peuvent éclairer l'histoire douloureuse de sa captivité et de son procès. En même temps qu'en son nom personnel et

avec un zèle que rien ne lassait M. Becq de Fouquières conduisait cette enquête, le neveu du poète, M. Gabriel de Chénier, se décidait enfin à nous donner ce que la famille nous devait depuis longtemps, la publication intégrale, authentique des manuscrits, plusieurs fois consultés par la critique savante, jamais épuisés jusqu'à ce jour. Cette édition, à certains égards définitive, sinon pour la correction du texte, au moins pour la restitution totale du poétique trésor, a été complétée par une notice où se trouvent rassemblés, sous une forme simple et familière, tous les souvenirs et les traditions de la famille.

Le moment semble bien choisi pour tirer parti de ces publications diverses, intéressantes à tant de titres. D'après cet ensemble de renseignemens, nous croyons être en mesure de nous prononcer en connaissance de cause sur les véritables motifs, incomplétement connus ou défigurés jusqu'à ce jour, de l'arrestation et de la condamnation d'André Chénier. C'est une page héroïque et douloureuse à restituer à l'honneur des lettres françaises et aussi à l'honneur de ce grand parti d'honnêtes gens qui se perpétue à travers les vicissitudes de notre histoire, et qui, tout dévoué à la juste cause de la société moderne, n'a jamais cependant transigé ni avec les crimes qui ont déshonoré son berceau, ni avec les passions qui ont plus d'une fois troublé la conscience publique en égarant le jugement de l'histoire et lui inspirant des indulgences aveugles ou complices. Avons-nous besoin d'ajouter que, dans cet exposé sincère, nous nous abstiendrons de prendre parti dans la querelle qui se poursuit encore, à l'heure qu'il est, entre l'auteur des *éditions critiques* et le nouvel éditeur des papiers de famille? Il y a eu des deux côtés des froissemens de diverse nature, des susceptibilités plus ou moins graves, dans le détail desquels nous n'avons pas à entrer; il en résulte de part et d'autre un ton de polémique personnelle qui se mêle à ce vaste ensemble d'informations et gâte le plaisir désintéressé des amis du poète. Nous mettrons à profit, pour nous-mêmes et pour le public, les précieux documens réunis par M. Becq de Fouquières et les commentaires biographiques si complets, si lumineux qu'il y a joints, aussi bien que les témoignages que nous apporte le dernier représentant de la famille Chénier. Tout en regrettant que ces deux intelligences et ces deux dévoûmens ne se soient pas associés dans une œuvre commune qui eût été définitive pour la plus grande gloire d'André, nous prendrons ici et là tout ce qui nous paraîtra devoir éclairer notre sujet, uniquement soucieux de dégager la vérité et de remettre en lumière la noble figure du poète pendant les dernières années de sa courageuse vie.

I.

André Chénier était à Londres, attaché comme secrétaire à l'ambassade de M. de La Luzerne, au moment de la convocation et de l'ouverture des états-généraux. Il avait alors vingt-sept ans. Il n'est pas douteux qu'il ne partageât avec ivresse les grandes espérances qui traversèrent alors l'âme de la nation. Il suivait d'un regard et d'un cœur ardens les premiers mouvemens de cette jeune liberté, pleine de promesses et pure encore de crimes. En cela, il était d'accord avec l'immense majorité des Français, enthousiastes d'une révolution qui s'annonçait comme pacifique; en cela aussi André était d'accord avec ses plus chers amis, de Pange, les frères Trudaine, avec son père, dont il partagea le patriotique espoir, les nobles illusions, jusqu'au jour où ils mirent tous deux en commun leurs tristesses et l'inconsolable regret d'avoir cru trop facilement non aux idées, qui ne trompent pas, mais aux hommes, qui exploitent et corrompent les idées. En attendant ces heures de désillusion, donnons-nous le spectacle de ces premières heures de confiance et de joie virile d'une jeune âme qui assiste à la naissance d'une société nouvelle dans un pays et dans un siècle que l'on croyait épuisés. Assez tôt viendront les appréhensions, les indignations, les luttes implacables et sans merci.

« Tout Paris *solonise*, » écrivait le poète Alfieri à son ami André vers le mois d'avril 1789, peignant de ce mot expressif la fièvre d'idées politiques qui agitait alors la société parisienne. Chaque Parisien, seigneur ou bourgeois, devenait législateur; les plans de réforme et de constitution abondaient chez les libraires et dans les salons. M. de Chénier père fit comme tout Paris : il *solonisa*. C'était, on le sait, un homme instruit, auteur de deux traités historiques sur l'*Empire du Maroc* et les *Révolutions de l'empire ottoman*, dont il avait recueilli les élémens sur place pendant son séjour à Constantinople, de 1746 à 1765, en qualité de consul-général dans les échelles du Levant, et au Maroc comme chargé d'affaires de France de 1767 à 1783. Il était préparé, mieux que beaucoup d'autres Solons improvisés, à la tâche de réformateur par les solides qualités de son esprit et sa longue pratique des affaires. On s'en aperçoit au tour du style et de la pensée, à cette précision de bon sens expérimental qui se marque dans ses *Idées pour un cahier du tiers-état de la ville de Paris*. C'est une brochure d'une trentaine de pages à peine, où se trouvent résumés, sous une forme simple et lucide, tous les vœux raisonnables d'un bon citoyen qui a réfléchi, qui a lu l'*Esprit des lois* et qui n'est pas étranger à la constitution anglaise.

L'auteur, devançant les premières résolutions qui seront adoptées quelques semaines après, demande qu'on opine par tête aux états-généraux, que la puissance législative réside uniquement dans cette assemblée, que la responsabilité du pouvoir exécutif soit effective et le contrôle de ses actes nettement défini, rigoureusement sanctionné, que l'impôt ne puisse être ordonné que par les représentans de la nation, qu'il soit établi dans une proportion égale, que les barrières pour la perception des droits soient reculées aux frontières du royaume. Il réclame des garanties pour la liberté des citoyens, « qui ne pourra être suspendue plus de vingt-quatre heures sans que l'accusé soit traduit devant son juge naturel, » l'établissement du jury « suivant la forme usitée en Angleterre, » l'abolition des justices seigneuriales, l'égalité et l'identité des peines pour tous les citoyens, nobles et roturiers, la suppression de la vénalité des charges, l'accès du tiers-état à tous les emplois, l'uniformité des lois, l'égalité du partage des biens patrimoniaux entre tous les enfans, la liberté des cultes. C'est toute une théorie de monarchie réformée et d'institutions adaptées par un esprit pratique à ce nouvel état social. Il ne s'y mêle aucune déclamation : à peine si quelques idées utopiques percent ici et là sous ce fonds de bon sens politique et de modération légale. C'est l'idéal constitutionnel que se formait alors dans les comités électoraux la partie saine et intelligente de la nation, et si l'on veut prendre la moyenne de ce que souhaitait, de ce qu'espérait alors la France, c'est bien là qu'il faut la chercher.

André aurait assurément souscrit des deux mains à ce programme de réformes, en y mettant en plus l'ardeur et le feu de la jeunesse; mais à cette date il était loin de Paris et livré au *spleen* britannique. Les fonctions un peu subalternes qu'il remplissait à l'ambassade pesaient à son libre esprit. Il devenait de plus en plus impatient du joug officiel et surtout de l'absence. Inconnu, délaissé dans ce vaste désert d'une foule préoccupée de ses affaires et de ses intérêts, trop peu en vue pour se consoler par l'accueil des hautes classes, qui n'avaient pour lui que de la morgue ou de l'indifférence, il admirait les institutions de l'Angleterre, mais il en détestait les mœurs et la vie. L'appel des idées nouvelles, le pressentiment des événemens qui se précipitaient en France, hors de sa portée et de sa présence, tout cela augmentait sa mélancolie. On en retrouve une trace curieuse dans ce fragment écrit à Londres sur la table d'une taverne : « *London*, *Covent-Garden*, *Hood's Tavern*. Vendredi 3 avril 1789... Que l'indépendance est bonne! Heureux celui que le désir d'être utile à ses vieux parens ne force pas à renoncer à son honnête et indépendante pauvreté! Peut-être un jour je serai

riche : puisse alors le fruit de mes peines, de mes chagrins, de mon ennui, épargner à mes proches le même ennui, les mêmes chagrins, les mêmes peines! Puissent-ils me devoir d'échapper à l'humiliation! Oui, sans doute, l'humiliation. Il est dur de se voir négligé, il est dur de recevoir, sinon des dédains, au moins des politesses hautaines, il est dur de sentir... quoi? qu'on est au-dessous de quelqu'un? — Non, mais il y a quelqu'un qui s'imagine que vous êtes au-dessous de lui... » Ce soir-là, pendant que dans l'ombre enfumée de cette taverne il se plaignait à lui-même de son sort et de son isolement dans la société anglaise, il voyait passer devant son esprit les gracieuses images de cette société parisienne, si vive, si enjouée et sérieuse à la fois, plus brillante et plus animée que jamais à l'approche et comme au contact de ce mystérieux avenir. Aussi, dès que cela était possible, traversait-il le détroit; il venait retremper son esprit, sa verve, sa veine poétique au milieu de ces cercles choisis où *sa bienvenue lui riait dans tous les yeux*. Pendant les années 1789, 1790 et jusqu'aux premiers mois de l'année 1791, époque où il résigna définitivement ses fonctions, ses voyages en France sont continuels. Il y réside presque plus qu'en Angleterre. Il accourt à Paris pour voir passer devant lui les faits, les hommes, les idées; il observe, il pense, il écrit, il agit. Tantôt il est au Louvre, dans l'atelier de David tout encombré de toiles et d'esquisses patriotiques, où il s'inspirera du *Serment du jeu de paume* pour le célébrer à sa manière, d'une plume qui vaut le plus illustre pinceau; tantôt on le rencontre à l'hôtel de la rue de Bourgogne, chez la comtesse d'Albany, à côté des Necker et des Montmorin, s'entretenant avec Mme de Staël de ses *Lettres sur Jean-Jacques*, qu'elle vient de publier, se liant avec Malesherbes, qui fera plus tard appel à son cœur en faveur d'une grande victime, écoutant Vicq-d'Azyr, qui l'initie aux dernières découvertes de la science, causant politique et poésie avec Pindemonte et Alfieri.

C'est surtout chez les frères Trudaine que notre poète se plaît pendant ses séjours à Paris. Il trouve là, avec une amitié sûre, éprouvée depuis l'enfance, la plus étroite affinité de sympathies littéraires, de goûts poétiques et d'idées. Les deux frères Trudaine, conseillers au parlement, gardaient, comme une des meilleures parts de l'héritage de leur père, les traditions de la plus élégante hospitalité, le souvenir de l'amitié de Turgot, une philosophie aimable, l'amour du progrès, non sans quelque mélange de chimères et d'illusions, comme cela était si fréquent alors. La *Société Trudaine* (c'était le nom sous lequel on la désignait dans Paris) accueillit la révolution avec enthousiasme; elle y voyait la suite naturelle et le complément de l'œuvre des philosophes. M. de

Condorcet, dans lequel personne alors n'aurait pu deviner le sectaire futur, était le véritable chef de cette jeune génération, quelque chose comme le coryphée de ces initiés. Il répandait dans les salons, avec son scepticisme railleur à l'égard des vieux dogmes, sa foi naïve dans un dogme nouveau, sa religion du progrès illimité. On l'écoutait comme un oracle. Une anecdote contée par Lacretelle dans son *Testament philosophique et littéraire* nous peint au naturel une scène de la société du temps. C'était en 1789, chez M. Suard, au milieu d'un cercle que M. de Condorcet avait enflammé de son ardente parole. Les déclamations ne déplaisent pas dans ces jours de rénovation universelle et d'attente mystérieuse. Il semble alors que c'est comme la note naturelle des grands événemens qui se préparent. Le marquis de Condorcet venait d'exposer les merveilles de l'âge d'or, dont la science était l'ouvrière prédestinée, renouvelant tout sur la terre, les conditions de la vie morale de l'humanité et même celles de la vie physique, prolongeant enfin l'existence humaine au-delà de tout terme assignable. Deux femmes qui devaient être un jour parmi les meilleures amies d'André Chénier, Mme Pourrat et sa fille, Mme Lecoulteux, assistaient à l'entretien. Elles seules proposèrent quelques objections timides contre l'orateur applaudi. « Avant tout, s'écria Mme Pourrat, trouvez-nous donc une fontaine de Jouvence, sans quoi votre immortalité me fait peur. — C'est donc la résurrection chrétienne que vous préférez? reprit en raillant M. de Condorcet. Je crains bien que les anges et les saints ne se sentent portés à favoriser le chœur des vierges aux dépens des douairières. » Ce fut Mme Lecoulteux qui répondit à cette boutade voltairienne : « Je ne sais pas de quel prix seront ces pauvres charmes formés du limon de la terre aux yeux des anges et des saints, mais je crois bien que la puissance divine saura mieux réparer les outrages du temps, s'il en est besoin dans un tel séjour, que toute votre physique et votre chimie ne pourront le faire sur la terre. » Ce simple mot, c'était la piqûre d'épingle dans un système gonflé de vaines promesses et toujours prêt à s'enlever dans la nue.

Mais l'impulsion des belles chimères était donnée, et du moins dans la sphère des idées politiques et sociales l'entraînement des esprits était général, irrésistible. Notre sagesse rétrospective, éclairée par la connaissance des faits, s'alarme et s'irrite volontiers de tant d'illusions, si vite et si cruellement condamnées. Il n'en est pas moins vrai qu'il y eut alors un moment unique dans l'histoire du monde, une heure de générosité magnanime, d'enthousiasme sincère, d'espoir illimité, dont Mme de Staël et André Chénier resteront les grands témoins. Les plus honnêtes gens furent les plus

enthousiastes. Quoi d'étonnant? cette aurore de 1789, n'était-ce pas celle d'un jour attendu, promis, marqué par les plus nobles penseurs du siècle, le jour de la justice réalisée, des abus et des priviléges supprimés, de la liberté réconciliée avec la royauté? Et si, dans cet immense mouvement qui emportait une nation ivre de joie vers un avenir sans bornes, il se produisit, dès les premiers jours, quelques chocs redoutables, quelques désordres avant-coureurs, si quelques nuages sinistres se montrèrent dans l'azur du ciel entrevu, faut-il être trop sévère pour l'optimisme qui ne voulut pas d'abord s'en effrayer, pas même s'en apercevoir, comptant sur la noblesse de la cause, sur la grandeur des principes, pour désarmer les passions mauvaises et pacifier l'avenir? La philosophie avait ouvert les voies à la révolution; son erreur fut de croire qu'elle en était la maîtresse et qu'elle le resterait. C'était particulièrement là l'illusion de la *Société Trudaine*, c'était celle aussi du chevalier de Pange, un autre ami d'enfance d'André Chénier, connu plus tard lui-même comme un des plus vaillans adversaires de la terreur, mais à la date où nous sommes entraîné fort avant dans le tourbillon; c'est M. de Pange qui fit entrer André Chénier dans la *Société de 1789*, établie pour relier comme dans un faisceau toutes les bonnes volontés et les intelligences disséminées. Cette société, dont le premier soin fut de fonder un journal, paraissant tous les samedis en brochure in-octavo, avait un but tout philosophique : « elle doit être considérée, disait le programme qui constatait sa naissance, comme un centre de correspondance pour tous les principes généraux, et non pas comme un foyer de coalition pour des opinions particulières. Ce n'est ni une secte, ni un parti, c'est une compagnie d'*amis des hommes*, et pour ainsi dire d'*agens du commerce des vérités sociales*. » Ces *amis des hommes* se proposaient d'étudier l'*art social*, un grand art en effet, qui ne comprenait rien moins que la solution scientifique de tous les problèmes de la souveraineté, de la répartition des pouvoirs, d'une constitution libre, d'un état équilibré. On comptait parmi les premiers adhérens bien des noms étonnés de se rencontrer sur la même liste, bien des hommes que les doctrines, les intérêts et les passions devaient jeter plus tard dans des partis irréconciliables. Barère y figurait à côté de Beauharnais, Brissot à côté des de Broglie, Sieyès à côté de David, Mirabeau l'aîné à côté de Garat; la science y était représentée par Cabanis, Condorcet, Dupont de Nemours, Lacépède, Lavoisier, Monge, le docteur Guillotin, la haute société de Paris par Lafayette, La Rochefoucauld, La Trémouille, Montmorency, Narbonne, le chevalier de Pange, le parlement par les deux Trudaine, la littérature par Chamfort, Rulhière, Rœderer, Suard et les deux Ché-

nier, avec cette mention : Marie-Joseph, *rue de Corneille*, Chénier de Saint-André (comme on l'appelait alors) *en Angleterre*. « Le 12 mai et le 17 juin eurent lieu deux assemblées générales de cette société, la première pour inaugurer le local dans lequel elle s'était installée au Palais-Royal, la seconde, à laquelle avait été invité Paoli, pour célébrer la transformation des états-généraux en assemblée nationale. Ces deux réunions avaient été brillantes et fastueuses, et avaient même déplu par l'étalage d'un luxe aristocratique. Néanmoins cette société aurait pu exercer une heureuse influence sur l'opinion publique par le caractère et le talent de plusieurs de ses membres; mais on ne pouvait espérer fonder une société populaire en fixant à une cotisation de cinq louis l'admission de ses membres, et en s'attachant à l'étude abstraite de questions métaphysiques (1). » L'esprit public se portait ailleurs. Les réunions de cette société comptaient les noms les plus illustres de l'assemblée nationale et du monde scientifique; c'était une société savante, une sorte d'académie des sciences morales et politiques, plutôt qu'un instrument d'action populaire. Après quelques publications remarquées, elle finit par se perdre ou se transformer dans le mouvement impétueux des partis, sans laisser d'autre trace d'elle-même que de nobles et inutiles écrits. C'est le sort de la philosophie et des philosophes au milieu des tempêtes politiques. L'idée n'en a pas moins son action, une puissante action pour amener les événemens, plus tard pour les juger; mais c'est la passion qui les accomplit. M. de Tocqueville nous fait remarquer le contraste entre la bénignité des théories et la violence des actes, qui a été l'un des caractères les plus étranges de la révolution française. Ce contraste, il l'explique par ce fait que la révolution a été préparée par les classes les plus civilisées de la nation, exécutée par les plus incultes et les plus rudes. C'est ce que disait presque dans les mêmes termes M. de Pange dans un fragment posthume où il résumait ses réflexions sur les six années qu'il venait de traverser : « la philosophie, qui n'a pas conduit cette révolution qu'elle avait pourtant préparée, ne la terminera pas non plus; mais elle apprendra peut-être à en profiter. » Les politiques ne tardèrent pas à s'éloigner de cette société d'idéologues, les hommes d'action n'avaient même pas attendu les politiques; il ne resta que des publicistes de doctrine et des penseurs. Ce n'était pas assez pour établir l'influence de cette réunion sur la marche des événemens; c'était assez pour en assurer le renom et l'autorité dans l'histoire.

C'est dans le n° 13 des *Mémoires* de cette société, le 28 août 1790,

(1) Becq de Fouquières, *Œuvres en prose d'André Chénier*, notice préliminaire.

que André Chénier publia son premier écrit politique sous ce titre : *Avis au peuple français sur ses véritables ennemis.* C'était, à ce qu'il paraît, une sorte de manifeste de la *Société de 1789.* Il en fut fait, le jour même de la publication, un tirage à part considérable. Déjà, dans ces pages hardies, le poète pressent les périls prochains et les indique avec une justesse prophétique. Lorsqu'une grande nation, disait-il en substance, se réveille d'une longue léthargie, rentre dans tous ses droits et renverse l'ordre de choses qui les violait tous, elle ne peut en un instant se trouver établie et calme dans le nouvel état qui doit succéder à l'ancien. *La forte impulsion donnée à une si pesante masse la fait vaciller quelque temps avant qu'elle puisse prendre son assiette.* Il ne faut pas espérer qu'un peuple, encore chaud des émotions qu'il a reçues et exalté par le succès, demeure dans une tranquille attente. — Et voyez l'énergique peinture de ce mal nouveau qui se déclare, l'agitation désordonnée d'une nation qui ne s'occupe plus que de politique : « Tous pensent avoir acquis le droit d'en faire également; tous ont l'imprudente prétention d'y concourir autrement que par une docilité raisonnée, les efforts se croisent; un si grand nombre de pieds retardent la marche, un si grand nombre de bras retardent l'action... Tous les autres travaux sont en suspens, les têtes s'échauffent; on enfante ou on croit enfanter des idées. Dans le premier instant, les patriotes ne faisaient qu'un seul corps, parce qu'ils ne voyaient qu'un but; ils commencent à trouver entre eux des différences, le plus souvent imaginaires, chacun s'évertue et se travaille; chacun, dans ses principes, dans ses discours, dans ses actions, veut aller au-delà des autres... On exagère la vérité que l'on possède jusqu'au point où ce n'est plus la vérité, et, voulant rendre la cause d'autrui odieuse ou ridicule, on gâte la sienne par la manière dont on la défend. » On accuse les ennemis secrets de la chose publique. Oui, il y en a; mais qui sont-ils? Il importe de le savoir, il faut sortir, une fois pour toutes, de ces inculpations vagues de conspirations, d'argent donné et reçu. « Tâchons de savoir avec certitude de quel côté nous avons à craindre, de peur que notre inquiétude errante et nos soupçons indéterminés ne nous jettent dans ces combats de nuit où l'on frappe amis et ennemis. »

Or les pires ennemis de la nation ne sont pas, comme le prétendent quelques déclamateurs, ni les Autrichiens, ni les Anglais, ni même les émigrés. Le plus grand nombre de ceux-ci serait déjà revenu, s'il l'eût osé; mais on leur mande comment ils courraient risque d'être accueillis, et ils se condamnent à prolonger un exil funeste à eux-mêmes et à leur patrie. — Le vrai danger, c'est l'esprit d'alarme et de panique qui s'est emparé du peuple et y sème

l'agitation et la discorde. Notre premier intérêt est de conjurer ce péril. « Or, si l'on examine à quoi tient parmi nous ce penchant aux soupçons, au tumulte, aux insurrections, porté à un si haut degré, quoique la division d'intérêts, la chaleur des opinions, le peu d'habitude de la liberté, en soient des causes toutes naturelles, nous ne pourrons méconnaître qu'elles sont prodigieusement augmentées, entretenues par une foule d'orateurs et d'écrivains qui semblent se réunir en un parti. Voilà les ennemis publics, parce qu'ils travaillent à égarer, à pervertir l'esprit public. » Et ici une admirable définition de ce que doit être un bon esprit public dans un pays libre : « N'est-ce pas une certaine raison générale, une *certaine sagesse pratique et comme de routine*, à peu près également départie entre tous les citoyens, et toujours d'accord et de niveau avec les institutions publiques, et par laquelle chaque citoyen connaît bien ce qui lui appartient, et par conséquent ce qui appartient aux autres, chaque citoyen connaît bien ce qui est dû à la société entière et s'y prête de tout son pouvoir, chaque citoyen se respecte dans autrui et ses droits dans ceux d'autrui?.. Et quand la société dure depuis assez longtemps pour que tout cela soit dans tous une habitude innée, une sorte de religion, je dirais presque de superstition, alors un pays a le meilleur esprit public qu'il puisse avoir. » Cet idéal, André le décrivait, l'ayant vu presque réalisé sous ses yeux en Angleterre. Malgré tous les défauts qu'il trouvait à la nation anglaise, il n'hésitait pas à reconnaître et à montrer ce qui était le ressort de sa grandeur politique, le respect de la loi et de la liberté d'autrui.

Voilà les biens qu'il enviait pour la France. Ce qu'il flétrissait avec une énergie qui n'était pas sans péril, c'étaient les persécutions et les exécutions populaires qui épouvantaient les honnêtes gens, « cette horrible soif de sang, cet horrible appétit de voir souffrir, qui porte les hommes à se jeter en foule sur des accusés qu'ils n'ont jamais connus ou sur des coupables dont les crimes ne les ont jamais atteints. Une partie du peuple ose se mettre à la place des tribunaux, et se fait un jeu de donner la mort. Abominable spectacle, ignominieux pour le nom français, ignominieux pour l'espèce humaine, de voir d'immenses troupes d'hommes se faire au même instant délateurs, juges et bourreaux!.. Et qu'il se trouve des écrivains assez féroces, assez lâches, pour se déclarer les protecteurs, les apologistes de ces assassinats! Qu'ils osent les encourager, qu'ils osent les diriger sur la tête de tel ou tel! Qu'ils aient le front de donner à ces horribles violations de tout droit, de toute justice, le nom de justice populaire!.. Certes il est incontestable que, tout pouvoir émanant du peuple, celui de pendre en émane

aussi; mais il est bien affreux que ce soit le seul qu'il ne veuille pas exercer par représentans. » Et dans des pages vives, pressantes, indignées, où la poésie n'intervient que pour animer et enflammer la raison, il stigmatise « cette effrayante race de libellistes sans pudeur qui, sous des titres fastueux et des démonstrations convulsives d'amour pour le peuple et pour la patrie, cherchent à s'attirer la confiance populaire, — gens pour qui toute loi est onéreuse, tout frein insupportable, tout gouvernement odieux, — gens pour qui l'honnêteté est de tous les jougs le plus pénible, qui haïssent l'ancien régime, non parce qu'il était mauvais, mais parce que c'était un régime, — qui haïront le nouveau, qui les haïraient tous, quels qu'ils fussent... Que deviendra la France, si le peuple vient à croire que c'est là la liberté, à prendre en dégoût la liberté elle-même, à regretter l'antique joug sous lequel il rampait sans trouble? » Vains discours! Il ne se méprend pas sur l'incroyable préférence que la multitude aura toujours pour les flatteurs de ses passions : « Les uns lui montrent la douceur de vivre sans frein; les autres lui présentent sans cesse le frein sévère de la raison, *ce frein que nous recevons quelquefois, mais que nous mordons toujours.* » Enfin, faisant un retour sur lui-même et ne se dissimulant rien des inimitiés qu'il va soulever, il s'en console, s'il peut ranimer dans quelques esprits l'image de la vraie liberté, du vrai patriotisme, obscurcie par la fausse liberté, par l'enthousiasme théâtral et factice. « J'avais résolu, dit-il, de ne point sortir de mon obscurité dans les conjonctures présentes, de ne point faire entendre ma voix inconnue au milieu de cette confusion de voix publiques et de cris particuliers; j'ai pensé depuis que le sacrifice de ce amour-propre pouvait être utile, et que chaque citoyen devait se regarder comme obligé à cette espèce de contribution patriotique de ses idées pour le bien commun... J'ai de plus, ajoutait-il fièrement, goûté quelque joie à mériter l'estime des gens de bien en m'offrant à la haine et aux injures de cet amas de brouillons corrupteurs que j'ai démasqués. *J'ai cru servir la liberté en la vengeant de leurs louanges.* Si, comme je l'espère encore, ils succombent sous le poids de la raison, il sera honorable d'avoir, ne fût-ce qu'un peu, contribué à leur chute. *S'ils triomphent, ce sont gens par qui il vaut mieux être pendu que loué.* »

Ce qui donne à ces pages un caractère à part, un accent personnel, c'est qu'elles ne sont pas un cri de désespoir ou de protestation contre le nouvel ordre de choses. Elles ne viennent pas du côté où le parti royaliste s'assemble pour tenter ses derniers efforts par la discussion des principes ou par l'épigramme irritée. Elles ne sont pas un auxiliaire pour les *Actes des apôtres;* André Chénier

n'a rien de commun, ni dans ses craintes ni dans ses espérances, non plus que dans le tour de son esprit, avec Champcenetz ou Rivarol. Elles sont écrites et signées par un ami du nouveau régime, qui a de tout cœur applaudi aux premiers événemens de la révolution, au serment du jeu de paume, à la prise de la Bastille. On se rappelle ces strophes ardentes qui ne furent publiées qu'un peu plus tard, en 1791, mais qui portent sur leurs ailes les échos de ces premières heures enchantées avec les palpitations de ces enthousiasmes juvéniles :

. . . . . Tous amis, tous parens,
S'embrassant au hasard dans cette longue enceinte,
Tous jurant de périr ou vaincre les tyrans,
De ranimer la France éteinte,
De ne se point quitter que nous n'eussions des lois
Qui nous feraient libres et justes...
Tout un peuple, inondant jusqu'au faîte des toits,
De larmes, de silence, ou de confuses voix,
Applaudissait ces voix augustes.
. . . . . .
L'enfer de la Bastille, à tous les vents jeté,
Vole, débris infâme et cendre inanimée,
Et de ces grands tombeaux, la belle Liberté,
Altière, étincelante, armée,
Sort (1). . . . . .

Ces transports poétiques, cette joie profonde, expansive, avec laquelle André Chénier assiste aux premières scènes de la révolution, sont précisément un gage de sa sincérité quand il se jettera intrépidement en travers des voies fatales où il la voit s'engager, quand il lancera ce cri héroïque contre les malfaiteurs de la plume ou de la parole qui l'égarent ou la déshonorent. Le succès de l'*Avis aux Français* fut grand. Comme il arrive dans les temps de révolution, quand un honnête homme, à ses risques et périls, exprime tout haut une opinion courageuse, il a l'air d'être seul au moment où il parle. Mille voix lui répondent aussitôt, mille voix se reconnaissent dans cette voix unique qui a parlé; le sentiment des honnêtes gens se sent délivré par un seul homme de cette contrainte du silence où il se réduisait par timidité, par défiance plutôt que par lâcheté, et pour un jour au moins les indignations comprimées, les mépris enchaînés se donnent libre carrière. L'opinion publique se fait un instant justicière et vengeresse. Si ces démonstrations avaient un lendemain, il se créerait certainement une raison générale qui triompherait sans trop de peine des minorités insolentes et oppressives. Pourquoi ce beau feu s'éteint-il si vite ? Pourquoi les honnêtes gens,

(1) *Le Jeu de Paume*, à Louis David, peintre.

comme épuisés par cet effort intermittent, laissent-ils si facilement le champ libre aux audacieux qui ne veulent « qu'asservir les suffrages, maîtriser les jugemens et égarer les opinions? » André Chénier en indique les vrais motifs en quelques mots bien judicieux quand il peint « ces honnêtes citoyens qui ne prétendent pas à faire de la chose publique leur chose privée,... ennemis de tout ce qui peut avoir l'air de violence, se reposant sur la bonté de leur cause, espérant trop des hommes, parce qu'ils savent que tôt ou tard ils reviennent à la raison, espérant trop du temps, parce qu'ils savent que tôt ou tard il leur fait justice, perdant les momens favorables, laissant dégénérer leur prudence en timidité, se décourageant, composant avec l'avenir, et, enveloppés de leur conscience, finissant par s'endormir dans une bonne volonté immobile et dans une sorte d'innocence léthargique. » Combien cette peinture du parti des modérés dans les temps révolutionnaires est fine et juste, et quel à-propos elle conserve à travers toutes les phases de notre histoire!

Pour un instant au moins, pour une heure, la courageuse parole d'André Chénier avait secoué « cette innocence léthargique. » Le parti exalté de la révolution sentit le coup droit qui l'atteignait en pleine poitrine, et il y répondit par des injures, qui, en des jours troublés, pouvaient être des dénonciations à *la justice populaire*. Et des publicistes abominables, tels que Marat ou Fréron, ne furent pas seuls à se reconnaître dans cette peinture terrible des « brouillons faméliques qui nous agitent, qui nous aigrissent contre tous, qui nous mettent des poignards à la main, qui nous indiquent de quoi tuer, qui nous demandent en grâce de les baigner dans du sang. » Non, ce terrible enfant de Paris, ivre d'agitation et de bruit, celui que plus tard une lueur tardive de pitié devait désigner au bourreau et pour qui un éclair de vraie passion devait attendrir l'histoire, Camille Desmoulins, répondit avec fureur à cet écrit d'André Chénier, et voici ce qu'on lit dans le n° 41 des *Révolutions de France et de Brabant :* « Ah! nous sommes des perturbateurs séditieux, des brouillons faméliques, des hommes de sang, par qui il vaut mieux être pendu que loué! » Et, pour prouver l'injustice de ces accusations, il s'empresse de les justifier par un de ces mots qui pouvaient coûter cher alors et qu'enregistrait la mémoire terrible de la populace : « Je me hâte de dénoncer ce n° 13!.. C'est l'ouvrage, ajoutait-il avec un dédain qui nous fait sourire, de je ne sais quel André Chénier, qui n'est pas le Chénier de *Charles IX!* » Depuis ce jour, Camille Desmoulins ne cessa pas de poursuivre André Chénier de ses invectives et de ses délations ardentes. En mai 1792, dans le n° 2 de *la Tribune des patriotes*, il le représen-

tait comme un *hypocrite d'humanité*, plus *sanguinaire que Marat*. — André Chénier sanguinaire! Le mot *délation* que j'emploie pour caractériser la haine persévérante de Camille Desmoulins n'est pas appliqué ici sans raison. N'est-ce pas ce publiciste trop spirituel qui dans sa polémique avec La Harpe, ne craignait pas de relever ce mot d'un injuste discrédit? « Oui, disait-il, je m'efforce de réhabiliter ce mot *délation*... Nous avons besoin, dans les circonstances actuelles, que ce mot délation soit en honneur, et nous ne laisserons pas M. de La Harpe, en sa qualité d'académicien, abuser de son autorité sur le dictionnaire et charger d'opprobre un mot parce qu'il déplaît à M. Pankoucke. » Cruelles et tristes plaisanteries qui n'ont pour excuse que l'incroyable légèreté, l'étonnante étourderie, je dirai presque l'inconcience de celui qui glorifiait ainsi l'instrument le plus certain de la démoralisation du peuple.

Il n'est pas douteux que c'est à dater de cette polémique qu'André Chénier devint un suspect pour la société des jacobins, quatre ans avant la loi des suspects, sous laquelle il devait succomber. André hésita s'il répondrait à cette attaque. Avec quelle hauteur de raison il nous donne, dans un fragment posthume, les raisons de son silence! Il se raille spirituellement de cette naïveté de conscience d'un homme qui veut à toute force se reconnaître dans cette image des corrupteurs du peuple, et qui semble crier à chaque ligne : « Ces perturbateurs, ces brouillons faméliques, ces hommes de sang, c'est moi qu'on a voulu peindre! » Puis il explique pourquoi il ne lui répondra pas : à quoi bon? dit-il. « Lorsqu'un auteur tronque ou falsifie tout ce qu'il cite, en dénature le sens, vous prête des intentions qu'il est évident que vous n'avez point eues, il est au-dessous d'un homme d'honneur de prendre la plume contre un homme à qui l'on ne peut répondre que par des démentis; vouloir le faire rougir est une entreprise folle qui passe tout pouvoir humain; détruire ses discours est inutile, parce que cet homme est trop connu pour être dangereux; même dans ce qu'il appelle son parti, il ne passe que pour un bouffon quelquefois assez divertissant, et il serait difficilement méprisé par personne plus qu'il ne l'est par ses amis. Ce personnage d'ailleurs n'est-il pas le même qui prit, il y a un an, le nom de *procureur général de la lanterne*, et n'a-t-il pas montré par cette franchise ne vouloir tromper personne? » Malheur à celui qui s'attire les justes représailles d'un tel écrivain! Le stigmate reste imprimé au front que sa juste colère a marqué.

Nous avons insisté sur ce premier écrit public d'André Chénier, qui marque admirablement la voie où il entre désormais et dont il ne déviera pas. Parce qu'il aime le mouvement généreux de justice et de liberté d'où est issue la révolution, il est jaloux de

sa gloire, il la veut intacte et pure, il en repousse avec horreur toutes les souillures qui la peuvent ternir. Il essaie de ressusciter l'esprit public, de plus en plus intimidé par la violence. Il ne cesse pas d'éclairer le peuple sur ses véritables intérêts et sur ses vrais droits, qui se confondent avec les droits et la liberté de tous. Il ne cesse pas non plus de ranimer les courages défaillans. Déjà, dans ses *Réflexions sur l'esprit de parti*, publiées en avril 1791, il fait la guerre à la *peur*, la peur qui prend le nom de prudence, et, sous prétexte de ne rien compromettre, reste muette devant la faction dominante, tergiverse, ne dit la vérité qu'à moitié, et seconde par cette mollesse les audaces criminelles. — C'est peu de jours après que, revenant sur cette pensée, il écrivit cette vive et forte satire, *les Autels de la peur*. « Les peuples anciens, disait-il, avaient élevé des temples à la peur; mais jamais dans l'antiquité cette déesse funeste n'eut plus de véritables autels qu'à Paris, jamais elle ne fut honorée d'un culte plus universel; cette ville entière est son temple, tous les gens de bien sont devenus ses pontifes en lui faisant journellement le sacrifice de leur pensée et de leur conscience. La peur donne même du courage, elle fait qu'on se met avec éclat du côté du fort, qui a tort, pour accabler le faible, qui a tort aussi. » Puis en un style charmant d'ironie, bien qu'au fond la note soit triste, quand il a indiqué toutes les sortes de sacrifices que chaque jour reçoit la *peur* : « Quant à moi, s'écrie-t-il fièrement, je ne lui ferai pas le sacrifice de dissimuler le nom de l'auteur qui vient de chanter cet hymne à sa louange. André Chénier. »

Tel se révèle ce talent superbe de publiciste courageux, incapable de défaillances dans la défense des nobles causes qu'il embrasse. Nous n'insisterons pas sur les quatre articles qu'André publia dans *le Moniteur* et dont il nous suffira de relever les titres : *Lettre à l'abbé Raynal*, l'*Acte constitutionnel*, le *Choix des députés*, les *Dissensions des prêtres*. Nous devons aussi rappeler sa collaboration au *Journal de Paris*, dont le parti modéré s'était emparé avec Regnauld de Saint-Jean d'Angély, et qui après la scission du club des jacobins au mois de juillet 1791 devint le centre de l'opposition constitutionnelle. Ce journal était moins un journal qu'une tribune ouverte où chaque publiciste, chaque écrivain, pouvait dire hautement son opinion sur les événemens et les partis dans un supplément dont lui-même ou ses amis faisaient les frais. Le journal ne prêtait que sa publicité. André Chénier n'y publia pas moins de vingt et un articles. Quelques-uns de ces articles, par leur retentissement exceptionnel, par le développement des polémiques qu'ils suscitèrent, ont eu sur la destinée d'André une influence que nous mettrons en lu-

mière. Pour le moment, et pour bien fixer à cette heure de 1791 l'attitude du poète publiciste, rappelons quelques-uns des plus beaux vers par lesquels se terminait la pièce sur *le Serment du Jeu de Paume*, et qui, après les strophes enthousiastes, contenait des conseils sévères au peuple et de mâles exhortations à la justice :

O peuple deux fois né! peuple vieux et nouveau!
Tronc rajeuni par les années!
. . . . . .
Hommes, d'un homme libre écoutez donc la voix!
Ne craignez plus que vous. Magistrats, peuples, rois,
Citoyens, tous tant que nous sommes,
Tout mortel dans son cœur cache, même à ses yeux,
L'ambition. . . . . .
Mais au peuple surtout sauvez l'abus amer
De sa subite indépendance.
Contenez dans son lit cette orageuse mer.
. . . . . .
Ah! ne le laissez pas, dans la sanglante rage
D'un ressentiment inhumain,
Souiller sa cause et votre ouvrage.
Ah! ne le laissez pas, sans conseil et sans frein,
Armant, pour soutenir ses droits si légitimes,
La torche incendiaire et le fer assassin,
Venger la raison par des crimes.

Et se retournant vers le peuple, l'interpellant, l'implorant, avec quelle virile sympathie il le conjure de se défier de ceux qui le dépravent par leur feinte amitié!

Peuple! ne croyons pas que tout nous soit permis.
Craignez vos courtisans avides,
O peuple souverain! à votre oreille admis,
Cent orateurs bourreaux se nomment vos amis.
Ils soufflent des vœux homicides.
Aux pieds de votre orgueil prostituant les droits,
Vos passions pour eux deviennent lois.
La pensée est livrée à leurs lâches tortures.
Partout cherchant des trahisons,
A vos soupçons jaloux, aux haines, aux parjures,
Ils vont forgeant d'exécrables pâtures.
Leurs feuilles noires de poisons
Sont autant de gibets affamés de carnage.

Voilà comment dès 1791 André Chénier se porte l'adversaire résolu de la terreur. C'est là sa gloire d'homme et de citoyen à mettre de pair avec sa gloire de poète. On nous dira que c'est un anachronisme, que la terreur est bien éloignée encore du jour où André écrivait l'*Avis au peuple français* et *le Jeu de Paume*, que ce sont là des rapprochemens factices ou des contrastes artificiels; mais qui

ne voit que ce sont les procédés mêmes, les principes, les hommes de la terreur que combat le poète publiciste? Dans la rigueur des termes, la période officielle de la terreur, on le sait, commence à la chute des girondins, le 31 mai 1793, et se termine à celle de Robespierre, le 27 juillet 1794; mais il ne faut prendre ces dates que pour des limites toutes matérielles. En réalité, il faut les élargir singulièrement. La terreur commence, non pas même aux massacres des prisons au mois de septembre 1792, ni au 10 août, ni au 20 juin; il y a du vrai dans cette assertion de Malouet qui déclare dans ses *Mémoires* que, bien qu'elle ne fût proclamée qu'en 1793, elle naquit dès 1789, dans le désordre des rues qui s'établit presqu'en permanence depuis le 14 juillet. Elle commence dès que se répandent et se propagent les fausses alarmes, les paniques qui arment une partie du peuple contre l'autre, les délations, les vexations arbitraires, dès que se forme le comité des recherches, créé par un arrêté de l'assemblée de la commune le 20 octobre 1789, dès que la liberté individuelle est inquiétée, suspendue, violée, dès que la populace se met à la place des tribunaux et décrète tumultuairement l'arrestation ou la mort, se chargeant même au besoin de l'exécution. Cette *justice populaire* qui déshonora les rues de Paris dès 1789 et qui ne fit que s'aggraver en 1790, 1791, 1792, laissez-la croître, s'enraciner dans les mœurs d'un peuple de plus en plus enivré ou exalté par la lutte, il arrivera un jour où elle sentira le besoin de se régulariser elle-même, de centraliser l'anarchie, de donner à l'arbitraire et à la violence les formes et le mensonge de la légalité, de remettre à quelques-uns des chefs ou des serviteurs du peuple la responsabilité tout entière, l'initiative de ses crimes, de multiplier ses moyens d'action par l'unité du plus absolu despotisme, et ce jour-là régnera officiellement la terreur; mais c'est bien elle que longtemps d'avance annonce André Chénier; c'est elle qu'il flétrit dans l'esprit révolutionnaire déchaîné, qu'il essaie de détruire par l'indignation publique.

Et quand des publicistes, encore à l'heure qu'il est, feignent de ne pas comprendre cet axiome du plus simple bon sens, que l'esprit révolutionnaire est le pire ennemi de la révolution, dont il compromet les plus justes conquêtes, nous les renvoyons à André Chénier. C'est dans ces pages si vigoureuses et si précises qu'ils apprendront que la révolution est le nom d'une ère nouvelle, celle de l'égalité rétablie et du travail affranchi, de la liberté de conscience assurée, du contrôle imposé au pouvoir, la fin en un mot d'un régime politique et social, le commencement d'un autre. Voilà ce que voulait André Chénier, ce qu'il aimait d'un ardent amour. L'esprit révolutionnaire est tout autre chose; c'est l'insurrection en permanence, la désobéissance à la loi, le mépris de la liberté et

du droit d'autrui. La révolution est une forme nouvelle de société, commençant et finissant à une date précise; ce sera, si l'on veut, à la nuit du 4 août 1789. L'esprit révolutionnaire est chez un peuple l'agent le plus sûr et le plus mortel de la décomposition sociale. L'éternel honneur d'André Chénier est de n'avoir pas confondu le principe qui anime une société nouvelle avec celui qui la détruit. Il a payé de sa tête le droit de faire cette distinction; nous pouvons bien, nous autres, payer de quelques injures le droit de la maintenir.

II.

Nous touchons au moment le plus douloureux de la vie publique d'André Chénier, sa lutte avec son frère Marie-Joseph. La famille Chénier contenait les mêmes élémens de division que la société elle-même. Une lettre adressée par M. de Chénier père à sa fille, Mme de La Tour Saint-Igest, nous en dit plus sur ce sujet que tous les commentaires. « Votre mère, écrit-il, a renoncé à toute son aristocratie et est entièrement démagogue, ainsi que Joseph. Saint-André et moi, nous sommes ce qu'on appelle modérés, amis de l'ordre et des lois. Sauveur est employé dans la gendarmerie nationale, mais je ne sais ce qu'il pense ni s'il pense. Constantin trouve qu'on n'a rien changé, et que, quoiqu'il n'y ait plus de parlement, c'est comme du temps qu'il y en avait; il a raison, car on marche, on va, on vient, on boit, on mange, et par conséquent il n'y a rien de changé. » Tel était l'intérieur d'une famille parisienne à la date du 24 décembre 1791.

Marie-Joseph démagogue, le mot est dur, et, bien qu'on doive tenir compte du ton de familiarité d'une lettre, il porte coup. Est-il immérité? Nous n'avons qu'à renvoyer le lecteur à l'étude si complète qui a été publiée ici même par M. Charles Labitte et qui a épuisé la question (1). Nous y avons vu exposées avec un grand soin l'œuvre du poète et l'œuvre du citoyen. Ces deux œuvres ne sont pas sans analogie entre elles. Le poète est trop de son temps; il apporte dans ses vers, même sur des sujets antiques, toutes les passions de la rue ou du club; son théâtre ne vit que d'allusions. Bien différent d'André, qui oublie avec délices, dans la société de Moschus ou de Méléagre, les discussions violentes, les haines et les injures des partis, l'auteur de *Charles IX* et de *Caïus Gracchus* ne parvient pas à s'en abstraire. Il jette sur la scène le cri du tribun en alexandrins pompeux. D'autre part le citoyen n'arrive jamais chez

(1) *Poètes modernes de la France*, — *Marie-Joseph Chénier*; voyez la *Revue* du 15 janvier 1844.

Joseph Chénier, ni dans ses discours à la convention ou aux jacobins, ni dans ses articles de journaux ou dans ses rapports, à oublier l'auteur dramatique et à le faire oublier. « Il y a loin d'un poète à un législateur, disait Mme Roland en parlant de lui. Je l'ai vu quelquefois; je me souviens que Roland le chargea d'une proclamation du conseil dont il lui donna l'idée. Chénier apporta et me lut ce projet. C'était une véritable amplification de rhétorique déclamée avec l'affectation d'un écolier à voix de stentor; elle me donna sa mesure. Chénier voulait encore être poète en écrivant de la prose et de la politique. Voilà, me dis-je, un homme mal placé où il est, qui n'est bon dans la convention qu'à donner quelques plans de fêtes nationales. » Ce fut en effet son véritable emploi comme législateur. Les hymnes qu'il fit pour les fêtes de la révolution, ses chants patriotiques, voilà ce qui lui créa une espèce de rôle et de figure distincte dans l'histoire de la terrible assemblée, bien plus que ses discours politiques, qui n'eurent jamais une action réelle sur ceux qui les entendirent, et dont la postérité n'a pas recueilli un seul écho; cependant il flattait les passions des triomphateurs du jour, et il alla bien loin dans cette voie. La vivacité de son amour-propre, son impatience de la gloire, cette inquiétude d'humeur et cette *partialité fougueuse* que ses amis mêmes, comme M. Daunou, ne pouvaient pas nier, l'entraînaient vers les partis extrêmes. La nature de son talent aidait encore à cette impulsion et la précipitait. Il y a comme une affinité naturelle entre les opinions extrêmes en politique et les esprits exagérés. Une intelligence obsédée par les grands mots et les grandes phrases trouve plus aisément à les placer dans l'expression de certaines doctrines excessives. Le jacobinisme était la politique de l'emphase; c'était naturellement celle de Joseph Chénier. Le goût est en toute chose le sens de la mesure, et l'écrivain à qui manque ce sens dans son style et dans sa pensée ne l'aura pas non plus dans la vie publique. Toutes les exagérations se tiennent, et la violence d'une théorie est le signe assuré d'une pensée qui ne se gouverne pas, quand elle n'est pas la marque d'une âme mauvaise. Or ce n'était assurément pas le cas du frère d'André; il poussa ses opinions à outrance parce qu'il avait l'imagination théâtrale. Son ardeur politique n'était guère qu'une complaisance secrète pour les déclamations de tragédie, mais le cœur n'était pas gâté, il resta pur de la contagion des plus grands crimes, et malgré d'atroces calomnies qui n'éclatèrent d'ailleurs que longtemps après les événemens, sa conduite à l'égard d'André, dès que son frère fut sérieusement menacé, est de tout point irréprochable. Celui qui avait dit dans une de ses tragédies : *Des lois et non du sang*, rachetant une pièce détestable par une antithèse sublime, se détourna avec horreur de la voie où l'avaient

entraîné ses funestes amis aussitôt que le danger commença pour André, trop tard, hélas! pour sa gloire, pour son honneur même, compromis dans des complicités de doctrine et d'amitié avec des personnages tels que Collot-d'Herbois.

Vaniteux et amoureux de popularité, ce fut là son crime. Tel il se montra dans sa discussion publique avec André. M. Becq de Fouquières a repris avec les développemens les plus intéressans et toutes les preuves à l'appui l'histoire de cette querelle qui s'envenima si vite et dont le résultat déplorable fut d'apprendre à la partie la plus remuante du peuple et à ses chefs qu'il y avait un Chénier aîné, modéré et constitutionnel, qui osait penser que les jacobins perdaient la France, en un mot un feuillant digne de tous les mépris en attendant mieux. Malgré tout l'éclat de ses premiers écrits politiques, malgré la verve et le courage de bon sens qu'il avait montrés à la tribune des clubs modérés, *ce je ne sais quel Chénier*, comme l'appelait Camille Desmoulins, n'était pas encore arrivé, en dehors de son parti, à cette notoriété qui, dans les temps calmes, donne l'influence et le pouvoir, et dans les temps troublés peut donner la mort. Il paraît cependant qu'il avait fait une vive impression sur ceux qui l'avaient entendu au club des feuillans, dans cette assemblée de dissidens qui s'étaient séparés avec éclat des jacobins et qui étaient devenus l'objet de toutes leurs rancunes. Charles Lacretelle, un demi-siècle après, se rappelait avec admiration « ce talent plein de force et d'éclat, échauffé par une âme intrépide... Ses traits fortement prononcés, sa taille athlétique sans être haute, son teint basané, ses yeux ardens, fortifiaient, illuminaient sa parole... Chacun de nous regrettait qu'un pareil orateur ne fût pas encore appelé à la tribune politique. Lui seul eût pu disputer ou ravir la palme de l'éloquence à Vergniaud. » Il faut cependant n'accepter qu'avec réserve ces témoignages produits tardivement, sincères sans doute, mais peut-être modifiés, transformés à l'insu même du témoin par une sorte de mirage rétrospectif, quand la gloire est venue dans l'intervalle changer la proportion des figures dans le lointain des souvenirs.

Quoi qu'il en soit, la lutte était inévitable, un jour ou l'autre, entre les feuillans et les jacobins; mais ce fut une véritable fatalité que les deux frères fussent les deux premiers antagonistes engagés dans le conflit. Ce n'est pas André qui doit en porter la responsabilité dans l'histoire. Son article sur *la Cause des désordres qui troublent la France et arrêtent l'établissement de la liberté*, publié le 26 février 1792 dans le dix-neuvième supplément du *Journal de Paris*, n'effleurait même pas l'inquiète personnalité de Marie-Joseph. C'est une admirable peinture de l'organisation et de l'influence fatale de cette société, qui ne tendait à rien moins qu'à

dominer la France. A quelque parti qu'on appartienne, quel homme de bon sens ne serait aujourd'hui de l'avis d'André Chénier quand il retrace en traits si incisifs et si justes « cette société gouvernée par des chefs visibles ou invisibles, qui changent souvent et se détruisent mutuellement, mais qui ont tous le même but, de régner, et le même esprit, de régner par tous les moyens. Cette société en a produit une infinité d'autres : villes, bourgs, villages en sont pleins. *Toutes, se tenant par la main, forment une espèce de chaîne électrique autour de la France.* Au même instant, dans tous les recoins du pays, elles s'agitent ensemble, poussent les mêmes cris, impriment les mêmes mouvemens, qu'elles n'avaient pas grand'peine à prédire d'avance. Leur turbulente activité a plongé le gouvernement dans une effroyable inertie. » Ce que l'écrivain ne peut souffrir, c'est le prodigieux abus du mot *peuple*, appliqué « à quelques centaines d'oisifs réunis dans un jardin ou dans un spectacle, ou à quelques troupes de bandits qui pillent des boutiques. » Déjà dans un article précédent (*sur le choix des députés*), il avait touché avec bien de la justesse et de la force à cet insolent mensonge des meneurs de la populace. « Nous savons maintenant, disait-il, avec quelle facilité on fait croire à un peuple qu'une petite partie de lui-même, c'est lui tout entier. On lui persuade qu'on le venge quand on ne venge que soi ; on lui parle de sa toute-puissance pour se rendre tout-puissant par lui ; on lui désigne comme ennemis ceux qu'on n'aime pas et dont on n'est pas aimé, et l'on intéresse la souveraineté nationale aux querelles de cinq ou six audacieux. » — Quelle nation résisterait à de pareilles attaques? L'industrie et le commerce sont représentés dans ces sociétés comme des délits sous les noms d'accaparemens et de monopoles, tout homme riche y passe pour un ennemi public ; la diffamation effrénée s'appelle liberté d'opinion. « Qui demande des preuves d'une accusation est un homme suspect, un ennemi du peuple. Là toute absurdité est admirée, pourvu qu'elle soit homicide, tout mensonge est accueilli, pourvu qu'il soit atroce. La doctrine que toute délation, vraie ou fausse, est toujours chose louable et utile y est non-seulement pratiquée, mais enseignée au moins comme ce que les jésuites appelaient une *opinion probable.* » La France doit-elle donc être sacrifiée à ce petit nombre de Français « qui paraissent un grand nombre parce qu'ils sont réunis et qu'ils crient? Ils crient partout que la patrie est en danger; cela est malheureusement bien vrai, et cela sera tant qu'ils existeront. »

Par quelle étrange inspiration de respect humain ou de peur Marie-Joseph s'empressa-t-il d'écrire une lettre aux auteurs du *Journal de Paris* pour désavouer non-seulement toute part dans l'article de son frère, mais toute connivence avec ses opinions?

Cette lettre, il la signa : Chénier, auteur de *Charles IX* et de *Caius Gracchus*. Ce fut l'occasion de la polémique, et personne ne peut accuser André de l'avoir cherchée. Le *Cabinet de lecture* se moqua, c'était son droit, de cette réclamation inutile en ajoutant que personne n'aurait songé à soupçonner l'auteur de *Caïus Gracchus*. « Quel rapport y a-t-il entre l'éloquence nerveuse des réflexions d'André et la triviale verbosité des préfaces de Joseph-Marie? » L'amour-propre littéraire est en jeu, voilà la guerre déclarée. « Je vous remercie sincèrement, écrit Marie-Joseph, de m'avoir épargné l'opprobre de votre estime, et je suis fâché qu'un homme de mérite comme mon frère soit insulté par vos éloges. » Il prend en même temps l'engagement de combattre les *très faibles raisonnemens* qu'on a développés contre la société dont il s'honore de faire partie et surtout la proposition tyrannique qu'on a osé émettre de l'anéantir. André tente en vain de pacifier le débat où son frère s'est jeté inconsidérément. Pourquoi penser qu'il ait voulu accuser *tous* les membres d'une société? Il désavoue les interprétations de ce genre, qui sont puériles : « Mon frère connaît depuis trop longtemps mon caractère et mes opinions pour que j'aie besoin de me justifier auprès de lui; il n'a jamais trouvé et ne trouvera jamais en moi que l'amitié qu'on doit à un frère et les égards que l'on doit aux talens, quoique je sois prêt à défendre mon sentiment même contre lui. » Il y avait là de quoi désintéresser Marie-Joseph dans la querelle. C'était pour lui une bonne occasion de se taire et de se retirer de la lutte; mais il avait composé l'apologie promise, il ne voulait pas la perdre, et, bien qu'il ait dû la conserver pendant deux mois en portefeuille, il saisit je ne sais quel prétexte pour la publier dans *le Moniteur* le 11 mai 1792. Elle est vide et déclamatoire; elle promet dans les premières lignes de répondre « avec les ménagemens que l'on doit à un frère, à un citoyen digne d'estime, » mais elle s'achève par d'assez lourdes épigrammes contre « cette amplification de rhétorique qu'on a voulu donner pour une démonstration. » André, directement cité à la barre de l'opinion et indirectement à celle des jacobins qui poussaient Marie-Joseph à ce triste rôle d'accusateur public de son frère, dut répliquer, il le fit d'un ton sévère et attristé. On remarquera surtout une noble page sur la vraie liberté en Angleterre, sur la dignité des clubs dans ce pays, sur le respect britannique pour les lois du pays et pour l'honnêteté publique, qu'il oppose au spectacle de nos sociétés populaires. Un seul passage contient une allusion piquante aux différens motifs de ceux qui défendent si vivement la ligue jacobine, à l'appui qu'on peut trouver dans un parti bruyant et puissant, qui soutient tous ses amis, qui dispose des places, du crédit, de la faveur, de la réputation, et *même de cette partie des succès littéraires dont la nature*

est d'avoir besoin des applaudissemens de la multitude. Cette allusion fut vivement relevée par Marie-Joseph : « Si j'avais perdu deux ou trois années, dit-il dans ses *Nouvelles Réflexions sur les Sociétés patriotiques*, à composer des tragédies impartiales ou insignifiantes, et même deux ou trois matinées à écrire pour un journal quelques pamphlets modérés, j'aurais trouvé un grand nombre de prôneurs puissans et actifs... Peut-être aurais-je pu en 1791 me glisser dans la foule des députés de Paris et siéger à l'assemblée nationale entre M. Robin-Léonard et M. Thorillon. Cette bienveillance est dans la nature des choses. » Plusieurs personnes avaient mal compris ce passage en croyant y voir une allusion à *quelque tragédie insignifiante* composée par André, allusion sans portée, puisque André n'avait pas même essayé, comme cela est certain maintenant, d'entrer dans la vie publique. Marie-Joseph veut dire tout simplement que c'est l'éclat même de ses tragédies patriotiques qui l'a exilé de l'assemblée, que, s'il se fût résigné à être médiocre, il eût trouvé toutes les voies aplanies devant lui, enfin que son goût pour le parti des jacobins est un sentiment bien désintéressé, et qu'il est décidé, s'il le faut, *à dédaigner la majorité esclave et à partager le sort de la minorité libre et vaincue.* — Toujours la déclamation. C'est de l'audace, en juillet 1792, de prétendre qu'il y a du désintéressement à être jacobin. Être jacobin à ce moment, c'était être du côté de la force, du côté de la popularité, — à quel prix, Marie-Joseph dut le sentir plus d'une fois, s'il eut, un seul jour, une heure de recueillement dans ce tumulte de passions ardentes ou furieuses où il s'était jeté et qui l'entraînait de plus en plus loin de son frère, spectateur viril et triste de cette grande orgie. Cependant la discussion ne se prolongea pas au-delà du 19 juin. André ne répondit pas, soit que la famille se soit interposée entre les deux frères, soit que le plus sensé des deux ait regretté l'éclat presque scandaleux de cette discussion publique, et, comme on disait alors, fratricide.

C'est à cette date que se rapportent sans doute, non pour la composition, mais pour la conception et l'idée, deux de ces précieux fragmens qui ont reparu au jour dans l'édition de M. Gabriel de Chénier, et qui sont comme un poétique commentaire de cette période de la vie d'André. Il est bien probable, selon l'ingénieuse explication de M. Becq de Fouquières, que ces deux fragmens, classés à tort parmi les ïambes par le dernier éditeur, appartenaient dans la pensée du poète à l'une de ces esquisses de comédie ou de drame satyrique (la *tragédie plaisante* des Grecs), si commodes pour recevoir les allusions aux événemens contemporains, probablement à cette comédie des *Initiés* que le poète devait imiter des *Baptes* d'Eupolis. Le premier fragment est en effet une scène d'initiation

au club des jacobins. Le président du club est le personnage désigné par A, le néophyte est désigné par B. Le chœur intervient à propos pour donner son avis. L'interrogatoire commence :

A.

Qu'est-ce qu'un sans-culotte? en deux mots?

B.

C'est celui
Qui n'a rien, mais qui veut avoir le bien d'autrui.

A.

C'est ça, pardieu!

LE CHŒUR.

Le drôle est au fait du mystère;
Mais ce n'est pas là tout. Un bon initié
Ne doit rien savoir à moitié.
Tourne un peu la médaille au récipiendaire (1).

A.

L'aristocrate...

B.

Ah! fi!

A.

Quel est-il?

B.

Celui-là
A quelque chose et veut conserver ce qu'il a.
C'est un abus criant qu'il faut que l'on réprime.

A.

Fort bien.

LE CHŒUR.

Cet homme est juste.

A.

Il abhorre le crime.

Voici maintenant l'autre fragment de cette même comédie satyrique des *Initiés*. C'est la scène de délation. Les trois personnages sont (sous des noms grecs, le *Sycophante*, l'*Epistate*, etc.) le délateur, le président et le citoyen dénoncé :

LE DÉLATEUR.

Le perfide a pleuré.

LE CITOYEN DÉNONCÉ.

C'est faux : j'ai ri. Les voisins m'ont vu rire.
Je suis navré de voir comme on déchire
Les hommes purs. Appelez mon portier;
Informez-vous de quartier en quartier :

(1) Nous suivons le texte très heureusement rétabli par M. Becq de Fouquières.

Comme Phœax marmottant vos louanges,
Le nez en l'air, j'allais riant aux anges.

LE PRÉSIDENT.

L'a-t-on vu rire? est-il vrai qu'il ait ri?

Ces deux scènes, si expressives en quelques traits, montrent bien ce qu'André aurait pu tirer de cette ample matière d'événemens comiques et tragiques qui se déroulaient sous ses yeux, si à chaque instant la vie d'action et de lutte ne l'avait arraché à ses compositions poétiques et jeté hors de son cabinet de travail dans la rue, au club ou dans les bureaux d'un journal.

Malheureusement nulle part il ne rencontrait à ses côtés son frère Marie-Joseph. C'était toujours au premier rang, parmi les exagérés de la révolution, qu'il l'apercevait, déclamant et rimant pour les plus tristes causes. C'est ce qui arriva encore au moment du retour triomphal des Suisses de Châteauvieux, condamnés aux galères deux ans auparavant pour révolte contre leurs officiers et pillage de leur caisse militaire, puis amnistiés, célébrés et reçus en triomphe le 15 avril 1792 par la ville de Paris sur la motion de Collot-d'Herbois, qui fut l'organisateur de cette fête impie, avec la complicité du maire de Paris, Pétion, qui s'en fit le protecteur, de David, qui en fut le décorateur, de Marie-Joseph enfin, qui en fut le chantre officiel. Cette affaire est trop connue pour que nous y insistions, si ce n'est pour rappeler les rancunes implacables que le courage d'André Chénier souleva à cette occasion. Tandis que Marie-Joseph associait son nom à ceux de la citoyenne Théroigne, des citoyens David et Hion dans une adresse au conseil-général de la commune de Paris pour l'inviter à prendre part à cette fête « que le civisme et les beaux-arts vont rendre imposante et mémorable, et qui acquittera envers les soldats de Châteauvieux la dette que la patrie a contractée, » presqu'au même jour André, au nom d'une délégation de la garde nationale parisienne, écrivait une éloquente adresse au directoire du département de Paris pour protester contre le triomphe sacrilége que l'on prépare. Le 24 mars, il avait envoyé cette adresse; dès le 27 mars, il revenait à la charge dans le trente-huitième supplément du *Journal de Paris*. Il n'ignorait d'ailleurs aucun des périls qu'il amassait sur sa tête, et il s'y dévouait avec un mâle orgueil. « Quand des brouillons tout-puissans tombent détruits par leurs propres excès, alors leurs complices, leurs amis, leurs pareils, les foulent aux pieds, et l'homme de bien, en applaudissant à leur chute, ne se mêle point à la foule qui les outrage; mais jusque-là, même en supposant que l'exemple d'une courageuse franchise ne soit d'aucune utilité, démasquer sans aucun ménagement des factieux avides et injustes est un plaisir qui n'est pas indigne

d'un honnête homme. » Puis le 4 avril, s'adressant à la partie saine de la population : « Citoyens de Paris, s'écriait-il, vous qui formez le plus grand nombre, hommes honnêtes, mais faibles, quand on vous propose de recevoir en triomphe des soldats révoltés, qui ont fait feu sur des citoyens français armés par et pour la loi, il n'en est pas un de vous qui ne sente combien la patrie et combien lui, son fils, son frère, sont insultés par ces outrages faits aux lois et à ceux qui les exécutent et à ceux qui meurent pour elles! »

Le soir même de ce jour, dans la séance des jacobins, Collot-d'Herbois furieux s'élança à la tribune, tenant en main le *Journal de Paris*, et, dans le plus odieux et le plus ridicule langage, il s'adresse à André Chénier et à Roucher, qui s'était associé à la même réprobation : « Écrivains perfides et fallacieux! rhéteurs glacés! votre sagesse est celle des eunuques... Mais au moins André Chénier, *prosateur stérile, respecte le peuple producteur et abondant*... Et toi, versificateur Roucher! poète courtisan, le peuple, les soldats, n'ont jamais échauffé ta verve esclave et prostituée... Égoïstes cruels! tous vos mensonges ne pourront empêcher la fête qu'on prépare: cette fête sera vraiment populaire, c'est-à-dire simple, expressive, franche et majestueuse! » Ce langage d'énergumène nous fait rire; prenons-y garde, ce qui nous fait rire aujourd'hui tuait un homme dans ce temps-là, et nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que deux ans après cette dénonciation à la tribune des jacobins la même charrette conduisait à l'échafaud André Chénier et Roucher, réunis dans la même sentence de mort comme ils l'avaient été ce soir-là dans le même anathème.

La fête, la triste fête des galériens eut lieu malgré tout, bien que par un mensonge officiel de la municipalité elle fût dédiée à la Liberté; mais, comme on nous le fait remarquer, personne ne s'y trompa : les Suisses de Châteauvieux marchaient devant le char de la Liberté, précédés de jeunes filles vêtues de blanc, qui portaient les chaînes des galériens suspendues à des trophées, et chantaient sur un motif de Gossec un hymne qui commençait ainsi :

L'innocence est de retour,
Elle triomphe à son tour;
Liberté, dans ce beau jour,
Viens remplir mon âme!

Hélas! faut-il le dire, l'hymne était signé de Marie-Joseph Chénier. Ni lui-même n'a osé le publier plus tard, ni ses amis ne l'ont recueilli dans ses œuvres complètes; mais on le retrouve dans la *378e lettre b... patriotique du véritable père Duchesne*. Heureusement, et comme pour purifier un nom momentanément souillé, à l'heure même où... la *galère triomphale* était promenée dans les

rues, le *Journal de Paris* jetait à tous les échos, avec le nom d'un autre Chénier, l'hymne qui vengeait la conscience publique :

Salut! divin triomphe! entre dans nos murailles!
Rends-nous ces guerriers illustrés
Par le sang de Désille et par les funérailles
De tant de Français massacrés!
. . . . . .
Quarante meurtriers, chéris de Robespierre,
Vont s'élever sur nos autels.
Beaux-arts qui faites vivre et la toile et la pierre,
Hâtez-vous, rendez immortels
Le grand Collot-d'Herbois, ses cliens helvétiques,
Ce front que donne à des héros
La vertu, la taverne et le secours des piques!

Ce qui indignait l'âme patriotique de Chénier, ce n'était pas seulement la réhabilitation de criminels justement condamnés, c'était cette sorte de prime solennelle décernée à l'esprit d'insurrection militaire. Il pensait avec raison qu'une nation ne peut subsister avec ces deux fléaux dont un seul suffirait à la perdre : la violence dans la rue, sous le nom de justice populaire ou de patriotisme égaré, — et l'indiscipline des armées, chère dans tous les temps à la démagogie. Moins de quinze jours après la fête des Suisses de Châteauvieux, la panique de Tournay et le massacre du général Dillon par ses propres troupes vinrent justifier les pronostics d'André. C'est alors que, sous le poids de ces tristes scènes et de ses appréhensions plus tristes encore, il traça d'une main ferme les plus mâles conseils à l'assemblée, lui démontrant qu'une armée indisciplinée n'est redoutable qu'à son pays. Les vrais coupables de cette indiscipline croissante, ce sont « ces fanatiques odieux, ces vils brouillons (on remarquera ce mot, qui revient sans cesse sous la plume de Chénier), qui peuplent les clubs et que le mauvais génie de la France a suscités et entretient contre elle. Ce sont eux qui combattent pour la révolte et le brigandage, comme pour leurs autels et leurs foyers... Ne doutons pas que ces plumes mensongères et féroces ne s'évertuent à nous intéresser bientôt au sort de soldats qui n'ont su manier leurs armes que pour des assassinats; on nous dira qu'à la vérité ils ont été égarés, mais que les chefs étaient des *aristocrates*, qu'ils étaient vendus. Et il ne tiendra pas aux efforts de ces misérables que nous n'entendions quelque bouffon qui n'aura fait que changer de tréteaux nous proposer de décerner le triomphe à ces fuyards meurtriers. » Croyons bien que cette terrible allusion à Collot-d'Herbois, qui avait été comédien, ne fut pas perdue. — Ce qu'annonçait André Chénier était d'ailleurs, au moment où il écrivait, en train de se réaliser. Au club des jacobins, Chabot, Collot-d'Herbois, Robespierre, Saint-Hurugue, dénonçaient

la trahison des généraux, celle même de Dillon, qui, moins heureux que les autres, n'avait pu échapper, disaient-ils, au châtiment. Les *Annales patriotiques* de Carra, l'*Ami du peuple* de Marat, répétaient en chœur le même refrain imbécile et sanguinaire.

Bientôt les événemens se précipitèrent, plus forts que la plus intrépide volonté. Après le 20 juin, André Chénier semble avoir eu pourtant comme un éclair d'espoir. La noble attitude du roi, sommé de lever son *veto*, menacé tout un jour et calme devant la multitude qui défila devant lui, sous la conduite de Santerre, aux cris de *vivent les sans-culottes!* l'effroi de la bourgeoisie de Paris, la consternation de l'assemblée elle-même, tout cela semblait marquer cette occasion, unique dans les temps de révolution, qui permet, si l'on en profite, de prévenir les dernières catastrophes: heure suprême où tout peut être sauvé encore, après laquelle il est trop tard, et qui semble accordée, comme par une dernière faveur du ciel, aux nations ou aux dynasties en péril. « Non, s'écria André Chénier dans un dernier élan, quelle que soit l'audace des ennemis de la chose publique, l'âme des bons citoyens ne doit pas être entièrement fermée à l'espoir. La tentative faite le 20 juin pour soumettre le représentant de la nation au joug des clubs et des tavernes a dessillé les yeux de ceux même qui jusqu'ici s'étaient montrés les plus aveugles... Pour moi, citoyen obscur, mais intègre et fidèle aux lois, j'élèverai la voix en leur nom et au nom de la patrie, et je remercierai le roi du service qu'il vient de nous rendre. Je le remercierai de nous avoir appris comment on exécute les lois. » L'aveuglement de l'assemblée nationale, qui ne comprenait pas que sa cause était liée à celle de la constitution et à celle du roi, se montra incurable, et l'article que fit paraître André Chénier le 26 juillet, en réponse aux injures de Brissot, porte la trace de son découragement. On voit qu'il n'espère plus rien. Tout est bien fini en effet pour la cause constitutionnelle, qu'il représente avec une éloquence condamnée d'avance et un courage stérile. Le 10 août est là, tout près de lui, déjà formé, désormais organisé dans les clubs et dans les sections, qui va déposséder non plus seulement le roi, mais l'assemblée, devenue l'instrument déshonoré des violences populaires, jusqu'au jour où elle assistera silencieuse aux massacres de septembre.

Le *Journal de Paris* n'existait plus; il avait disparu dans la tourmente du 10 août. Ses rédacteurs étaient dispersés ou en fuite. André quitta Paris, où sa famille le sentait menacé. Un séjour au Havre et à Rouen devait le protéger quelque temps contre les rancunes. Cependant il eut la preuve qu'elles le suivaient partout dans son exil errant; il prie son père d'envoyer ses lettres à M. Ant. Caun, poste restante, au Havre; il l'avertit de plus de

prendre bien des précautions en lui écrivant. « En ouvrant votre chère lettre du 18, je me suis aperçu que le cachet n'était pas intact, et que probablement je n'étais pas le premier à l'ouvrir... Je vous conjure, ajoutait-il, d'avoir bien soin de vous, et s'il y avait à craindre que la tranquillité de votre vieillesse fût troublée, de sortir de Paris et venir ici. Je vous recommande aussi tous les écrits et ouvrages et papiers que vous savez. S'ils se perdaient, tous les plaisirs, les études, les amusemens d'une vie entière seraient perdus. » Mais ce régime de défiance et ce séjour en province n'allaient guère à cette âme ardente, toute pleine encore des frémissemens de la lutte et impatiente de se sentir inutile. Il revint au mois d'octobre à Paris, où il trouva une lettre de Wieland, qui témoignait d'une grande sollicitude pour le poète et le publiciste. Il répondit par un intermédiaire au célèbre poète allemand, dont il était fier d'avoir mérité les sympathies. Sa lettre est curieuse à plus d'un titre. « M. Wieland demande ce que je fais dans la révolution? Rien, grâce au ciel, désormais absolument rien... Je suis bien déterminé à me tenir désormais à l'écart, me bornant dans ma solitude à faire pour la liberté, la tranquillité et le bonheur de la république, des vœux qui, à vrai dire, surpassent de beaucoup mes espérances... Il demande si je suis encore en vie. Oui. Je pourrais ajouter que n'ayant jamais fait de mal à qui que ce soit, je ne dois avoir couru aucun risque ni avoir eu rien à craindre; mais M. Wieland, qui connaît les hommes et les révolutions, me répondra sans doute que ce n'est pas une raison (1). » Ce n'était pas une raison en effet, et dans ce trait comme en mille autres que l'on pourrait rassembler dans ses notes perce le pressentiment du sort qui l'attend.

Il semble d'ailleurs que son courage aille de lui-même au-devant de ce péril, qu'il devine autour de lui, devant lui. L'éclatante occasion du procès de Louis XVI vint s'offrir à sa conscience, il n'y résista pas. Quel homme de cœur oserait ne pas applaudir à cet élan qui le porta au secours du roi? Ce procès lui semblait inique d'après la constitution qui déclarait l'inviolabilité royale, et deux fois plus inique encore après l'acte de la convention qui abolissait la royauté... Comme le rappelle très justement M. Gabriel de Chénier, enthousiaste partisan des principes proclamés en 1789, il avait donné la plus sérieuse adhésion à la constitution de 1791; dans chacun de ses écrits, dans sa longue polémique avec les journaux, il n'avait pas cessé d'invoquer cette loi fondamentale, comme le pacte social entre

(1) Voyez cette lettre, entièrement inédite, *in extenso* dans la *Notice* de M. Gabriel de Chénier. C'est également à son témoignage que nous empruntons les détails que nous donnons sur cette période de la vie d'André.

la monarchie restaurée et les libertés publiques.— Que son concours à la défense de Louis XVI ait été volontaire et tout spontané, comme l'affirme M. de Chateaubriand, parent de Malesherbes, ou qu'il l'ait donné avec empressement aussitôt qu'il fut sollicité, qu'importe? Il reste un grand acte de courage accompli, d'accord avec tous les principes d'André, et c'est le plus beau couronnement qu'on pût souhaiter à sa vie politique. Dans quelle mesure prit-il part à la défense du roi? Le fait en lui-même est incontestable; mais les traces positives de son action publique font défaut. Sauf quelques articles de journaux publiés sans signature et qui peuvent avec vraisemblance lui être attribués, il semble bien que son action se soit bornée à de fréquens entretiens avec Malesherbes ou de Sèze, et aussi à un travail personnel assez actif dont on peut suivre la trace dans ses notes, et qui était sans doute la matière préparée de ses entretiens avec les défenseurs du roi. Les plus remarquables de ces écrits retrouvés dans ses papiers sont un projet d'*Adresse à tous les citoyens français*, composé probablement dans les premiers jours de janvier et destiné à soumettre le jugement de Louis XVI à la nation, et un projet de *pétition à la convention* pour la décider à ce suprême appel au pays. « Vous êtes juges, dit-il aux citoyens français; de plus, réunis en vos assemblées primaires, vous formez le *souverain*, d'où il suit que vous avez le droit et le pouvoir de faire grâce... Jusqu'ici, à vous qui êtes des hommes, à vous qui êtes des juges, on ne vous a parlé que de haine. Voici un citoyen obscur qui ne vous parle que d'humanité. On ne vous a parlé que de vengeance, il ne vous parle, lui, que d'équité; on ne vous a parlé que de votre pouvoir, il ne vous parle, lui, que de votre conscience. Vous verrez par là combien il est meilleur républicain et combien il est plus votre ami que tous ces discoureurs féroces, puisqu'il s'intéresse non-seulement à la puissance, mais à la véritable gloire de la république, — puisqu'il pense qu'un abus de pouvoir qui serait un opprobre pour un particulier, serait aussi un opprobre pour la république, puisqu'enfin *il ne croit pas que l'injustice et la violence deviennent légitimes envers un homme, parce que cet homme a été roi.* » Belles paroles bien inutiles en présence du parti-pris des uns, de l'intimidation et de la lâcheté des autres, mais qui porteront dans l'histoire et jusque dans la postérité la plus reculée, avec le nom du courageux citoyen qui les écrivit, la dernière protestation d'une noble conscience!

Il était grand temps pour André Chénier de se mettre à l'écart et de s'y tenir. Après le 21 janvier, Paris n'était plus un séjour possible pour lui. Son frère Marie-Joseph, qui lui-même semblait quelque peu ébranlé dans ses convictions jacobines, et qui, tout en votant la mort du roi, ne l'avait votée, dit-il à la tribune, qu'*avec*

une extrême répugnance, dut insister plus que personne pour déterminer André, avec lequel il était réconcilié, à s'éloigner de la ville où régnaient désormais Collot-d'Herbois et Robespierre. Député à la convention pour le département de Seine-et-Oise, il pensa, nous dit-on, que son influence et son autorité de représentant, ses relations, la faveur populaire dont il y était entouré, protégeraient André à Versailles mieux que partout ailleurs; il trouva pour lui une petite maison tranquille située à l'extrémité de la rue de Satory et qui porte aujourd'hui le n° 69. C'est là qu'André, brisé par l'émotion et souffrant depuis longtemps d'une maladie cruelle, s'installa vers le printemps de 1793; c'est là qu'il passa quelques mois, les derniers mois heureux de sa vie, dans le silence et le travail. Il revint avec délices à ses études favorites qu'il avait abandonnées dans l'ardeur de la lutte, à ses poètes grecs, ses vrais consolateurs, à ces compositions commencées qui attendaient la dernière touche de cette main savante et délicate. Il vécut de nouveau dans ce monde enchanté qu'il avait créé en lui-même, qu'il portait depuis plus de dix ans dans son imagination et qu'il espérait enfin produire à la lumière; mais quelque chose de nouveau s'était accompli en lui à son insu. Cette veine de sensualité qui courait à travers ses élégies et ses églogues, quand dans l'ivresse de la vingtième année il chantait sous des noms grecs l'indulgente nature, la volupté délirante ou la fantaisie sans lendemain, cette veine si libre et un peu folle d'autrefois s'était comme purifiée au contact de la réalité brûlante, sous le feu des mâles passions et des héroïques colères. Ce n'était plus le temps des mystères nocturnes et des confidences de la *Lampe*. Glycère, Camille, Lycoris, avaient disparu dans la tempête. Pour qui sait lire dans l'âme du poète, il s'y est fait comme une transformation. Ce n'est pas que, même à cette heure de sa vie, l'amour soit loin de lui. Il l'a rencontré au fond de ses retraites, dans ces bois de Luciennes où il se rendait presque tous les jours, où il connut Fanny, où, en l'aimant, il trouva une raison nouvelle d'aimer la vie (1); mais quelle différence dans la note et l'inspiration de cet amour avec les voluptueuses élégies d'autrefois!

Fanny, l'heureux mortel qui près de toi respire
Sait, à te voir parler, et rougir et sourire,
De quels hôtes divins le ciel est habité.

. . . . . .

Oh! que n'ai-je moi seul tout l'éclat et la gloire
Que donnent les talens, la beauté, la victoire,

(1) La *Fanny* du poète semble bien être Mme Laurent Lecoulteux, la sœur de la comtesse Hocquart, la fille de Mme Pourrat, qui s'était réfugiée avec sa famille dans sa maison de Luciennes. Voyez les différentes notices de M. Becq de Fouquières.

Pour fixer sur moi seul ta pensée et tes yeux!
Que, loin de moi, ton cœur soit plein de ma présence,
Comme, dans ton absence,
Ton aspect bien-aimé m'est présent en tous lieux!

Et l'ode amoureuse recommence sans cesse, vive, ardente, mais pure, avec un accent inattendu.

... Ta vue apaise ainsi l'âme qu'elle a troublée.
Fanny, pour moi ta vue est la clarté des cieux;
Vivre est te regarder, t'aimer et te le dire,
Et quand tu daignes me sourire,
Le lit de Vénus même est sans prix à mes yeux.

Ce dernier trait rappelle seul le poète de Camille, mais combien il est changé! Le respect est venu dans l'amour et l'a fait à la fois plus sincère et plus profond. L'expression seule se teint parfois encore des réminiscences d'Ovide ou de Properce.

C'est dans cette note émue et grave que l'*Ode à Versailles* est écrite. On dirait je ne sais quel vague pressentiment des *Méditations*. La mélancolie du *Lac* respire déjà dans ces belles strophes :

O Versaille, ô bois, ô portiques,
Marbres vivans, berceaux antiques,
Par les dieux et les rois Élysée embelli,
A ton aspect, dans ma pensée,
Comme sur l'herbe aride une fraîche rosée,
Coule un peu de calme et d'oubli.

. . . . . .

J'aime, je vis. Heureux rivage!
Tu conserves sa noble image,
Son nom qu'à tes forêts j'ose apprendre le soir,
Quand, l'âme doucement émue,
J'y reviens méditer l'instant où je l'ai vue,
Et l'instant où je dois la voir.

Puis au milieu de ces nobles et délicates amours qui répandent comme une âme nouvelle dans toute cette nature, voici les terribles visions, les souvenirs, les pressentimens lugubres qui viennent s'y mêler et détruire le charme. Tout à coup au coin d'un bois, au détour d'un sentier de ces belles collines, le poète vient d'apercevoir Paris. Tout à ses yeux s'enveloppe de deuil. Une ombre livide s'est levée devant lui; c'est l'effroyable passé d'hier, c'est l'avenir affreux de demain. Un bruit sinistre vient troubler « ce silence plein de belles rêveries; » c'est la tête de Charlotte Corday qui tombe, et le cœur du poète éclate en un sublime sanglot qui se termine en un chant d'apothéose :

La Grèce, ô fille illustre! admirant ton courage,
Épuiserait Paros pour placer ton image
Auprès d'Harmodius, auprès de son ami;

Et des chœurs sur sa tombe, en une sainte ivresse,
Chanteraient Némésis, la tardive déesse,
Qui frappe le méchant sur son trône endormi!

Ces jours-là, l'âpre tentation de la lutte lui revenait au cœur. De nouveau il aspirait au combat, il s'irritait de son oisiveté poétique. C'est sans doute en un de ces jours sinistres qu'il écrivit sur lui-même ce beau fragment où l'on sent la hautaine jouissance de l'immolation prochaine et quelque chose comme la volupté du mépris. « ... Il est las de partager la honte de cette foule immense qui en secret abhorre autant que lui, mais qui approuve et encourage, au moins par son silence, des hommes atroces et des actions abominables. La vie ne vaut pas tant d'opprobre... Il veut qu'on dise un jour : un nommé André Chénier fut un des cinq ou six que ni la frénésie générale, ni la crainte ne purent engager à ployer le genou devant des assassins couronnés et à s'asseoir à la table où l'on boit le sang des hommes. »

Il resta dans cette calme retraite de Versailles pendant l'été de 1793 et l'hiver de 1794. Pourtant, à certains intervalles, il fallait bien qu'il se montrât à Paris et qu'il fît acte de citoyen à sa section pour ne pas s'exposer à se faire traiter comme un émigré. Dans un de ces voyages, le 17 ventôse (1794), comme il sortait un soir de la maison d'un de ses anciens amis, à la porte du bois de Boulogne, en face de l'ancien château de la Muette, il rencontra les membres du comité révolutionnaire et de surveillance de la commune de Passy, requis par un nommé Guénot pour opérer une perquisition dans cette maison et arrêter M. Pastoret, député de Paris. M. Pastoret, sans doute averti à temps, ne se trouvait pas chez lui, mais le citoyen Guénot ne pouvait pas revenir les mains vides. Les explications d'André ne satisfirent pas les scrupuleux agens; il paraît qu'il varia dans quelques-unes de ses réponses (1). On l'arrêta de par la loi des suspects, sans se douter de la riche capture que faisait là le comité de salut public. L'agent Duchesne conduisit André au Luxembourg. Le concierge de cette maison ayant trouvé quelque chose à reprendre dans l'ordre, je ne sais quoi, une formalité négligée, refusa de recevoir le prisonnier. Guénot, encore une fois, ne voulut pas en avoir le démenti et fit conduire André à Saint-Lazare, où il fut enfin incarcéré. C'est là que nous le retrouverons. Un hasard fatal, mais un pur hasard, l'a livré à son implacable ennemie la terreur. Il a engagé la lutte avec elle; il est tombé entre ses mains par surprise. La terreur, comme l'Achéron du poète, ne lâchera pas sa proie.

E. Caro.

(1) Les circonstances de l'arrestation sont exposées avec une précision de détails et un soin extrêmes par M. Becq de Fouquières dans les *Documens nouveaux*.

RECHERCHES RÉCENTES

SUR

LES GLACIERS ACTUELS

ET LA PÉRIODE GLACIAIRE

Il y a quelques années, nous avons tenté d'exposer ici même (1) l'ensemble des connaissances acquises sur les glaciers actuels et leur ancienne extension pendant la période de froid qui a précédé immédiatement celle dans laquelle nous vivons. L'intérêt du sujet a stimulé le zèle des physiciens et des naturalistes; de nouveaux documens sont venus s'ajouter à ceux que nous possédions déjà. Les nombreuses questions que soulève ce grand problème sont loin d'être résolues définitivement, elles ne le seront même jamais entièrement; mais toutes tendent vers une solution plus ou moins approchée. Le moment paraît donc venu de faire un court historique des progrès accomplis pendant les huit dernières années dans un domaine qui touche à la fois à la physique du globe, à la géologie, à l'astronomie et à la connaissance des phases préhistoriques de l'homme sur la terre.

I. — GLACIERS ACTUELS.

Semblables à ces fleuves, tels que le Saint-Laurent, le Nil et le Rhône, qui sortent de grands lacs isolés ou communiquant entre eux, les glaciers sont les émissaires des champs de neiges éternelles occupant les cirques et les plateaux dominés par les plus

(1) Voyez la *Revue* des 15 janvier, 1er février et 1er mars 1867.

hautes cimes des Alpes, de l'Himalaya, du Caucase ou des Pyrénées. Ces émissaires descendent plus ou moins bas au-dessous de la *limite* ou de la *ligne des neiges éternelles*. Tel est le langage usité dans la science officielle. Il est temps de le réformer et de combattre cette croyance à l'existence d'une ligne des neiges éternelles dont il est toujours question dans les ouvrages de géographie même les plus récens. La paternité de cette erreur remonte à Alexandre de Humboldt, et la grande autorité de cet illustre voyageur nous explique pourquoi cette malheureuse conception s'est perpétuée. En voici l'origine. Quand de la plaine suisse on contemple les Alpes, l'œil aperçoit en effet une ligne blanche, continue en apparence, au-dessous de laquelle tout est vert ou sombre, tandis qu'au-dessus tout est blanc ou sans végétation. Cette ligne est formée non point par des neiges, mais par des glaciers dits de second ordre, suspendus aux flancs des montagnes. Nulle part, ni sur les hauts sommets, ni sur les plateaux élevés, la neige ne persiste à l'état de neige pendant tout le cours de l'été; elle disparaît ou se transforme, sous l'influence des températures supérieures à zéro, en *névé*, c'est-à-dire en neige grenue et pénétrée d'eau. Regelant à plusieurs reprises quand le thermomètre descend au-dessous de zéro, ce névé se convertit peu à peu en glace de plus en plus compacte. Dans les Alpes, un grand nombre de pics et de plateaux élevés au-dessus de 2 800 mètres, hauteur de cette prétendue ligne des neiges éternelles, sont libres de neige pendant l'été. Le Mont-Cervin en Valais, l'Aiguille-Verte, dans la vallée de Chamounix, le Finsteraarhorn, dans le canton de Berne, laissent voir leur ossature rocheuse sur toute leur hauteur. La neige qui de loin semble persister dans les crevasses, les cavités ou les simples dépressions, est du névé ou de la glace. Vainement, le baromètre en main, s'efforcerait-on de déterminer la hauteur de cette limite des neiges éternelles. Quand on l'essaie, on trouve d'abord des flaques de névé dans les points abrités des rayons du soleil ou les pentes tournées vers le nord; mais ces flaques sont isolées et séparées par des intervalles gazonnés où la terre est à découvert. Si l'on s'élève davantage pour atteindre enfin un tapis de neige continu, on met le pied sur la glace, on est sur un glacier. Il y a déjà longtemps, M. Desor proposait de substituer à la prétendue ligne des neiges éternelles celle des névés, qui est en effet bien marquée. Quiconque a remonté l'un des grands glaciers de la Suisse a reconnu qu'il marchait d'abord sur de la glace; mais à une certaine hauteur, variable pour chacun d'eux et pour chaque année, on arrive au névé; le pied enfonce dans une neige grenue qui recouvre le glacier comme un linceul et masque souvent les crevasses dont il est sillonné. Le névé forme ces ponts perfides qui

s'écroulent sous les pieds du voyageur et le précipitent dans l'abîme. On a donc proposé de remplacer la ligne des neiges éternelles par celle des névés; mais M. Desor dans les Alpes bernoises, M. Julius Payer dans celles du Tyrol, ont vu que cette ligne variait suivant les années de 300 à 400 mètres. En général, on la trouve vers l'altitude de 3 000 mètres. Ces oscillations annuelles ne nous permettent pas de la considérer comme une ligne fixe et invariable pouvant remplacer l'ancienne ligne des neiges éternelles.

L'existence de celle-ci dans les régions arctiques, au Spitzberg, au Groënland, à la Nouvelle-Zemble, n'est pas mieux établie. Dans ces parages, la neige fond au bord de la mer pendant l'été et ne persiste à l'état de névé que dans des fentes ou des cavités. Souvent elle disparaît sur les pentes découvertes ou tournées vers le midi jusqu'à 100 mètres au-dessus de la mer, et au Spitzberg quelquefois jusqu'à 300 mètres. La limite des neiges éternelles est donc une conception de l'esprit engendrée par une trompeuse apparence et qui ne correspond pas à la réalité. Tous les calculs mathématiques auxquels elle a donné lieu sont de pure fantaisie. En effet, la neige fondant par en dessous au contact du sol échauffé par les rayons solaires, la couleur et la conductibilité du sol pour la chaleur jouent un rôle prépondérant dans le phénomène. La neige fond plus vite sur un terrain noir que sur un terrain de couleur claire; or comment faire entrer l'influence de la couleur dans un calcul mathématique? Il n'y a donc pas de ligne des neiges éternelles, il n'y a qu'une hauteur variable à laquelle le névé persiste toute l'année comme celui qui constitue les avalanches tombées au printemps dans les basses vallées des Alpes et des Pyrénées, où elles forment sur les torrens des ponts solides que l'on traverse pendant tout l'été. Je suis heureux de pouvoir invoquer sur ce point l'autorité d'un savant autrichien, le lieutenant J. Payer (1), qui, après avoir exploré les montagnes du Tyrol, a pris part à plusieurs campagnes dans les régions arctiques et dirigé, avec le capitaine Édouard Weyprecht, de Trieste, l'expédition austro-hongroise à laquelle nous devons la découverte de l'archipel François-Joseph, qui s'étend entre la Nouvelle-Zemble et le Spitzberg, du 80e au 83e degré de latitude. Ce sont les terres les plus rapprochées du pôle qui aient été explorées par les voyageurs arctiques.

Les grands glaciers, avons-nous dit, descendent bien au-dessous de la ligne des névés; leur progression, comparable à celle d'une rivière qui coule sur une faible pente, est un fait avéré depuis longtemps. Les causes de cette progression, méconnues par L. Agas-

(1) Petermann, *Geographische Mittheilungen*, 1871, p. 123.

six et J. Forbes, ont été élucidées par Tyndall (1). Pour lui, le poids des masses supérieures du glacier pressant sur les inférieures est la cause unique de leur progression; il a montré de plus que la glace des glaciers est non pas plastique, comme le voulait Forbes, mais éminemment compressible, c'est-à-dire susceptible de diminuer de volume quand on la comprime et de prendre la forme du moule dans lequel on l'emprisonne. Sous cette pression, les parties séparées par des fentes ou des lacunes se resoudent et redeviennent une masse compacte et continue. Un géomètre anglais, M. Moseley, a cherché à faire intervenir comme facteur de la progression des glaciers les changemens de température des molécules de glace, dont la chaleur, transformée en mouvement, serait la cause principale de cette progression. Il s'appuie sur ce fait, que ces masses marchent plus vite en été qu'en hiver, et s'appuie sur des expériences personnelles exécutées dans le laboratoire. Les conclusions de ces calculs ont été réfutées par MM. Croll et Ball, qui supposent que le rôle de la chaleur, incontestable, mais inconnu, n'est qu'un adjuvant secondaire de la pesanteur. Le mode d'action de la température réclame donc l'attention des physiciens sédentaires et de ceux qui transportent leurs instrumens sur les glaciers eux-mêmes pour en étudier directement les phénomènes.

La progression plus rapide des glaciers pendant l'été et leur immobilité relative pendant l'hiver sont la cause des oscillations annuelles. En effet, pendant l'été le glacier avance, mais en même temps il fond: la fusion contre-balance les effets de la progression. Si l'été est chaud, si des neiges abondantes tombées pendant l'hiver n'ont pas réparé les pertes que le glacier a subies pendant l'été, alors il semble reculer et remonter pour ainsi dire dans le couloir qui lui sert de lit; c'est le phénomène dont nous sommes témoins en Suisse et en Savoie depuis vingt ans. En 1854, le glacier des Bossons dans la vallée de Chamounix s'était tellement avancé qu'il menaçait le village du même nom; mais depuis cette époque, les hivers n'ayant pas été neigeux, les étés au contraire assez chauds, tous les glaciers des Alpes ont reculé. On ne les voit plus descendre dans les vallées au milieu des forêts, menaçant d'envahir les prairies et les cultures, tous se sont retirés dans leurs couloirs, et devant eux s'étend une surface dépourvue de toute végétation, nivelée, polie, striée et recouverte de pierres et de blocs. La *moraine profonde*, autrefois ensevelie sous le glacier, est maintenant à nu. En même temps que le glacier a reculé, la partie superficielle a fondu, le niveau s'est abaissé; c'est ce qu'on nomme *l'ablation*. En 1865, j'ai

(1) *Les Glaciers*, Paris, Germer-Baillière.

constaté qu'elle était de 20 à 25 mètres pour la Mer de glace au Montanvert; l'été dernier, j'ai reconnu qu'elle dépassait 30 mètres sur le glacier d'Aletsch, près de la Belalp. Au lieu de remplir son lit comme autrefois, ce grand glacier, semblable à une rivière près de son étiage, était dominé par deux escarpemens de rochers polis, striés et recouverts des débris qu'il y avait abandonnés. Jadis on montait sur le glacier pour le traverser, aujourd'hui on descend. Peut-être serons-nous témoins à la fin du siècle d'une nouvelle progression des glaciers. Le dernier hiver a été très neigeux, et, si l'été prochain n'est pas chaud, les glaciers avanceront. Une série d'hivers pareils à celui-ci, suivis d'étés courts et froids, les ramèneraient en quinze ou vingt ans au point qu'ils avaient atteint en 1854 et peut-être à celui où ils étaient arrivés en 1818, le plus extrême qui ait été positivement constaté. MM. Dufour et Forel, étudiant le glacier du Rhône, ont trouvé en 1870 que l'ancienne moraine de 1856 de ce glacier était de 320 mètres en avant de son extrémité inférieure, et celle de 1818 en était éloignée de 420 mètres. Tous les voyageurs qui s'arrêteront à l'excellent hôtel qui les avoisine, après avoir franchi la Meyenwand, traversé la Furca ou remonté la vallée du Haut-Valais, pourront s'en assurer par eux-mêmes. M. Venance Payot a constaté de son côté que le glacier des Bossons dans la vallée de Chamounix avait reculé en quarante-sept ans (de 1818 à 1865) de 480 mètres.

La plupart des glaciers avancent ou reculent d'un pas lent et uniforme; il en est cependant qui, grâce à des circonstances topographiques spéciales, se précipitent quelquefois avec une rapidité inusitée et donnent lieu à des catastrophes subites : tel est le *Vernagtferner*, au haut de la vallée d'Oetz, dans le Tyrol autrichien. Ce glacier, glissant sur une pente très forte, progressait dans l'été de 1845 avec une vitesse de 10 mètres par jour; il barra la vallée, un lac se forma, et deux fois par an il se vidait et grossissait d'une manière inquiétante les eaux du torrent qui parcourt l'*Oetzthal*. Plus curieux et plus redoutable encore est le glacier de Devdorok : il descend sur le versant nord du Kasbek, une des sommités les plus élevées du Caucase, et s'arrête à 2 300 mètres au-dessus de la mer. Émissaire d'un vaste cirque de névé, il glisse sur une forte pente dans un couloir étroit pour s'élargir de nouveau dans une vallée dont l'extrémité inférieure aboutit à une gorge resserrée par où s'échappe le torrent du glacier. Comme celui de Zmutt au haut de la vallée de Zermatt en Valais, il est presque entièrement couvert de débris et de blocs tombés des montagnes voisines. Quand le glacier s'accroît outre mesure, la gorge située en aval ne saurait donner issue à la glace amoncelée; celle-ci forme un barrage qui arrête le cours du

torrent; les eaux, retenues par cette digue infranchissable, s'accumulent sous le glacier et dans les crevasses qui le traversent; des craquemens intérieurs se font entendre; le torrent change de couleur, passant du blanc au jaune et au noir, et il arrive un moment où la débâcle a lieu. Alors un mélange d'eau, de glace, de pierres et de boue se précipite à travers la gorge, atteint la vallée du Terek, et intercepte la grande route stratégique par laquelle la Russie communique, à travers le Caucase, avec la Géorgie. Dubois de Montpereux a vu en 1834 les restes de l'avalanche de 1832 : ils formaient encore sur les côtés de la route deux escarpemens puissans, composés de fragmens de glace, de blocs de rochers et de cailloux qui, se détachant sous l'influence du dégel, menaçaient la vie du voyageur. Les eaux invisibles du Terek grondaient sous ces amas, à travers lesquels elles s'étaient frayé un passage souterrain sans pouvoir les entraîner. La circulation fut interrompue pendant deux ans. Une nouvelle débâcle eut lieu le 24 novembre 1842; mais elle n'atteignit pas la vallée du Terek. Le 20 juillet 1855, la masse de glace se sépara du glacier, elle s'élevait de 213 mètres de hauteur à l'entrée de la gorge; l'eau n'eut pas la force de l'entraîner. Tels sont les faits que les observations de Kolenati, du colonel du génie Statkowski, de M. Ernest Favre, de Genève, et de M. Abich ont successivement révélés et éclaircis.

La neige, avons-nous dit, répare pendant l'hiver les pertes que le glacier a faites pendant l'été par suite de sa fusion et de son évaporation. La théorie indiquait un autre mode de réparation; mais l'expérience n'avait pas parlé, et toute estimation numérique était impossible. Cette lacune vient d'être comblée. Les glaciers sont d'immenses réfrigérants, car la température de leur surface est toujours à zéro ou au-dessous de zéro. De même qu'une carafe d'eau frappée se couvre de rosée pendant l'été, de même les glaciers doivent condenser et condensent en effet la vapeur d'eau dont l'atmosphère est toujours chargée. Deux professeurs de l'académie de Lausanne, MM. Dufour et A. Forel, ont voulu se rendre compte de l'importance de cette condensation. Après des expériences préalables faites au bord du lac Leman avec des bassins de cuivre remplis de fragmens de glace et ayant 200 centimètres carrés de surface, ils se sont transportés sur le glacier du Rhône en juillet 1870. Leur premier soin fut de creuser une grotte dans la paroi verticale d'une crevasse, afin de mettre leur balance à l'abri du vent; puis ils ont repris les expériences des bords du lac dans l'atmosphère même qui baigne la surface du glacier. L'augmentation de poids du bassin rempli de glace, exposé à l'air pendant un temps variable, leur indiquait la quantité de vapeur d'eau condensée par la

glace et déposée à sa surface sous forme liquide. La température de l'air a varié entre 4° et 11° au-dessus de zéro, et l'humidité relative ou fraction de saturation entre 53 et 88 pour 100. Les résultats généraux de ces pesées sont que, dans les conditions au milieu desquelles on a opéré, il se dépose en moyenne chaque heure 150 grammes ou centimètres cubes d'eau par mètre carré à la surface du glacier, savoir 150 mètres cubes d'eau par kilomètre carré. Or, la surface totale du glacier du Rhône étant de 23 kilomètres carrés, il en résulte qu'elle condensait en une heure 3 450 mètres cubes d'eau qui s'écoulaient avec celle due à la fusion de la glace ou bien s'ajoutaient à la masse du glacier en se congelant pendant la nuit. Transportés à l'ensemble des glaciers du bassin du Rhône dans le Valais, dont la surface totale est de 1 000 kilomètres carrés environ, ces résultats annonceraient une condensation de 150 000 mètres cubes d'eau par heure, et en une année une quantité égale à 1/7 du débit du Rhône à sa sortie du lac Leman; or ce débit a toujours été trouvé supérieur à la quantité de pluie et de neige tombées pendant le cours de l'année sur le bassin helvétique du Rhône depuis sa source jusqu'à Genève. Ajoutons que la chaleur latente dégagée par la vapeur d'eau qui se condense à la surface du glacier contribue encore à favoriser la fonte de la glace et à augmenter le volume des sources du Rhône. On voit par cet exemple quel rôle considérable des effets physiques, minimes en apparence, jouent dans l'économie de la nature, puisque la seule condensation de la vapeur d'eau atmosphérique par la glace des glaciers augmente d'un septième le débit d'un fleuve tel que le Rhône.

La distribution géographique des glaciers actuels, leur présence ou leur absence dans les différentes régions du globe, sont des élémens très importans pour l'appréciation des conditions topographiques et climatologiques de leur développement. Ces études comparatives peuvent seules nous dévoiler les causes de l'ancienne existence des glaciers dans les contrées où ils n'ont laissé que les traces d'un séjour temporaire plus ou moins prolongé. M. Siegfried, de Zurich, a fait la statistique des glaciers actuels de la Suisse, du Tyrol et de la Savoie. C'est un manuel (1) interfolié de pages blanches où les membres du club alpin suisse pourront consigner leurs observations. Chaque notice particulière renferme tous les élémens connus. Faire le même travail pour les glaciers du Dauphiné et des Pyrénées est une tâche qui incombe au club alpin français, nouvellement constitué à Paris à l'imitation de ceux de l'Angleterre, de la Suisse, de l'Autriche et de l'Italie. Les études

(1) *Die Gletscher der Schweiz nach Gebieten und Gruppen geordnet*, Zurich 1874.

topographiques de MM. Tuckett et Bonney ont déjà posé les premiers jalons (1). Une carte du Mont-Blanc a été publiée en 1865 par M. Mieullet, capitaine d'état-major; une autre est due à un savant irlandais, M. Adams-Reilly. Bientôt nous verrons paraître une nouvelle carte due à M. Viollet-Le-Duc. Ses études poursuivies pendant sept ans autour du Mont-Blanc et son talent exceptionnel comme dessinateur nous feront connaître exactement le relief et la physionomie de ce massif, le plus important de l'Europe centrale (2). Une autre carte de M. Adams Reilly nous donne une idée de l'ensemble des glaciers appuyés sur le revers méridional du Mont-Rose, ce rival du Mont-Blanc. M. Julius Payer, officier autrichien, qui s'est illustré depuis dans plusieurs expéditions arctiques, a publié (3) deux cartes des glaciers de l'Ortler, le groupe culminant des Alpes tyroliennes; elles sont accompagnées du récit des ascensions que ces travaux topographiques ont nécessitées. Enfin c'est dans les régions circumpolaires arctiques que les voyages récens des Suédois, des Américains, des Allemands et des Autrichiens nous ont révélé l'énorme développement que les glaciers peuvent acquérir sous l'influence des circonstances météorologiques les plus favorables à leur accroissement. Ces régions sont la fidèle image de l'époque glaciaire qui a régné si longtemps dans les zones tempérées de l'Europe et de l'Amérique.

Un fait important a été reconnu par Rink, Nordenskiœld et Whymper, c'est que le Groënland méridional forme un immense plateau s'étendant de la baie de Baffin à la Mer-Glaciale, et que ce plateau est recouvert d'une calotte de glace continue dont les glaciers qui arrivent de la mer ne sont que les émissaires. Ainsi des glaciers peuvent s'établir sur des surfaces unies, ils n'ont pas besoin de s'arc-bouter contre des chaînes de montagnes et de descendre, comme on le croyait autrefois, le long de couloirs inclinés. On comprend donc très bien que les plaines de l'Amérique du Nord, de l'Angleterre et de l'Irlande aient été envahies jadis par des glaciers, quoiqu'ils n'eussent pas eu derrière eux comme point d'appui une chaîne de montagnes élevées.

Dans les parties les plus septentrionales de la côte orientale du Groënland explorées jusqu'ici, c'est-à-dire entre le 73e et le 77e degré de latitude, le pays est plus accidenté, et les montagnes atteignent de 2 000 à 4 000 mètres. On s'est même demandé si le pays tout entier n'était pas un archipel de grandes îles séparées par des détroits, mais réunies par des glaciers. En effet, le 11 août 1870, le

(1) *The alpine Journal*, t. Ier, p. 145.

(2) Voyez *Bulletin de la Société de géographie*, juillet 1874.

(3) Petermann, *Geographische Mittheilungen, Ergaenzungs-Band*, 1868.

navire la *Germania* a pénétré dans un golfe ou fiord étroit et profond, situé sous le 73e degré de latitude. D'immenses glaciers couvraient les montagnes. La plupart étaient suspendus au-dessus de falaises escarpées qui semblaient couronnées d'un diadème étincelant sous la froide lumière du jour perpétuel des étés polaires; abritées des vents du large, les eaux tranquilles du fiord réfléchissaient comme un miroir les cimes d'alentour. Un morne silence régnait dans ce canal étroit et sinueux où l'homme pénétrait pour la première fois. Seulement de temps en temps une avalanche de glace, détachée de l'un de ces glaciers aériens, se précipitait avec fracas dans la mer, l'eau jaillissait à une grande hauteur, une légère houle se produisait et balançait le navire pendant quelques instans, puis tout rentrait dans le calme. Assis dans une vallée entre deux montagnes, d'autres glaciers arrivaient jusqu'au rivage et s'avançaient dans la mer. Des portions entières de ces grands glaciers se détachent de la masse : entraînées par les marées et les courans, elles deviennent des îlots de glaces flottantes, chargées souvent des blocs erratiques qui formaient les moraines superficielles. Partout dans les régions circumpolaires des deux hémisphères, les navigateurs ont retrouvé ces glaciers. Dans l'archipel François-Joseph, le navire le *Tegetthoff* a passé les deux hivers de 1873 et de 1874, emprisonné loin de la côte et soulevé par une banquise de glace ayant 12 mètres d'épaisseur. La nuit hibernale dura 125 jours, régnant sans discontinuité du 22 octobre au 24 février. Le froid atteignit 50 degrés au-dessous de zéro. Dans ces îles, les glaciers remplissaient toutes les vallées et bordaient quelquefois la mer sur une longueur de 100 kilomètres. L'œil attristé n'apercevait que neige, glace ou névé; les escarpemens même des rochers qui en sont ordinairement dépourvus étaient recouverts d'un verglas qui en dessinait exactement les formes. Quelques herbes rabougries, derniers représentans de la flore polaire, végétaient misérablement entre les pierres, mais ne voilaient jamais la nudité du sol. La vie animale persistait seule : l'ours polaire, les phoques, les morses, les renards bleus et les lièvres blancs résistent à ces affreux hivers. Ces animaux ont été le salut des intrépides explorateurs, et la chair de 67 ours tués sur la glace les a préservés des atteintes mortelles du scorbut. Loin de se laisser abattre, les officiers ont continué leurs observations pendant les deux hivers à la lueur des aurores boréales, exploré l'archipel dans deux excursions en traîneaux attelés de chiens esquimaux, et planté le 12 avril 1874 le drapeau autrichien au-delà du 82e degré de latitude ; mais, sous peine de passer un troisième hiver dans les glaces, ils durent abandonner le navire le 20 mai 1874 et regagner à travers mille périls la Nouvelle-Zemble, d'où un pêcheur russe les

ramena en Norvége. La ville de Vienne a fait à ces braves marins et à ces savans dévoués un accueil enthousiaste; cette réception honore à la fois ceux qui l'ont méritée et ceux qui payaient ainsi la dette de la science et de l'humanité tout entière. L'une et l'autre profiteront des travaux de ces intrépides voyageurs, dont le dévoûment n'a pas reculé devant les ennuis, les fatigues, les privations et les dangers inséparables d'une mission comme celle qu'ils s'étaient volontairement imposée.

II. — ANCIENNE EXTENSION DES GLACIERS.

Il y a trente-cinq ans, lorsque Charpentier, Agassiz et leurs collaborateurs soutenaient que les glaciers de la chaîne des Alpes étaient descendus vers le nord, dans les basses vallées de la Suisse, et avaient pénétré dans le Jura, tandis qu'ils s'étendaient vers le sud dans les plaines du Piémont et de la Lombardie, un sourire d'incrédulité accueillit cette affirmation téméraire, qui était en opposition formelle avec les traditions les plus sacrées de la géologie officielle. Tous les maîtres de la science, — Constant Prevost, de Humboldt, d'Omalius d'Halloy et Charles Lyell exceptés, — condamnaient san appel les novateurs, mais se gardaient bien d'aller contrôler dans les Alpes les faits qu'ils avaient signalés. Aujourd'hui personne ne conteste plus l'ancienne extension des glaciers alpins, et même on reconnaît que les limites assignées par les premiers observateurs étaient beaucoup trop restreintes. Nous savons, par les études persévérantes de MM. Lory, Benoit, Chantre et Falsan, que les glaciers des Alpes franchissant le Jura descendaient jusqu'au Rhône entre Lyon, Vienne et au-delà. Une association s'est formée en Suisse, en Savoie et en France pour assurer la conservation des blocs erratiques, témoins et monumens de cette ancienne extension. Ne méritent-elles pas en effet d'être classées à l'instar des monumens de l'art, ces pierres gigantesques transportées du haut des Alpes jusque dans les plaines des pays environnans? Bien autrement anciennes que les dolmens et les pierres levées des druides, avec lesquels on les a souvent confondues, elles sont les témoins muets d'une époque géologique circonscrite aujourd'hui dans les régions circumpolaires du globe. Bientôt les géologues suisses pourront délimiter avec la plus grande rigueur les domaines respectifs des différens glaciers qui ont envahi leur pays : chacun d'eux en effet charriant des blocs de nature diverse, il est facile de les suivre pas à pas quand on sait à quel massif appartient la roche qui les a fournis. C'est ainsi que l'euphotide ou *gabbro*, qui n'existe que dans la vallée de Saas en Valais, caractérise le domaine du glacier du Rhône, et, comme cette roche

se retrouve à l'état erratique depuis Genève jusqu'à Bâle, on peut affirmer que ce glacier couvrait toute cette lisière de la plaine suisse qui borde le pied du Jura. Le glacier de l'Arve, plus petit, intercalé comme un coin entre ceux du Rhône et de l'Isère, se signale immédiatement aux yeux de l'observateur par ses gros blocs de protogine du Mont-Blanc. Il en est ainsi de tous les autres anciens glaciers; l'analyse minéralogique de leurs blocs erratiques permet de les distinguer entre eux et de remonter de leur gisement actuel à leur gisement originaire. M. Alphonse Favre, centralisant les études partielles des géologues suisses, prépare une carte générale qui nous représentera la surface de l'Helvétie telle qu'elle était à l'époque glaciaire. Celle de MM. Chantre et Falsan nous montrera l'épanouissement terminal de ces glaciers associés avec ceux du Jura dans les montagnes du Bugey et les plaines bressanes.

Tous les voyageurs qui ont fait, même en chemin de fer, le trajet de Milan à Vérone, ont pu remarquer une succession de collines qui semblent former les derniers échelons de la chaîne des Alpes expirant dans les plaines de la Lombardie. Semblables à des barrages successifs alignés le long des lacs Majeur, de Varese, de Côme, d'Iseo et de Garde, ces collines, séparées par des vallées à fond plat, des petis lacs, des marais et des tourbières, sont les moraines terminales des grands glaciers qui descendaient jadis du versant méridional de la chaîne comprise entre le Mont-Rose et le Saint-Gothard. Redoutes naturelles, elles ont été le théâtre des batailles de Castiglione, Lonato, San-Martino et Solferino. L'aspect général de ce pays est celui que M. Desor (1) a désigné sous le nom de *paysage morainique*, conservant les mêmes traits dans la Brianza milanaise entre Côme et Lecco, — près de Thun en Suisse du côté de Stockhorn; au nord de Lindau, sur les bords du lac de Constance, — aux environs de Salzbourg en Tyrol, et au pied des Pyrénées autour du lac de Lourdes. MM. Zollikofer, Omboni et de Mortillet avaient déjà donné une esquisse de ces anciennes moraines, dont les géologues italiens nous doivent la monographie détaillée. Une découverte récente vient ajouter à l'intérêt qu'elles ont toujours éveillé. Transportons-nous à l'extrémité méridionale de la branche occidentale du lac de Côme à la station de Camerlata, tête de la ligne de Côme à Milan. Une série de collines presque parallèles entre elles s'étendent de l'est à l'ouest. Sur une de ces collines, le docteur Casella de Côme et le marquis Rosalès Sigalini, amateur de géologie, habitant le château d'un village voisin appelé Bernate, découvrirent, au milieu d'excavations creusées pour extraire du sable, un gisement de coquilles

(1) *Die Moränen Landschaft*, 1874.

admirablement conservées. La colline est une ancienne moraine : blocs erratiques, cailloux rayés originaires des Alpes, boue glaciaire et sable résultant de la trituration des roches, rien n'y manque. Après MM. Stoppani, Desor et Schimper, de Strasbourg, j'ai pu constater que le doute n'était pas possible. Les coquilles furent soumises à l'examen de paléontologistes compétens qui tombèrent d'accord pour reconnaître dans les 51 espèces trouvées 20 espèces vivantes encore dans la Méditerranée (1) et 31 éteintes (2), mais appartenant à la faune pliocène (3). Cette abondance de fossiles pliocènes éveilla des doutes, on se demanda si ces coquilles avaient été trouvées sur une vraie moraine ou empruntées au terrain pliocène sous-jacent. Sous ce nom, les géologues anglais et français désignent un terrain très moderne, le dernier qui ait été déposé par les eaux marines. Les géologues italiens l'appellent sub-apennin, car il règne tout le long de la chaîne des Apennins; c'est lui qui forme les collines de l'Astesan en Piémont, des environs de Bologne, de Sienne, etc. Il a été déposé par une mer aujourd'hui disparue, et se compose de sables, de poudingues et de marnes bleues. Les coquilles que renferment ces dépôts annoncent une mer chaude d'une température égale ou supérieure à celle de la Méditerranée. La moraine dont nous avons parlé était donc une moraine sous-marine déposée par les glaciers des Alpes dans la mer pliocène. Tout le prouve : en effet, ces coquilles ont vécu sur le lieu même où on les observe actuellement, elles n'ont point été déplacées, ni roulées par les vagues, car les angles n'en sont pas émoussés, les arêtes sont vives, les épines intactes. Des cailloux de calcaire alpin qui les accompagnent ont été perforés par des pholades. Ainsi donc non-seulement l'ancien glacier arrivait au bord de la mer, mais encore il la surplombait et y déposait sa moraine terminale, comme le font encore les glaciers du Spitzberg et de la Nouvelle-Zemble. Non loin de Côme, aux environs de Balerna, à l'extrémité méridionale du canton du Tessin, M. Stoppani a étudié les marnes pliocènes et a vu que le terrain glaciaire reposait immédiatement sur elles.

On ne sera pas surpris de l'incrédulité des géologues lorsqu'ils eurent vent de cette découverte inattendue. En effet, dans les deux hémisphères les glaciers ne descendent jusqu'au bord de la mer

(1) Exemples : *Cerithium vulgatum, Buccinum mutabile, Turitella communis, Chenopus pes-Pelicani, Cancellaria cucullata, Natica helicina, Columbella scripta, Vermetus intortus*, etc.

(2) Exemples : *Pleurotomaria interrupta, Fusus aduncus, Murex scalaris, Buccinum semi-striatum, Turitella bicarinata, Terebra pertusa, Purpura striata, Conus ponderosus, Solarium simplex, Natica macilenta, Dentalium sexangulare*, etc.

(3) Voyez Stoppani, *il Mare glaciale a' piedi delle Alpi*. — *Rivista italiana*, agosto 1874.

que dans les régions les plus froides du globe, celles qui entourent les deux pôles; mais ici nous sommes en présence d'une moraine sous-marine, déposée dans une mer d'une température qui se rapproche de celle de la Méditerranée. Tous les fossiles trouvés dans cette moraine ont le caractère des coquilles des mers tempérées actuelles. Comment comprendre que l'ancien glacier descendu des Alpes ait pu se maintenir avec un climat aussi chaud ou plus chaud que le climat actuel du nord de l'Italie?

Quelques considérations climatologiques affaibliront les doutes soulevés par la découverte de M. Rosalès sans les dissiper entièrement. Les climats les plus favorables à l'extension des glaciers sont incontestablement les climats très froids : les régions circumpolaires le démontrent suffisamment; mais ces fleuves de glace peuvent prendre un accroissement considérable, si le climat, sans être très froid, est très neigeux en hiver et peu chaud en été. C'est un climat de ce genre qui règne à la Nouvelle-Zélande. Une arête de montagnes règne dans toute la longueur de deux îles, les sommets s'élèvent jusqu'à 3 000 et 4 000 mètres de hauteur : elles sont chargées de glaciers qui descendent jusqu'à 500 mètres seulement au-dessus de la mer, entourés à leur extrémité inférieure de fougères en arbre, avec des *Dracœna*, des *Metrosideros*, des *Aralia*, le *Phormium tenax* ou lin de la Nouvelle-Zélande, végétaux qui ne supportent pas les hivers de la Provence ou de la Lombardie. Aussi un géologue distingué, M. Henri Lecoq (1), soutenait-il déjà en 1847 qu'un climat humide et neigeux en hiver, avec ciel couvert en été, favorise plus efficacement la réparation hibernale et la progression estivale des glaciers qu'un climat très froid et très sec pendant toute l'année. Le nord de la Sibérie en est un exemple; il y tombe peu de neige en hiver, aussi ce pays si froid est-il dépourvu de glaciers. Ainsi on comprend qu'à un certaine époque géologique, lorsque la mer pliocène baignait le pied des Alpes et des Apennins, le climat du nord de l'Italie fût analogue à celui de la Nouvelle-Zélande. Alors les lacs du versant méridional des Alpes, lacs Majeur, de Côme, d'Iseo, de Garde, étaient des fiords semblables à ceux de l'Écosse et de la Norvége, dont ils ont conservé la forme. Les glaciers qui en occupaient la place ont reculé peu à peu, la plaine lombarde a émergé au-dessus des flots, les anciens fiords, séparés de la mer, sont devenus des lacs comme le Maelar, le Wenern et le Wettern de la Suède méridionale. Les glaciers se sont retirés lentement dans les montagnes, où nous les admirons comme les témoins amoindris d'une époque disparue.

En France, on a également poursuivi les études sur la période

(1). Lecoq, *Des Glaciers et des climats ou des causes atmosphériques en géologie.*

glaciaire, inaugurées dès 1839 dans la chaîne des Vosges, où les traces en sont évidentes. Toutes les vallées des Pyrénées portent l'empreinte plus ou moins visible du passage des glaciers. Après celle d'Argelez décrite la première, elles ont été toutes explorées sous ce point de vue. Les limites extrêmes n'en sont pas encore bien fixées. Dans cette chaîne comme dans celle des Alpes, on se trouve en présence des mêmes difficultés. Il y a eu au moins deux périodes glaciaires continentales, la première plus étendue que la seconde. Les limites de celle-ci sont parfaitement reconnaissables : ce sont des moraines frontales bien caractérisées, celle d'Adé par exemple. La limite extrême de la première est plus difficile à reconnaître; les accumulations de terrain de transport que l'on trouve au-delà des moraines de la seconde période n'affectent plus la même forme. A la fonte de ces vastes nappes de glace, les matériaux meubles ont été transportés, roulés et remaniés par les eaux, les formes morainiques ont disparu, et il faut une grande attention et un examen répété pour distinguer un terrain glaciaire d'un terrain purement diluvien. Cela est surtout difficile au pied des Pyrénées, où les courans produits par la fonte des glaciers ont joué un rôle considérable et laissé après eux des cônes de déjection d'une grandeur inusitée que M. Cézanne a signalés le premier. Le plateau de Lannemezan, parallèle aux Pyrénées de Saint-Gaudens à Pau, se compose de sables et d'argiles contenant des blocs erratiques pyrénéens. Doit-on le considérer comme une ancienne moraine? Y a-t-on reconnu des *cailloux rayés*, de la boue glaciaire, des ossemens de renne ou de rhinocéros laineux? Peut-on affirmer en un mot que les eaux n'ont eu qu'une faible part à la formation de cette longue digue qui longe le pied des Pyrénées? Des observations faites avec la même patience et la même sagacité que celles de MM. Chantre et Falsan aux environs de Lyon lèveraient tous les doutes à cet égard. Il y a des terrains de transport purement diluviens : les glaciers ne les ont pas formés; seulement ils ont fourni les cailloux et le sable accumulés préalablement dans leurs moraines et l'eau, résultat de leur fusion. Ces terrains doivent être soigneusement distingués des dépôts glaciaires dont les matériaux ont été apportés et déposés *directement* par le glacier. Sans doute celui-ci est toujours en fusion pendant l'été, l'eau ruisselle à la surface, circule dans l'intérieur et sourd au-dessous de lui, il donne naissance à un torrent qui devient quelquefois un fleuve; mais les effets dynamiques de l'eau sont faibles relativement à la puissance de transport et d'érosion de la glace solide. Si l'on ne restreignait pas la définition de la moraine, comme je propose de le faire, la *Crau* d'Arles serait une moraine, car ses cailloux ont été empruntés

aux dépôts glaciaires qui remplissent la vallée de la Durance, et ces cailloux ont été en outre charriés par les eaux provenant de la fonte des glaciers alpins. Ce serait donc un étrange abus de mots d'appeler *moraines* les dépôts diluviens qu'on rencontre dans les vallées et les plaines de tous les pays ; aussi me permettrai-je de conseiller aux jeunes géologues désireux d'éviter ces méprises d'étudier d'abord attentivement les glaciers actuels avant de chercher à déchiffrer les traces souvent obscures et équivoques de ceux qui les ont précédés. C'est en suivant cette méthode logique et rigoureuse que Venetz, Charpentier, Agassiz, Desor, Tyndall et leurs collaborateurs ont porté la conviction dans les esprits les plus rebelles aux nouveautés scientifiques.

Les habiles géologues qui ont successivement décrit les montagnes de l'Auvergne ont cru pendant longtemps qu'elles avaient toujours été exemptes de glaciers. Ils inféraient de l'absence des traces qu'ils laissent après eux que, si ceux-ci avaient jadis existé, ces traces avaient dû être effacées par les éruptions volcaniques et les coulées de lave qui ont rempli les vallées. Cependant MM. Delanoue, Jullien et Ed. Collomb ont vu des moraines bien caractérisées aux environs de Murat, dans la vallée de l'Alagnon, et ailleurs des preuves d'une plus grande extension : découverte intéressante en ce qu'elle démontre que les dernières éruptions volcaniques auxquelles le pays doit son relief actuel sont encore antérieures à l'époque glaciaire.

Par leur latitude plus méridionale et leur faible élévation, les Cévennes et les montagnes de la Lozère semblaient devoir échapper à l'invasion glaciaire. Cependant, en cherchant sur la carte de l'état-major la vallée dont l'orientation et la forme devaient favoriser le mieux l'établissement d'un glacier dans les montagnes de la Lozère, je me décidai par des motifs purement théoriques pour la vallée de Palhères, au-dessus de Villefort, et j'y rencontrai en effet les preuves les plus incontestables de l'ancienne existence d'un petit glacier qui remplissait autrefois le cirque qui termine la vallée au pied du mont Lozère, élevé de 1,718 mètres au-dessus de la mer. M. Fabre, garde-général des forêts, a reconnu également que le plateau de l'Aubrac était autrefois couvert d'une calotte de glace dont les émissaires descendaient dans les vallées voisines.

Depuis longtemps, on avait signalé autour du massif granitique du Morvan, dont l'altitude ne dépasse pas 800 mètres, des blocs erratiques venus de loin, et au pied du massif, près de Pont-Aubert, sur les confins du département de l'Yonne, des accumulations de sable et de cailloux qui rappelaient la position, les formes et la composition d'une moraine terminale. Antérieurement les géolo-

gues parisiens avaient remarqué dans le diluvium ou terrain de transport aqueux de Grenelle et d'autres localités voisines des blocs assez gros de granite du Morvan encore anguleux et d'autres roches étrangères au bassin parisien. Le limon qui recouvre les plateaux des environs de Paris offre beaucoup d'analogie avec le *loess* de la vallée du Rhin, dont l'origine glaciaire n'est pas douteuse; des cailloux rayés ont été signalés dans ce limon parisien. Enfin à Padole et à Champceuil, près de Laferté-Aleps, M. Belgrand a reconnu, en dirigeant le tracé de l'aqueduc de la Vanne, que d'épaisses plaques de grès de Fontainebleau, recouvrant des collines de sables du même nom, étaient sillonnées par des stries rectilignes, sensiblement parallèles entre elles, et recouvertes sur une longueur de 40 à 50 mètres d'une mince couche de limon rouge. M. E. Collomb, si compétent en pareille matière, n'a pas hésité à reconnaître dans ces sillons superficiels des stries burinées par un glacier se mouvant suivant une direction perpendiculaire à la vallée de la Seine, qui probablement n'était pas encore creusée à cette époque. Enfin on a extrait des fondations de plusieurs maisons du faubourg Saint-Germain des blocs anguleux rappelant les blocs erratiques. Devons-nous admettre que l'humble Morvan, jouant le rôle des Alpes et des Pyrénées, ait jadis nourri des glaciers qui seraient venus jusqu'à Paris? Je n'ose l'affirmer. Peut-être suis-je devenu conservateur avec l'âge après avoir été jadis l'une des sentinelles avancées de la petite phalange qui combattait en 1846 pour l'ancienne extension des glaciers contre la coalition de toutes les forces géologiques de l'Europe. Je ne sais, mais ma conviction n'est pas entière, et j'attends avec confiance le jour où l'on pourra dire sans hésitation si Paris repose sur un terrain glaciaire, ou bien si l'eau seule a charrié les cailloux qui remplissent le bassin de la Seine.

La Scandinavie tout entière, le Danemark y compris, a été envahie par les glaces pendant la période de froid. Comment s'en étonner quand on sait que cette grande péninsule touche aux régions arctiques où l'ère glaciaire règne encore? Partout où la végétation ne les a pas envahis, on voit des rochers arrondis, moutonnés, polis et striés portant des blocs erratiques et entourés d'amas de cailloux rayés, de sable et de boue, résultat de la trituration des roches par les glaciers. M. Erdmann (1) a publié une carte de la partie méridionale de la Suède destinée à montrer que cette boue glaciaire couvre la plus grande partie de la péninsule; celle-ci s'étant affaissée en partie sous la mer, cette boue a été remaniée par les eaux et contient de nombreuses coquilles qui presque toutes se retrouvent

(1) *Des formations quaternaires de la Suède*, 1868.

vivantes au Spitzberg et au Groënland. Observées d'abord à Udevalla, près de Gothembourg, ces coquilles se retrouvent en Dalecarlie jusqu'à 500 mètres au-dessus de la mer; elles marquent probablement la limite extrême de l'affaissement, ou, pour employer l'expression anglaise, de la *subsidence* du pays au-dessous de la mer. En émergeant de nouveau pour arriver à son niveau actuel, la côte suédoise a soulevé avec elle cette boue glaciaire, et des bancs de cailloux roulés mêlés de coquilles et chargés de blocs erratiques déposés par les glaces flottantes; ce sont les *Oesars*, collines qui se prolongent au loin, et portent souvent une église ou un château, celui d'Upsal par exemple. Ces *Oesars*, véritables formations littorales, semblent indiquer, suivant M. Erdmann, que la Baltique communiquait pendant la période glaciaire avec la Mer du Nord dans la direction de Stockholm à Gothembourg. Le long fiord appelé lac Maelar, qui s'étend de Stockholm à Koping, celui de Hjelmaren, près d'Orebro, et les lacs Wettern et Wenern sont les restes de cette mer intérieure. On y pêche encore des crustacés dont les générations successives se sont modifiées et habituées à vivre dans l'eau douce, tandis que leurs ancêtres étaient de véritables animaux marins. Ainsi, pendant et après l'époque glaciaire, la distribution des terres et des mers et leur niveau relatif ont changé. L'état actuel lui-même, si l'on juge de l'avenir par le passé, n'est probablement que temporaire et non définitif, comme on le croit généralement.

Ces changemens de niveau, ces *subsidences* et ces émergences de grands continens ou de grandes îles pendant et après la période de froid, ne sont pas particulières à la péninsule scandinave. L'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande nous offrent des exemples semblables, que les savans de ces pays nous ont successivement révélés. On a vu que le même phénomène s'est produit au pied des Alpes, dans la plaine lombarde, qui n'était pas émergée pendant l'époque glaciaire. Ces dénivellations, modifiant la distribution des terres et des mers, ont amené des modifications concomitantes dans le climat, et par suite le retrait ou l'extension des glaciers. Le professeur Heer, de Zurich, a donné le premier les preuves d'une époque *interglaciaire* dont le climat était assez semblable à celui qui règne en Suisse actuellement. En d'autres termes, il admet deux époques glaciaires, une première plus intense et peut-être plus longue, pendant laquelle les glaciers ont atteint leur maximum de développement : c'est celle où le glacier du Rhône s'étendait jusqu'à Lyon et Vienne en Dauphiné, — puis une seconde époque de moindre extension où il déposait ses derniers blocs erratiques sur les contreforts du Jura. Voici les faits qui ont servi de point de départ aux

idées de M. Heer. En exploitant comme combustible les lignites de Dürnten et de Wetzikon, à l'extrémité orientale du lac de Zurich, on a reconnu que ces lignites avaient été formés par des essences existantes en Suisse, le sapin, le pin sylvestre, l'if, le mélèze, le bouleau, le chêne, accompagnés de plantes marécageuses également communes dans les environs. Au milieu de ces lignites se rencontraient des dents d'éléphant, un squelette presque complet de rhinocéros avec un bœuf fossile et des dents de l'ours des cavernes. Ces animaux, tous disparus, parcouraient des forêts et hantaient des marécages dont la végétation est identique à celle de la Suisse actuelle; le climat par conséquent devait ressembler à celui qui règne aujourd'hui dans ce pays; mais ces lignites et ces fossiles reposent sur un terrain glaciaire ancien bien caractérisé, et au-dessus se trouve celui qui recouvre la plaine suisse tout entière. La période de froid n'a donc pas été continue, elle a été interrompue par une phase pendant laquelle les glaciers se sont retirés, et ont permis à la végétation de reprendre possession du sol. Des travaux récens, dus aux frères Geikie, ont prouvé l'existence de ces deux époques en Écosse. Le *till* ou argile avec cailloux rayés et coquilles glaciaires caractériserait la première période. Les terrasses et banquettes régulières indiqueraient une période d'affaissement pendant laquelle les glaciers arrivèrent au bord de la mer, où ils déposèrent des argiles plastiques, véritable boue glaciaire contenant des coquilles arctiques; puis la partie du sol immergée se souleva de nouveau, les glaciers reculèrent, et édifièrent dans les vallées les moraines superficielles qui les barrent encore actuellement. M. James Geikie ne craint même pas d'admettre dans les îles britanniques plusieurs époques interglaciaires parallèles à celles de l'Europe continentale (1).

On voit combien ces phénomènes très récens, géologiquement parlant, mais qui se perdent déjà dans la nuit des temps, sont compliqués et difficiles. L'observation attentive, suivie de l'analyse la plus sagace, suffisent à peine à les débrouiller. Les gens du monde s'étonneront donc moins si les questions qu'ils adressent aux géologues de la nouvelle école restent le plus souvent sans réponse, et si les explications partielles qui leur sont données se terminent habituellement par un point d'interrogation. Les géologues théoriciens étaient plus affirmatifs; rien ne les arrêtait, ils parlaient de la création du monde comme s'ils y avaient assisté, racontaient l'histoire de notre planète depuis son origine jusqu'à nos jours, allumant les volcans, creusant les mers, soulevant les montagnes,

(1) J. Geikie, *On changes of climate during the glacial epoch*, 1872.

inondant les continens. Romanciers scientifiques, ils accommodaient les faits à leurs théories, et niaient cette période glaciaire qui formait une dissonance fâcheuse dans l'harmonie de leurs conceptions systématiques; abusés par leur imagination, ils croyaient savoir ce qu'en réalité on ignore encore complétement aujourd'hui. Toutefois leur labeur n'a pas été entièrement inutile, il a servi de leçon à la génération patiente et réservée qui leur a succédé. La géologie, pour parler le langage d'Auguste Comte, est sortie de sa période théologique pour entrer résolûment dans celle de l'observation des faits, fécondée par des méthodes d'induction et de comparaison rationnelles.

Les pays jadis occupés par les glaciers présentent çà et là des cavités singulières qui avaient déjà attiré l'attention des premiers observateurs; ce sont les cavités désignées sous le nom de *marmites de géant* (*giants kettles*). Imaginez un trou vertical en forme de cône renversé à ouverture circulaire ou elliptique creusé dans la roche vive et contenant des cailloux plus ou moins arrondis, mais toujours étrangers au sol environnant. De pareils trous se voient dans nos rivières et dans nos torrens sur les points où l'eau tombe en cascade et même là où elle est seulement animée d'une grande vitesse. Je les ai vus dans l'Arve, à l'issue de la vallée de Chamounix, à la cascade de l'Aar, appelée la Handeck, et avec un peu d'attention on les retrouvera dans le lit de toutes les rivières torrentielles coulant sur un fond rocheux. En Suède, en Norvége et en Écosse, ces marmites de géant existent sur des points éloignés de toute rivière et à toutes les altitudes, depuis le bord de la mer jusqu'à 400 mètres au-dessus de son niveau. Quelques-unes n'ont que 2 ou 3 décimètres de diamètre à leur ouverture et autant de profondeur; mais d'autres ont 2 ou 3 mètres de diamètre et une profondeur relativement aussi grande; ils contiennent du sable et des cailloux arrondis de grosseur différente, de nature variée, mais provenant tous de localités plus ou moins éloignées. M. Kjerulf, professeur de géologie à l'université de Christiania, et ses élèves, MM. Brögger et Reusch (1), ont étudié récemment avec beaucoup d'attention les marmites de géant des environs de cette ville; ils les ont vidées et se sont assurés que l'intérieur du cône est lisse et creusé en hélice, résultat dû à l'action de l'eau qui imprimait un mouvement de rotation hélicoïde aux pierres contenues dans la marmite. C'est ce mouvement qui, continué pendant de longues années, creuse les roches les plus dures. Charpentier, Agassiz et von Post avaient rattaché l'existence de ces cavités à celle des an-

(1) *The quarterly Journal of the geological Society of London*, december 1874.

ciens glaciers. Il n'est point de touriste, traversant la mer de glace de Chamounix, entre le Montanvert et le Chapeau, à qui son guide n'ait montré les cascades appelées *moulins*. On donne ce nom aux petits ruisseaux qui sillonnent en été la surface du glacier et se précipitent dans une crevasse. Quand ils atteignent la roche sous-jacente, ils commencent à la creuser, des cailloux de la moraine profonde s'engagent dans ce trou; le mouvement de rotation qui leur est imprimé use la roche, et le cône s'élargit et s'approfondit sans cesse. Les *moulins* de nos glaciers sont des miniatures; mais M. Nordenskiœld décrit ceux des glaciers du Groënland comme de véritables torrens qui s'engouffrent dans le glacier. Les *moulins* des anciens glaciers devaient avoir la même puissance, et ces cavités inexplicables par toute autre hypothèse viennent s'ajouter comme un nouvel argument à tous ceux que nous connaissons déjà pour prouver que la presqu'île scandinave a jadis été complétement envahie par la glace.

Un volume ne suffirait pas pour donner une idée de tous les travaux accomplis par les géologues anglais sur le terrain glaciaire qui couvre l'Écosse, les deux tiers septentrionaux de l'Angleterre et l'Irlande tout entière : ils le désignent sous le nom de *drift*. Une phalange d'explorateurs, et à leur tête les membres de la commission chargée de dresser la carte géologique des îles britanniques, se livrent spécialement à l'étude de la géologie superficielle (*surface geology*), tout à fait négligée par leurs prédécesseurs, qui considéraient tous ces terrains de transport comme indignes de leur attention. Ils se vouaient exclusivement à l'analyse stratigraphique des formations marines ou lacustres éclairée par l'examen des fossiles qu'elles renferment. Plusieurs époques glaciaires, séparées par des affaissemens et des émergences de l'archipel britannique, sont le résultat général de ces investigations : elles ont soulevé une autre question intéressante qui n'est pas encore résolue. L'Écosse, le pays de Galles, les comtés de Cumberland et de Westmoreland, appelés *lake districts*, qui ont inspiré les poètes *lakistes*, et l'Irlande tout entière sont couvertes de petits lacs. Les uns sont dus à des barrages morainiques comme les lacs d'Orta en Piémont, de Gerardmer dans les Vosges, ou de Lourdes, au pied des Pyrénées. L'origine en est donc très facile à expliquer; mais d'autres sont de simples cuvettes creusées dans les roches les plus dures et forment de petites nappes d'eau sans écoulement apparent. On a cherché à rattacher leur présence à celle du terrain erratique dont ils sont entourés. On a pensé que les glaciers, agissant à la manière d'un soc de charrue, avaient excavé la roche et creusé la cavité où les eaux se réunissent. C'est l'opinion émise dès 1840 par M. Godefroy.

L'observation des glaciers en activité n'est pas favorable à cette explication; leur extrémité terminale s'avance sur le terrain qui la porte sans l'entamer, même lorsque ce terrain est meuble et se compose uniquement de cailloux roulés. Les glaciers nivellent, ils ne creusent pas : ceux des Alpes qui dans leur retrait ont laissé à nu le fond sur lequel ils s'avançaient n'ont pas creusé de cuvettes sur le terrain découvert qui est maintenant sous nos yeux. Nous voyons des surfaces aplanies, arrondies, moutonnées, mais rien qui ressemble à une excavation. Il faut donc chercher une autre explication, car celle-ci n'est point d'accord avec l'enseignement que nous puisons dans l'étude des phénomènes actuels. Peut-être ces lacs, dont la présence paraît liée à celle des anciens glaciers, reconnaissent-ils une autre origine, et je me demande si le creusement n'en serait pas dû à l'action de grandes cascades glaciaires analogues à celles, plus petites, dont les marmites de géant nous ont révélé l'existence.

Dans les pages précédentes, nous avons essayé d'énumérer rapidement les nouvelles acquisitions dont un département restreint et limité de la géologie s'est enrichi dans le court espace de huit années. Le tableau est loin d'être complet, mais il donne une idée des progrès accomplis dans une branche dont on ne soupçonnait pas même l'existence il y a quarante ans. Ce progrès incessant n'est-il pas le caractère et le *criterium* des sciences positives, comme l'immobilité et la reproduction incessante des mêmes faits et des mêmes argumens caractérisent celles qui ne le sont pas?

III. — L'EXISTENCE DE L'HOMME A L'ÉPOQUE GLACIAIRE.

Parmi les questions que l'observation a éclaircies dans le cours du XIXe siècle, il n'en est point qui ait excité plus de curiosité et soulevé plus de contradictions que celle de l'apparition de l'homme sur la terre. Suivant l'ancienne géologie, l'homme fossile n'existait pas et ne devait pas exister : il était, disait-on, le dernier venu sur la planète préparée pour lui, avec les animaux et les végétaux créés pour satisfaire à ses besoins. Cette doctrine n'est plus soutenable. L'homme a traversé des phases géologiques où la distribution des terres et des mers, et par conséquent le climat, la faune et la flore différaient beaucoup de ce que nous voyons aujourd'hui. L'existence préhistorique de l'homme se constate de deux manières : 1° par la découverte d'ossemens humains associés à ceux d'animaux fossiles, c'est-à-dire disparus, ou d'autres vivant encore, mais relégués dans les contrées les plus septentrionales de l'Europe et de l'Amérique, 2° par l'examen de silex, d'os, de dents ou de cornes, évidemment

façonnés par la main de l'homme, mêlés également à des débris d'ossemens fossiles et extraits d'une couche géologique chronologiquement bien déterminée. Ainsi M. l'abbé Bourgeois a trouvé à la base du calcaire de la Beauce ou terrain tertiaire inférieur des silex taillés de formes diverses. On en a exhumé des sables plus modernes de l'Orléanais, qui appartiennent aux terrains tertiaires moyens. Enfin M. Desnoyers a rencontré à Saint-Prest, près de Chartres, dans une sablonnière du terrain tertiaire supérieur ou pliocène des ossemens de grands mammifères fossiles présentant des entailles faites avec un instrument tranchant. D'après ces documens, l'apparition ou l'arrivée de l'homme en France serait contemporaine du dépôt des terrains tertiaires, c'est-à-dire bien antérieure à la période glaciaire. Le lecteur devine les incertitudes que ces preuves indirectes ont dû laisser dans beaucoup de bons esprits et les objections qu'on leur a opposées. Les témoignages sont plus convaincans quand il s'agit de l'existence de l'homme pendant l'époque glaciaire, car ils sont à la fois plus positifs et plus variés.

Déjà en 1823, M. Ami Boué exhumait dans la vallée du Rhin des ossemens humains recouverts d'une couche de *loess* ou boue glaciaire de 25 mètres d'épaisseur. Cuvier, qui repoussait l'idée de l'homme fossile, déclara que ces os devaient provenir d'un cimetière récent, et le fait fut oublié; mais en 1834, sir Charles Lyell, dont la géologie déplore la perte récente, témoin du déblaiement d'une tranchée creusée dans un osar près de Stockholm pour le passage d'un canal, observait avec étonnement à 18 mètres au-dessous de la surface de la colline, qui était chargée de blocs erratiques, la charpente en bois d'une cabane contenant un foyer rustique avec des bûches en partie carbonisées. En dehors de la cabane se trouvaient des branches de pin coupées pour alimenter le foyer, et les restes d'un canot, dont les bordages étaient réunis entre eux par des chevilles en bois. On comprend d'après ce que nous avons dit précédemment que le pêcheur habitant de cette hutte vivait sur ce rivage avant ou pendant la première période glaciaire, antérieurement à l'immersion de la côte qui lui a succédé. Durant cette immersion, la cabane, enfoncée avec la côte qui la portait au-dessous du niveau de la mer, a été recouverte de sable, de graviers et de limon; des coquilles marines y ont vécu, les glaces flottantes y ont déposé des blocs erratiques; puis la côte s'est relevée, la colline émergée a été mise à sec, et un heureux hasard a fait apparaître au jour la cabane, le foyer et le canot du pêcheur préhistorique. Si ce fait était isolé, je concevrais les doutes qu'il a soulevés au dernier congrès anthropologique réuni à Stockholm l'été dernier; mais partout on a fait des observations analogues.

En Angleterre, on a trouvé dans plusieurs localités des silex taillés accompagnés d'ossemens de grands pachydermes reposant les uns et les autres immédiatement sur le terrain glaciaire ancien *till* ou *boulder clay*. A Veyrier, village savoyard voisin de Genève, plusieurs observateurs ont recueilli des ossemens humains avec des silex taillés et des os travaillés appartenant au genre cerf, au renne, au bœuf préhistorique et au cheval, dans les alluvions en forme de terrasse qui ont succédé immédiatement à la période glaciaire. Près de Schussenried, non loin du lac de Constance, sur la route de Friederichshafen à Ulm, au milieu des moraines de l'ancien glacier du Rhin, un meunier, élargissant le canal de son moulin, trouve des silex taillés de main d'homme avec de nombreux débris de bois de renne, des os de glouton, de renard bleu, de l'ours des cavernes, du bœuf musqué, animaux tous relégués aujourd'hui dans les régions arctiques, dont le climat peut seul leur convenir. Ces débris reposaient sur le terrain glaciaire et étaient recouverts de tuf, de tourbe et de terre végétale, formations modernes postérieures au terrain sous-jacent. Comme celui de Veyrier, cet homme préhistorique vivait pendant ou immédiatement après l'époque glaciaire.

Nous pourrions multiplier ces exemples en énumérant les découvertes faites dans les nombreuses cavernes des Pyrénées, du Périgord et de l'Angleterre. Dans toutes, les restes de l'homme, qui taillait les silex, mais ne savait pas encore les polir, sont recouverts par le limon dit des cavernes, dont l'analogie avec la boue glaciaire est incontestable. Les silex taillés découverts dans le diluvium des environs d'Abbeville par M. Boucher de Perthes, la mâchoire humaine de Moulin-Quignon, viennent ajouter leur témoignage à ceux qui précèdent. En effet ce diluvium, évidemment antérieur à la seconde période glaciaire dans tous les pays où ces deux formations coexistent, est probablement du même âge dans les contrées où le diluvium se montre seul, comme dans la vallée de la Somme dont nous parlons. L'objection à l'existence de l'homme pendant l'époque glaciaire tirée de la rigueur du froid n'est pas un argument sérieux. Les habitans de Chamounix en Savoie, de Grindelwald et de Zermatt en Suisse, vivent au pied des glaciers. Il y a mieux; les Esquimaux et les Groënlandais ne sont-ils pas les habitans de la période glaciaire actuelle? Leurs instrumens de pêche et de chasse rappellent d'une manière frappante ceux dont nous trouvons les débris dans les cavernes où vivaient nos rudes ancêtres. Comme nos prédécesseurs du centre de l'Europe, l'homme arctique actuel fend les os longs des animaux pour en extraire la moelle. En résumé, si l'on ne veut pas faire remonter l'existence de l'homme jusqu'à l'origine des terrains tertiaires, comme des observations faites en Europe et en Amérique y autorisent, on peut du moins affirmer avec certitude

qu'il a traversé l'époque glaciaire en compagnie du renne, de l'éléphant velu, du rhinocéros laineux et de l'ours des cavernes, auxquels il faisait la chasse et dont il a reproduit les images sur des fragmens d'os ou de cornes qui sont parvenus jusqu'à nous.

En présence des progrès que la géologie glaciaire a faits dans ces dernières années, on pourrait penser que les causes de l'ancienne extension des glaciers sont mieux connues qu'elles ne l'étaient il y a huit ans. Il n'en est rien. La question n'a pas fait un pas; loin de là, elle se complique au lieu de se simplifier. On en est à se demander quel est le climat le plus favorable à l'extension des glaciers. En effet, nous savons, grâce aux nombreux voyages entrepris dans les régions arctiques pour atteindre le pôle nord, que les climats les plus rigoureux, avec des hivers où le thermomètre descend à 50 degrés au-dessous de zéro et des étés où il s'élève à peine à 6 ou 8 degrés au-dessus, sont des plus favorables au développement des glaciers, puisque le pays en est couvert. D'un autre côté, à la Nouvelle-Zélande, les glaciers descendent dans des régions plus tempérées que celles du midi de la France, et nous avons vu qu'on a découvert près de Côme en Lombardie une ancienne moraine portant des coquilles identiques à celles qui vivent dans la Méditerranée. Ainsi donc des climats doux et humides ou des climats très froids seraient également favorables au développement des glaciers; mais alors on est obligé de renoncer à l'idée d'une cause unique et générale, c'est-à-dire cosmique, cause de l'extension des glaciers. Cependant ce sont ces causes générales auxquelles on demandait une explication, car l'un et l'autre hémisphère terrestre ont été envahis par la glace. Partout cette extension et la fusion qui s'en est suivie sont les derniers changemens importans qui se soient opérés à la surface du globe. Que penser, que dire en présence de ces contradictions? Se taire et attendre. Les esprits impatiens hasardent des hypothèses, solutions provisoires qui ont l'avantage de provoquer des recherches et des méditations nouvelles. On doit les accueillir avec faveur, quitte à les abandonner sans regret le jour où un seul fait bien observé en démontre la fausseté ou l'insuffisance. On le voit, l'étude des sciences d'observation est une école de patience et de réserve; elles nous apprennent à avancer incessamment, mais lentement, dans la voie du progrès sans espoir d'atteindre jamais le but final, car, si le champ toujours limité de la connaissance s'agrandit chaque jour, celui de l'inconnu, étant infini, ne se rétrécit jamais.

CHARLES MARTINS.

L'IDÉE MODERNE DU DROIT

II.

LE DROIT ET L'INTÉRÊT

D'APRÈS L'ÉCOLE ANGLAISE CONTEMPORAINE.

I. Bentham et Grote, *la Religion naturelle et son influence sur le bonheur du genre humain*, trad. par M. Cazelles, 1875. — II. Stuart Mill, *Mes Mémoires*, trad. par M. Cazelles, 1874. — *Dissertations and Discussions political, philosophical and historical*, 2e édit., 1875. — *Utilitarianism*, 5e édit., 1875. — III. Alexandre Bain, *Mental and moral science*, 3e édit., 1872. — IV. Austin, *Lectures on Jurisprudence*, 1863. — V. H. Sumner Maine, *l'Ancien droit*, trad. par M. Courcelles-Seneuil, 1874. — VI. Herbert Spencer, *Introduction à la science sociale*. — *Principes de psychologie*, trad. par MM. Ribot et Espinas, 1875.

« Donnez-moi la matière et le mouvement, disait Descartes, et je referai le monde. » — « Donnez-moi le plaisir et la peine, s'écrie Bentham avec un enthousiasme semblable, et je créerai un monde moral et social : je produirai non-seulement la justice, mais encore la générosité, le patriotisme, la philanthropie, toutes les vertus aimables ou sublimes dans leur pureté et leur exaltation. » Bentham en effet, sans autres matériaux que le plaisir et la peine, sans autre règle que le calcul mathématique, a jeté les fondemens de cette nouvelle science sociale dont l'achèvement a été poursuivi sous nos yeux par MM. Stuart Mill, Herbert Spencer, Austin, Sumner Maine et Grote, les uns philosophes et économistes, les autres jurisconsultes ou historiens, tous animés d'une commune pensée et d'une commune espérance. Fonder sur l'intérêt tout ce qu'on avait fait jusqu'ici reposer sur le désintéressement, demander à la pure idée de l'utile le principe d'une morale nouvelle, d'un droit nouveau, et même, comme l'indique l'ouvrage posthume de Bentham publié par Grote, d'une nouvelle religion, tel est le problème que se propose

de nos jours l'école anglaise. Cette organisation de la société à venir que la France impatiente demande à la reconnaissance des droits, que l'ambitieuse Allemagne veut faire sortir du conflit des forces, l'Angleterre l'attend avec confiance du simple jeu des intérêts : retranchée dans son île comme l'individualiste dans son *moi*, elle assiste de loin aux labeurs et aux luttes d'autrui, distribuant successivement à tous les assurances de sa sympathie, sans franchir ordinairement dans sa politique les limites d'une charité bien ordonnée qui commence et finit par soi-même. Ses penseurs cependant s'élèvent à un point de vue plus général et partagent l'ardeur philanthropique de Bentham. Déjà, dans l'*Essai sur le gouvernement*, James Mill, l'ami du jurisconsulte philosophe, s'était inspiré de ses idées. John Stuart Mill encore jeune connut chez son père Bentham déjà vieux; il s'instruisit en écoutant sa parole, se passionna en lisant ses écrits. « Quand j'eus fermé, dit-il, le second volume du *Traité de législation civile et pénale*, j'étais transformé : dès lors j'eus des opinions, une doctrine, une philosophie, et, dans l'un des meilleurs sens du mot, une religion. » Au même salon de James Mill se rencontrèrent encore et l'historien Grote, qui avait été « présenté » par Ricardo, et les deux Austin, à peu près du même âge que Stuart Mill, enfin plus tard M. Alexandre Bain. Quelle ardeur à l'étude et à la discussion, quel goût de l'analyse philosophique, quelle confiance en la rénovation sociale chez ce groupe varié d'amis qui devait former l'école utilitaire! Que de vues désintéressées, quelle préoccupation d'autrui chez ces hommes qui ne parlaient que d'intérêt et qui considéraient l'amour de soi comme le principe caché de tous nos sentimens! Cette influence de Bentham en Angleterre pendant les quarante dernières années, M. Sumner Maine ne craint pas de l'appeler « immense, » et ce qui en fait le secret, ajoute-t-il, « c'est que Bentham a placé sous les yeux de son pays un but distinct de progrès. » « Nous avions un but, dit à son tour Stuart Mill dans ses *Mémoires :* réformer le monde. »

Telle est la grande école anglaise dont nous voudrions exposer aujourd'hui les principes sociaux dans une étude parallèle à celle où nous avons passé en revue les écoles allemandes contemporaines (1). Moins riche en systèmes métaphysiques et poétiques, moins féconde en métamorphoses, moins variée et moins brillante dans ses développemens que la philosophie allemande, la philosophie anglaise nous semblera souvent terre-à-terre : en passant des régions de la spéculation germanique à celle de l'observation anglaise, il semble que tout s'abaisse et s'aplanit. De plus les écoles de la Grande-

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er juin 1874, *le Droit, la Force et le Génie d'après les écoles allemandes contemporaines.*

Bretagne, n'ayant point exercé la même influence sur les destinées de notre propre pays, nous offrent en quelque sorte un intérêt moins dramatique; en méritent-elles moins notre attention? sont-elles moins instructives, moins solides et même moins hardies? ont-elles en leur apparent positivisme moins d'élévation réelle que l'idéalisme allemand? Quoi qu'il en soit, nous essaierons de suivre à leur tour les utilitaires dans leur philosophie du droit, afin de reconnaître si la noblesse de leurs aspirations pourra s'accorder jusqu'au bout avec le caractère assez prosaïque de leurs principes, et si leurs moyens de réforme sociale, empruntés au seul domaine de l'intérêt, ne risquent pas de trahir à la fin cette cause du progrès et du libéralisme qu'ils veulent sérieusement servir.

I.

Hobbes avait fait reposer la justice sur l'égoïsme, Adam Smith sur la sympathie; le premier plaçait le droit dans l'intérêt du plus fort, le second dans l'intérêt de tous, « apprécié par un spectateur impartial et bienveillant. » De Hobbes et d'Adam Smith à la fois procède l'école utilitaire contemporaine, qui essaie de réconcilier leurs principes dans la philosophie sociale. Par là cette école exprime et résume en elle avec fidélité l'esprit anglais lui-même. Tandis que le génie germanique, dans la philosophie du droit comme dans celle de l'histoire, part d'un vague idéalisme pour aboutir à un réalisme très positif, le génie anglais prend son point de départ dans l'intérêt individuel pour s'élever ensuite, en ses momens les meilleurs et les plus rares, à des doctrines de philanthropie générale. Égoïsme et sympathie, — ces deux penchans au premier abord contradictoires, — ne résument-ils pas l'esprit anglais dans son originalité, ou, si l'on veut, dans son « excentricité? »

L'Anglais commence par être utilitaire pour son propre compte: un bien qui ne se réduirait pas à une somme de plaisirs, il ne le comprend guère. Disciple plus ou moins conscient de Bentham, toute question de morale ou de droit semble se ramener pour lui à une question d'arithmétique ou, selon l'expression du maître, de « comptabilité morale. » Comme le financier qui examine l'état de son budget, ainsi chacun, selon Bentham, sur ce grand-livre intérieur qu'il porte en soi doit faire deux colonnes, celle des avantages et celle des désavantages : on dirait qu'en Angleterre les jeunes esprits sont déjà exercés dès l'enfance à ce calcul des profits et des pertes. Les livres anglais d'éducation parlent sans cesse des avantages que la vertu apporte avec elle en cette vie et dans l'autre; c'est d'après les conséquences qu'on y estime les actes, c'est de tous les attraits sensibles qu'on y pare la sagesse; morale, hygiène, mé-

decine, droit usuel, économie politique et économie domestique, tout se mêle et tout se ressemble en cette éducation, si propre à développer de bonne heure l'esprit positif de l'Anglais. La science même se fait volontiers utilitaire chez ce peuple pratique, qui veut savoir non pour savoir, mais pour agir, qui juge l'arbre au fruit, la spéculation à l'application : la science en effet, telle qu'on l'entend dans le pays de Bacon, ne s'en tient-elle pas encore trop souvent aux détails les plus prochains, les plus immédiatement saisissables, les plus prêts à être « utilisés ; » ne se défie-t-elle pas de la généralisation et des vues d'ensemble qui offriraient un caractère trop universel? Si de rares penseurs, comme M. Spencer, s'élèvent à des considérations systématiques, la plupart des savans et des philosophes, tels que M. Bain, se montrent plus purement Anglais et trahissent mieux les penchans innés à la race : goût des choses observables, amour de l'expérience et de l'induction, besoin de certitude matérielle. On amasse des faits et des exemples comme des pièces d'or; quant aux idées générales, on ne les admet que comme des billets de banque, dont toute la valeur est d'être convertibles en numéraire (1).

Dans les principales applications de la science sociale, — droit et politique, — l'esprit anglais ne s'arrache guère à cette constante préoccupation de l'intérêt bien entendu; qui ne connaît la répugnance des législateurs de la Grande-Bretagne pour les principes abstraits, pour les droits *a priori*, pour les constitutions rationnelles? Le peuple anglais aime mieux s'en tenir aux intérêts les plus voisins : sa prudence se contente donc ou de la tradition, ou de réformes particulières aussi rapprochées qu'il est possible de la tradition même. Point de révolution dans la jurisprudence au nom d'idées générales et désintéressées; la coutume suffit au praticien. Aussi, au lieu d'un code, les Anglais ont, selon l'expression de M. Maine, un monceau de coutumes. Si ténébreuse est cette législation, paraît-il, qu'avant d'acheter un domaine il faut souvent plusieurs hommes de loi et des mois d'études pour examiner les titres du vendeur et pour ôter à l'acheteur toute crainte de chicane.

Le même esprit utilitaire dans la politique intérieure fait presque

(1) Stuart Mill, dans ses *Mémoires*, a bien signalé ce défaut de ses compatriotes, dont lui-même ne fut pas toujours exempt. Aussi, par contraste, il se rappelle avec plaisir ses séjours en France, où, dit-il, « des sentimens que l'on peut appeler élevés en comparaison marquent de leur cachet toutes les relations humaines, aussi bien dans les livres que dans la vie. » Chez l'Anglais, ajoute-t-il, « le manque d'intérêt pour les choses qui ne le touchent pas personnellement, » et ensuite, quand il lui arrive d'y prendre intérêt, l'habitude de ne pas le laisser paraître, bien plus, de ne pas se l'avouer à lui-même, « le réduit en tant qu'être spirituel à une espèce d'existence négative. »

toujours préférer les compromis aux solutions : une solution est définitivement vraie ou fausse, un compromis est provisoirement utile; la solution est de la théorie, le compromis est de la pratique. De là ces gouvernemens mixtes et cette politique d'équilibre qui se recommandent surtout au nom de l'utilité. Quant à la politique extérieure, s'occuper de ses propres affaires, les seules immédiatement utiles, voilà la pratique anglaise, « non-intervention, » voilà la maxime anglaise, maxime qui serait excellente, remarque Stuart Mill dans ses *Discussions*, si elle était aussi celle de tous les autres gouvernemens, mais qui, dans l'état actuel de l'Europe, peut servir à cacher sous le respect apparent du droit l'indifférence au triomphe du droit. Que cette politique en effet touche trop souvent à l'égoïsme, les Français le savent pour en avoir fait plus d'une fois l'expérience. Stuart Mill et Austin, quelque utilitaires qu'ils fussent eux-mêmes, étaient choqués de cette façon étroite d'entendre l'utilité : « Austin l'aîné, dit Stuart Mill dans ses *Mémoires*, avait un profond dégoût pour cette absence d'idées larges et de désirs généreux, pour ces objets mesquins vers lesquels les facultés de toutes les classes de l'Angleterre sont tendues; même l'espèce d'intérêt public dont les Anglais se préoccupent, il le tenait en petite estime. »

Cependant ne voir chez les Anglais que la préoccupation utilitaire, ce serait méconnaître un autre trait moins accusé, mais réel, de la physionomie nationale. Les Anglais n'exagèrent-ils point eux-mêmes leur individualisme comme nous exagérons notre sociabilité? Au fond, ils sont bienveillans, sinon toujours bienfaisans, et la tendance intéressée se complète d'ordinaire chez eux par le penchant sympathique. Ce dernier même est devenu dominant chez leurs penseurs au point de produire finalement un nouveau genre de socialisme. C'est que l'Anglais, par une induction progressive, ne peut manquer d'étendre et de prêter ses propres sentimens aux autres hommes; il se met peu à peu à leur place, se fait utilitaire pour eux, se complaît dans leur plaisir, s'attendrit sur les blessures de leur intérêt, en un mot éprouve le contre-coup de leurs joies ou de leurs peines; lui qui comprend si bien son amour pour soi, comment ne comprendrait-il pas à la fin, comment ne partagerait-il pas l'amour des autres pour eux-mêmes? Grâce à cette naturelle association des idées et à ce changement spontané dans le cours des sentimens, les deux termes d'abord opposés, moi et toi, se substituent l'un à l'autre, comme on voit dans un aimant, dès que le courant change, les deux pôles s'intervertir.

Stuart Mill nous fournit un curieux exemple de ce phénomène, fréquent chez ses compatriotes. Avec quelle sincérité il confond l'utilité personnelle et l'utilité étrangère dans son interprétation inattendue de ce qu'il nomme, d'une métaphore assez anglaise, « la

règle d'or de Jésus de Nazareth, *the golden rule!* » Cette règle contient, dit-il, « tout l'esprit de la morale de l'utile... Faire aux autres ainsi que vous voudriez qu'il vous fût fait, et aimer votre prochain comme vous-même, constitue l'idéale perfection de la moralité utilitaire. » Aimer les autres, c'est simplement devenir utilitaire pour leur compte comme pour le sien. Ce qu'on aime alors en eux, selon l'école anglaise, n'est-ce pas toujours l'intérêt, n'est-ce pas leur cher *moi*, qu'on finit par choyer à l'égal de son moi propre?

A force d'induire et d'étendre au loin sa sympathie pour les peines et les plaisirs des autres, l'Anglais arrive à professer pour l'intérêt même une sorte de culte désintéressé. Il y trouve une vérité, une beauté supérieure, je ne sais quoi de sacré dont il fera volontiers une religion. Voyez plutôt : Bentham et Grote veulent-ils juger la valeur de l'idée religieuse en général, ne croyez pas qu'ils se demanderont si la religion est vraie, belle, bonne en soi. Non, ils dresseront le « catalogue » des dommages qu'elle cause par la croyance à une autre vie, — « souffrances sans profit, privations inutiles, terreurs indéfinies, censure des plaisirs par des scrupules préalables et des remords subséquens, incapacité des facultés intellectuelles pour les choses utiles en cette vie, création d'une classe sacerdotale irrémédiablement opposée aux intérêts de l'humanité, etc. » Puis trouvant, au bout de ce compte en partie double, que les croyances religieuses, quelles qu'elles soient, consomment plus de plaisirs qu'elles n'en capitalisent pour un revenu incertain, ils substitueront à ces spéculations aléatoires la recherche positive de l'utilité privée et publique; que dis-je? ils érigeront cette utilité même en une sorte de religion sociale. Fonder une « religion de l'intérêt » qui rendrait de plus en plus inutile toute législation pénale, voilà le rêve d'Owen et de Stuart Mill (1). Ce culte nouveau, où se confondent l'intérêt et la sympathie, peut s'élever chez les meilleurs esprits de l'Angleterre jusqu'à une philanthropie enthousiaste et même mystique. « Voici un nouveau mystique qui nous arrive, » s'écriait Carlyle, lisant en 1831 quelques articles de Stuart Mill sur la législation et la politique. Plus tard, lié avec lui d'amitié : — « Vous n'êtes pas encore, lui disait-il, un mystique conscient de son mysticisme. » C'est un mot qu'on peut appliquer à beaucoup d'Anglais qui se croient eux-mêmes très positifs.

Les tendances spontanées du génie britannique, fortifiées par les réflexions de la philosophie traditionnelle en Angleterre, devaient

(1) Voyez aussi le livre d'un disciple anonyme de Malthus et de Stuart Mill, qui, après un grand succès en Angleterre, a été traduit dans toutes les langues : *Élémens de science sociale, religion physique, sexuelle et naturelle*, traduit sur la septième édition anglaise (Baillière, 1869).

aboutir à cette conception originale de la société qui se développe de nos jours et qui s'oppose elle-même à la conception française des droits inaliénables. Déjà Bentham, malgré ses préférences républicaines, s'élevait avec autant d'indignation que Burke contre la déclaration des droits de l'homme, qu'il classait au nombre des « sophismes anarchiques. » Il se plaignait de ce que nos législateurs, « au lieu d'examiner les lois par leurs effets, » les jugent « par leur rapport avec un prétendu droit naturel. » — « Loi naturelle, droit naturel! deux espèces de fictions ou de métaphores. » Puis, faisant allusion à la parole de Montesquieu sur les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses : — « Je suis d'une indifférence absolue sur les *rapports;* les plaisirs et les peines, voilà ce qui m'intéresse... Pesez les peines, pesez les plaisirs, et selon que les bassins de la balance inclineront de l'un ou de l'autre côté, la question du tort et du droit devra être décidée. » Loin d'être une règle de désintéressement, le droit est la règle de l'intérêt même; bien plus, par une conséquence paradoxale qui n'arrête point la logique de Bentham, un vrai désintéressement, un vrai sacrifice serait injuste et contraire au droit. Le sacrifice de l'intérêt, dit Bentham, se présente sans doute à un point de vue abstrait comme quelque chose de grand et de généreux; mais, à vrai dire, dans l'échange du bonheur comme de la richesse, la grande question est de faire que la production s'accroisse par la circulation : « il n'est donc pas plus convenable, en économie morale, de faire du désintéressement une vertu que de faire en économie politique un mérite de la dépense. Le désintéressement peut se trouver chez des hommes légers et insoucians, mais un homme désintéressé avec réflexion, c'est ce qui heureusement est rare. Montrez-moi l'homme qui rejette plus d'élémens de félicité qu'il n'en crée, et je vous montrerai un sot et un prodigue.» Curieuse philosophie, où c'est le désintéressement qui a besoin d'être justifié! « Il ne se *justifie* en effet, nous dit à son tour Stuart Mill, que parce qu'on peut montrer qu'en somme il y aura plus de bonheur dans le monde si l'on y cultive les sentimens qui, dans certaines occasions, font négliger aux hommes le bonheur. » C'est dire que le désintéressement doit être de l'intérêt à l'état latent, comme il existe une chaleur latente toujours prête à fournir un travail visible. D'où vient l'opposition qui semble exister si souvent entre l'intérêt et le droit? Elle se réduit, selon MM. Stuart Mill, Bain et Spencer, à celle de l'intérêt particulier et de l'intérêt social. « Avoir un droit, dit l'auteur de l'*Utilitarianisme*, c'est avoir quelque chose dont la société doit me garantir la possession; demande-t-on après cela pourquoi la société le doit, je ne puis donner d'autre raison que l'utilité générale. » Même préoccupation exclusive de l'utile, même aversion pour les droits naturels et pour la loi naturelle chez Aus-

tin, chez M. Sumner Maine, chez presque tous les jurisconsultes de l'Angleterre.

Le dernier mot de cette école, ce serait l'absorption entière de la législation et de la politique dans l'économie sociale. S'il faut l'en croire, ce n'est point sans raison que la société s'appelle le commerce des hommes entre eux : elle est véritablement un commerce de bonheur. De même que dans l'organisme vivant tout n'est que mouvement transformé, échange de fonctions et de services, ainsi toute l'organisation sociale n'est que de l'intérêt transformé, échangé, vendu et acheté, circulant de l'un à l'autre sous forme de services mutuels, sous forme de plaisirs mutuels. Le souverain du monde, dont l'effigie devrait se trouver sur toutes les monnaies, c'est le plaisir; l'effigie a beau être effacée, c'est en son nom que tout échange a lieu, et ce qu'on appelle le droit n'est que la loi de l'échange.

II.

Les premiers qui ont entrepris la critique de la doctrine utilitaire ne l'ont guère pu voir que sous les deux aspects qu'elle avait offerts successivement dans la politique de Hobbes, anarchie au début et despotisme à la fin, guerre de tous contre tous et domination d'un seul sur tous; mais de nos jours un mouvement nouveau entraîne la philosophie anglaise vers des régions supérieures (1). Comme les autres grandes écoles contemporaines, l'école utilitaire veut s'élever au-dessus de l'anarchie et du despotisme. Par toutes les voies, même les plus opposées, la pensée moderne tend à un libéralisme final. La liberté, il est vrai, se voit si souvent menacée dans son progrès, qu'elle n'a point trop de tous les argumens pour se soutenir; encore mieux vaudrait-il être libéral en vue de l'intérêt, ou même en vue de la puissance, que de méconnaître le prix de la liberté. Recueillons donc tout d'abord, puisque les Anglais nous apprennent à ne rien perdre, et réduisons en système les principales raisons que l'école utilitaire peut fournir en faveur de la cause commune.

Le but proposé par l'école anglaise à la philosophie du droit et à

(1) De nos jours aussi la critique de l'école anglaise a dû se renouveler et a été perfectionnée, notamment par M. Wiart dans ses *Principes de la morale considérée comme science* (1862), par M. Renouvier dans sa *Science de la morale* (1869), par M. Janet dans sa *Morale* (1873), enfin par les travaux sortis d'un brillant concours sur la *Morale utilitaire* (1874). Nous devons le dire en toute justice, dans les pages qui vont suivre, principalement dans celles qui concernent M. Spencer et l'influence de la réflexion sur la sympathie, nous nous sommes plus d'une fois inspiré d'un de ces travaux encore inédit, mais destiné à une publication prochaine, œuvre d'un très jeune professeur « réservé à un bel avenir d'écrivain philosophe. » (Voyez les *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques*, octobre 1874.)

la science sociale tout entière n'est autre que le plus grand bonheur de la société humaine. Or, à ne parler même qu'intérêt, la première condition de cet universel bonheur n'est-elle pas l'universelle liberté? Si par exemple, au lieu de travailleurs esclaves exploités par un maître, une société se compose de travailleurs libres qui agissent volontairement et de bon cœur, la somme de la peine est diminuée, la somme du plaisir est accrue : ainsi de toutes les institutions civiles ou politiques. Qui dit contrainte dit souffrance; la contrainte sociale devra donc être réduite au strict nécessaire, et, comme aucune loi ne peut exister sans une contrainte, toute loi, envisagée au point de vue utilitaire, sera en elle-même un mal. Il en est de la législation comme de la médecine; sa seule affaire est le choix des maux. Que le législateur prenne garde de surpasser le mal du délit par le mal du remède. Si toute loi confère un droit aux uns, elle impose aux autres une obligation; si chaque droit est, au point de vue économique, une acquisition, chaque obligation est un sacrifice. Le gouvernement s'approche de la perfection, dit Bentham, à mesure que l'acquisition est plus grande et le sacrifice plus petit, d'où cette importante conséquence fort bien déduite par l'auteur du *Traité de législation civile et pénale :* il y a toujours une raison contre toute loi, et une raison qui, à défaut d'autre, serait suffisante par elle-même, « c'est qu'elle porte atteinte à la liberté. » Celui qui propose une loi doit donc prouver non-seulement qu'il existe une raison spéciale en faveur de cette loi, mais encore que cette raison l'emporte sur « la raison générale contre toute loi : » conseils pratiques d'une sagesse vraiment anglaise, et aussi vraiment universelle, que devraient méditer ceux qui mesurent le progrès du droit à l'accroissement des lois et de la réglementation.

Comme la liberté, l'égalité se recommande par des raisons d'intérêt. Puisque la contrainte de la loi est encore aujourd'hui un mal nécessaire, du moins faut-il qu'elle soit parfaitement réciproque. Alors en effet chacun ne sacrifiera de sa liberté au profit des autres qu'une partie absolument égale à celle qu'un autre sacrifie à son profit; le chiffre de la perte et celui du profit se balanceront, et il y aura équilibre entre le doit et l'avoir. Bien plus, il y aura profit : tous faisant le même sacrifice pour moi, je serai ainsi respecté et protégé par tous, j'aurai à mon service la force de tous. Le plus grand intérêt est donc la plus grande égalité des libertés.

Libres et égaux, comment les individus ne reconnaîtraient-ils pas l'utilité supérieure de l'action en commun dans ce que Bentham appelait « la grande entreprise sociale? » Au lieu de chercher directement et exclusivement leur bonheur propre, ils chercheront le bonheur de l'humanité, trésor où chacun trouve d'autant plus à

puiser que tous y ont apporté davantage. L'individu recevra ainsi de la société infiniment plus qu'il n'aura donné lui-même. De là une universelle sympathie, un universel empressement à se rendre service, un universel échange de toutes les joies : le plus haut intérêt est la plus haute fraternité.

Telle est l'évolution libérale que la philosophie utilitaire, après avoir pris d'abord la forme anarchique et despotique, ne pouvait manquer d'accomplir tôt ou tard : l'histoire de l'école anglaise contemporaine ne fait que développer à nos yeux ce que d'avance renfermait la logique intérieure du système. Économie politique, politique, « sociologie, » cosmologie même, les utilitaires ont appelé toutes les sciences à l'aide de la cause qu'ils soutiennent. Les économistes d'abord, depuis Adam Smith, ont pris plaisir à décrire l'idéale union des intérêts soumis à une loi de libre échange; même dans les intérêts en apparence les plus opposés ils ont entrevu une harmonie qui, pour se produire, n'a besoin que de la liberté et du temps. Voulez-vous qu'une masse d'eau agitée reprenne son niveau, le mieux est de l'abandonner à la force de gravitation qui réside en chaque molécule; plus vous agiteriez du dehors cette masse mouvante, plus vous retarderiez le moment du calme. Que le législateur se garde donc de porter une main maladroite sur les intérêts pour les régler du dehors,comme s'ils ne renfermaient pas en eux-mêmes une gravitation naturelle qui, tôt ou tard, suffit à les mettre en équilibre. Le vrai droit ne doit être que la garantie des conditions économiques propres à assurer le libre jeu des intérêts. Ainsi parle la science utilitaire par excellence, l'économie politique.

La politique aboutit aux mêmes conséquences, que Stuart Mill a développées dans celui de ses livres qu'il croyait le meilleur, *la Liberté*. Comme il s'applaudit lui-même, et avec raison, d'y avoir mis en lumière une vérité qu'on ne saurait trop rappeler dans un siècle où l'opinion générale, de plus en plus dominante, peut devenir tyrannique! Cette vérité, c'est que la liberté individuelle est indispensable pour introduire la variété dans les idées et dans les caractères. Il appartenait à un Anglais de faire l'éloge d'une chose où d'autres verraient facilement un défaut, l'originalité. Le bonheur, loin d'avoir pour condition l'uniformité des pensées, des actions, des sentimens, exige la diversité entre les hommes : la nature n'est féconde que par la variété de ses créations, la société ne fait de progrès que par la variété des opinions et des mœurs : nouveauté, c'est déjà presque découverte.

M. Spencer à son tour, par des raisons empruntées non-seulement aux lois de la société humaine, mais à celles de l'univers, montre que l'uniformité tue, que la diversité vivifie. Le progrès, « allant de l'homogène à l'hétérogène, » exige des différences crois-

santes, une croissante originalité, ou, pour donner à un vieux mot un sens nouveau, « une croissante individuation. » Pour cela, il faut que la « sphère d'activité » accordée par la loi à l'individu, et où il peut librement accomplir les mouvemens les plus variés, aille s'agrandissant; il faut aussi que les diverses sphères d'activité, pour se faire équilibre, deviennent de plus en plus égales; il faut enfin que l'individualisme en s'étendant n'empêche point l'universelle sympathie. M. Spencer va jusqu'à concevoir un état idéal de la société qui serait l'absence de toute loi coercitive et la complète autonomie de l'individu. Codes et constitutions ne sont que des appareils de contrainte qui, en tel ou tel moment de l'histoire, font échec aux penchans égoïstes ou « antisociaux » pour assurer la prédominance des penchans sympathiques ou sociaux. Le développement de ces derniers amène graduellement la chute des institutions répressives : le besoin et le respect de l'autorité déclinent à mesure que croît le respect des droits de l'individu, « c'est-à-dire des conditions extérieures propres à assurer sa plus grande liberté d'agir. » Dans nos sociétés imparfaites, les deux forces contraires, égoïsme et sympathie, oscillent encore et se font échec : cet antagonisme s'exprime dans les ressorts plus ou moins grossiers de nos gouvernemens. « Le gouvernement, dit M. Spencer poussant jusqu'au bout la pensée de Bentham, est une fonction corrélative de l'immoralité de la société. » Les institutions représentatives elles-mêmes, telles qu'elles existent dans les pays où elles sont le mieux établies, par exemple en Angleterre, ne sont encore qu'une forme politique transitoire : c'est celle qui convient à une société où les mœurs de violence et le « régime déprédatoire » qui caractérisaient les âges passés n'ont pas encore fait place aux mœurs fondées sur le souci de l'intérêt général et au « régime industriel. » Le mécanisme de la représentation nationale est celui où se balancent le mieux les deux forces qui se disputent l'empire, l'esprit conservateur et l'esprit réformateur. La puissance des sentimens conservateurs et celle des sentimens réformateurs manifestent, par leur lutte et par leur résultante, le degré de perfection d'une société : « le triomphe des premiers indique une prédominance des habitudes violentes et égoïstes, le triomphe des seconds prouve que les habitudes sympathiques et le respect des droits ont acquis la prépondérance. » Que cette prédominance devienne universelle, du même coup la contrainte sociale disparaîtra; les hommes ressentiront une telle aversion pour les entraves de l'autorité et se montreront si jaloux de leurs droits que tout gouvernement deviendra impossible en même temps qu'inutile. « Admirable exemple de la simplicité de la nature : le même sentiment qui nous rend propres à la liberté nous rend libres. »

Selon cette philosophie du droit, qui tend à s'absorber dans la philosophie de la nature, la société humaine est un organisme qui sait se transformer et s'adapter à des besoins nouveaux, comme le corps d'un animal. Voyez de quelle manière grandit l'être vivant et comment il arrive à la plénitude de ses puissances : le progrès continu du tout exige une certaine fixité dans la structure des parties, mais il ne faut pas que ce qui a d'abord favorisé la croissance en produise ensuite l'arrêt, que les os qui soutiennent la charpente empêchent la taille de s'élever, que les muscles qui donnent l'énergie aux organes en deviennent les entraves, que les enveloppes protectrices du corps entier défendent au corps lui-même d'atteindre les proportions normales et la beauté idéale de son espèce, danger constant auquel s'efforce constamment d'échapper l'artifice de la nature; entre les parties dures et rigides des os, elle réserve une partie molle et flexible par laquelle en secret la croissance continuera; elle fait de même pour les muscles, qu'elle ne tend pas assez pour les empêcher de s'étendre encore; enfin, si l'enveloppe protectrice de l'être entier ne suit plus avec assez d'aisance les mouvemens du corps même, elle brise cette enveloppe vieillie en fragmens qui se détachent pour laisser voir l'enveloppe nouvelle. Ainsi vit et grandit la société humaine, vaste corps dont nous sommes les membres; un certain degré d'organisation civile et politique est nécessaire à sa croissance; plus longtemps maintenue, l'organisation s'oppose à cette croissance : tel système d'instruction qui avait précipité le mouvement des idées l'arrête, tel système de centralisation qui avait fait circuler plus facilement la vie politique en suspend le cours, tel système de lois qui avait fortifié la propriété ou la famille tend à les dissoudre, tel gouvernement qui avait protégé la nation entière devient une menace perpétuelle pour sa liberté. Ainsi de toutes les lois et de toutes les institutions, organes imparfaits que la vie a créés et que la vie doit renouveler sans relâche : la société humaine se dépouillera successivement de toutes ces enveloppes « par une sorte de desquamation, » tout en gardant le bien qu'elle aura acquis sous leur protection momentanée. Ne marchons-nous pas en effet vers un état social où, selon les expressions de M. Spencer, l'autorité sera réduite au minimum, la liberté élevée au maximum? Des formes intermédiaires et transitoires se succéderont encore entre les monarchies absolues des despotes de l'Orient et la démocratie finale où la nation sera le vrai corps délibérant, faisant exécuter ses volontés par des délégués chargés de mandats impératifs consentis de part et d'autre. Alors la nature humaine, « façonnée par la discipline sociale, » sera devenue « si apte à la vie en société » qu'elle n'aura plus besoin de contrainte extérieure et se contraindra elle-même, ou plutôt sera contrainte par

elle-même. Le citoyen ne tolérera d'autre empiétement sur sa liberté que celui qui doit assurer à tous une liberté égale; s'il existe encore une loi, elle ne fera que formuler les conditions sous lesquelles les individus, par des associations libres, peuvent développer l'industrie, le commerce, l'agriculture, et s'acquitter de toutes les fonctions sociales. Enfin, « au lieu d'une uniformité artificielle d'après un moule officiel, » l'humanité présentera, comme la nature, « une ressemblance générale variée par des différences infinies. » — « La moralité, dit M. Spencer, l'individuation parfaite et la vie parfaite seront en même temps réalisées dans l'homme définitif; il est sûr que ce que nous appelons le mal et l'immoralité doit disparaître, il est sûr que l'homme doit devenir parfait : » perfection toute physique d'ailleurs, qui consistera dans « l'entière adaptation de l'individu au milieu social. » Comme l'univers, dirons-nous pour résumer cette doctrine, par l'impression accumulée des siècles et le choc répété des choses, façonne l'humanité à son image et fait descendre en elle ses propres lois, l'humanité à son tour, imprimant peu à peu dans l'homme ses formes et son organisation, finira par descendre en lui tout entière : l'individu portera en soi la société, et la société portera en soi le monde.

Bien que M. Spencer donne à l'humanité d'alors le nom de « définitive, » elle correspondra seulement à une période transitoire d'une évolution qui ne peut s'arrêter. Toujours équivalente en son fond, la nature se dépasse toujours elle-même en ses formes successives. Même après des milliers de siècles, lorsque le mécanisme qui régit le monde aura amené l'équilibre social, rien ne sera terminé : les forces éternelles agiront encore, et le germe d'une « dissolution » au début existera dans l'évolution finale. Tout recommencera donc à se mouvoir, dans un autre ordre sans doute, et pour produire de nouvelles formes, de nouvelles espèces, un nouvel univers, peut-être une nouvelle justice. Ainsi, pourrait-on dire, une danse succède à une autre, entrelaçant des poses et des mouvemens variés sous les accords d'une changeante symphonie, et pourtant ce sont les mêmes personnages qui se meuvent, la même loi harmonique qui relie ces mouvemens, qui enchaîne ces accords, qui soulève et emporte ce tourbillon, image de la vie.

Telle est la perspective sans fond qu'ouvrent à nos regards les spéculations les plus récentes d'une science sociale qui va se confondant avec la cosmogonie universelle. De Bentham à Stuart Mill, de Stuart Mill à M. Spencer, nous voyons la philosophie de l'intérêt, emportée comme la philosophie de la force par un mouvement irrésistible, se former peu à peu un idéal de liberté et d'égalité analogue, au moins par l'extérieur, à l'idéal dont la philosophie de la moralité propose la réalisation aux jurisconsultes et aux politiques.

A cette hauteur où nous sommes parvenus et d'où nous embrassons non-seulement l'individu, mais l'humanité, non-seulement l'humanité, mais la nature, il semble qu'enfin se confondent la plus grande utilité et la plus grande justice. Ne reste-t-il point encore quelque ineffaçable différence, et ne nous sommes-nous point laissé séduire aux dehors d'une perfection sociale plus apparente que réelle? Peut-être; mais, réservant cette question, demandons-nous d'abord si l'idéal d'une société tout utilitaire, supposé qu'il soit désirable, est réalisable en fait, et comment les hommes agiront en attendant qu'il soit réalisé. Les utilitaires parviendront-ils à leur but par le seul jeu des intérêts, sans aucun appel à ces « principes mystiques » qu'on nomme droits ou devoirs, et que Bentham flétrissait d'un nom qui exprime à ses yeux le dernier degré de folie : « ascétisme? »

III.

Le problème des voies et moyens ne semblait pas offrir de difficulté insurmontable aux premiers utilitaires. Nourris d'Adam Smith et des économistes de son école, ils croyaient que, même dans la société présente, les intérêts bien entendus sont pour tous identiques, et qu'il n'est pas besoin de désintéressement ni de sacrifice pour subordonner l'utilité particulière à l'utilité générale. Les progrès mêmes de l'économie politique ont dissipé cette illusion. Comment méconnaître en effet, devant les événemens de chaque jour, que l'harmonie des intérêts est seulement une harmonie finale, que l'équilibre des forces sociales est un simple objet d'espérance, et que, loin d'avoir atteint ce moment de calme où, par la lente influence d'une gravitation tout intime, les eaux agitées auront repris leur niveau, nous nous trouvons au plus fort de la tourmente économique et politique? Bentham a beau nous dire : « Les hommes sont associés et non rivaux; » ils sont associés sans doute, mais tant qu'un lien plus fort que l'intérêt ne les a pas unis, ils sont rivaux avant tout. Aussi les économistes anglais n'ont pas tardé à découvrir, sous les harmonies qu'ils avaient d'abord uniquement aperçues, de secrètes oppositions, qu'ont rendues manifestes Malthus, Ricardo, Stuart Mill lui-même. Tout n'est pas pour le mieux dans le monde économique : si tout y est régulier et nécessaire, il ne s'ensuit pas que cette nécessité soit toujours bienfaisante, et que la liberté morale n'ait point à corriger sans cesse les effets de la nécessité économique. La famine et la peste ont des lois régulières; en sont-elles moins la peste et la famine? Le principe de Malthus, qui, pour la société de jeunes réformateurs dont Stuart Mill, les deux Austin et Grote faisaient partie vers 1828, « était un drapeau et un

signe de ralliement tout aussi bien qu'aucune des idées propres de Bentham, » est-il autre chose que la plus frappante expression et le résumé sensible de tous les antagonismes constatés par l'économie sociale? Antagonisme, ce pas trop rapide de la population que s'efforce en vain d'atteindre la marche trop lente des subsistances; — antagonisme, cette rente du sol qui s'accroît pour les possesseurs, selon le principe de Ricardo, à mesure que diminuent pour eux et augmentent pour les autres les difficultés de la culture; — antagonisme, cette lutte entre le travail du passé, accumulé dans le capital, et le travail du présent, qui subit et repousse tour à tour une loi finalement souveraine. Le vrai nom de la concurrence des intérêts, c'est celui que Darwin applique au règne animal, que MM. Bagehot et Spencer ont transporté au règne humain : *struggle for life*, lutte pour la vie.

Dans l'état actuel de nos sociétés, non-seulement vous ne pouvez posséder ce que je possède, mais ce que je possède vous empêche vous-même de posséder. Un des théorèmes les plus désolans qu'on rencontre dans les *Principes d'économie politique* de Stuart Mill, c'est celui où, contrairement aux théories courantes sur le luxe, il s'efforce de démontrer par raisons mathématiques que le travail employé à produire le superflu des uns prive inévitablement les autres du nécessaire, et que, le nécessaire même étant en quantité insuffisante, la nourriture prise par un homme se trouve prise à un autre homme. Cette thèse fût-elle exagérée, il demeure vrai que l'économie sociale, séparée du droit naturel, produit le découragement plutôt qu'elle n'excite l'espérance; n'avons-nous pas vu les écoles allemandes fonder leur pessimisme sur les mêmes lois économiques dont s'enchante l'optimisme anglais? C'est qu'en définitive l'économie politique étudie seulement ces harmonies extérieures et lointaines des intérêts qui n'empêchent pas leur opposition intime et immédiate. Les réformateurs utilitaires croient-ils, parce qu'ils auront montré que le capital est une source de travail et que l'intérêt du pauvre est ainsi avec celui du riche dans un rapport général de solidarité, avoir fait cesser tout conflit entre le riche et le pauvre? Solidaires aussi sont les plateaux d'une balance, mais l'un s'abaisse quand l'autre s'élève. Quelque étroite que soit la coopération entre les riches et les pauvres, la richesse est toujours la richesse, la pauvreté est toujours la pauvreté; l'une est en haut, l'autre est en bas; l'une jouit, l'autre souffre : tout est là.

Aussi Stuart Mill, ne pouvant se résoudre à admettre avec Adam Smith l'harmonie naturelle et actuelle des intérêts, ne pouvant d'autre part invoquer, pour établir l'accord entre les hommes, le principe supérieur de la liberté morale et du droit, s'adresse enfin à une ressource déjà connue et mise en œuvre avec enthousiasme

par Owen, « l'organisation sociale, » c'est-à-dire l'identification des intérêts de tous par des moyens artificiels. « Pour se rapprocher le plus possible de l'idéal, dit-il, la théorie utilitaire exige en premier lieu que les lois et l'organisation sociale mettent autant que possible le bonheur ou, pour parler plus pratiquement, l'intérêt de chacun en harmonie avec l'intérêt de tous. » Austin avait les mêmes vues : il regardait toutes les institutions existantes, tous les arrangemens sociaux de notre temps, comme « purement provisoires, » et la nature humaine comme « étant d'une flexibilité indéfinie. » Quant à M. Spencer, nous avons vu de quelle façon séduisante il décrit l'identité finale des intérêts dans la société à venir : il présente à nos yeux cet âge d'or qui, selon Bacon, est devant nous, non derrière nous. Par malheur, nous sommes encore dans l'âge de fer ou, si on l'aime mieux, dans l'âge d'argent : est-ce donc le droit de l'âge d'or ou celui des temps actuels que doit constituer présentement la science sociale ? A-t-elle affaire à « l'homme définitif » de M. Spencer ou à l'homme « provisoire » de M. Austin, et la question n'est-elle pas de savoir si le principe de l'intérêt suffira pour transformer l'un dans l'autre ? Le socialisme nouveau auquel aboutit l'école anglaise ne peut accomplir tout d'un coup son prodige de la fusion des intérêts ; comment donc agiront en attendant et les sociétés et les individus ? Difficulté finale, qui se subdivise à son tour en deux questions : en premier lieu, si l'utilité est la seule mesure du droit, quelle garantie, dans l'état utilitaire, les droits de l'individu trouveront-ils contre l'état lui-même ? En second lieu, par quel artifice les utilitaires obtiendront-ils que chaque individu respecte les droits des autres ?

La personne humaine n'ayant point en soi, selon l'école anglaise, ce caractère sacré sur lequel la philosophie française a voulu fonder des droits inviolables, elle vaut seulement comme un moyen, un instrument, tout au plus un chiffre du bonheur total. De cette différence entre les principes des deux philosophies naissent leurs conceptions du droit divergentes. En France, nous ne nous figurons un droit que comme un pouvoir qui impose à autrui un devoir absolu de respect : ce caractère absolument respectable est incompatible avec l'essentielle relativité de l'utile. Quoique les Anglais parlent sans cesse de leur individualisme moderne en l'opposant à notre « c om munisme imité de l'antique, » leur jurisprudence et leur politique utilitaires ne confèrent à l'individu aucun titre qui ne soit conditionnel, temporaire, subordonné aux vicissitudes de l'intérêt général. Dans l'école française, le moi se pose devant autrui comme inviolable en droit ; dans l'école anglaise, le moi peut bien se montrer fort résistant en fait, mais théoriquement on le plie à toutes les exigences de l'intérêt général ; peut-être même est-ce parce

que l'individu se sent peu garanti par les principes qu'il tient tant aux garanties de fait; nous, souvent opprimés dans la réalité, nous cherchons un dernier abri dans les droits moraux que n'osent nier ceux même qui les violent. Si on peut nous reprocher l'opposition fréquente de nos idées et de notre histoire, ne peut-on en revanche éprouver quelque inquiétude pour le sort final réservé à l'individualité humaine par les sociétés qui se disent aujourd'hui individualistes, et qui ne laissent au droit de chacun d'autre protection que l'intérêt de tous? La plus grande utilité, au sein de la société réelle, n'exigera-t-elle jamais qu'on enfreigne momentanément les lois idéales de la société parfaite? Bien plus, supposons toutes les nations réunies en une seule et formant, comme l'espère M. Spencer, une république universelle, il n'est pas évident que l'intérêt de la génération présente sera toujours d'accord avec celui des générations à venir. Comment donc une utilité tout idéale pourrait-elle prévaloir sur l'utilité réelle? L'essence de l'utilité, comme celle des faits, est non d'être conçue, mais d'exister, non d'être possible, mais d'être actuelle; si elle n'est plus qu'un idéal, elle n'est plus rien.

Veut-on savoir jusqu'à quel point, en attendant la société idéale, seraient garantis et stables, dans un état exclusivement utilitaire, les droits d'un individu, d'une classe, d'une fraction de la société? Voyez avec quel sérieux Bentham examine ce qu'il faudrait faire, s'il venait à être démontré que la réduction de tous les catholiques anglais en esclavage par les protestans et de tous les protestans irlandais par les catholiques assure « le plus grand bonheur du plus grand nombre d'hommes possible. » La conclusion est inévitable, « il faudrait immédiatement les réduire en esclavage. » Bentham s'empresse d'ajouter, il est vrai, que l'hypothèse est inadmissible, que le malheur des esclaves produirait un excédant de peine, que cet excédant compenserait le surplus de bonheur, etc. Supposez, pourrait-on lui répondre, qu'au lieu de réduire tous les catholiques ou tous les protestans en esclavage il ne s'agisse que d'y réduire quelques hommes, ou même simplement de supprimer secrètement un seul homme, — vous par exemple, — le genre humain ne pourrait-il, tout compte fait, avoir plus de profit que de perte, et seriez-vous bien sûr de pouvoir démontrer chiffres en main votre droit de vivre? Faible ressource pour la liberté individuelle que le hasard d'un tel calcul de profits et de pertes, auquel d'ailleurs excelle l'esprit anglais, non moins subtil dans le domaine des particularités que l'esprit allemand dans le domaine des généralités.

De même Bentham a beau soutenir au nom de l'utilité la liberté de conscience : ce droit, sauvegardé dans l'état idéal, ne serait guère plus en sûreté que les autres dans un état réel qui serait

franchement utilitaire. Pour le croyant, il y a deux utilités, celle de la terre et celle du ciel : la seconde n'est-elle pas plus importante que la première? Si ceux qui admettent une religion subordonnent tout dans un état à l'intérêt religieux, en vain Bentham et Grote pèseront les plaisirs et les peines comme ils le font dans leur livre sur *la Religion naturelle;* qu'est-ce que le salut d'un jour comparé au salut éternel, et comment réfuter l'utilitarisme de l'autre monde par des calculs d'utilité terrestre? Ce n'est peut-être pas sans raison que le souverain imaginé par Hobbes fait à son gré la vérité religieuse : il décrète que Dieu est, et Dieu est; il décrète qu'il n'y a plus de Dieu, et Dieu n'est plus.

En somme, la jurisprudence utilitaire, quel que soit le libéralisme de ses partisans modernes, tend à faire de l'individu, comme dans les sociétés antiques, le simple serviteur de l'intérêt général. Cette tendance ne se manifestera-t-elle point à la fin dans les questions sociales proprement dites, où les recherches de l'école anglaise ont été d'ailleurs si fécondes? Stuart Mill, dans son importante théorie de la propriété, oscille entre l'idée sûre du droit inhérent à la liberté même et l'idée instable d'un droit dérivant de l'intérêt social : cette oscillation ne fait que rendre sensible l'ambiguïté inhérente au principe même de l'utile. Stuart Mill accorde d'abord à l'individu un droit de propriété exclusive sur les produits de son travail personnel. La part qui revient au travail de l'individu, dit-il, « doit être respectée *absolument.* » Si l'état prive l'individu d'un de ses biens, « le droit à une compensation est *inaliénable.* » Ailleurs Stuart Mill parle de « droits sacrés, » de « droits moraux, » qui appartiennent aux hommes « en tant que créatures humaines; » ne sont-ce pas les termes de cette déclaration des droits de l'homme si vivement attaquée par Bentham? C'est sur le même principe de droit proprement dit, joint d'ailleurs à des considérations d'intérêt, que Stuart Mill fonde sa critique souvent vigoureuse de la propriété foncière, qui se distingue essentiellement selon lui des autres sortes de propriété. « Les principes précédemment posés, dit-il, ne sauraient s'appliquer à ce qui n'est pas le produit du travail, la matière première de la terre; » aucun homme n'a fait la terre; elle est donc l'héritage primitif de tout le genre humain, *the originel inheritance of all mankind.* C'est pourquoi la propriété foncière ne peut plus être « absolue » chez l'individu, comme l'est une complète création de son travail; des raisons d'utilité générale peuvent seules justifier la possession individuelle et exclusive du sol : « si la propriété privée de la terre n'est pas *utile*, elle est *injuste...* » — « Il est en quelque façon injuste qu'un homme soit venu au monde pour trouver tous les dons de la nature accaparés d'avance sans qu'il reste de place pour le nouveau-venu. » La propriété foncière a de

plus un caractère spécial où Stuart Mill voit une violation du droit commun, de l'égalité dans la liberté : elle est et ne peut pas ne pas être un monopole naturel (1). On connaît les dernières conclusions de Stuart Mill dans son *Programme of the land tenure reform association :* si l'état doit laisser intact le revenu du travail et du capital, il a le droit et le devoir d'atteindre le prix du monopole naturel ou la rente du sol proprement dite par l'établissement d'une taxe spéciale sur la propriété foncière, taxe qui restituerait à la société la part légitime de la société même dans la propriété de l'individu. Par là Stuart Mill s'efforce de prendre une position intermédiaire entre les communistes qui nient toute propriété individuelle et les économistes qui considèrent comme absolue la propriété individuelle du sol. Ainsi se manifeste chez lui cette double tendance que nous avons déjà remarquée : tantôt il invoque des raisons de droit pur pour rendre à chacun ce qui lui appartient, à l'individu ce que l'individu a créé par son travail individuel, à la société ce que la société a créé par son travail collectif et par son développement; tantôt au contraire il semble qu'au nom de l'utilité publique il va détruire la propriété ou la rendre en quelque sorte taillable et corvéable à merci. « Le droit des propriétaires à la propriété du sol, dit-il, est complétement subordonné à la police de l'état; l'état a la liberté de traiter avec la propriété territoriale selon ce qui est exigé par les intérêts généraux de la société, et même, s'il le faut, d'en agir avec la propriété tout entière comme cela a lieu pour une partie toutes les fois qu'un bill est promulgué pour la construction d'un chemin de fer ou d'une nouvelle rade. » Si la tendance utilitaire était seule, rien n'empêcherait Stuart Mill d'aboutir au communisme pur, et il ne trouve de contre-poids que dans la reconnaissance d'un droit personnel de propriété qui se fonde sur des raisons toutes morales.

Même opinion mixte et quelque peu ambiguë de Stuart Mill dans le problème du droit à l'assistance, qui suit naturellement ce-

(1) « Il y a des choses, remarque Stuart Mill, qui ne peuvent devenir articles de commerce sans devenir nécessairement articles de monopole, les chemins de fer par exemple : si la ligne de Londres à Édimbourg élevait ses prix d'une manière exagérée, pourrait-on construire une nouvelle ligne de Londres à Édimbourg pour lui faire concurrence, et le monopole n'est-il pas ici inévitable? Aussi l'état a-t-il un droit reconnu de limiter les profits et d'imposer une borne légale au prix du transport par voie ferrée. La terre, ajoute Stuart Mill, fait partie des monopoles naturels : la demande pour les terrains, en tout pays prospère, s'élève constamment, tandis que la quantité de terrains à vendre n'est susceptible que d'un accroissement très faible; de là provient la *rente,* ce surplus de revenu qui ne correspond pas à un travail du propriétaire ou à un emploi de capital par ce propriétaire, mais simplement à une augmentation spontanée de la valeur des terres sous l'influence de raisons sociales. » Du principe de Ricardo, Stuart Mill tire cette conséquence, qu'une part de la rente revient de droit à la société, et que la société en est réellement propriétaire.

lui de la propriété. Stuart Mill admet ce droit reconnu par l'acte d'Élisabeth qui établit la taxe des pauvres. La société, dit-il, est composée principalement de ceux qui vivent du travail des mains, et si ces travailleurs prêtent leur force physique pour protéger les gens qui jouissent du superflu, ils ont le droit de ne les protéger « qu'à la condition que les taxes pourvoient aux dépenses d'utilité publique; or, parmi les choses d'utilité, la subsistance du peuple est assurément la première. » Ici, comme on le voit, c'est la méthode utilitaire qui fournit les principes de la question; mais Stuart Mill semble revenir à la considération de droit quand il ajoute : « Comme personne n'est *responsable* de sa naissance, il n'est point de sacrifice pécuniaire trop grand pour ceux qui possèdent plus que le nécessaire, lorsqu'il s'agit d'assurer à tous ceux qui existent les moyens de vivre. » Toutefois ce droit à l'assistance ne saurait être absolu et inconditionnel; Stuart Mill le limite et le subordonne à un devoir corrélatif des individus. Il faut tenir compte, dit-il, des lois de la population établies par Malthus; si tout membre de la grande famille humaine a droit à une place au banquet que les efforts collectifs de son espèce ont préparé, il n'en résulte pas pour chacun « le droit d'inviter à ce banquet, sans le consentement de ses frères, des convives surnuméraires. » S'il en est qui agissent de la sorte, c'est sur la part qui leur revient que doit être prise, selon Stuart Mill, celle des nouveau-venus. « Il y a une moitié de la vérité du côté des doctrines socialistes, conclut Stuart Mill, et une moitié du côté opposé. Ces deux moitiés se rejoindront un jour. » Comment? Stuart Mill ne le dit pas.

Éliminez les considérations vraiment morales et souvent justes que Stuart Mill emprunte, ce semble, à des doctrines très différentes de l'utilitarisme, tenez-vous à sa définition primitive du droit : « un pouvoir que la société est intéressée à accorder aux individus, » vous reconnaîtrez que le principe de l'utilitarisme est identique à celui du communisme, que c'est non pas seulement la propriété du sol, mais tout droit de propriété sur un objet quelconque qui se trouve logiquement remis à l'état, que l'organisation même de la famille, où Stuart Mill voudrait cependant avec raison plus de liberté, risque d'être à la merci de la communauté, et qu'enfin une société qui peut seule nous octroyer nos droits en vue de son intérêt peut aussi au nom de ce même intérêt nous les reprendre. Si la liberté, la conscience, la naissance et la vie même des individus se trouvaient entièrement subordonnées au plus grand bonheur du plus grand nombre, si la vérité comme la justice perdaient leur titre à un respect absolu, quelle prérogative personnelle pourrait échapper au sort commun de tous les droits? Dans un état

rigoureusement utilitaire, tant que l'idéal de la société définitive ne serait pas réalisé, tout serait provisoire pour l'individu; la société présente ne lui concéderait que des droits sujets à caution, dont quelque concours particulier de circonstances pourrait toujours exiger le sacrifice; il posséderait provisoirement, il serait libre provisoirement.

IV.

Nous avons vu à l'œuvre la philosophie de l'intérêt dans cette sphère de l'état où, comme disait Platon, la justice et l'injustice se dessinent en traits dont la grandeur frappe mieux les regards. Après avoir examiné de quelle façon la société utilitaire pourrait agir envers l'individu, il nous reste à chercher comment agirait l'individu lui-même dès qu'entre son intérêt et celui des autres il y aurait conflit. Ici se pose devant l'école anglaise le problème fondamental du droit naturel sous la forme de cette inévitable alternative : ou la règle de l'intérêt particulier ou celle de l'intérêt universel; entre l'égoïsme et le désintéressement, il faut choisir.

Stuart Mill et ses partisans sont des esprits trop généreux pour qu'on puisse douter de leur choix : « La philosophie utilitaire, dit Stuart Mill, exige que l'individu placé entre son bien et celui des autres se montre aussi strictement impartial que le serait un spectateur bienveillant et désintéressé. » Ainsi s'introduit à la fin, dans la doctrine même de l'intérêt, le désintéressement dont on avait d'abord rejeté l'idée. Où Bentham ne voyait qu'une dépense infructueuse, on reconnaît une dépense nécessaire : pour épargner le bien de tous, ne faut-il pas que l'individu, le cas échéant, soit prodigue de soi? En attendant cette organisation d'une société idéale où l'individu n'aura plus besoin de se sacrifier, la philosophie utilitaire elle-même « exige » actuellement qu'il se sacrifie; pourra-t-elle, sans invoquer aucun principe moral, justifier cette exigence, et, par des raisons tirées du pur intérêt, ériger en devoir pour l'un, en droit pour l'autre le désintéressement?

Le premier mobile, le premier ressort auquel s'adressent les utilitaires pour mettre en mouvement la machine humaine, c'est le plaisir, dont l'intérêt n'est, selon le terme barbare de Bentham, que la *maximisation;* mais qu'est-ce qui fait la valeur du plaisir et l'élève vraiment au maximum? C'est qu'on en jouisse. Le plaisir dont je ne jouis pas peut avoir de la valeur pour un autre; il n'en a point pour moi. Si le plaisir seul donne aux choses leur prix et aux personnes leur droit, qui m'empêchera de chercher mon plaisir aux dépens du vôtre? Le vôtre est-il plus respectable? Qu'il soit sacré pour vous, je l'accorde; mais ce qui est sacré pour moi, c'est le mien.

Voudrez-vous me commander la dépense de mon plaisir au nom de l'arithmétique morale et par des raisons de quantité? — L'intérêt universel représente sans doute une plus grande somme de plaisir, si je fais abstraction de moi-même; mais, à mon point de vue propre, combien la chose est différente! Autant j'abandonnerai en faveur d'autrui, autant diminuera mon « avoir. » Si le caissier d'une société contribue à la bonne gestion des affaires, le trésor commun augmente; s'il détourne les fonds à son profit, le trésor commun diminue, mais à coup sûr son trésor particulier y gagne : posez en principe qu'il n'y a d'autre droit que l'intérêt transformé, quel raisonnement mathématique pourra, en cas d'impunité certaine, empêcher le caissier de fuir avec la caisse?

Vous direz que la logique, d'accord avec l'arithmétique, défend à tout membre d'une association de séparer son intérêt et l'intérêt des autres. — Oui, quand il se considère théoriquement comme membre de la société. A ce point de vue, mon intérêt se confond avec le vôtre; le bien de l'individu en général ne se distingue plus du bien général; mais je ne suis pas, moi, l'individu en général, je suis tel homme particulier, ayant son intérêt particulier et exclusif. Les logiciens même de l'école anglaise, fidèles au nominalisme traditionnel (1), nous apprennent que les règles universelles sont le pendant des fictions légales et que « le praticien sage doit toujours se guider d'après l'analyse du cas particulier. » Ainsi parle Stuart Mill dans sa *Logique inductive et déductive*. Si donc l'égoïsme individuel est illogique au point de vue des « généralités vagues, » il est seul logique au point de vue des faits positifs.

Invoquerez-vous enfin le contrat qui lie entre eux les membres de la société, et par lequel Hobbes espérait transformer le droit du plus fort dans le droit des plus nombreux? — Autant la théorie du contrat sera féconde pour l'école française, qui admet préalablement le droit de l'individu, autant elle est stérile pour une école qui ne peut donner aux contrats que l'appui de la force. S'il n'y a de précieux en soi que l'intérêt, ces mots : « vous n'avez pas le droit de violer le contrat, » signifient seulement que le plus grand intérêt est de ne pas le violer. « Dans les cas, dit Bentham, où l'engagement devient onéreux à l'une des parties, on les tient liées encore par l'utilité générale des engagemens; » mais que m'importe cette utilité *générale* des contrats, si, dans le cas présent, le contrat que j'ai accepté m'est évidemment nuisible? L'intérêt nous avait rapprochés, l'intérêt nous sépare.

La ressource qui reste aux utilitaires, c'est de demander la réalisation progressive du droit et de la société idéale, non plus à la

(1) Voyez l'*Histoire de la Philosophie en Angleterre*, par M. de Rémusat.

libre abnégation de l'individu, mais à quelque nécessité dont l'individu serait incapable de s'affranchir. On peut en effet, en s'inspirant de M. Spencer, pousser leur doctrine plus loin et plus haut. Dans ses *Principes de psychologie*, M. Spencer nous fournit les ressorts du mécanisme par lequel les penchans égoïstes et « antisociaux, » répondant à l'intérêt de l'individu, se transformeront peu à peu en penchans sympathiques et sociaux, répondant à l'intérêt du milieu social, c'est-à-dire à la justice. De même que, dans le corps de l'individu, sous les lois de l'action réflexe, un membre ressent le mal fait à un autre membre, de même dans le corps social, qui est le milieu animé où nous nous développons, nous recevons fatalement le contre-coup du tort fait à autrui. Le principe secret de tout sentiment sympathique, selon M. Spencer, c'est le sentiment égoïste correspondant dont il a besoin pour se développer. Voyez comme les gens de bonne santé, après une sérieuse maladie, deviennent plus tendres pour les malades! C'est qu'ils ont acquis les sentimens égoïstes qui, excités par sympathie, se changent en sentimens impersonnels. Ce qu'on nomme l'amour de la justice n'est peut-être que le résultat fatal d'un mécanisme analogue : le souci intéressé de ma « sphère d'activité personnelle » finit par exciter ma sympathie pour votre sphère semblable d'activité, et c'est là en effet, s'il faut en croire M. Spencer, l'origine psychologique du sentiment du droit. Le développement des sociétés passées et présentes en est à ses yeux la preuve : à l'un des extrêmes de l'histoire, nous voyons que le type de nature qui se soumet le plus facilement à l'esclavage est aussi le plus prêt à jouer, si l'occasion le sert, le rôle de tyran; dans les sociétés intermédiaires, comme la société anglaise, « la tendance croissante à repousser l'agression s'accompagne d'une tendance décroissante à l'agression de la part de ceux qui sont au pouvoir. » Enfin, à l'autre extrémité, dans la société idéale, la sympathie sera tellement universelle qu'on ne concevra même plus la possibilité d'une action contraire à l'intérêt de tous; le droit et la justice n'auront plus besoin des codes écrits par la main des hommes : les codes seront contenus dans les têtes humaines.

En attendant, l'égoïsme et la sympathie sont les deux facteurs indispensables du progrès : tantôt l'individu, avec sa concentration sur soi, tantôt la société, avec son mouvement d'expansion, remporte la victoire; cette oscillation des deux penchans antagonistes, forces attractives et forces répulsives, est le rhythme fondamental dont la formule cachée régit tous les autres phénomènes rhythmiques de nos sociétés, — offre et demande, hausse et baisse des prix, abondance et disette, naissances et morts, révolutions et réactions, guerres et paix, — alternatives sans nombre qui font la

vie du corps social, mouvantes ondulations qui ressemblent à la houle de l'océan. Cependant les lois de la mécanique universelle veulent que tout rhythme aboutisse à un équilibre final. L'individu et la société, l'intérêt de chacun et l'intérêt de tous arriveront donc nécessairement à une mutuelle harmonie. Dans l'espoir de cet avenir, résignons-nous aux oscillations présentes du rhythme; le vaisseau sur la mer s'élève et s'abaisse avec la vague, mais la force supérieure qui enfle ses voiles le fait néanmoins avancer. Tantôt le bien et le progrès, tantôt le mal et le recul, qu'importe? La rétrogradation elle-même est un moment nécessaire, quoique transitoire, du progrès; nous marchons malgré tout vers l'époque de liberté et d'égalité qui réalisera l'équilibre des tendances égoïstes et sympathiques. La même force se manifeste au commencement, au milieu et à la fin; la nécessité est le but, la nécessité est le moyen : avons-nous besoin d'une autre puissance et d'un autre droit?

Ainsi, par l'intermédiaire des plus hautes doctrines de M. Spencer, nous pouvons faire se rejoindre l'Allemagne et l'Angleterre, comme sur un même sommet atteint par diverses directions. Nous ramenons la philosophie de la force et la philosophie de l'intérêt à cette unité qu'elles avaient présentée tout d'abord dans le *Léviathan* de Hobbes; mais Léviathan, cet être gigantesque dont les individus ne sont que des parties presque imperceptibles, n'est plus seulement la société, c'est toute la nature. La science moderne a démontré que l'être qui désire vivre doit s'adapter au milieu, bien plus, qu'il s'y adapte nécessairement ou périt. L'univers est le milieu mobile auquel s'adapte l'humanité; l'humanité est le milieu auquel s'adapte l'individu; la morale individuelle et le droit public ne font qu'exprimer les progrès successifs de cet ajustement, et posent à l'espèce humaine l'alternative que toutes les autres espèces subissent : avance ou meurs.

Nous avons tenté de conduire aussi loin qu'il était possible la philosophie du droit dans l'école utilitaire. La nécessité physique et sociale, à laquelle nous avons fini par recourir, sera-t-elle en effet assez irrésistible pour suppléer au respect moral du droit en faisant franchir à l'individu la distance que son intérêt place entre lui et les autres?

Le mécanisme qui doit assurer le triomphe final des forces sympathiques et par cela même de la justice universelle peut se résumer scientifiquement en ces deux formules : dans le présent, antagonisme de l'individu et du milieu social, ou rhythme de l'égoïsme et de la sympathie; dans l'avenir, adaptation de l'individu au milieu social, ou équilibre de l'égoïsme et de la sympathie. Pour que de ce fonctionnement résulte le progrès du droit, il faut qu'au sein de l'humanité les deux facteurs subsistent l'un en face

de l'autre, et qu'il y ait même du côté des forces sympathiques un avantage propre à les faire prédominer; c'est ce qui a déjà lieu dans la société présente, c'est ce qui justifie nos espérances dans la société à venir. Cependant, si le désintéressement peut aujourd'hui lutter contre l'intérêt, si même il va l'emportant de plus en plus dans cette lutte, n'est-ce pas parce que nous avons encore foi dans la vérité de l'idée morale pour laquelle nous travaillons? Or la philosophie anglaise prend pour tâche de détruire l'illusion d'une fraternité vraiment morale comme celle d'un droit vraiment moral. Nous croyions que la sympathie digne de ce nom était un mouvement volontaire du cœur; elle nous dit que c'est seulement une forme plus raffinée de l'action réflexe : j'ai mal à votre poitrine, je suis atteint dans votre liberté, mon égoïsme souffre dans votre égoïsme. Nous croyions agir, nous ne faisons que pâtir ensemble, et l'apparente initiative qui nous conduit vers nos semblables est la même force nécessaire qui nous ramène sans cesse à nous-mêmes. Le don que l'on pense faire à autrui, on ne le fait qu'à soi. Oui sans doute, si nous étions autre chose que ce mécanisme soumis à des lois fatales, si nous avions la conscience d'une volonté capable de prendre librement notre part des souffrances d'autrui, ce serait une vraie grandeur morale et par conséquent une vraie joie de mettre tout en commun, principalement les peines, et de s'écrier avec le poète anglais : « Hommes, du moins nous sympathisons, et souffrant de concert, nous rendons nos angoisses sans nombre plus faciles à supporter par la sympathie illimitée de tous avec tous; » mais des êtres qui ne font que subir en commun une commune influence, recevoir le même choc d'une même fatalité, ne s'aiment pas plus entre eux que des instrumens qui rendent à l'unisson des accords tantôt joyeux, tantôt tristes.

Qu'importe, dira-t-on, s'il en résulte dans la société humaine, par le progrès du temps, une harmonie non moins belle que celle de la nature? — Beauté de forme, non de fond, qui disparaîtra dès qu'elle voudra se regarder elle-même. Toute illusion dissipée, pourrat-il alors rester autre chose que l'égoïsme conscient de l'un devant l'égoïsme conscient de l'autre, et, entre les deux, un intervalle infranchissable? Cette découverte du fond des choses aura bientôt changé l'attitude mutuelle des individus au sein de la société. Dès que l'opposition des intérêts, qui persiste dans la réalité en attendant l'idéal, aura révélé à l'homme ce que sa sympathie lui coûte, dès qu'il aura compris que parfois, pour se mettre en harmonie avec le milieu, pour vibrer d'accord avec l'ensemble infini ses semblables dans le présent et dans l'avenir, il faut que l'instrument se tende au point de se briser lui-même, cette réflexion de l'intelligence lui rendra, avec la possession de soi, le calme du

sentiment, et, arrêtant dès le début l'élan spontané de l'âme, ouvrira plus grand que jamais l'abîme qui séparait les personnalités. Or la doctrine utilitaire ne prétend pas être une doctrine secrète; elle ne prétend pas cacher aux membres de la société future la source de la sympathie dans l'égoïsme. Le progrès des intelligences sera donc celui de la réflexion et de l'analyse, et le progrès de la réflexion compromettra le mécanisme savant par lequel l'école anglaise espérait assurer le triomphe de la force sympathique : du jour où nous verrons que nous sommes dupes, fût-ce de notre cœur, nous ne voudrons plus l'être.

Dès lors il n'y aura plus dans la société les deux forces antagonistes dont le rhythme était nécessaire au progrès, car, la tendance sympathique ne pouvant subsister qu'à la condition de se croire opposée à la tendance égoïste, si l'un des adversaires s'aperçoit qu'il se bat contre lui-même, il s'empressera de se tourner ailleurs. Par là se modifie le problème : l'un des deux termes qui semblait opposé à l'autre est venu s'y réduire; la lutte est non plus celle de la sympathie contre l'égoïsme, mais celle de l'égoïsme contre l'égoïsme. Le surplus de force, l'avantage supérieur qui appartenait d'abord au penchant social passe du côté des penchans individuels : chacun recommence à se reconnaître comme son vrai centre à lui-même, à se chercher soi-même en profitant des autres quand ils l'aident, en leur résistant quand ils le gênent, jusqu'à ce que le plus fort ou le plus habile l'ait emporté. Or, c'est M. Spencer qui nous l'apprend, cette lutte des égoïsmes est la « caractéristique de la barbarie, » la marque infaillible à laquelle on reconnaît la prédominance des forces destructives sur les forces constitutives de la société, de la dissolution sur l'évolution. Toute poésie mise à part, l'adaptation de l'individu au milieu, sur laquelle on comptait, ne pourra ressembler qu'à l'arrangement physique déjà décrit par Montaigne quand il comparait les hommes à des cailloux qui, sous l'influence d'une agitation prolongée, se tassent d'eux-mêmes, se polissent mutuellement, se disposent en couches hiérarchiques, la foule des petits en bas, quelques gros par-dessus. Ajoutons qu'à force de les agiter et de les user l'un contre l'autre on finirait peut-être par les ramener à la même grosseur : voilà l'égalité et la fraternité d'une société régie par des lois purement mécaniques et purement utilitaires; enfin, en poursuivant pendant un temps indéfini, on verrait le tout se réduire en poussière : image de la dissolution qui attendrait une société livrée au seul choc des égoïsmes.

Cette dissolution ne se ferait du reste que peu à peu ; les lois de mécanique sociale précédemment exposées continueraient de produire leurs effets, mais elles fonctionneraient en sens inverse du résultat qu'on espérait obtenir. Au lieu d'un rhythme ascendant,

grâce auquel une société attirée par l'idée morale du droit élèverait peu à peu ses institutions à la hauteur de sa pensée, on aurait le rhythme descendant d'une société qui revient peu à peu de l'illusion du désintéressement, et qui, renonçant à s'élever sans cesse au-dessus d'elle-même, retombe sur soi; rhythme de la décadence plutôt que du progrès, ou peut-être, ce qui est étrange à dire, de la décadence morale dans le progrès scientifique. Ce dernier progrès lui-même, qui suppose les spéculations les plus éloignées de la pratique, s'arrêterait sans doute, et la préoccupation d'une science purement utilitaire finirait par rendre la science même immobile; à force d'attacher, selon le précepte de Bacon, des poids de plomb à la pensée, on lui ferait perdre ses ailes. Cette chute aurait-elle un terme, et ce rhythme d'affaissement aboutirait-il à un équilibre final? Peut-être, mais à coup sûr ce ne serait plus celui que nous voulions atteindre : harmonie des intérêts par la sympathie de tous avec tous. Si quelque chose de régulier pouvait sortir de cette longue agitation humaine, ce serait seulement ce que Bentham demandait : « régularisation de l'égoïsme. » Encore est-il douteux qu'une règle vraiment stable pût sortir d'un jeu de sentimens qui consistent à rejeter toute règle morale. Si nos mécanismes artificiels finissent toujours par l'équilibre et le repos, il n'en est pas ainsi dans la nature, qui partout a réalisé le mouvement perpétuel, et qui n'accepterait le repos que si elle avait atteint la perfection. — Il faut, disions-nous, que l'espèce humaine, comme les autres, avance ou meure; mais qui nous assure qu'en effet l'humanité, si elle ne réalise que l'idée encore inférieure de l'intérêt, ne doit pas un jour, semblable à ces espèces qui n'ont mérité qu'une existence provisoire, disparaître de l'univers? Si nous voulons vivre, ce que nous devons réaliser en nous et autour de nous, n'est-ce point un idéal supérieur et pour ainsi dire plus digne d'éternité?

Ici se pose de nouveau, et d'une manière inévitable, cette dernière question que nous avions réservée, de laquelle tout dépend au fond, à laquelle tout revient aboutir. Pour que la société conforme au droit, qui selon l'école utilitaire doit combler la distance entre les individus, soit réalisée par eux, il faut qu'ils la désirent; mais, pour qu'ils la désirent, il faut qu'elle apparaisse comme vraiment désirable, et même comme le plus haut objet des désirs de l'humanité; l'est-elle donc en définitive?

Depuis l'époque où Mill avait lu pour la première fois Bentham, nous savons quel était le but de sa vie : « réformer le monde. » Un jour il lui arriva de se poser à lui-même directement cette question : « suppose que tous les objets voulus par toi se réalisent, que tous les changemens désirés par toi dans les institutions et dans les opinions soient entièrement accomplis en cet instant même, éprou-

veras-tu une grande joie, seras-tu heureux? — Non, me répondit nettement une voix intérieure à laquelle je ne pouvais résister; je me sentis défaillir : toutes les fondations sur lesquelles ma vie était construite s'écroulèrent. » En proie dès lors à un long découragement, il se demandait s'il pouvait continuer à vivre, si même il était tenu de vivre. « Il n'est pas possible, répondais-je, que j'y puisse résister plus d'un an. Pourtant, avant que la moitié de ce temps fût écoulée, un rayon de soleil brilla dans mes ténèbres. » Il est un art dont l'effet le plus précieux, et par lequel il surpasse peut-être tous les autres, est d'exciter l'enthousiasme « en faisant monter encore le ton de nos sentimens les plus élevés; » dans l'admiration désintéressée des chefs-d'œuvre de la musique, Stuart Mill trouvait déjà quelque adoucissement à son dégoût de l'existence; mais ce qui mit fin à sa longue crise, ce fut une émotion toute morale. Lisant par hasard les *Mémoires* de Marmontel, il arrive à ce passage où l'auteur raconte avec simplicité l'inspiration vraiment héroïque qu'il eut au lit de mort de son père. « Une image vivante de cette scène, dit Stuart Mill, passa devant moi, je fus ému jusqu'aux larmes; dès ce moment le poids qui m'accablait fut allégé. » Dès ce moment aussi se modifièrent ses idées sur le bonheur que doit réaliser la société humaine : les plaisirs de la vie, quand on les cueille en passant, suffisent bien pour la rendre agréable; mais essayez d'en faire le but principal de l'existence, ils ne supportent pas l'examen. « Demandez-vous si vous êtes heureux, et vous cessez de l'être. Pour être heureux, il n'est qu'un seul moyen : prendre pour but de la vie non le bonheur, mais quelque fin étrangère au bonheur. » Comment Stuart Mill ne s'aperçut-il pas que, du jour où ces réflexions avaient comme renouvelé son esprit, il avait dépassé la doctrine utilitaire de toute la distance qui sépare le désintéressement de l'intérêt? Au lieu d'accuser cette doctrine de ses découragemens, il accuse ce qu'il appelle « la force dissolvante de l'analyse. » La réflexion, dit-il, tue le sentiment. — Non, la réflexion ne détruit que les sentimens faux et les faux systèmes; mais là où est la vérité on peut porter sans crainte la lumière : plus on l'éclaire et la regarde en face, plus elle apparaît ce qu'elle est, belle et digne d'être aimée. Cet amour de la justice qui aurait besoin des ténèbres, cet amour plus apparent que réel de l'humanité, sympathie instable, que suffirait à mettre en fuite la clarté intérieure, est-ce là le véritable amour?

La question que Stuart Mill s'adressait à lui-même, on pourrait l'appliquer à l'humanité entière : supposez qu'elle ait atteint ce bonheur sans moralité, cet équilibre avec le milieu extérieur et avec la nature même, où les utilitaires placent sa perfection, éprouvera-t-elle une grande joie et sera-t-elle vraiment heureuse? Si fort

est le penchant des hommes pour la vérité, qu'ils ne veulent pas plus d'un bonheur faux que d'un amour aveugle. « En toute autre chose, disait Platon, nous pouvons nous contenter de l'apparence, mais quand il s'agit du bien, ce que nous voulons, c'est le bien même en sa vérité. » Ce bien vrai, une société utilitaire s'apercevrait qu'elle ne le possède pas. Représentons-nous l'humanité entièrement absorbée par la recherche des jouissances et entièrement satisfaite dans cette recherche même, réalisant ainsi en sa plénitude tout ce que peut contenir l'idée de l'utile et trouvant enfin la paix dans l'équilibre des intérêts réconciliés. On nous dit que nous sommes alors en présence de « l'humanité définitive, » qui ne fait plus qu'un avec la nature entière, et que le règne du droit est réalisé; mais c'est en vain qu'on veut arrêter là l'essor de nos désirs : nous pouvons toujours dépasser cette humanité par la pensée, et la nature même demeure toujours inférieure à notre propre conscience. Dans la cité parfaite des utilitaires sommes-nous libres? Non, nous n'avons qu'une liberté extérieure qui ne nous donne pas la conscience de notre dignité intime. Sommes-nous égaux? Non, l'égalité matérielle des « parts de jouissance » dans la répartition sociale ne remplace point l'égalité de droit et de respect entre les personnes. Sommes-nous frères? Non, nous pouvons agir comme si nous nous aimions; nous ne pouvons nous aimer : l'être soumis à des lois fatales, n'ayant pas de volonté à lui, ne saurait avoir de bienveillance pour les autres; n'ayant point la possession de soi, il ne peut faire le don de soi. Selon l'école anglaise, la seule nécessité de la nature suffit à faire sortir de la chaleur solaire les forces minérales, de celles-ci les forces vitales, de celles-ci les forces humaines, de celles-ci la société, qui, en dernière analyse, n'est qu'une transformation du soleil; si cette conception a sa grandeur, s'il est beau que le rayonnement de la lumière, grâce aux lois simples et fécondes du mouvement, soit devenu le rayonnement de la pensée, il serait plus beau encore, au lieu de cette existence et de cette splendeur empruntées au dehors, que la liberté morale, mettant en chacun de nous un foyer d'action personnelle, nous permît de vouloir par notre propre initiative, de briller par notre propre éclat, d'aimer par notre propre élan. Que tout espoir nous soit enlevé de cette vie vraiment libre dans un milieu libre, que les utilitaires parviennent à nous démontrer leur théorie, qu'ils persuadent à l'humanité qu'en épuisant l'idée de l'utile elle a épuisé sa propre puissance, atteint la plénitude de sa nature, réalisé la justice même : le dégoût de l'existence finira par envahir les âmes; la société entière, contrainte de renoncer à ce qu'elle est obligée de vouloir, sentira peser sur elle cette maladie morale fréquente dans les pays trop exclusivement préoccupés des intérêts matériels, cette tristesse misanthropique

qui, rendant insupportable la vue de l'égoïsme humain, entraîne l'esprit à chercher partout quelque chose de meilleur qui semble partout lui échapper.

La vraie félicité que tout homme poursuit est plus indépendante de la nature extérieure et même de la vie sociale que ne semblent le croire les philosophes utilitaires : elle a son principe en nous. Le rhythme incessant de la vie, qui entraîne la société entière, est aussi plus intime à l'individu : c'est l'effort sans cesse renouvelé par lequel, nous trouvant toujours au-dessous de nous-mêmes, nous nous élevons toujours plus haut que nous. Si le bonheur a pour condition « l'ajustement de l'être à son milieu extérieur, » une condition bien plus essentielle encore est l'ajustement de l'être à ce milieu intérieur qui est sa propre pensée concevant l'idéale justice; si toute joie vient de l'harmonie et de l'équilibre, l'harmonie par excellence est celle de l'être avec soi et par cela même avec les autres; l'équilibre vraiment final est l'union de la volonté avec l'idée la plus haute à laquelle elle aspire. Or cette idée, loin d'être celle de l'intérêt, est au contraire celle du désintéressement absolu. La perfection sociale digne de ce nom serait donc une harmonie non plus fatale, mais volontaire, de l'homme avec l'humanité à venir dont il porte en soi la pensée, et dès à présent avec l'humanité réelle au milieu de laquelle son activité se développe. La distance qui sépare chaque homme et de cette société à venir et des autres hommes présens devant lui, aucune transformation fatale de forces ou d'intérêts ne saurait la lui faire franchir : les moyens iraient contre le but, qui est le désintéressement et la liberté même. La philosophie utilitaire du droit nous laisse en présence de cette idée qu'elle déclare impossible, et que nous ne pouvons cependant ne pas désirer : le bonheur échappe en définitive à ceux qui n'ont voulu poursuivre que le bonheur.

Ainsi reparaît ce passage infranchissable auquel se trouvent amenés tous les systèmes qui cherchent le fondement de l'ordre social non dans le domaine de la liberté, mais dans celui de la nécessité et des formes diverses du déterminisme : force ou intérêt. Si l'homme n'est conduit que par des fatalités de toute sorte, il arrivera toujours un moment où le moi se verra arrêté devant autrui, devant l'humanité entière : c'est l'équivalent, dans l'ordre social et juridique, de cet autre passage qu'on rencontre dans l'ordre métaphysique et que la langue abstraite de la philosophie nomme la transition du moi au non-moi, du personnel à l'impersonnel. Tant que les systèmes ne sont pas venus jusque-là, ils peuvent à la rigueur se soutenir; nous avons vu la philosophie de la force arriver au bord de cette espèce de vide, et la philosophie de l'intérêt à son tour est devant ce dernier pas : elle n'a pu démontrer que vous et moi nous sommes

un par l'intérêt, et pourtant il faut que nous soyons un dans la justice. Quelques perfectionnemens que l'organisation sociale reçoive de la jurisprudence et de la politique, nous restons toujours dépendans de besoins qui se contredisent et éclatent en conflits; nous restons matériellement distincts les uns des autres, nous sommes opposés, nous sommes ennemis. Je ne puis être identifié à vous que par moi-même. Aussi est-ce avec raison que l'école française demandera à l'immédiate action de la liberté morale la solution que l'école anglaise cherche encore dans les développemens successifs de la fatalité physique. Il faut qu'en moi je trouve une puissance qui dépasse mon organisme, c'est-à-dire au fond mon égoïsme, et qui puisse combler la distance de moi à autrui : ce désintéressement est l'essence de ma liberté. Ce n'est pas tout : pour supprimer l'intervalle laissé par les intérêts, il ne suffit point qu'il y ait liberté en moi, il faut qu'il y ait aussi liberté en vous. Si, de l'autre côté de ce vide où finit ma personnalité et où la vôtre commence, il n'y avait encore que la tyrannie du besoin, si votre nature n'était qu'égoïsme, qu'y aurait-il en vous qui pût à mon égard vous conférer un droit, et comment répondre à la question que faisait Hobbes : pourquoi suivrais-je votre bon plaisir plutôt que le mien?

L'école anglaise aura beau perfectionner l'intérêt, elle n'en fera jamais une règle de désintéressement, un principe de droit. Sans doute, en me désintéressant, je me fais encore un intérêt de votre intérêt propre : on peut l'accorder à Stuart Mill et à M. Spencer; mais c'est volontairement que votre bien devient mon bien. Je ne veux pas votre bien parce que l'organisation sociale en a fait le mien : là réside l'utopie de l'école anglaise; mais votre bien devient le mien parce que je le veux, et à ce prix pourra s'accomplir la réorganisation de la société. Cet intérêt que nous nous faisons spontanément à nous-mêmes peut seul mettre un terme à toutes ces collisions soit entre individus, soit entre nations, dont les philosophes contemporains de la Grande-Bretagne voudraient hâter la fin en faisant sortir de l'égoïsme même la sympathie et la justice. Peuples ou hommes, l'égoïsme personnel nous ramènera toujours les uns en face des autres comme des adversaires prêts à la lutte; mais, dans l'imminence d'un choc inévitable, demandant enfin à l'initiative de nos volontés ce que nulle sympathie purement fatale, ce que nulle contrainte sociale ou physique n'avait pu produire, et élevant au-dessus de nous tous, comme une règle proposée à l'humanité entière, l'idée d'un droit moral, ou, selon l'expression chère aux Anglais, d'une « loyauté » supérieure à l'intérêt et à la force, vous me tendez la main, je vous tends la mienne : c'est librement que nous nous sommes unis.

ALFRED FOUILLÉE.

LORD RUSSELL

I. *Recollections and suggestions*, 1813-1873, by John Earl Russell, Londres 1875. — II. *The English Government and Constitution*, by John Earl Russell, Londres 1872. — III. *Speeches and Despatches*, Londres 1870.

I.

Tous ceux qui ont été en Angleterre connaissent le beau parc de Richmond. La reine donne à qui elle veut la jouissance des rares maisons qui s'y trouvent : l'une est habitée par le savant professeur Owen, le Cuvier de l'Angleterre; une autre sert depuis de longues années déjà de séjour à lord Russell. On ne peut imaginer de demeure plus modeste, plus simplement meublée; le luxe est tout entier dans une vue admirable sur la Tamise qui trace un grand croissant à travers les prés et les parcs qui en bordent la rive. On voit au milieu des pins d'Italie, des ormes, des cèdres, le château de Ham où se trama la *Cabale*, des villas, des jardins, mais tous les détails se perdent dans la douce impression de cette immense mer de verdure qui va jusqu'à l'horizon vaporeux. C'est là, dans ce calme et ce grand silence, que lord Russell achève une vie qui a été tout entière consacrée aux affaires publiques; l'été, le dimanche, son jardin devient une sorte de salon où le monde diplomatique est encore assidu. Le vieux lord, toujours vert et souriant, d'air à la fois aimable et un peu narquois, y parle volontiers politique; les oiseaux l'accompagnent de leurs notes aiguës, les enfans jouent autour de lui sans troubler ses argumens, les dames causent, et l'insecte bourdonne. Tout respire une douce sérénité. Il faut presque faire un effort d'esprit pour se persuader qu'on a devant soi un des hommes qui ont tenu le sort de l'Angleterre dans leurs mains, si l'on ne sentait dans la moindre de ses paroles l'homme habitué à exercer l'autorité et à mener les grandes affaires, l'assu-

rance tranquille, qui n'est point de la hauteur, de quelqu'un qui se croit aussi naturellement destiné à gouverner que d'autres à labourer, une netteté de vues et d'expression extraordinaire, cet art, propre à ceux qui ont vu beaucoup de choses, de condenser et concentrer toute question particulière sur un point qui en devient le nœud. Dans le caractère de lord Russell, il y a comme une note qui domine toutes les autres. On ne peut s'empêcher d'en recevoir l'impression : c'est le courage. La vaillance du premier *Roussel*, qui arriva avec les bandes de Guillaume le Conquérant (*Rüssell* viendrait de ce nom, c'est du moins ce que j'ai entendu supposer par lord Russell), est restée vierge dans ses descendans. Il y a toujours eu dans le ton de lord Russell une résolution qui allait facilement jusqu'à l'imprudence. Sidney Smith disait de lui qu'il ne doutait de rien, et que, si on lui donnait le commandement de la flotte de la Manche, il le prendrait sur-le-champ. Son caractère a la transparence du cristal : on en aperçoit du premier coup les qualités et les défauts. Il a été dans sa génération le représentant le plus naïf, je voudrais donner ici à ce mot le sens d'un éloge, de cette aristocratie politique anglaise qui veut faire le bonheur du peuple, et qui forcerait volontiers l'univers entier à travailler à la grandeur de l'Angleterre. Dans ce rôle, il a apporté une parfaite sincérité, une ardeur de néophyte qui étonne chez un homme né dans la pourpre sénatoriale. Il a traversé une longue vie en tenant toujours à la main son fil conducteur, la constitution de l'Angleterre. Cette constitution est pour lui le commencement et la fin de la sagesse : c'est sa bible politique. L'église anglicane, à laquelle il appartient, ne lui semble elle-même qu'une partie de l'état anglais. Il est profondément *érastien*, pour employer une expression favorite de nos voisins. Il considère l'*établissement* comme une partie essentielle de cet admirable ensemble de conventions, de contrats, de devoirs et droits qui est le piédestal de la statue anglaise. Dans un temps où presque tous les hommes sont comme des monnaies usées qui passent de main en main, la physionomie de lord Russell fait l'effet d'une de ces médailles où le dessin est un peu simple, mais dont le relief est vigoureux, et le métal sonne clair.

Lord John Russell est né en 1794; il ne fut pas élevé, comme la plupart des jeunes gens de bonne maison, à Eton, puis à l'université. Sa santé était délicate, et sa belle-mère, la duchesse de Bedford, l'envoya d'abord chez le révérend M. Smith, à Woodesbury, dans le Kent. Il y fit ses études en compagnie du comte de Clare, du duc de Leinster, de son frère lord William Fitzgerald, et de quelques autres jeunes gens. En 1808, lord et lady Holland lui proposèrent de les accompagner dans un voyage en Espagne. Il épousa avec l'ardeur de son âge la cause espagnole; il revint en Angleterre en 1809, mais

retourna l'année suivante en Espagne, et il eut l'occasion de se rendre avec son frère, lord William Russell, au quartier-général de lord Wellington, qui occupait alors les lignes de Torres-Vedras. « Je n'ai jamais été plus saisi, dit-il, que par le spectacle physique, militaire et politique qui se déroulait devant moi. Sur la hauteur la plus élevée, et dominant tout le pays, était le général anglais, avec ses yeux perçans et inquisiteurs comme ceux d'un aigle, une contenance pleine d'espoir et de joie intelligente, décelant avec une perception rapide chaque mouvement des troupes, chaque changement dans toute l'étendue de l'horizon. De chaque côté du fort de Sobral étaient les retranchemens des alliés, avec leurs canons brillans, et animés par les troupes qui formaient la garnison de cette importante position. A gauche, les falaises s'élevaient doucement, et la ligne de Torres-Vedras se montrait au loin. Sous nos pieds, sur une grande étendue de coteaux et de vallons, d'éminences et de plaines, étaient les positions de l'armée française. Les villages étaient pleins de soldats; les ailes blanches des moulins à vent portugais tournaient rapidement pour fournir de la farine à l'armée d'invasion. C'est là qu'était l'avant-garde des légions conquérantes de la France; ici la barrière vivante de l'Angleterre, de l'Espagne, du Portugal, se préparait à arrêter le flot destructeur et à préserver du déluge la liberté et l'indépendance de trois nations armées. Ce spectacle me remplit d'admiration, de confiance et d'espoir. » Il ne devait jamais l'oublier : toute sa vie, le nom de Bonaparte excita en lui une colère mêlée de fierté. Jamais il ne partagea l'enthousiasme de certains whigs pour celui qui avait promené ses aigles dans toute l'Europe et défié l'Angleterre.

Après avoir achevé ses études à Édimbourg chez le professeur Playfair, « le plus noble, le plus droit, le plus bienveillant et le plus libéral des philosophes, » il retourna encore en Espagne. Cette fois il visita lord Wellington à son quartier-général dans les Pyrénées, non plus acculé comme un animal aux abois, mais prêt à porter l'invasion en France. Il admire la discipline de l'armée, le calme du chef, cette âme ferme dont il dit comme Ovide, en parlant de Cadmus prêt à rencontrer le dragon :

Teloque animus præstantior ullo.

Il était sur le point d'entreprendre un long voyage à Constantinople et en Russie, quand il reçut de son père une lettre qui lui annonçait que le député de Tavistock était mort, et qu'il allait lui donner son siége à la chambre des communes. A cette époque, les grandes familles avaient encore de véritables bénéfices parlementaires, et lord John fut ainsi nommé député à l'âge de dix-neuf ans, un mois avant d'arriver à sa majorité. L'année suivante, nous le trouvons

en Italie, et il a l'idée d'aller voir le dragon à l'île d'Elbe. L'empereur le reçut avec bonté; « il était en uniforme, habit vert, culotte blanche, bas de soie. Je fus très frappé de sa contenance; des yeux couleur de boue, une expression de ruse; les beaux traits popularisés par les bustes et les monnaies, un sourire très agréable et très séduisant. » Ils causèrent pendant plus d'une heure : l'empereur semblait inquiet du sort qui lui serait fait; il voulut savoir ce que pensait lord Holland de la situation de la France. Il demanda plusieurs fois si l'armée était contente, fit beaucoup de questions sur lord Wellington. Il avait de grands plans pour l'Espagne, mais n'avait pas eu le temps de les exécuter.

Après Waterloo, lord John est encore un homme du monde plutôt qu'un homme politique. Il fait la connaissance de Byron, qu'il appelle un « fanfaron de vices. » Il dit en passant, à propos de lui, que Moore aurait bien fait de ne pas détruire les mémoires du grand poète, dont il a écrit la biographie. Il les a lus, et n'y a rien trouvé qui outrageât la morale; d'autre part, ces mémoires ne contenaient rien de bien intéressant. Il parle seulement d'une description poétique de la baie du Pirée, où Byron avait coutume de se baigner.

L'Angleterre, revenue de son grand émoi, cherchait des voies nouvelles. Les tories, oubliant la sage politique suivie par Pitt de 1784 à 1792, étaient hostiles à toute réforme, et Mme de Staël n'aurait plus pu dire d'eux que « les tories d'Angleterre sont les whigs de l'Europe. » Fidèle aux traditions de sa race, Russell épousa ce que toute sa vie il nomma la cause de la liberté civile et religieuse dans le monde. Les efforts des libéraux, sans être encore bien systématiques, se portaient sur trois points : l'abolition des droits prohibitifs et protecteurs, le rappel de toutes les lois qui consacraient des inégalités civiles ou politiques au détriment des catholiques et des dissidens, la réforme parlementaire. L'état de l'Irlande était aussi fait pour leur donner de continuelles inquiétudes. Ce beau rêve de libre échange, de pacification de l'Irlande, de tolérance et de réforme, avait été fait par Pitt et interrompu par de terribles événemens. Les passions conservatrices, exaltées par la victoire de Waterloo, encore bandées et défiantes, repoussaient toutes les idées nouvelles comme un fruit empoisonné de l'esprit révolutionnaire. Les tories étaient enfermés dans le pouvoir comme dans un château-fort, et ne voulaient pas abaisser les ponts-levis. Lord Liverpool, « un homme d'une intelligence très modérée, » dit lord Russell, était hostile à la réforme parlementaire et ne voulait pas entendre parler de catholiques en place ou dans les communes. Castlereagh avait quelque sympathie pour l'Irlande, mais il n'osait la faire voir. lord Russell parle avec un mépris mal déguisé de cet « orateur diffus, qui garnissait ses discours de métaphores obscures. » Canning

était un adversaire véhément de la réforme parlementaire; Peel était très hostile aux catholiques.

L'opposition avait pour chef lord Grey. Il avait lutté à côté de M. Fox pendant la guerre; esprit noble et généreux, il aspirait à rendre aux catholiques leurs droits et à élargir la base trop étroite de la représentation nationale; mais il n'avait que peu d'adhérens, et il avait encore perdu une partie de sa force en passant dans la chambre des lords. Dans les rangs même des whigs, on ne s'entendait guère sur la réforme. Les « grandes familles » n'étaient pas pressées de faire abandon des bourgs pourris. Lord Russell quitta la chambre pendant une année pour des motifs de santé; il y rentra en 1812, et l'année suivante il parla sur la réforme électorale. Le droit de faire des lois pour la nation était devenu vénal. On citait un noble lord allant à la chasse, suivi de sept députés de son choix. Partout les maîtres de la terre dictaient les choix des électeurs. Un siége pour la session entière s'achetait 6,000 livres sterling. On vendait des colléges au gouvernement contre des honneurs, des places. Lord Russell, qui, à la mode anglaise, s'égarait peu dans les théories générales, demanda à la chambre d'enlever au bourg pourri de Grampound la franchise électorale et de la donner à Leeds, la ville voisine. C'était, suivant le mot d'Alexandre Baring, ôter la représentation au champ d'avoine et la donner aux couches de houille. Ce cas particulier embrassait, pour ainsi dire, toute la question de la réforme. La corruption de Grampound fut si bien démontrée que le bill de lord Russell fut voté par les communes; mais les lords refusèrent, en ratifiant la condamnation de Grampound, de donner un député à Leeds.

En 1822, il revint à la charge; il demanda qu'on augmentât la représentation des comtés et des grandes villes. Canning lui-même lui répondit; il le pria, dans des termes empreints d'une grande solennité, de retirer sa motion et de ne pas déranger cet heureux équilibre de forces qui avait permis à l'Angleterre de grandir au milieu de perpétuels dangers. Canning arriva peu après aux affaires; il occupa le pays de questions extérieures; il enthousiasma le peuple par ses éloquens encouragemens aux amis de la liberté en Europe et dans le Nouveau-Monde. Il ne plaisait pas à l'Angleterre de rester liée à jamais à ses auxiliaires de 1815 : la victoire ne lui eût pas semblé assez complète, si elle n'eût morigéné ses alliés et tourmenté les Bourbons, qu'elle avait aidé à remettre sur le trône. Elle cherchait partout de l'œil des ouvriers en ruines travaillant à la démolition de la vieille Europe.

Chateaubriand tint tête à Canning : il enjamba les Pyrénées et voulut brûler de la poudre sous le drapeau blanc. « Les premières

mesures de Canning, dit lord Russell, au sujet de l'invasion de l'Espagne, n'étaient pas et ne pouvaient pas être efficaces; mais dans mon opinion elles ne méritaient aucune censure. Je ne pus donc m'associer à une motion faite contre ces mesures, et je quittai la chambre à cette occasion. » Le ministère de lord Liverpool finit en 1827 par la maladie et la mort de ce ministre. Jamais hommes plus médiocres n'avaient assisté à de plus grandes choses. Quand Canning fut nommé premier ministre, six de ses collègues l'abandonnèrent; les tories intolérans virent avec appréhension arriver au pouvoir un homme d'état qui voulait accorder l'égalité civile et politique aux catholiques. Les clercs et les commis du cabinet de lord Liverpool se jetèrent sur lui avec une fureur sauvage; Canning, ardent, sensible à la moindre piqûre, s'usa en luttant contre son propre parti. Il mourut en 1827 à Chiswick. Le duc de Wellington refit un cabinet, et M. Peel devint le nouveau *leader* de la chambre des communes.

Russell présenta le 28 février 1828 une motion pour abroger les actes passés sous le règne de Charles II, en vertu desquels on ne pouvait admettre à aucune charge publique, aucune fonction civile ou militaire, ni donner place dans aucune corporation à quiconque n'aurait point reçu le sacrement conformément au rite de l'église d'Angleterre (*corporation and test acts*). Les tories se divisèrent sur cette question, et une majorité de 44 voix se prononça en faveur de la tolérance malgré la résistance de Peel, de lord Palmerston et de Huskisson. La loi fut agréée par la chambre des lords, à une condition cependant : lord Russell avait consenti à mettre dans la formule du serment ces mots : *sur la vraie foi d'un chrétien*, de façon à exclure les israélites. A ce propos, lord Russell raconte que quelqu'un dit à lord Lyndhurst que, sans ces mots, un juif pouvait devenir chancelier. « Je n'y verrais pas de mal, répondit Lyndhurst, David eût fait un excellent chancelier. » Cette formule d'exclusion devait subsister jusqu'en 1868.

Peel resta au pouvoir après sa défaite; la majorité, un moment divisée, lui était demeurée fidèle; il sentit pourtant qu'un vent nouveau commençait à souffler, et le règne des tories, qui durait depuis soixante ans, était sur le point de cesser. La révolution de juillet et le soulèvement de la Belgique donnèrent aux libéraux anglais une confiance nouvelle. Le gouvernement du duc de Wellington se laissa choir plutôt qu'il ne fut battu, et le roi, malgré ses répugnances, fut obligé d'appeler lord Grey. On offrit à lord Russell le ministère de la guerre; son frère, le marquis de Tavistock, qui plus tard succéda au titre du duc de Bedford, supplia qu'on ne lui donnât point cette lourde charge à cause de sa santé délicate; il prit

le poste de payeur-général. Lord Grey s'adjoignit lord Palmerston, il donna les sceaux à M. Brougham, redouté des tories pour sa fougueuse éloquence. Le poste de payeur-général était devenu une vraie sinécure. Russell raconte qu'il n'usa qu'une fois de son autorité, pour faire donner de petits jardins à 70 vieux soldats, — une preuve, lui dit le gouverneur de l'hôpital de Chelsea, qu'il ne connaissait guère les goûts militaires. Lord Russell n'était occupé que du projet de réforme, que lord Grey l'avait invité à rédiger secrètement avec Graham, premier lord de l'amirauté, et lord Duncannon, commissaire des eaux et forêts. Le plan de lord Russell, en dix articles, enlevait en somme le droit de représentation à 150 bourgs vénaux ou trop visiblement dépendans. Il accordait une représentation à 18 grandes villes et augmentait celle de Londres. Il élargissait le corps électoral. Le 2 mars 1831, lord Russell lut son projet à la chambre des communes : la curiosité était au comble, et l'effet fut prodigieux; on se figure la consternation de tous les députés qui perdaient leur collége. Il sembla aux tories que l'Angleterre était en ruines et allait se jeter la tête baissée dans le gouffre de la révolution. Chacun regardait Peel, car il tenait pour ainsi dire dans ses mains le sort du parti conservateur; mais son visage ne trahit aucune émotion. Beaucoup de whigs étaient effrayés de l'audace du gouvernement. Les radicaux seuls étaient dans la joie.

A la seconde lecture, il y eut une majorité d'une voix seulement en faveur du gouvernement. Peel avait attaqué le projet, mais on avait remarqué sa froideur, sa réserve. Les ministres résolurent de faire appel au pays et demandèrent au roi de prononcer la dissolution. Guillaume IV y consentit, et, quand on vint lui dire que les chevaux isabelle qui, suivant la tradition, doivent conduire le souverain à la chambre n'étaient pas prêts, il se mit en colère et dit : « J'irai, s'il le faut, en fiacre. » Peel était à la tribune, parlant contre la dissolution, quand on entendit le canon de la Tour. Les députés furent mandés à la chambre des lords, et le roi prononça la dissolution. « L'Irlande restera-t-elle tranquille? dit Russell en sortant à O'Connell. — Parfaitement tranquille. »

Le besoin de la réforme était si vivement senti dans le pays que le corps électoral, à qui on allait enlever ses priviléges, nomma des députés réformistes. La nouvelle chambre donna au projet de lord Russell une majorité de 136 voix. La discussion de la loi dura quarante nuits, et lord Russell fut chaque nuit à son poste. La loi fut portée aux lords : elle y fut rejetée par 41 voix après cinq jours de débats éloquens. Brougham se surpassa; il montra aux lords, dans les unions réformistes qui naissaient sur tous les points du royaume, les instrumens possibles d'une révolution sociale : « Ces figures de stature inconnue, de forme étrange, ces formes monstrueuses et mena-

çantes, » qu'il faisait paraître sous leurs yeux, ne réussirent pas à les terrifier. Londres resta calme; mais à Bristol il y eut un soulèvement très sanglant, accompagné des plus graves désordres. Des dragons chargèrent les mineurs et en tuèrent un grand nombre. Lord Grey négocia avec les tories par l'intermédiaire de lord Palmerston et de lord Wharncliffe; on chercha à se mettre d'accord sur cette base : on augmenterait la représentation des intérêts manufacturiers et commerciaux; on laisserait la prépondérance à l'intérêt territorial. Le 13 décembre 1831, lord Russell présenta de nouveau son projet, un peu amendé; un grand nombre de whigs étaient disposés à l'amender encore davantage, mais comment viendrait-on à bout de la résistance des lords? Faudrait-il faire une sorte de coup d'état en créant sur-le-champ une centaine de pairies? Le roi répugnait à une mesure aussi extrême. A la seconde lecture, la loi électorale fut votée par les lords à la majorité de 7 voix. Lord Grey avait tout fait pour gagner les tories à sa cause; il insinua qu'il n'aurait pas recours à la création de nouvelles pairies avant de recommander au roi une nouvelle dissolution. A la troisième lecture, lord Lyndhurst réussit pourtant à faire adopter une clause qui annulait en quelque sorte le vote précédent : les dix-sept pairs qui avaient suivi un moment lord Grey rentrèrent dans les rangs conservateurs, et tout fut remis en question. Dès le lendemain, lord Grey et Brougham se rendirent à Windsor et proposèrent au roi de faire cinquante pairs; s'il ne pouvait s'y résoudre, ils offraient la démission du cabinet. Le roi réfléchit vingt-quatre heures et accepta la démission.

Les tories furent promptement ensevelis dans leur triomphe. Peel refusa de faire un ministère; il était de ces politiques qui ne précipitent pas, qui arrêtent plutôt les événemens, mais qui ne s'obstinent pas dans les causes perdues. Le roi avait un ministre toujours prêt dans le duc de Wellington, qui acceptait le pouvoir comme un poste de bataille. Le duc essaya en vain de composer un cabinet; il se heurta d'une part contre ceux de ses amis qui étaient secrètement enclins à toutes les concessions et ceux qui n'en voulaient faire aucune. Le roi, qui se croyait délivré des whigs, fut obligé de les reprendre. Lord Grey n'abusa pas de sa victoire; il fut convenu que l'opposition des lords s'effacerait, qu'on ne ferait pas de nouvelles pairies, qu'on ménagerait autant que possible l'orgueil de la chambre haute. Les tories se consolèrent d'une défaite qui cette fois était définitive en admirant à tour de rôle le duc et Peel, l'un pour avoir accepté le pouvoir et l'autre pour l'avoir refusé.

La loi qui sortit de ces longs conflits ôta la franchise à cinquante-six bourgs qui avaient cent onze députés, et elle condamna trente bourgs qui avaient soixante députés à en perdre la moitié. Ces chiffres différaient fort peu du projet originel de lord Russell (il avait

proposé de supprimer cent quarante-neuf siéges, on en supprima cent quarante et un). Ainsi se trouva renversé, après deux ans d'efforts, un système électoral auquel la grande révolution anglaise de 1688 n'avait osé toucher. Ce système ne supportait pas l'analyse, il blessait toutes les règles de la logique et de l'égalité, il ne pouvait plus tenir dès qu'il était discuté; mais avant qu'il ne fût discuté il avait été l'instrument commode de la classe aristocratique. Les communes avaient le double mérite de représenter le peuple et de pouvoir suivre une politique traditionnelle. Cette politique s'était égarée dans la lutte contre les colonies américaines, on ne peut dire qu'elle trompa les intérêts de l'Angleterre quand elle soutint l'Europe chancelante contre l'omnipotence de Napoléon Ier.

II.

Le parlement de la réforme ressembla beaucoup à ceux qui l'avaient précédé. La continuité historique, si l'on me permet le mot, ne parut pas violée quand il se réunit : les politiques de mauvaise humeur, les dégoûtés qu'on rencontre dans tous les temps et tous les pays, trouvèrent cependant beaucoup à y reprendre. « Autrefois les nouveaux députés montraient quelque modestie, quelque embarras, quelque semblant de respect pour l'assemblée où ils étaient admis; ces gens se conduisent comme s'ils avaient pris la place d'assaut, et ils ont toute l'insolence de la victoire (1). » Les tories étaient trop vaincus; il sembla un moment qu'il n'y eût plus qu'un parti, celui du gouvernement, et à côté de ce parti des excentriques, la bande d'O'Connell, les radicaux turbulens; Peel, presque solitaire, prudent, attendait l'avenir. L'Irlande était dans un état lamentable. Lord Grey annonça à la chambre que dans l'espace d'un an 9,000 crimes y avaient été commis. Il présenta une loi qui donnait au lord-lieutenant le droit de pacifier le pays, de substituer des conseils de guerre aux tribunaux, d'empêcher les réunions publiques et de réprimer les excès de la presse. L'acte de *coercion* fut voté et eut les plus heureux effets. En moins d'un an, l'Irlande fut pacifiée. En Angleterre, l'agitation qui avait accompagné la réforme électorale s'était calmée : le nouveau parlement ressemblait beaucoup à ceux qui l'avaient précédé. Rien n'était changé en réalité : les whigs avaient pris la place des tories : ils travaillaient laborieusement à amender la loi des pauvres et cherchaient des remèdes aux maux de l'Irlande. Le cabinet était divisé sur la question de l'église d'Irlande. Stanley et Graham étaient tout à fait contraires à l'idée de soumettre au parlement un plan d'appropriation des immenses re-

(1) *Mémoires de Greville*, t. II, p. 361.

venus de l'église anglicane en Irlande; lord Russell accéléra une crise devenue inévitable en parlant sur ce sujet délicat dans la chambre. Il exprima l'opinion que les revenus de l'église anglicane en Irlande dépassaient ses besoins légitimes, que le peuple irlandais avait le droit de se plaindre de l'usage fait de la dîme. Son dernier mot : « justice pour l'Irlande ! » fut couvert d'applaudissemens; mais Stanley put dire à Graham : « Johnny a versé la voiture. » Trois ministres donnèrent leur démission; lord Grey se retira, et lord Melbourne fut invité à former un nouveau cabinet. « Voyant, dit lord Russell en racontant cette journée, qu'il n'y avait rien à faire ce soir-là, je me rendis à l'opéra. »

Le roi aurait désiré que lord Melbourne s'alliât au duc de Wellington et à Peel. Melbourne, qui était très hostile aux coalitions, refit son cabinet avec des whigs et y garda Russell comme payeur-général. La mort de lord Althorp, le *leader* des communes, détermina peu après une nouvelle crise. Melbourne suggéra au roi le nom de Russell comme pouvant succéder à lord Althorp; le roi, après un jour de réflexion, lui remit une lettre flatteuse où il le remerciait de ses services et lui annonça qu'il faisait demander le duc de Wellington. Les ministres apprirent leur sort dans le *Times*. Cette révolution était si peu prévue que Peel voyageait tranquillement en Italie. Le roi, raconte Greville, qui donne un récit très amusant de cette crise, détestait Russell, et le trouvait « un dangereux petit radical; » il supportait impatiemment le joug des whigs, il songeait à leur échapper et à faire maison nette. Le duc de Wellington, qu'on avait été chercher à la chasse pour lui confier le pouvoir, obéit comme toujours au roi sans se faire illusion sur les difficultés de sa tâche. Peel revint à la hâte d'Italie et prit les sceaux de la chancellerie de l'échiquier. Le parlement fut dissous, et quand les deux partis essayèrent leur force dans les communes, la majorité se prononça en faveur de l'opposition. Peel donna sa démission, et le roi demanda encore une fois à lord Melbourne de composer un cabinet. « Lord John s'est marié ce matin (14 avril 1833), dit Greville; il est retourné à Kent-House avec sa fiancée, Melbourne devait lui faire dire à une heure ce qui avait été définitivement arrangé : il attendit jusqu'à deux heures, et, les nouvelles n'arrivant pas, il partit pour Woburn (le château du duc de Bedford). » Il n'y resta pas longtemps et fut nommé secrétaire de l'intérieur dans le nouveau cabinet. Le second cabinet de lord Melbourne dura de 1835 jusqu'en août 1841 : les principales mesures que lord Russell fut appelé à défendre dans cet intervalle furent la commutation de la dîme, qui substituait l'abonnement au paiement en nature, l'introduction de l'état civil pour les naissances et les mariages, des lois sur les écoles en Angleterre et en Irlande.

Le rôle de lord Russell dans la politique intérieure de son pays ne laisse que peu de place à la critique : il fut toute sa vie un réformateur, il ne fut jamais un révolutionnaire. Il serait oiseux de le suivre jusqu'à la fin de sa longue carrière dans sa tâche laborieuse de législateur, de *rétameur* de lois, pour employer une expression énergique de Bright; lord Russell a été associé à l'œuvre des économistes anglais, qui ont réussi à faire abolir les lois sur les céréales, les actes de navigation, toutes les mesures restrictives du passé; mais il n'a jamais été un apôtre, comme Cobden, comme Bright, il n'a été guidé que par le libéralisme vague des whigs, et il a vu surtout dans ce libéralisme une arme de gouvernement. Dans son livre, plein de répétitions, de retours sur le passé, de confuses explications, on perd quelquefois la tête, mais on se retrouve toujours lorsqu'on se demande : à ce moment lord Russell défendait-il ou attaquait-il le pouvoir? Tout cet arsenal de lois, de petites mesures présentées, secondées, amendées, remaniées, fait penser à ces vastes établissemens où des machines de toute sorte grincent, tournent et travaillent. Pourquoi tout ce mal et tout ce labeur? C'est pour que la raison sociale X et Cie conserve son crédit. Tel est un peu le sentiment de lord Russell. Ce n'est pas « la liberté religieuse et civile, » la formule qui revient toujours à sa bouche, qui est nécessaire aux whigs; ce sont les whigs qui sont nécessaires à la liberté religieuse et civile : non qu'il eût la passion maladive du pouvoir, — il n'eût pas commis, je ne dirai pas seulement la moindre bassesse, mais la moindre faiblesse pour le conquérir ou le garder; — il lui semblait naturel qu'un Russell fût aux affaires, et il prélevait une sorte de dîme sur toutes les idées nouvelles, tous les projets qui étaient de nature à plaire à la nation. Il avait achevé la première réforme parlementaire. Il eut le regret de n'avoir pu faire la seconde et ne se contenta pas de l'honneur de l'avoir préparée avec M. Gladstone. Il avait cru aller assez loin en demandant le droit électoral pour tous les ouvriers qui paient 7 livres sterling de loyer. Ses principes whigs l'obligeaient à prendre encore quelques précautions contre ceux qui tiendraient dans leurs mains, par les élections à la chambre des communes, les destinées de l'Angleterre. Les tories furent cette fois plus libéraux que lui : ils accordèrent le droit électoral à tous ceux qui paient un loyer, et firent, avec M. Disraeli, suivant le mot de lord Derby, « le saut dans un trou noir. » Lord Russell, qui s'indignait de trouver les conservateurs si osés, ne voulut toutefois pas les combattre, et engagea ses amis dans la chambre des communes à voter la nouvelle réforme. Il en voulait moins aux tories de dégrader la franchise électorale que d'avoir fait une sorte de pacte avec la nation en lui témoignant une confiance presque sans bornes.

Lord Russell a une foi pleine dans l'antique constitution anglaise; jamais il ne sépara dans son esprit l'autorité des communes de celle des lords et de la monarchie. « Si les priviléges héréditaires des pairs étaient détruits, écrit-il emphatiquement, la prérogative héréditaire du souverain serait aussi sacrifiée.— N'accrochez pas, a dit un orateur dans la chambre des communes, la couronne au clou d'une exception. — Le souverain n'hérite pas plus nécessairement de la sagesse que le duc de Norfolk. »

Le vieux whig revit tout entier dans ces lignes : il tient aux priviléges de la pairie autant qu'aux droits des communes; il est fier en contemplant « dans une seule assemblée les descendans des Talbots qui ont combattu pour leur pays au XIVe siècle, avec le Napier qui a triomphé si récemment en Abyssinie, avec les héritiers de Marlborough qui a vaincu à Blenheim, de Wellington, le vainqueur de Waterloo, de Nelson mort à Trafalgar, de Cecil, le sage conseiller d'Élisabeth. » Il ajoute avec un suprême dédain : « Il est bien vrai qu'il n'y a pas d'éditeur de *magazine* qui ne s'engageât à fournir, si on lui donnait quelques jours, un meilleur sénat que la chambre anglaise des lords. » Quand la reine Victoria monta sur le trône, Russell était secrétaire d'état et *leader* du parti ministériel dans les communes. « Je ne pouvais pas, dit-il, me dissimuler qu'il y avait dans la chambre des hommes qui s'éloignaient beaucoup de ces principes qui, sous la domination du parti whig, avaient maintenu la maison de Hanovre sur le trône, avaient protégé la liberté civile et religieuse, avaient préservé à travers tous les événemens la fidélité au trône et à la constitution. Je ne pouvais endurer en silence ni encourager des propositions tendant à détruire l'aristocratie ou à déraciner l'église d'Angleterre; ma résistance fut couronnée de succès. » Le « dangereux petit radical » fut toujours un aristocrate, un royaliste, un anglican. « Quand, dit Montaigne, quelque pièce dans l'estat se démanche, on peut l'estayer; on peut s'opposer à ce que l'altération et corruption naturelle à toutes choses ne nous esloigne trop de nos commencemens et principes; mais d'entreprendre à refondre une si grande masse et à changer les fondemens d'un si grand bastiment, c'est à faire à ceux qui pour descrasser effacent, qui veulent amender les deffauts particuliers par une confusion universelle et guarir les maladies par la mort : *non tam commutandarum quam evertendarum rerum cupidi.* » Si on jette les yeux sur la liste des mesures que lord Russell a soutenues pendant sa longue carrière parlementaire, on verra en somme que sa politique intérieure a été marquée par la prudence aussi souvent que par l'audace, qu'il n'a jamais porté de coups volontaires aux grandes forces sociales et politiques qu'il a trouvées debout et qu'il

n'a jamais été un de ces « misérables flatteurs, » présent aussi funeste aux peuples qu'aux rois; mais nous allons l'examiner sous un autre jour, et voir quelles ont été son attitude et son influence sur la politique extérieure de son pays.

III.

Lord Russell n'a jamais appartenu à cette école qui voudrait isoler l'Angleterre politiquement comme la nature l'a isolée géographiquement. Il a toujours revendiqué pour son pays le droit de se mêler à toutes les questions qui agitent les nations, non-seulement en Europe, mais dans le monde entier. L'Angleterre a attaché son nom à une foule de traités, et elle ne peut se soustraire aux obligations de la grandeur. Avec lord Palmerston, il fut le dernier représentant d'une politique qui ne se prive jamais de l'intervention morale quand elle ne ne peut avoir recours à l'intervention directe, qui a l'œil ouvert partout, qui gronde quand elle ne peut frapper, qui conseille encore quand on n'écoute plus ses conseils, qui observe tout le mouvement des affaires humaines pour jeter au moment décisif son poids dans la balance des intérêts et des passions, qui s'attribue les victoires que d'autres ont remportées. Cette politique d'ordinaire ne fait que l'œuvre du chœur antique; elle prévoit les catastrophes, elle jette sa note morale dans le drame, elle réprimande, elle gémit; rendons pourtant cette justice à lord Russell que ce rôle seul ne lui convenait pas. Il était volontiers prêt à l'action : son humeur l'y poussait assez pour qu'il pût toujours se croire autorisé à y pousser les autres. En parlant de lord Palmerston, il dit : « Je n'avais point de raison de croire qu'il fût moins attaché que moi à l'honneur national, qu'il fût moins fier de toutes les victoires que notre nation a obtenues sur terre et sur mer, qu'il détestât l'accroissement de nos colonies, que ses mesures dussent tendre à réduire ce grand et glorieux empire à n'être qu'une manufacture de cotonnades et un marché d'objets à bas prix avec une armée et une marine réduites par de misérables économies à la faiblesse et à l'impuissance. » Ces fières paroles sont le trait du Parthe qu'il lance en quittant les affaires à son propre parti, énervé par les théories de l'école de M. Gladstone.

Le rôle actif de lord Russell dans la diplomatie anglaise ne commence qu'assez tard; mais ses mémoires nous font connaître ses sentimens aux époques antérieures. Il remplit quelque temps le poste de secrétaire des colonies. Il raconte qu'un jour une personne appartenant au département des affaires étrangères de France vint lui faire visite et lui demanda ce que l'Angleterre voulait garder pour elle sur le continent australien: « Tout, » répondit-il. L'homme est

dans ce mot. Il considéra toujours les colonies comme des parties intégrantes de la « grande Angleterre. » « Il est de mode aujourd'hui, écrit-il, de dire que les colonies qui ont adopté les institutions anglaises, dont les ministres se retirent devant un vote de défiance, dont les lois sont calquées sur les nôtres, sont virtuellement indépendantes et n'ont pas de droit à notre protection. Rien de plus bas que l'esprit, rien de moins sage que la politique qui inspire de telles assertions. » Il a pris pour devise : *tu regere imperio populos, Romane, memento.* Il faut que les colonies soient libres, mais qu'elles se souviennent toujours que cette liberté est un don de l'Angleterre. Il ne se figure pas la Nouvelle-Écosse, le cap de Bonne-Espérance, la Jamaïque, la Nouvelle-Zélande, essayant leur « petit spasme d'indépendance. » Il applaudira toujours à ces « petits spasmes » quand il s'agira de provinces révoltées contre d'autres gouvernemens que le sien. Ce qui est légitime ailleurs devient un crime quand la grandeur anglaise est en jeu. Tout ministre qui essaierait de relâcher les liens des colonies du nord de l'Amérique et de l'Angleterre est par lui taxé d'avance « d'infamie. » Nous ne saurions blâmer l'énergie de ces sentimens; mais celui qui les professe aurait peut-être pu regarder d'un œil plus équitable les tentatives de gouvernemens établis cherchant à retenir dans l'obéissance des provinces qui leur appartenaient aussi légitimement que Gibraltar ou l'Inde appartiennent à la Grande-Bretagne.

Nous allons voir quels sentimens inspiraient lord Russell dans des questions qui n'intéressaient pas la grandeur coloniale de l'Angleterre. Lord Palmerston, qui observait attentivement les affaires d'Orient, vint demander au cabinet en 1840 des pouvoirs pour contracter une alliance avec l'Autriche, la Prusse et la Russie pour protéger la Turquie contre les empiétemens de l'Égypte appuyée par la France. « Je donnai, dit lord Russell, la main à ce plan. » Il demande cependant un délai, craignant que lord Holland et lord Clarendon, très favorables à l'alliance française, ne fussent trop enclins à résister à lord Palmerston. Il fut convenu que la question serait traitée dans une séance prochaine du cabinet. Dans l'intervalle, lord Russell vit lord Melbourne, il le pria d'agir sur lord Holland, dont la retraite pouvait provoquer une crise ministérielle. Lord Melbourne y consentit, le cabinet se prononça unanimement pour le projet de lord Palmerston, et quelques jours après le traité de la quadruple alliance fut signé. Lord Russell se mit en communication avec le duc de Wellington, et lui demanda s'il y avait quelque danger au cas où la flotte française attaquerait Malte ou Gibraltar. Le duc de Wellington répondit qu'il ne le croyait pas; mais, plus généreux que lord Russell, il exprima le regret qu'on n'eût pas invité la France à signer au traité. Saint-Jean-d'Acre fut pris. « Je n'eus

pas de peine, dit lord Russell, à obtenir le pardon du parlement pour notre victoire. » Le règne pacifique de Louis-Philippe ne donna guère occasion à lord Russell de se plaindre de la France. Il considéra la révolution de 1848 comme une catastrophe, et vit avec appréhension la France, dégoûtée d'une république de hasard, se jeter dans les bras du neveu de Napoléon. Il alla jusqu'à se séparer de lord Palmerston quand celui-ci reconnut trop hâtivement au gré de la reine le gouvernement issu du coup d'état de 1852. Ce divorce ne devait pas être long, et la question d'Orient rapprocha bientôt le nouvel empereur et les hommes d'état anglais, dont il se montrait disposé à servir les desseins.

La question d'Orient était née dans les lieux saints. Lord Palmerston au début recommandait à sir Stratford Canning de ne point se mêler du tout de la querelle de la France et de la Porte. L'Angleterre resta longtemps hésitante : c'est à lord J. Russell que sir Hamilton Seymour écrivit (11 janvier 1853) la fameuse dépêche de « l'homme malade. » Quelques jours après, il lui adressait dans une dépêche moins connue le récit d'une longue conversation avec le tsar. « Maintenant, disait ce dernier au ministre anglais, je désire vous parler en ami et en *gentleman*; si nous arrivons à nous entendre sur cette affaire, l'Angleterre et moi, le reste importe peu; ce que pensent ou font les autres m'est indifférent. Usant donc de franchise, je vous dis nettement que, si l'Angleterre songe à s'établir un de ces jours à Constantinople, je ne le permettrai pas; il vaut mieux dans ces occasions parler clairement. De mon côté, je suis également disposé à prendre l'engagement de ne pas m'y établir, en propriétaire il s'entend, car en dépositaire je ne dis pas; il pourrait se faire que les circonstances me missent dans le cas d'occuper Constantinople, si rien n'est prévu, si l'on doit tout laisser aller au hasard. » Le souverain qui se livrait avec une effusion si imprudente était visiblement sincère; il voulait attirer l'Angleterre à lui, en faire un pôle d'une Europe dont il serait l'autre pôle. On peut deviner quels chatouillemens d'amour-propre éprouvait lord J. Russell en recevant de telles dépêches; il ne s'attarda pas trop longtemps au rôle de Célimène diplomatique. Lord Palmerston avait réussi à triompher de quelques scrupules, et lui avait fait accepter sans trop de répugnance l'alliance de l'empire nouveau. Dès le 9 février 1853, lord Russell écrivait à sir Hamilton Seymour de manière à dissiper toutes les espérances du tsar. Il répondait à l'abandon d'une conversation décousue, familière, presque caressante, par la correction, à la confiance par la froideur. La mort de l'homme malade et l'ouverture de son héritage n'étaient plus que des « éventualités. » Il était impossible, en droit et en fait, de dissimuler aux autres cours les « transactions » proposées entre la Russie et l'An-

gleterre. L'Angleterre n'avait aucune intention d'acquérir Constantinople, elle était heureuse de recevoir une assurance semblable de la Russie; mais ce désintéressement, qui donnait à l'empereur une gloire plus éclatante que celle des conquêtes, ne pouvait être mieux montré qu'en ne faisant aucune démonstration militaire ou maritime contre la Turquie, en ne diminuant point l'autorité de la Porte par une intervention dans son gouvernement intérieur.

L'optimisme de Nicolas au sujet de l'Angleterre ne put être vaincu; il ne pouvait croire sans doute qu'on pût hésiter entre Napoléon III et lui. Pendant que sir H. Seymour lui fait lecture de la dépêche de lord Russell, il l'interrompt sans cesse et il se répand en dangereuses confidences, il se précipite sur la pointe de l'épée qu'on lui oppose. La plume habile de sir H. Seymour a fixé cette scène étrange et tragique, si l'on pense à toutes les conséquences d'un tel malentendu. Le tsar allait de la caresse au défi : jamais il ne permettrait qu'on fît un nouvel empire de Byzance, que la Grèce devînt une puissance redoutable, ni que la Turquie s'émiettât en petites républiques, qui serviraient d'asile à Kossuth, à Mazzini, aux révolutionnaires d'Europe. Il commencerait plutôt la guerre et la continuerait tant qu'il aurait un homme et un fusil. Pourtant il inclinait toujours à la confiance; il restait familier, appelait le sultan « ce monsieur. » Il se plaignait que la dépêche de lord John ne fût pas assez explicite. Il voulait s'entendre avec lui. « Ce n'est point un engagement, une convention que je demande, c'est un simple échange d'idées et au besoin une parole de *gentleman*; entre nous, cela suffit. » Sir Hamilton Seymour avait été très surpris de la façon dont le tsar lui parla de l'Autriche : « Ce qui convient à la Russie convient à l'Autriche; nos intérêts dans la question de la Turquie sont identiques. » On sait en effet que l'Autriche essaya d'empêcher la guerre; elle fit accepter par les grandes puissances une note qui fut envoyée simultanément à Saint-Pétersbourg et à la Porte. Nicolas se déclara prêt à l'accepter; la Porte refusa, si l'on n'y faisait certaines modifications. L'empereur de Russie ne voulut pas accepter des modifications dictées par la Porte. On dut se demander alors si l'on obligerait la Porte à signer la note originelle en la consolant par la garantie que l'interprétation de cette note n'appartiendrait qu'aux grandes puissances. C'était l'avis de lord Aberdeen et d'autres membres du conseil; ce ne fut pas celui de lord Russell et de lord Palmerston. Les interprétations que la Russie donna elle-même de la note des quatre puissances obligèrent le gouvernement français à cesser de peser sur la Porte dans le sens de l'acceptation. Le gouvernement anglais protesta également contre le sens donné par la Russie à la note des puissances.

Le gouvernement autrichien ne se découragea pas; il fit de nou-

velles tentatives : les empereurs d'Autriche et de Russie se rencontrèrent à Olmütz ; peu après, ils virent ensemble le roi de Prusse à Varsovie; on ébauchait des projets d'arrangement. Lord Stratford fit le sien après le comte Buol; au milieu de ces discussions, la guerre éclatait entre la Russie et la Porte. Pendant ces vaines tentatives, lord Aberdeen avait toujours trouvé devant lui lord Russell et lord Palmerston. Il écrivait le 20 octobre 1853 à M. Gladstone en parlant d'un projet de note commune des gouvernemens français et anglais qui avait chance d'être adoptée à Vienne, et qui devait être de nature à être imposée à la Turquie : « Si raisonnable que fût ce projet, je ne crus pas prudent d'y adhérer. Je vis que lord Palmerston et lord John Russell étaient tous deux décidés à s'y opposer jusqu'à la dernière extrémité (*to the utmost extremity*). » Il ajoute qu'il ne crut pas devoir engager une lutte ouverte avec eux... — Nous lisons dans une lettre adressée au mois de février 1875 à lord Russell, après la publication de ses *Souvenirs*, par le fils de lord Aberdeen, sir Arthur Gordon : « A ce moment et dans la suite jusqu'à sa mort, l'impression de lord Aberdeen a été certainement que les vues que vous entreteniez sur les différences entre la Russie et la Porte vous faisaient une impossibilité de seconder consciencieusement les efforts qu'il faisait pour la paix, et que, s'il en avait été autrement, la guerre aurait pu être évitée. » Dans la réponse que fit lord Russell à sir Arthur Gordon, il écrit lui-même : « L'échec des tentatives faites pour empêcher une guerre entre la Grande-Bretagne et la France d'une part et la Russie de l'autre ne venait point de la répugnance de lord Aberdeen à insister sur la signature de la note autrichienne par la Russie; il était dû à un dissentiment profond (*an inconciliable difference*) entre lord Palmerston et moi d'une part et de l'autre lord Aberdeen et quelques membres du cabinet. L'empereur de Russie était alors dans un état de frénésie, et rien ne pouvait le contenter que la destruction totale de l'indépendance et de la dignité de la Sublime-Porte. »

Après cet aveu, est-il bien nécessaire de raconter la suite des négociations? Le parti de la guerre triomphait à Londres, et ce fut lord Russell qui rédigea l'ultimatum qui demandait l'évacuation des principautés par les troupes russes. Nous retrouvons lord John à Vienne pendant les conférences tenues dans l'espoir de mettre fin à la guerre, discutant ce qu'on nommait alors les quatre points avec le prince Gortchakof. Il est intraitable sur les droits de souveraineté de la Porte, soit qu'il s'agisse du gouvernement à donner aux principautés ou du sort des sujets chrétiens du sultan. S'il est question des droits de souveraineté du tsar, il est plus coulant. Quand M. Drouyn de Lhuys (protocole de la conférence du 17 avril 1855) demande si la Russie jugerait ses droits atteints en s'interdisant la

liberté de construire dans la Mer-Noire un nombre illimité de vaisseaux, lord Russell croit devoir ajouter que « l'histoire offre plus d'un exemple de grands et glorieux souverains qui ont consenti à une limitation de leurs droits de souveraineté chez eux, » et avec un singulier à-propos il cite Louis XIV souscrivant à la démolition de Dunkerque. Le 21 avril 1855, la Russie persistant à vouloir tenir ouverte la Mer-Noire, que l'Angleterre et la France voulaient tenir fermée, lord John déclare que ses instructions étaient épuisées et se retire de la conférence.

Sautons par-dessus les années, car nous n'avons pas à raconter ici la guerre de Crimée, ni le congrès de Paris. Dès que la guerre de 1870 eut ébranlé l'Europe, la Russie demanda la révision partielle du traité de Paris, et voici comment lord Russell parle de ce grave incident : « En 1856, l'Angleterre obtint à Paris (il n'est pas question de la France) un traité par lequel la Russie s'engageait à faire de la Mer-Noire une mer neutre, et à ne pas envoyer de vaisseaux de guerre dans cette mer. Considérant qu'un grand nombre de sujets russes vivent sur les bords de la Mer-Noire, c'était là une stipulation *très dure et très extraordinaire*. Personne n'eût été surpris d'apprendre que la Russie, ses ressources navales et militaires rétablies, demandât aux puissances européennes de se réunir et de modifier cette dure clause du traité de 1856, à laquelle toutes les puissances principales avaient adhéré. Rien n'eût été plus raisonnable qu'une pareille requête. Est-ce là ce qu'elle a fait? A-t-elle proposé aux puissances de se réunir sous la présidence de la Grande-Bretagne? Tout au contraire, le prince Gortchakof, au nom de l'empereur de Russie, a déclaré que cette partie humiliante du traité de Paris était nulle et non avenue. Il a déclaré que son maître impérial ne voulait plus s'y soumettre. Il est bien vrai qu'une conférence a eu lieu et qu'une condition a été insérée dans les articles, en vertu de laquelle, en cas de violation des autres parties du traité de 1856, l'Angleterre et la France pourraient donner à la Turquie l'appui de leur flotte. Ce n'est là qu'un masque décent sur les traits durs du dictateur russe. »

IV.

Lord Russell a conduit la politique extérieure de l'Angleterre depuis l'année 1859, sous les auspices de lord Palmerston, pour me servir de son expression, jusqu'à la mort de cet homme d'état, en octobre 1865. Sa main a touché à tout : aux États-Unis, à l'Italie, à la Pologne, au Danemark. Nous voudrions, dans les grands événemens de cette période, montrer autant que possible sa part personnelle, directe, saisir l'homme dans cette volumineuse et débor-

dante correspondance, qui va de Downing-Street dans tous les coins du monde. Le peuple américain associera toujours le nom de lord Russell aux souvenirs douloureux de la guerre de sécession. Il avait compté sur les sympathies, sinon de toute l'Angleterre, au moins du parti libéral, qui avait prodigué les encouragemens aux abolitionistes. Il ne trouva, au moment du danger, que de la froideur orgueilleuse, des conseils méprisans, ou même une joie mal dissimulée. M. Lincoln prit la présidence le 4 mars 1861, et son gouvernement demanda à lord Russell de ne rien faire qui fût de nature à encourager les rebelles. Lord Russell répondit que l'arrivée de M. Adams, attendu à Londres, fournissait une occasion naturelle et appropriée de discuter les questions que soulevait la rébellion. Le 1er mai, lord Russell informa M. Dallas, qui était encore à Londres, que le gouvernement anglais avait lié son action à celle de la France en ce qui concernait les États-Unis. Le même jour, il écrivait aux lords de l'amirauté de donner des ordres « pour que rien ne soit fait, par les forces navales de sa majesté, qui indique une préférence pour l'un des deux partis dans la lutte qui allait s'ouvrir. » Sur la simple nouvelle apportée par les journaux que M. Lincoln avait déclaré les ports du sud en état de blocus, lord Russell résolut d'accorder aux rebelles les droits de la belligérance. Il écrivait le 6 mai à lord Lyons, et appelait les États-Unis « la portion septentrionale de la défunte Union (*the late Union*). » M. Adams apprit en débarquant à Liverpool que le gouvernement avait le même jour lancé une proclamation de neutralité (13 mai). « Quand nous connûmes la capture des deux commissaires confédérés à bord du *Trent*, écrit lord Russell, lord Palmerston me demanda confidentiellement ce que nous aurions à faire. Je lui répondis brièvement en citant ce que dit Grattan au sujet d'une autre puissance : « le gouvernement américain est un gouvernement devant lequel il est très dangereux de se sauver. » La guerre ne sortit pas heureusement de cet incident, car M. Lincoln eut la sagesse de rendre les deux commissaires. Lord Russell raconte que lorsque l'un d'eux, M. Mason, vint en Angleterre, il le reçut dans sa propre maison. M. Mason lui avoua que sa mission était de demander la reconnaissance de la république confédérée. « Je lui répondis que si les opérations des états du sud avaient été couronnées d'un plein succès, si leurs victoires avaient été brillantes et décisives, on aurait très bien pu demander la reconnaissance au gouvernement britannique; mais rien de tout cela n'était arrivé. »

Dans un discours public à Newcastle, voici comment lord Russell s'exprimait sur la lutte engagée en Amérique (14 octobre 1861) : « Nous voyons deux partis en lutte, non sur la question de l'esclavage, bien que l'esclavage soit la cause de la querelle, non à propos

de la liberté commerciale ou de la protection, mais comme ont fait tant d'états dans le vieux monde, l'un des deux se bat pour l'empire, l'autre pour l'indépendance. » A la chambre des lords (5 février 1863) il dit plus tard : « Il y a une chose qui peut être le résultat de la lutte, et qui à mon sens serait une grande calamité : c'est la subjugation du sud par le nord. » Un autre jour (9 juin 1864), il dit aux lords : « Il est terrible de penser que des centaines de mille hommes sont tués pour empêcher les états du sud d'appliquer les principes que l'Amérique invoqua contre nous en 1776. »

Lord John Russell avait la mission particulière de veiller au maintien rigoureux de la neutralité anglaise. Le gouvernement français, animé à cette époque des sentimens les moins bienveillans pour les États-Unis, respecta le droit des gens et ne laissa sortir aucun corsaire confédéré de ses ports. Lord Russell usa de moins de rigueur, et des corsaires construits, équipés, armés dans les eaux anglaises, chassèrent le commerce américain de toutes les mers.

Le traité de Washington et l'arbitrage ont mis fin à la longue contestation soulevée par les déprédations de l'*Alabama*. En 1870, lord Russell publia deux volumes de dépêches et de discours, et dans son introduction il répétait ce qu'il n'avait jamais cessé de dire à M. Adams, que les États-Unis n'avaient aucun droit de se plaindre qu'on eût laissé l'*Alabama* sortir de Liverpool. Il se retranchait derrière le droit municipal, et opposait le *Foreign Enlistment Act* aux règles du droit des gens. « Pendant la discussion, lit-on dans cette introduction, des questions relatives à l'*Alabama* et à la *Shenandoah*, le grand objet du gouvernement anglais fut de garder pour ses sujets la sécurité du jugement par le jury, et pour la nation le commerce des constructions navales, commerce légitime et lucratif. » Ces deux objets, suivant lui, eussent été compromis, si on eût ouvert l'oreille aux plaintes de M. Adams. Comparez ce langage à ce qu'écrit aujourd'hui lord Russell. « Dans une seule circonstance, je veux dire la fuite de l'*Alabama*, nous commîmes une erreur. Je crus qu'il était de mon devoir d'attendre un rapport des officiers légaux de la couronne, mais j'aurais dû me contenter de l'opinion de sir Robert Collier, et donner des ordres pour arrêter l'*Alabama* à Liverpool. » Il dit ailleurs : « Après avoir reçu l'opinion de sir Robert Collier, il y avait une cause *prima facie* pour retenir l'*Alabama*, et j'aurais dû le faire pendant les quatre jours qui s'écoulèrent jusqu'au moment où je reçus l'opinion des officiers légaux de la couronne. » Il revient une troisième fois sur ce point. « Je donne mon entier assentiment à cette opinion du lord *chief-justice* d'Angleterre, qui dit que l'*Alabama* aurait dû être retenu pendant les quatre jours durant lesquels j'attendais l'avis des officiers légaux; mais je crois que la faute ne fut point celle des commissaires de la douane, ce

fut la mienne, puisque j'étais secrétaire d'état des affaires étrangères. » Cette faute eut des conséquences incalculables : elle prolongea la guerre des États-Unis, elle aigrit les rapports de l'Amérique et de l'Angleterre, et plus tard elle énerva la politique de la Grande-Bretagne par la crainte de représailles qui pouvaient devenir sa ruine. Lord Russell mit treize ans à la découvrir, s'il la reconnaît aujourd'hui avec cette franchise un peu hautaine qui est la fibre de son caractère. Quand lord Russell gémit sur la nouvelle politique qui « a terni l'honneur national, blessé les intérêts et abaissé le caractère national, » se demande-t-il si cette politique d'effacement n'est pas due au sentiment que l'Angleterre a porté à ses flancs depuis l'affaire de l'*Alabama*, la haine des États-Unis?

Lord Russell n'a point ménagé ses attaques contre le traité de Washington, qui a mis fin à une si longue querelle : il cite le livre où M. de Hübner dit que les Américains s'accordent à considérer ce traité comme une capitulation de la part de l'Angleterre. Ses critiques sont aujourd'hui vaines; les relations de l'Angleterre et des États-Unis sont redevenues cordiales, et elles ne seront sans doute pas compromises par des passages tels que celui-ci : il exprime l'espoir qu'à l'avenir la correspondance des deux pays « sera dans le ton de George Washington et de M. Jefferson, de lord Grenville et de M. Hammond, et non dans la langue de Fish et de Cushing, de lord Granville et du marquis de Ripon. » Fish et Cushing tout court! Fish est le secrétaire d'état des affaires étrangères à Washington, Cushing est en ce moment ministre d'Amérique à Madrid.

Détournons-nous des pays pour lesquels lord Russell professe des sentimens qui ne sont pas ceux de la bienveillance : cherchons les nations, les causes qu'il a servies. Nous trouvons tout d'abord l'Italie. On peut concevoir toutes les tendresses pour cette terre illustre et bénie; mais les ministres des affaires étrangères ne sont pas des poètes. Ils écrivent en prose : ils ont la garde officielle des traités, et même quand ils jouissent secrètement de les voir déchirer, ils s'abstiennent ordinairement de témoigner leur joie. La fameuse dépêche de lord John Russell à sir J. Hudson (27 octobre 1860) est le monument le plus curieux d'une littérature diplomatique tout à fait nouvelle. On voudrait la citer tout entière, comme lord Russell lui-même le fait dans ses mémoires.

Lord Russell constate que l'empereur des Français, l'empereur de Russie, le prince-régent de Prusse, ont exprimé leur déplaisir en apprenant l'invasion du territoire pontifical et du territoire napolitain par l'armée du roi de Sardaigne. L'Angleterre à son tour donnera son avis. « Les grandes questions qui nous semblent pendantes sont celles-ci : le peuple italien a-t-il le droit de demander l'assis-

tance du roi de Sardaigne pour le débarrasser (*to relieve*) de gouvernemens dont il est mécontent, et le roi de Sardaigne est-il justifié à donner l'assistance de ses armes aux états romain et napolitain? » A ces deux questions, lord John répond par l'affirmative, il condamne les deux gouvernemens romain et napolitain comme « si mal munis pour l'administration de la justice, la protection de la liberté personnelle et le bien-être du peuple, que leurs sujets regardent le renversement de leurs gouvernans comme une condition préliminaire de tout progrès. » D'autre part, la conviction s'est formée en Italie que ce pays ne peut se préserver du joug étranger qu'en formant un seul gouvernement pour toute l'Italie.

Quelque opinion qu'on puisse avoir sur les événemens qui ont précipité l'unité italienne, on reconnaîtra, je pense, que jamais un ministre des affaires étrangères ne tint un langage plus révolutionnaire. N'y avait-il dans ce langage qu'une sorte de candeur inspirée par un zèle enthousiaste? Il y avait autre chose. La France avait commencé l'œuvre de la libération italienne. La France avait obtenu la Savoie; la France pouvait encore beaucoup pour le nouveau royaume inachevé, menacé, incertain de l'avenir. « Sans dépenser un homme ni un shilling, » suivant le mot de lord Palmerston, l'Angleterre voulait cependant obtenir une part de la reconnaissance italienne. Elle montra à M. de Cavour tous les duchés, tous les royaumes de la péninsule : « Tout cela est à toi. » Il n'y avait là rien que de très naturel, de très humain; mais l'opinion publique exprimait ce sentiment avec assez de violence, par la presse, dans les chambres, pour qu'il ne fût pas nécessaire qu'un ministre des affaires étrangères prît lui-même le costume du tentateur et transportât M. de Cavour sur la montagne.

La dépêche à sir J. Hudson, qui invitait le roi de Sardaigne à faire le plus d'annexions possible, mérite d'être mise en regard d'un discours prononcé par lord John Russell devant la chambre des communes; en commentant l'annexion récente de la Savoie, il disait : « Malgré notre vif désir de vivre dans les meilleurs termes avec le gouvernement français, je pense que nous ne devons pas nous séparer des autres nations de l'Europe. S'il faut aujourd'hui redouter telle annexion, demain entendre parler de telle autre, et vivre ainsi dans des craintes perpétuelles de bouleversement, les puissances de l'Europe, si elles veulent maintenir la paix, doivent respecter leurs droits réciproques; elles doivent respecter les frontières de leurs voisins. » (26 mars 1860.)

L'amitié de lord Russell porta bonheur à l'Italie : une statue de la jeune Italie, offerte par des habitans de Milan, orne sa bibliothèque; on n'y voit point de statue de la Pologne, ni du Danemark. Sa gé-

nérosité avait un moment épousé la cause polonaise. La France était sortie de la guerre de Crimée sans haine pour la Russie, la colère de l'Angleterre frémissait encore après la chute de Sébastopol, et son épée ne rentra dans le fourreau que lentement et comme à regret. Elle vit avec déplaisir les deux cours des Tuileries et de Saint-Pétersbourg se rapprocher lentement; l'insurrection polonaise, en ébranlant ces rapports devenus inquiétans, rejeta violemment dans ses bras un allié qu'elle craignait de perdre. Elle arrivait à point pour préserver l'Europe d'une nouvelle entrevue de Tilsitt, peut-être plus féconde en résultats. L'agitation polonaise (1) avait commencé dès 1861, et à ce moment déjà lord Russell prédisait un avenir glorieux à une nation qui, après tant de malheurs, gardait intact le sentiment de la patrie.

Quand le gouvernement russe provoqua l'explosion par ses mesures sur le recrutement, lord John écrivit à lord Napier, l'ambassadeur anglais en Russie : « Aucun raisonnement ne peut donner le droit de changer la conscription en proscription, de condamner des hommes au service militaire parce qu'ils sont soupçonnés de projets révolutionnaires. » (11 février 1863.) M. de Bismarck parut éprouver une grande frayeur en face de l'insurrection polonaise; après avoir songé un moment à faire occuper le royaume par des troupes allemandes, il aima mieux profiter des circonstances pour contracter une alliance russe indissoluble, et, en même temps qu'il parlait à l'ambassadeur anglais, sir A. Buchanan, de la défaite probable des Russes, il conclut une convention avec la Russie. La France ne se tirait qu'assez difficilement des liens qu'elle avait commencé à nouer avec cette puissance. Lord Russell sentit le besoin d'agir seul, le cabinet français affectant encore de considérer les difficultés polonaises comme tenant simplement à des mesures d'administration intérieure, et, désirant peser d'abord sur la Prusse, il résolut de s'en prendre au grand coupable (le mot est de lord Cowley, dépêche du 16 mars 1863).

« La Russie, écrivait-il le 17 mars à lord Bloomfield en rendant compte d'une conversation avec le comte Apponyi, ne peut gouverner la Pologne que de deux manières. L'une était celle de l'empereur Nicolas : la tenir subjuguée et dégradée, détruire sa langue, la contraindre par la force à changer sa religion. Ces moyens répugnent à toutes les notions de justice et de clémence. L'autre était celle d'Alexandre Ier : la protéger contre la haine et la vengeance des Russes en lui donnant la garantie des institutions populaires et d'une administration locale tout à fait distincte de celle de la Russie.

(1) On trouvera le récit détaillé de tout ce qui concerne la question polonaise et la question des duchés dans les remarquables *Études de diplomatie contemporaine* de M. Julian Klaczko, qui ont paru ici même.

Je ne nie pas que, si la Pologne devait prospérer sous un tel régime, les aspirations à l'indépendance seraient entretenues et pourraient peut-être se voir satisfaites dans dix ou vingt ans. » Pour lui, il préférait une paix immédiate qui ne laisserait aux Polonais que « l'espoir d'une indépendance finale » et une période de justice, de prospérité, de liberté, à « la condamnation d'une Pologne russe à une sombre et néfaste période d'esclavage et de soumission qui serait suivie, peut-être dans peu de temps, d'une nouvelle éruption de haine et de vengeance. » Il expliquait ces vues au parlement : il ne s'agissait pas de refaire l'ancienne Pologne, de restaurer un grand état; il n'en caressait pas moins « cet esprit de nationalité polonaise que je crois ne devoir mourir jamais, que j'espère ne devoir mourir jamais. » Ce qu'il voulait, c'était un gouvernement constitutionnel pour la Pologne, et il croyait volontiers, depuis la dépêche à sir J. Hudson, que ce qu'il voulait devait arriver.

Quand le baron Brunnow lui faisait remarquer qu'il y aurait quelque chose de choquant à donner à la Pologne ce que le tsar n'accordait point à ses sujets : « Pourquoi, lui demanda bonnement lord Russell, des institutions représentatives ne seraient-elles pas accordées en même temps au royaume de Pologne et à l'empire de Russie? » Le comte Russell ajoute dans la dépêche où il raconte cette conversation (10 avril 1863) : « Comme le baron Brunnow n'était pas instruit des intentions du tsar à ce sujet, il ne le pressa point davantage. » Aux phrases de lord Russell, la Russie répondait par des faits : rassurée du côté de la Prusse, elle devenait de plus en plus impérieuse. Les Polonais suppliaient le ministre anglais de sortir du terrain des traités de 1815, sur lequel il restait encore : il s'y décida enfin, et jeta le gant à la Russie au banquet de Blairgowrie (16 septembre 1863). Le partage de la Pologne était passé dans le droit européen; par les traités de 1815, les puissances européennes se sont engagées à faire respecter les conditions stipulées dans ces traités, et il concluait ainsi : « Les conditions en vertu desquelles la Russie a obtenu la Pologne n'ayant pas été remplies, le titre même peut difficilement être maintenu. »

Lord Russell écrivit une dépêche conçue dans ce sens, et déjà elle était partie quand il reçut la visite de l'ambassadeur d'Allemagne, qui lui conseilla de ne pas hasarder des déclarations que le roi Guillaume considérerait comme « attentatoires aux droits de la Prusse. » M. de Bismarck avertissait aussi lord Russell que, si le tsar était déclaré déchu de ses droits sur la Pologne, on pourrait déclarer le roi de Danemark déchu de ses droits sur les duchés. On arrêta par le télégraphe le courrier qui portait la dépêche comminatoire envoyée à Saint-Pétersbourg, et ce fut fini! Lord Russell écrivit cette courte note envoyée le 20 octobre au prince Gortchakof : « Le gouverne-

ment de sa majesté n'a pas le désir de prolonger la correspondance au sujet de la Pologne pour le simple plaisir de la controverse. Le gouvernement de sa majesté reçoit avec satisfaction l'assurance que l'empereur de Russie continue à être animé d'intentions pleines de bienveillance vis-à-vis de la Pologne et de conciliation vis-à-vis des puissances étrangères. »

D'où venait une complaisance si subite, si complète, si étrange pour l'Allemagne? Faut-il le demander? L'instinct gouverne les hommes autant que l'intelligence, et des pressentimens secrets montraient déjà à lord Russell la force qui devait abaisser la puissance française. La question polonaise avait servi à détacher la France de la Russie, la Pologne pouvait être oubliée; l'ennemi véritable, l'ennemi dangereux, ce n'était pas la Russie, c'était l'allié, le voisin, celui à qui l'on ne pouvait pas faire de sermons, dont la tête roulait sans cesse des projets inconnus. Par plus d'un chemin, des mots mystérieux venaient de Berlin. La Russie et l'Autriche abaissées par les armes de la France, et l'Italie enchaînée par son alliance, il n'y avait plus d'autre puissance vierge que la Prusse.

Dans les duchés danois, aussi bien qu'en Pologne, en Italie, la diplomatie se trouvait comme étranglée entre les traités d'une part et de l'autre des aspirations nationales devenues presque irrésistibles. On voit au vieux château de Cobourg la figure dorée qui ornait la proue d'un navire danois pris dans les premières luttes qui suivirent la révolution de 1848. L'Allemagne parlait déjà alors de délivrer ses frères opprimés; elle voulait surtout se délivrer elle-même, déchirer les liens dans lesquels son ambition restait impuissante. Lord Russell, dans cette fatigante question des duchés, débute naturellement comme le défenseur attitré du traité de Londres. Sa correspondance est correcte, pragmatique, pour employer le mot de M. Disraeli; il prêche la patience au Danemark, la modération à l'Allemagne. Il ne reconnaît pas la théorie allemande de l'*union* des deux duchés, qui avait été repoussée par les puissances en 1852. « La Prusse, écrivait-il le 6 janvier 1862, consentirait-elle à ce que son budget militaire fût soumis à une assemblée composée exclusivement de représentans de Posen? Supposons que le Danemark fût sous le coup de quelque danger extérieur, serait-il conforme à l'intérêt de la nation de convoquer quatre assemblées diverses afin d'obtenir des subsides pour l'armée et la marine? » A ce moment, les Allemands demandaient qu'il y eût quatre assemblées législatives indépendantes pour le Holstein, le Slesvig, le Lauenbourg, le Jutland et les îles, qui eussent une influence égale sur les intérêts généraux. Quelques mois après, lord John Russell accompagna sa souveraine à Cobourg; il en revint avec des idées nouvelles. Il se laissa convaincre que le gouvernement danois était très

oppresseur dans le Slesvig, qu'il ne tenait pas les engagemens contractés en 1851. Il conseilla dans une dépêche restée fameuse (24 septembre 1862) de détacher le Slesvig du Danemark proprement dit et de reconnaître aux quatre provinces dont se composerait le royaume une autonomie complète. Il n'est pas étonnant que la diète ait regardé cette proposition anglaise comme « une base acceptable pour un arrangement. » Lord Russell prenait pour ainsi dire l'Allemagne par la main et la menait lui-même dans ces duchés qu'elle convoitait depuis longtemps.

Il eut pourtant des révoltes. Quand l'Allemagne menace les duchés de l'exécution fédérale, il se fâche : « Si l'Allemagne persiste à confondre le Slesvig avec le Holstein, d'autres puissances de l'Europe pourraient bien confondre le Holstein avec le Slesvig et lui contester le droit de se mêler des affaires de l'un comme de l'autre. Une telle prétention pourrait devenir aussi dangereuse à l'indépendance et à l'intégrité de l'Allemagne que le serait une invasion du Slesvig à l'indépendance et à l'intégrité du Danemark. » Quand le *Bund* va ordonner l'exécution, il se tourne vers la France, lui demande appui pour rappeler les puissances allemandes au respect des traités; il n'obtient de ce côté aucun encouragement. Il prit sa revanche quand la France mit en avant l'idée d'un congrès européen. Il en repousse la pensée (dépêche du 25 décembre 1863) en termes secs, froids, opposant aux vagues espérances que soulevait ce mot de congrès les faits impitoyables et une humilité politique calculée. Il prêche toutes les cours contre ce congrès, laissant ainsi la France isolée dans son « idée. »

Il morigénait en même temps sans relâche les petites cours allemandes, comme pour montrer à l'empereur des Français, qui voulait faire de la grande politique, que la petite, la sienne, était la seule efficace. Sa longue, interminable correspondance fait penser aux feuilles d'automne qui tombent sur une armée en marche. Rien ne pouvait plus arrêter les événemens. Aux remontrances du secrétaire d'état anglais, on répondait par ces banalités qui servent d'habit à toutes les violences. On occupait le Slesvig pacifiquement, il n'était qu'un gage : l'Allemagne remplissait une mission conservatrice. Lord Russell répondait en vain que l'agression, « au lieu d'être un frein, deviendrait un éperon. » Un jour, il disait que « l'invasion du Slesvig mettrait en grand danger les relations de l'Angleterre et de la Prusse; » le lendemain, il atténuait ces paroles. Il avait refusé la proposition française d'un congrès; il se rabattit sur l'idée plus modeste d'une conférence, il en faisait déjà le programme. La France cette fois se croisa les bras.

Lorsqu'on apprit à Londres le passage de l'Eider, l'Angleterre eut un moment de honte. Quand lord Russell expliqua sa conduite

devant les lords, il fut contraint de prononcer ces paroles : « Nous n'avons pas fait la guerre pour le Danemark, d'abord parce que la France nous a refusé son concours, ensuite parce que nous n'avons jamais donné au gouvernement de Copenhague l'assurance formelle de l'assister. » Les temps étaient passés des interventions armées, l'Angleterre se contentait de la pression morale. Pendant la guerre, il y eut une conférence à Londres; lord Russell avait réussi à grand'peine à la réunir; la France et l'Angleterre y proposèrent le partage du Slesvig. On vit bientôt que toute entente serait impossible, la conférence fut close, et les hostilités recommencèrent. « La conférence, dit M. Disraeli, a duré le temps d'un carnaval et a été une affaire de masques. » Les fils du traité de Londres pendaient en lambeaux; « la guerre annule les traités, » était le nouvel axiome que la Prusse opposait à toutes les combinaisons anglaises. La question danoise avait pour jamais glissé hors des mains de la Grande-Bretagne. L'opposition ne reprocha pas à lord Russell de n'avoir point mis les armes de l'Angleterre au service des traités, elle lui reprocha seulement d'avoir eu des velléités de résistance, d'avoir laissé espérer des services qu'il ne pouvait accorder. Pendant deux ans, le lion anglais avait rugi, quand il ne voulait pas mordre.

Il n'est pas douteux que ce grondement sans fin, toujours suivi d'une résignation facile à tous les événemens, qui a été le caractère de la politique extérieure de lord Russell, a laissé peser sur l'Angleterre les soupçons d'une impotence secrète, d'une faiblesse que l'opinion publique a exagérée. Quand on a vu de fiers descendans des plus grandes maisons semer leurs paroles dans le monde comme une poussière stérile, on s'est demandé si l'Angleterre se contenterait désormais du rôle de Cassandre, et d'une Cassandre qui ne reçoit plus les secrets des dieux! Il peut y avoir de la grandeur dans le silence, il n'y en a pas dans la parole qui n'est plus la sœur de l'action. Lord Russell n'accorde pas même un souvenir au Danemark dans ses mémoires. Il se convainquit bien vite après sa déconvenue « qu'il y a du baume dans Gilead. » Il vit avec joie grandir une puissance militaire nouvelle sur le continent et eut des applaudissemens pour tous ses triomphes. La passion qui donna l'unité à sa vie à travers mille contradictions reçut des satisfactions suprêmes. Cette France dont l'ambition guerrière l'avait tant de fois troublé, il la vit envahie, vaincue, rançonnée, privée de deux provinces. Il pardonna à l'homme d'état qui l'avait mené comme un aveugle à travers le dédale du Slesvig-Holstein; le spectacle de la nouvelle Europe le consola de la nécessité de livrer enfin à d'autres mains, après trente-trois ans de primauté incontestée, la direction du grand parti whig. Ses derniers conseils, ses dernières remontrances à ce parti, touchent surtout aux questions

extérieures; il dirait volontiers à son pays, si cet aphorisme n'appartenait plutôt à ses adversaires politiques : « Repose-toi, et sois reconnaissant » (*rest and be thankful*); mais son ambition nationale n'est pas encore satisfaite. Il rêve je ne sais quelles luttes où les armes anglaises brilleraient d'une nouvelle gloire. Il jette les yeux sur l'avenir.

Il voit par momens l'étoile d'un nouveau Napoléon se lever, pâle encore, sur l'horizon, et dit alors : « Les grands pouvoirs européens sont avertis; l'Angleterre et l'Italie, l'Allemagne et la Prusse, l'Autriche et la Russie feront bien, quand l'aigle impériale volera de clocher en clocher à Notre-Dame, de faire des traités d'alliance et de se préparer à l'action. » Il est rassuré par l'état présent des alliances européennes. « Nous pouvons, dit-il, compter sur la prudence de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie; ces trois puissances resteront unies en esprit, sinon dans la forme. Huit ou dix mois avant que la guerre de 1870 n'éclatât, lord Clarendon m'informa que la Prusse avait un arrangement avec la Russie, en vertu duquel la Russie mettrait une armée assez forte sur la frontière gallicienne pour empêcher l'Autriche d'assister la France dans la guerre future. » Lord Russell est confiant dans la durée des intérêts prêts à se coaliser contre nous. Il le dit avec cette candeur brutale qui n'a jamais rien épargné. « Si les rêves de Napoléon Ier inspiraient quelque futur Bonaparte et le poussaient à tenter de recouvrer ce qu'on nomme les frontières naturelles de la France, j'ai confiance que de nouveaux cent-jours amèneraient une troisième invasion de la France. » Le moment est bien choisi en vérité pour faire de telles prophéties! et ce n'est pas seulement de l'enfance que l'on peut dire : « Cet âge est sans pitié. »

Comme les lutteurs retirés, lord Russell ne supportait qu'impatiemment le repos. Il trouva une occasion de remuer encore une fois les passions nationales quand le parlement de Berlin vota les lois du docteur Falk. Lord Russell, protestant zélé et érastien, partisan d'une église nationale, avait cherché toute sa vie le moyen de contenir l'église catholique d'Irlande : en dernière analyse, il n'en avait pas imaginé de plus simple que de la salarier. Il salua un maître dans le docteur Falk, et l'on apprit tout d'un coup avec quelque étonnement que le patriarche du parti « de la liberté civile et religieuse » avait accepté la présidence d'un grand *meeting* à Londres, où l'on devait approuver les mesures des gouvernemens allemands contre l'église catholique et voter une adresse d'encouragement et de félicitation à M. de Bismarck. Les dissidens avaient applaudi aux lois Falk sans les bien connaître; c'était assez pour eux qu'en vertu de ces lois un évêque fût de temps en temps mis en prison, et qu'on vendît ses meubles à l'encan; on ne comprit

guère l'enthousiasme de lord Russell. Sa conduite fut vivement attaquée; on lui reprocha de soulever des passions désormais calmées en Angleterre. Il répondait à un de ses amis, qui cherchait à lui faire comprendre que M. de Bismarck n'avait aucun besoin des sympathies anglaises, et que toute agitation religieuse pouvait avoir de funestes conséquences en Irlande : « Je crois arrivé le moment prédit par sir Robert Peel, le moment où l'église catholique romaine ne se contentera plus de l'égalité et ne sera satisfaite que par la domination. A cette domination, qui s'étend ouvertement à tous les hommes qui ont reçu le baptême, qui embrasse par conséquent notre reine, le prince de Galles, nos évêques, notre clergé, je refuse de souscrire. On proclame à Rome l'autonomie de l'Irlande. Je m'oppose au pouvoir temporel de Rome sur l'Irlande. » (Lettre du 4 décembre 1873 à sir George Bowyer.) Voilà tout ce que le *debater* des anciens jours trouvait à dire. Il n'entreprit pas même la défense de ces lois auxquelles il accordait son appui moral, et il ne se demanda pas ce qui arriverait si elles étaient appliquées en Irlande ou en Angleterre. Pas un homme politique de quelque poids ne s'associa à la croisade entreprise par lord Russell; lui-même se trouva trop indisposé le jour de la réunion publique pour y assister. Il avait lancé sa dernière flèche, *telum imbelle sine ictu*. Il est triste qu'elle eût été dirigée par cette main déjà tremblante contre le principe de la liberté religieuse, qui avait été pour ainsi dire l'une des devises de sa vie. Sa vision morale s'était ternie; il lui fallait encore le bruit de quelques applaudissemens, fût-ce de cette foule qu'on soulève toujours en Angleterre en prononçant le nom de Rome. Ce n'est pas sans tristesse que l'on mêle ces critiques au récit d'une vie qui à tant d'égards mérite d'inspirer le respect. Dédaigneux de la fortune, lord Russell a consacré toute sa vie, toutes ses forces aux affaires publiques, il a aimé son pays d'un amour peut-être trop jaloux, mais il a toujours vu dans la cause de l'Angleterre celle de la justice et de la liberté. Il a aimé les lettres, et l'un des plaisirs de sa vieillesse est de répéter à ses enfans les poèmes dont sa mémoire est remplie. Il a gardé dans ses mœurs un peu de cette simplicité rustique qui a toujours distingué le grand seigneur anglais du courtisan. Sa figure a quelque chose d'imposant; on ne sent dans sa raideur, dans ses maladresses, rien de l'art perfide de quelques-uns de ses contemporains. Il est encore sincère quand il se dément lui-même. Il restera comme l'un des types les plus originaux de cette forte aristocratie anglaise qui a su imposer sa primauté à un peuple avide de liberté et contraindre les monarchies les plus puissantes à compter avec elle.

AUGUSTE LAUGEL.

LA TRUFFE

ET

LES TRUFFIÈRES ARTIFICIELLES

II.

LA RÉCOLTE ET LE COMMERCE DE LA TRUFFE (1).

I. L.-R. et Ch. Tulasne, *Fungi hypogæi*, etc., in-folio avec planches, Paris 1862. — II. Henri Bonnet, *la Truffe*, Paris 1869. — III. Ad. Chatin, *la Truffe*, Paris 1869. — IV. Jacques Valserres, *Culture lucrative de la truffe par le reboisement*, Paris 1874. — V. Mémoires divers de MM. H. Bonnet, Loubet, Bedel, de Ferry, H. Fabre, etc.

La première phase de la production indirecte de la truffe est pour le cultivateur celle des sacrifices et du long désir; moins favorisé que le laboureur, le semeur de glands n'a pas la joie de voir croître en plein soleil l'objet de son espérance. Sa moisson à lui est souterraine, obscure, irrégulière : elle échappe à tout regard, et dans les conditions les plus favorables demande huit ou dix ans pour livrer ses premiers fruits. Quelques produits de cultures dérobées, maigres céréales, vignes plantées en interlignes dans les vides entre les rangées de chênes, ne sont qu'un mince palliatif pour une si longue attente. Le jour vient pourtant où tant de peine et tant d'anxiété trouvent leur salaire. Sous cette terre nue et rocailleuse de la truffière, au pied de ces chênes buissonneux qui forment à peine les rudimens d'un taillis, un vrai trésor encore caché aux

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril.

yeux des profanes se révèle au paysan, qui trouve dans l'exploitation régulière de ce fonds nouveau les élémens d'une aisance et d'un bien-être inconnus à ses jeunes années. Ici donc s'ouvre une phase heureuse dans l'histoire de la truffe : c'est la récolte avec ses incidens variés, la vente avec ses habiletés et ses ruses, puis le commerce lointain avec ses visées ambitieuses, enfin le but où convergent tant d'efforts, la gastronomie apportant au monde entier, sous le couvert de volailles et de pâtés succulens, comme un étrange parfum du sous-sol de la Provence, du Languedoc, du Quercy, du Périgord et du Poitou. Donnons-nous le plaisir de suivre sur ce théâtre de sa *gloire* ce produit dont nous avons voulu surprendre les obscurs commencemens. Chasse, commerce, savante préparation, jouissance raffinée, sont les termes successifs de cette rapide étude, dont nous esquisserons discrètement les traits d'ensemble, insistant sur les côtés instructifs et laissant aux fins gourmets, aux virtuoses de l'*ars coquinaria*, la part des menus propos, des anecdotes piquantes, que comporte le sujet.

I.

L'art de récolter les truffes devait être dans l'enfance chez les anciens. Tout semble prouver en effet que la vraie truffe, la truffe noire ou *mélanospore* des modernes leur était à peu près inconnue : ils ne savaient pas la chercher méthodiquement sous la profondeur d'un sol compacte, et se contentaient le plus souvent du *terfez* ou fausse truffe de Mauritanie, qu'une abondance plus grande et une facile récolte dans les terres sablonneuses mettaient plus aisément à leur portée, ou de la truffe d'été, qui, plus rapprochée que celle d'hiver de la surface du sol, en fendille souvent la surface. Ces moyens imparfaits et primitifs de la recherche *à la marque* étaient probablement les seuls que connussent les Romains, car ni leurs auteurs classiques d'agriculture, ni leurs poètes, ni leurs compilateurs scientifiques, ne font allusion à l'emploi du porc et du chien dans la recherche de la truffe. C'est pourtant en Italie que le dressage du porc à cet office a dû prendre naissance au moyen âge ou vers le commencement de la renaissance. Au xve siècle, l'auteur d'un livre *de Honesta Voluptate* dit que rien n'égale l'instinct des truies de Nursa ou Norcia pour découvrir les truffes cachées sous la terre. Peu de temps après, la même pratique devait exister en France, car un auteur obscur, Sipontinus, cité en 1550 par le médecin Bruyerin Champier, parlant des sangliers et des porcs comme cherchant naturellement des truffes, ajoute que les paysans dressent à cette chasse des porcs domestiques dont ils lient la gueule avec une courroie pour mettre un obstacle à leur gourmandise. Pas n'est be-

soin aujourd'hui d'une telle précaution; un peu d'attention suffit au truffier pour empêcher l'animal de s'approprier le fruit de sa chasse; quelques glands, un morceau de pain, un peu d'orge ou de maïs, récompensent le porc de sa trouvaille, et dom pourceau est si bien habitué à ce troc que le plus souvent, parvenu à l'objet de sa recherche, il s'arrête de lui-même, lève la tête, regarde son maître d'un air significatif qui veut dire : « J'ai droit au salaire, » et consomme incontinent la maigre pitance qu'on lui jette à la place du tubercule odorant.

Le porc du reste, tel que les truffiers l'emploient, n'est pas l'animal obèse qui fait l'orgueil des éleveurs. Maigre et leste, il trotte allégrement devant son maître, si bien que le docteur Gubler l'appelle pittoresquement *porc de course*, et le docteur Maure *cochon lévrier*. Arrivé sur le lieu de ses recherches, il flaire le sol, s'arrête à l'endroit où la truffe mûre à point se trahit par son arome, et là commence une scène originale où l'homme et la bête ont chacun leur part de sagacité. Ardent à la tâche, le brave auxiliaire, servi par ce curieux outil qu'on appelle un groin, fouille le sol le plus rocailleux, jette en l'air terre et cailloux, s'agenouille parfois sur ses courtes jambes de devant pour mieux atteindre la truffe, puis tout d'un coup, près de la saisir, il s'arrête, nouveau Raton, devant le Bertrand rustique qui s'approprie la capture : une courte baguette de fer aiguisée à l'un des bouts sert à dégager la truffe du sol et quelquefois à faire rendre gorge au pourceau, dont l'instinct gourmand toujours en éveil ne résiste pas à la tentation du mets favori. Dans cette lutte grotesque, le truffier court après la bête, celle-ci grogne, résiste, mais, paralysée par la crainte, finit par rendre l'objet volé. Le truffier d'ailleurs a grand soin de ne pas battre le porc, sans quoi celui-ci, craignant les coups, refuserait son service ou ne s'y prêterait qu'avec méfiance; à voir avec quelle intelligence un être si ignoble et si stupide en apparence suit l'impulsion que l'homme sait lui donner, on revient volontiers de ce préjugé qui nous fait voir dans les animaux de pures machines vivantes; même chez les plus humbles de nos serviteurs, la volonté, l'intelligence, ont une part dans la tâche que nous savons leur imposer.

Un autre auxiliaire du truffier, c'est le chien. L'usage en remonte assez haut et vient aussi probablement d'Italie. L'Angleterre, où les truffes sont peu communes, l'Allemagne elle-même, la France, ont dû prendre les *barboni* ou chiens barbets du Milanais ou du Piémont comme modèles de leurs chiens truffiers. On dit pourtant que les premiers chiens de ce genre achetés en Italie en 1724 par le comte Wakkerbart et amenés en Saxe ne le furent qu'après qu'un chien de berger eut découvert spontanément des truffes à Sedlitz, près Dresde. En Pologne, Auguste II avait dès 1720 fait venir d'Italie

dix chiens dressés à cette chasse qui coûtèrent 100 thalers chacun. Ce fut aussi un Italien, Bernardo Vanini, qui dans le Brandebourg obtint vers cette même époque le monopole de la recherche des truffes, à la condition d'en fournir annuellement quelques livres pour la cuisine de la cour. Le Wurtemberg eut aussi ses chiens dressés à l'imitation de deux *barboni* donnés par la cour de Turin au prince héréditaire de ce pays; bref, ce fut un caprice, une mode dans les grandes et petites cours d'Allemagne que la chasse à la truffe par les *truffel-hunde*, les *canes tuberario-venatici*, comme les appelle un de leurs historiens. Ce goût pour le chien se comprend dans les pays où la truffe n'est l'objet que d'une pure distraction et non d'une exploitation lucrative. On peut bien citer, comme exception, les chiens truffiers de la Haute-Marne, dont feu le regretté Antoine Passy a rappelé les services, et qui fouillent non la truffe noire, mais la truffe d'été et la truffe rousse de Bourgogne dans les cépées de coudriers et les bois de pins sylvestres; mais en général dans les pays de grandes truffières le porc est l'agent par excellence de cette récolte souterraine. D'après Munier, les *truffleurs* du Poitou et de l'Angoumois n'emploient que des porcs de cinq à six mois, qu'ils renouvellent tous les ans : dans la Provence au contraire, on aime mieux laisser vieillir les sujets, dont l'aptitude s'accroît par l'expérience, et comme la saison des truffes est courte et qu'il faut nourrir l'animal toute l'année, on préfère la truie au porc mâle, parce qu'elle donne comme produit, en outre de son travail, une ou deux portées de nourrissons.

La préférence donnée au porc ou au chien tient du reste à des considérations variées, souvent personnelles à ceux qui les emploient. Le porc a plus de force dans le groin, il fouit le sol même dur et fait aux trois quarts la tâche de déterreur; le chien se fatigue plus vite, il s'endolorit les pieds à gratter les terres rocailleuses ou compactes : il laisse parfois beaucoup à faire à son maître. D'ailleurs, pour peu que l'instinct de la chasse s'éveille en lui (on évite à dessein les races de chiens chasseurs), il s'amuse à courir le gibier; mais il reprend tous ses avantages auprès des *rabassiers* marrons, véritables braconniers des truffes. Ceux-ci, grands batteurs de bois, vivant de maraude et forcés d'étendre le champ de leurs courses, dressent leurs chiens à marquer seulement de la patte les places où gît la truffe. Ils profitent à la hâte de cet indice, ils fouillent sans discrétion ni mesure le champ d'autrui et partent avec leur complice de rapine vers de nouveaux gîtes, où l'œil jaloux du propriétaire se trouve par hasard en défaut. Ce rôle de pourvoyeur illicite n'est pourtant pas fatalement dévolu au chien, il sert aussi légalement d'honnêtes truffiers, et tel d'entre ces derniers, comme le brave Jouval du hameau des Barbiers, près de Croagnes, m'a

donné le curieux spectacle du travail combiné du porc découvrant la truffe, faisant le gros œuvre des fouilles, et du chien, achevant la besogne en creusant avec les ongles, prenant le tubercule dans la gueule, mais le versant fidèlement dans la main du maître en échange d'un fragment de pain.

Le chien truffier ne constitue pas une race spéciale; on adapte diverses races à cette chasse par une éducation appropriée : ce sont tantôt des *barbets*, tantôt des épagneuls, tantôt des chiens-loups, des chiens de berger, toutes races intelligentes et susceptibles d'éducation. Ce dressage en vue de la chasse aux truffes comporte des procédés variés : le principal consiste à cacher une truffe dans un sabot ou dans une petite boîte percée de trous, tantôt une truffe toute seule, tantôt la truffe avec un morceau de lard, à enfouir cet appareil dans le sol, à pousser le chien à l'y découvrir en lui donnant pour récompense une friandise ou tout simplement un morceau de pain. D'autres fois on prépare le chien à goûter et rechercher la truffe en lui donnant du pain imprégné d'huile dans laquelle on a fait cuire ce champignon. C'est du reste une industrie que ce dressage de chiens : dans la Haute-Marne, où la recherche de la truffe est moins lucrative qu'en Provence, un chien truffier se vend jusqu'à 100 francs.

Rien n'est plus facile à comprendre que l'adaptation des facultés olfactives du chien à la capture d'un produit odorant. L'homme lui-même arrive parfois à mettre en jeu son odorat pour cette chasse. Un pauvre garçon infirme des environs de Wurtzburg savait, a-t-on dit, mieux que les chiens dressés découvrir les truffes au flair, et s'était fait de ce don naturel une industrie qui l'aidait à vivre. Ce fait est évidemment exceptionnel et presque pathologique. Les chercheurs de truffes de profession flairent parfois des poignées de terre de la truffière qu'ils creusent et savent y saisir le parfum caractéristique de la cryptogame; mais, avant d'en venir à cette épreuve supplémentaire, ils sont arrivés au gîte probable de la truffe par les indices extérieurs qui font reconnaître aux initiés la place des truffières naturelles, savoir le fendillement du sol et les mouches indicatrices; de là des pratiques diverses qui constituent la chasse *à la marque*, *à la sonde* ou *à la mouche*, procédés qui mettent en jeu la sagacité des rabassiers émérites, mais qui n'ont plus qu'une importance secondaire dans l'exploitation régulière des truffières.

La *marque*, qu'on appelle *escarto* (fente) en Provence, consiste dans le fendillement naturel du sol soulevé par la croissance rapide de la truffe. Le phénomène ne se produit que de loin en loin et pour les truffes les plus voisines du sol, qui sont d'habitude les plus précoces. La sonde ou baguette, *broco* dans l'idiome provençal, est un bâtonnet mince et raide qu'on enfonce avec précaution dans

le sol à la place même où l'on suppose qu'est la truffe; la terre effritée et meuble laisse enfoncer l'instrument : vienne un obstacle, le rabassier s'arrête et fouille; que trouve-t-il? Une truffe ou un caillou. C'est l'alternative de cette pêche aventurée. Quant aux *mouches* indicatrices, le truffier habile en connaît les allures et sait les mettre à profit avec cette sûreté de coup d'œil qui de tout temps et dans tout pays a distingué le chasseur. Qu'il s'agisse des *hélomyzes*, mouches à vol lent et lourd, on les voit volant autour de la truffière, voletant ou marchant sur le sol ou sur les touffes de chênes kermès : le truffier rapproche la tête du sol, et, d'un regard embrassant la zone inférieure de l'atmosphère, voit se balancer les essaims voltigeans des *sciara*. Il reste alors à suivre la piste de ces insectes jusqu'à la truffière, dont ils annoncent tout au moins le voisinage et que d'autres signes achèvent de déceler.

Parmi ces signes indicateurs de la truffière, il en est un très anciennement connu et dont la valeur est atténuée par le défaut de constance, c'est le jaunissement, l'état de souffrance, la disparition même des plantes herbacées et des sous-arbustes sur l'espace occupé par les truffes. Quelques auteurs, Amoreux entre autres, attribuent à l'odeur forte et particulière de la truffe une influence tonique pour les végétaux adjacens, hypothèse chimérique où l'on retrouve la trace des idées fausses des anciens sur les sympathies et les antipathies des plantes; d'autres, plus avisés et profitant de la connaissance toute moderne de la composition chimique de la truffe, pensent que la forte proportion d'azote consommée par la rapide croissance du champignon ne peut l'être qu'aux dépens de la fertilité du sol et par suite de l'épuisement des plantes voisines. Cette opinion de M. Henri Bonnet me semble plausible, mais elle n'explique peut-être pas tout dans le phénomène complexe dont elle considère un seul élément.

Dans la pratique, la chasse de la truffe par l'homme tout seul cède de plus en plus le pas aux procédés plus rapides et plus sûrs de la recherche au porc et au chien. A mesure que s'étendent les truffières artificielles, les produits de cette culture demandent une exploitation régulière et méthodique; l'instinct de l'animal supplée à l'imperfection des sens de l'homme et remplit dans cette branche d'industrie le rôle que la mécanique joue en d'autres branches du travail humain. Il n'y a rien là que de conforme au mouvement général de la civilisation, où la raison dirige vers un but donné toutes les forces vivantes ou brutes de la nature.

Ces réflexions pourraient sembler ambitieuses et hors de leur place en une question qui paraît au premier coup d'œil n'avoir qu'un côté utilitaire et prosaïque; elles se justifieront peut-être comme introduction au côté moral du sujet, je veux dire à l'étude

des changemens que la richesse née de la truffe a produits et produira dans l'état social de la population de Vaucluse, où s'est ouverte cette nouvelle source de bien-être. Même en enfermant cette étude dans des limites restreintes, je n'aurais osé l'aborder, si les observations de mon ami M. le docteur de Ferry, appuyées sur sa sagacité d'homme du monde, son expérience d'habitant du pays et son coup d'œil de médecin moraliste, ne me donnaient à cet égard une base sur laquelle je puis appuyer avec confiance les impressions personnelles puisées en de rapides voyages à travers ce beau pays du Comtat. Tout ce que je vais dire sur la vie des rabassiers, les détails en partie originaux concernant le commerce de la truffe dans la région d'Apt, je le donne donc sous l'autorité du docteur de Ferry de La Bellone, me renfermant à cet égard dans le rôle de rapporteur.

Et d'abord la région comprise entre la chaîne des Alpines, les Basses-Alpes, le Rhône et le mont Ventoux est, dans la Provence même, une terre privilégiée du côté des productions et des habitans. C'est le pays des idylles et des tableaux champêtres tout faits, où Mistral, le chantre inspiré, a pu tracer ses vivans portraits de *Mireio* et de *Vincen*. Il faut avoir vu dans leur milieu natal les paysans de cette contrée pour comprendre avec toutes ses nuances la beauté tour à tour énergique et tendre de ces types à la fois rustiques et raffinés. On sent que cette terre du *félibrige*, du réveil de la poésie provençale, a gardé l'empreinte de longs siècles d'une civilisation intense, romaine d'abord, puis demi-italienne, sous les papes et le bon roi René. Une langue harmonieuse, des traditions de vie locale très indépendante sous le joug assez léger de la papauté, un climat dont les excès même, chaleur torride ou vent glacial, trempent et avivent la fibre et les nerfs qu'amolliraient les caresses trop continues des beaux jours, tout cela s'est concentré dans une race naturellement ardente, fière, et qui, même dans la région plus âpre des montagnes, a gardé quelque chose des goûts d'artiste des populations citadines des plaines fertiles. Le brave rabassier Pierre Jouval, qui nous a reçus près de Croagnes, à son humble foyer de paysan, a tendu l'oreille dès que nous avons causé devant lui de l'étymologie possible des mots *Ouvière de Croagnes*, et sa réponse a été l'envoi d'une note sur ce sujet extraite de l'*Histoire d'Apt* par l'abbé Boze. Trouverait-on en beaucoup de coins de notre France un tel exemple de préoccupations littéraires chez des hommes voués aux rudes travaux des champs?

Les *rabassiers* ou truffiers de Vaucluse sont en général des paysans intelligens et rusés. Plusieurs, avant d'être propriétaires, ont commencé par être à quelque degré maraudeurs. Il y a trente ou quarante ans, les possesseurs de *garrigues* où la truffe venait spontanément en cédaient aux rabassiers le droit de fouille moyen-

nant une redevance en nature, pour truffer la dinde traditionnelle de Noël. Cette redevance plus que modeste n'était pas toujours acquittée : les truffes n'avaient pas le prix qu'elles ont de nos jours; le dommage causé aux truffières naturelles par des fouilles intempestives était pour le propriétaire plus grand que le mince profit qu'il en retirait. Aujourd'hui, grâce à l'extension des truffières artificielles, le paysan s'est fait, sur un premier fonds d'épargne, un champ d'exploitation bien à lui, et avec cette possession régulière est né chez lui le sentiment conservateur, l'amour et la protection de son bien. En même temps, tels d'entre eux, mettant leur activité de chercheurs de truffes au service des communes ou de grands propriétaires, sont arrivés à être des agens sérieux d'exploitation, payant régulièrement en argent des redevances de plus en plus élevées. Il en est qui, devenus par création ou par achat possesseurs de truffières artificielles ou naturelles, ont atteint l'aisance, la richesse même, et qui, puisant dans ce bien-être une légitime ambition, ont fait donner à leurs enfans l'instruction qu'ils regrettent de ne pas avoir. Les paysans de cette première catégorie sont nombreux dans le pays de Vaucluse. Le plus grand nombre retire de la truffe seule un revenu qui va de 1,500 à 4,000 ou 5,000 francs. Vient ensuite la catégorie des truffiers suspects, qu'on pourrait appeler les demi-marrons. Ceux-là ont toujours un pied dans le terrain de la maraude. Fermiers de truffières, ils trouvent dans ce prétexte d'une exploitation légale l'occasion d'entretenir une truie, instrument de déprédation sur les terres avoisinantes. Recéleurs habiles, ils achètent furtivement les petits lots de truffes volées et les joignent à leur propre stock, dont ils augmentent ainsi l'importance et le prix commercial. Rabassiers tant que dure la saison des truffes, ils vont, en d'autres saisons, racoler de ferme en ferme les poulets, les œufs, les menues denrées, qu'ils vendent aux marchands en gros. Cette vie nomade et brocanteuse n'est favorable ni à la moralité ni à l'instruction; aussi n'est-ce pas dans cette catégorie suspecte qu'il faut chercher les bons effets de l'aisance acquise par un travail régulier et par le meilleur rendement des terres. Encore moins trouverait-on ces bienfaits chez les rabassiers marrons, maraudeurs et braconniers avérés et endurcis. Étrangers à la région qu'ils exploitent en courant, suivis de leurs chiens dressés à cette chasse illicite, ils sont pour les propriétaires et les rabassiers établis un objet de suspicion et de haine. A leurs ruses de déprédateurs, le paysan oppose sa finesse de défenseur du bien légalement acquis et possédé. Au milieu de la vigne ou du champ transformé en truffière productive, on voit souvent se dresser un bâtiment rustique, percé de jours dans toutes les directions : c'est

l'observatoire d'où le paysan surveille sa précieuse récolte. Il dépense parfois dans cette défense une stratégie merveilleuse et des ressources de sagacité qui chez l'un d'eux, devenu riche et grand propriétaire, ont atteint des proportions légendaires.

Jacques Agnel est la terreur des truffiers marrons du pays d'Apt. Une longue expérience lui permet d'apprécier par avance l'importance qu'aura sa récolte en truffes. Dès les mois de juillet et d'août, il juge à la *marque*, à certains mouvemens du sol autour des truffières, si cette récolte sera abondante ou non. Qu'un maraudeur vienne fouiller sa truffière, il reconnaîtra presque sûrement son homme à la manière dont la fouille a été conduite, même par le groin du porc. *Aco es pas de moun escrituro* (ceci n'est pas de mon écriture), s'est-il écrié plus d'une fois en présence d'une fouille fraîchement ouverte, « mais je sais bien quelle main s'est imprimée là. » Et de fait ces nombreuses captures en *flagrant délit* ont abouti devant le tribunal d'Apt à des condamnations sévères, la maraude en fait de truffes étant considérée dans le pays, non comme un délit passible des peines de simple police, mais comme un véritable vol soumis à la juridiction correctionnelle. Les maraudeurs agissent souvent en plein jour, la nuit leur inspirant une sainte terreur du fusil du propriétaire. C'est pourtant en pleine nuit, sous les rafales d'un vent de tempête, que Jacques Agnel, cachant une lanterne sous son manteau, a parfois saisi sur le fait le déprédateur dont il guettait et pressentait la visite. En résumé, l'aisance, la richesse même, nées de la production truffière, n'ont pu supprimer sans doute le vice inhérent à ces natures qui préfèrent au gain légitime, au travail patient et moralisant, les chances suspectes des incursions et des razzias en sol prohibé; mais pour l'ensemble d'une population rurale sobre, économe et laborieuse, les résultats de ce bien-être se sont traduits en instruction, en amour du sol, en épargne, en sentiment plus accusé de la propriété légitime, toutes choses qui, dans une société démocratique comme la nôtre, sont le pivot de la vraie conservation sociale.

II.

Après la récolte des truffes arrive naturellement la vente locale ou lointaine de ce précieux produit. Ici je pourrais de nouveau élargir le cadre de cette étude en empruntant à des publications classiques, notamment à M. Chatin, la statistique de la production comparée des diverses régions truffières de la France. Ce tableau paraîtra un peu plus loin dans ses traits essentiels; mais l'absence de documens bien précis pour ce qui touche aux truffières de l'ouest et du centre m'oblige à limiter à Vaucluse l'esquisse du mouve-

ment commercial qui commence sur les marchés d'Apt et de Carpentras, et se propage sous une autre forme dans le monde entier des gourmands.

De la mi-novembre à la fin de mars, la place d'Apt, appelée « Place aux Truffes, » présente tous les samedis une animation singulière. C'est là que les rabassiers de la région apportent leur récolte de la semaine. Le marché ne s'ouvre guère avant dix ou onze heures du matin. Les paysans y arrivent avec leurs truffes soigneusement entassées dans des sacs ou dans des mouchoirs *bien fermés*, rarement dans les paniers. La quantité pour chacun d'eux varie de 20 kilogrammes à quelques grammes; telle bonne femme déplie souvent un coin de mouchoir où sont précieusement serrées huit ou dix petites truffes : rien n'est à mépriser dans ces petits gains du pauvre offrant un produit de luxe pour avoir du pain. Sur cet étroit théâtre où la truffe est l'enjeu des transactions, acheteurs et vendeurs luttent de ruse et de finesse. On se tâte longtemps avant d'établir le prix du jour. Venus de Carpentras, où le marché s'est tenu la veille, les acheteurs en gros comptent sur la lassitude des vendeurs exposés aux intempéries, pendant qu'ils montent la garde près de leurs sacs; ceux-ci, durs à la détente et bronzés contre le froid, luttent pied à pied contre la baisse systématique et tiennent bon en raison des besoins présumés de la demande. La matinée est aux petits lots, souvent achetés par les brocanteurs en vue de grossir leurs provisions et de revendre le tout dans l'après-midi; c'est aussi le moment où la ville fait ses emplettes. Plus tard les prix en gros s'établissent, les achats se font, et c'est sur une voiture spéciale que les récoltes de la région d'Apt, acquises à beaux écus sonnans, prennent la route de Carpentras, centre de l'industrie des conserves et de l'expédition au dehors.

La *recette* des truffes, c'est ainsi qu'on appelle d'un mot du terroir le triage de ce produit, la recette porte à la fois sur la grosseur et sur la valeur intrinsèque des truffes mises en vente. L'acheteur en gros, rompu par une longue habitude à toutes les ruses du métier, se montre aussi sévère dans ce triage vis-à-vis du paysan qu'il se montrera coulant vis-à-vis de lui-même lorsqu'il s'agira du consommateur. D'abord il rejettera ces truffes bâtardes que nous apprendrons à connaître, la rousse, la caillette, etc. Il sera sans pitié pour les truffes avariées, gelées, molles, véreuses; il *recettera* à outrance, sauf à prendre plus tard à moitié prix ce qu'il repousse au prix normal. Le triage, quant à la grosseur, se fait à la main pour les petits lots, au crible à travers les mailles plus ou moins larges d'une claie d'osier pour les parties considérables. Généralement on admet trois grosseurs. Les prix cités se rapportent aux truffes marchandes de première et deuxième classe; la *recette*,

c'est-à-dire le rebut, comprend souvent d'excellentes truffes que les petits vendeurs savent trier et dont ils se défont parfois avec bénéfice sur le marché de Carpentras.

C'est vis-à-vis du bourgeois, acheteur occasionnel et souvent novice, que la ruse du paysan se donne librement carrière. Tromper sur la qualité de la marchandise n'est pas un cas de conscience dans le catéchisme du vendeur : cela s'appelle faire une bonne affaire. Voyez cette bonne femme avec son petit sac qu'elle serre avec un soin jaloux; elle en montrera le dessus garni de truffes appétissantes; méfiez-vous du fond et du milieu, c'est là que se dissimulent adroitement les rogatons, les rebuts, ou les sujets que l'art a sophistiqués. Ici l'argile remplit une crevasse, ajoutant au poids et voilant une avarie; là cette même terre plastique associe en une façon de truffe unique deux ou plusieurs truffes minuscules; de petits bouts de bâton donnent parfois à cette bâtisse ou conglomérat l'appui d'une charpente intérieure. Que la couleur pâle, jaunâtre d'une truffe en trahisse ou l'imparfaite maturité ou la qualité inférieure, un mélange de sulfate de fer ou de noix de galle va leur donner la teinte noire requise : ce même artifice est poussé plus loin en d'autres lieux qu'Apt, puisqu'on a vu à Paris de fausses truffes fabriquées de toutes pièces avec des pommes de terre avariées, colorées en brun et entourées d'une couche de terre extraite des truffières du Périgord.

En automne et dans le milieu de l'hiver, les truffes se consomment ou s'expédient en nature, c'est-à-dire sans préparation. C'est l'époque des grands dîners, et la France surtout goûte alors sous sa forme la plus savoureuse ce complément des mets les plus délicats. Plus tard, la consommation à l'intérieur diminue; c'est alors que commence l'approvisionnement pour les mois d'été et pour la consommation lointaine. Conserver les truffes en vue de l'usage à venir est un problème qu'on s'est posé de bonne heure et qu'on a réussi à résoudre par des moyens variés dont le détail serait ici déplacé : la dessiccation, appliquée surtout aux truffes d'été, est un des plus imparfaits : la saumure, l'huile, le vinaigre, le sucre, ont eu leurs partisans jusqu'au jour où la méthode Appert, appliquée sur une grande échelle, a constitué pour certaines maisons de Carpentras, de Périgueux, de Montagnac (Basses-Alpes), de Cahors, de Toulouse, de Gignac (Hérault), une industrie considérable. Les prétendus secrets de cette préparation sont aujourd'hui bien connus (1). C'est dans les boîtes de fer-blanc que la clôture hermétique est la plus complète et la conservation des truffes le mieux assurée; mais le consommateur aime à voir ce qu'il achète, au moins quant à la quan-

(1) Consulter à cet égard H. Bonnet, *la Truffe*, p. 73-75.

tité : voilà pourquoi les conserves en bouteilles, malgré les chances plus grandes d'altération, sont généralement préférées aux boîtes. C'est en Russie, en Amérique, dans les contrées lointaines, que ces produits sont principalement expédiés. Ils n'y peuvent donner qu'une faible idée de la valeur des truffes fraîches et constituent au fond pour l'art culinaire, hors la saison normale de ces champignons, un *faute de mieux* qui ressemble beaucoup à un *pis-aller*. Ceci soit dit non pour dénigrer un commerce dont l'importance est considérable, mais pour sauver auprès des gourmets la réputation des truffes, un peu compromise par les manipulations de l'art.

La statistique du commerce des truffes est de sa nature très difficile à établir, soit pour la France entière, soit pour tel département en particulier. Le tableau qu'en a publié M. Chatin n'est évidemment qu'une large approximation. On y trouvera néanmoins des détails pleins d'intérêt, notamment la preuve de l'importance des truffières naturelles du Lot, évaluées, année moyenne, à 3 millions, et surtout la prééminence de Vaucluse (3 millions 800,000 fr.), même sur le département voisin des Basses-Alpes (3 millions), où les truffières artificielles ont pris une large extension. Ce sont là les très gros chiffres de la production truffière en France. Au plus bas de l'échelle, comme simple curiosité, on pourrait placer l'Ile-de-France, où, dans le courant du XVIIe siècle (1674), le droit de chercher des truffes dans le parc de Villetaneuse, près de Saint-Denis, était affermé au prix de 250 francs, plus 10 livres de truffes en nature; après 1831, les truffières du bois de Vincennes, exploitées par des truffiers de Bourgogne, donnaient à l'administration un revenu de 80 à 100 francs! Aujourd'hui les travaux et défrichemens faits par le génie militaire au-dessus de Charenton ont détruit presque entièrement ce coin de truffière, et c'est uniquement pour leur intérêt botanique que l'on cite les rares trouvailles de truffes au coteau de Beauté et à la terrasse de Charenton-le-Pont, sous les bouleaux ou les chênes du parc de Vincennes. Pour en revenir à Vaucluse, c'est-à-dire au plus grand centre de production truffière de la France, le marché d'Apt, en partie alimenté par les départemens voisins, est de tous le plus important. Il y a six ans, M. Bonnet y constatait l'arrivée d'environ 15,000 à 16,000 kilogrammes de truffes, celui de Carpentras n'en recevant alors directement que 800 ou 900 kilogrammes; mais en revanche Carpentras est resté le centre du grand commerce, de l'expédition et de la préparation des conserves. M. Chatin n'y estime pas ce commerce à moins de 2 millions de francs; dans l'ouest, à Périgueux, un seul négociant emploierait annuellement 2,500 kilogrammes de truffes en conserves et 1,250 kilogrammes pour volailles; cependant le produit total de la Dordogne n'atteindrait que 1,200,000. Ce serait chose fastidieuse

que de poursuivre cette enquête statistique. D'ailleurs sous le nom général de truffe on confond des espèces bien différentes par leurs caractères botaniques et par leur valeur culinaire; il ne sera pas sans intérêt d'en faire en gros le triage, et du même coup de marquer l'extension géographique des plus importantes en les classant d'une façon toute pratique en truffes d'hiver, truffes d'été, truffes bâtardes et fausses truffes.

Parmi les truffes noires d'hiver, il en est deux comestibles par excellence que l'on a longtemps confondues sous le nom de *tuber cibarium :* l'une est appelée *mélanospore*, à graines noires, à cause de la couleur foncée de ses germes, d'où résulte la teinte très obscure noir rougeâtre ou violacée de la chair : la marbrure des veines aériennes s'y dessine sur la coupe en lignes fines et serrées, bordées elles-mêmes d'une ligne roussâtre, transparente par défaut de spores. L'écorce, d'un noir de jais, se relève en verrues polyédriques; l'autre espèce, appelée *brumale* par Micheli, touche à la première par son aspect extérieur et par ses spores hérissées de fines pointes : elle en diffère par la marbrure des veines blanchâtres qui s'y dessine en lignes plus lâches, plus larges et souvent dilatées en espèces d'îlots variqueux. Ce sont ces deux espèces, souvent mêlées dans les récoltes et les marchés, qui forment en France la base du commerce de la truffe; identiques aux yeux et au nez des profanes, elles constituent néanmoins pour les botanistes, les truffiers et les gourmets deux types tout à fait distincts.

La *mélanospore* ou truffe du Périgord, pour lui conserver un nom classique en gastronomie, est répandue dans toute la zone truffière de l'Italie, de l'Espagne et de la France; elle remonte même jusqu'en Angleterre, à Rudloe, dans le Wiltshire; mais, là comme à Paris, comme à Magny en Vexin, comme sur divers points de la Saxe et de l'Autriche, la présence de cette truffe n'a qu'un intérêt de curiosité. Dans le sud-est, le sud et le sud-ouest de notre pays, c'est l'espèce dominante : un arome *sui generis* en fait les délices des gourmets; les Italiens seuls, Piémontais et Milanais surtout, lui préfèrent leur truffe grise alliacée, montrant par là combien les goûts sont souvent chose locale et préjugé de terroir. Il est vrai que, par une habitude fâcheuse, les Piémontais recueillent cette truffe dès le commencement d'août, alors que, trop jeune encore, blanche en dedans, elle n'offre ni saveur ni parfum; le nom d'*ostengh* ou truffe d'août qu'on lui donne dans cet état est aussi mal choisi que possible, car à l'état de maturité voulue la récolte s'en fait du commencement de novembre au milieu de mars, mais surtout autour de la période de Noël.

La truffe brumale est appelée en Lombardie *tartufo nostrale di Norcia*, sans doute parce qu'elle est déjà signalée par Césalpin

comme abondante dans les montagnes de la Sabine, près de l'ancienne Norsa ou Nursa. En Provence, j'ai tout lieu de croire que c'est une des formes confondues sous le nom de *caieto* ou de *caieou* dans la région d'Apt : ce serait donc, en partie au moins, le *tuber moschatum* de M. Henri Bonnet, mais non la truffe musquée d'Agen, qui n'appartient pas au genre *tuber*. Le parfum de cette truffe brumale rappelle celui de la vraie truffe noire, avec un mélange d'odeur caséeuse qui dans certains cas peut aller jusqu'à la fétidité, s'il est vrai, comme on l'assure, que ce soit l'espèce nommée par les paysans de Nérac *truffo pudento* (truffe puante) et par les Tourangeaux *truffe punaise* ou *truffe fourmi*. Peut-être du reste l'odeur est-elle variable chez l'espèce suivant l'âge, les localités, le sol et la race, car dans l'ensemble la truffe en question, bien que de qualité secondaire, ne s'en consomme pas moins en masses considérables, mêlée à dessein ou non à la truffe de Périgord. Près de Montpellier, je l'ai vu cueillir sous le nom d'*amarel*, tandis que le nom de *pudisso* ou truffe puante s'applique dans cette région à des truffes à peau lisse (*tuber dryophilum*) ou à la truffe rousse ou même au *genea verrucosa*, qui n'est pas une truffe véritable.

Dans la catégorie des vraies truffes à écorce diamantée de tubercules polyédriques, il en est une que M. Chatin appelle *tuber hiemalbum*, c'est-à-dire truffe blanche d'hiver; elle se distingue des vraies truffes noires, dont elle a les spores hérissées de pointes, par la couleur blanche de sa chair. Répandue, paraît-il, dans le Périgord, le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, on a dû souvent la prendre pour une truffe noire non mûre ou pour une truffe d'été exceptionnellement précoce. Comestible, mais d'une odeur mal définie, elle entre en partie par fraude dans les lots des vraies truffes noires, dont le parfum masque le sien. Une autre espèce hivernale à verrues polyédriques est le *pebra* ou truffe poivrée des Provençaux (*tuber piperatum* de M. Henri Bonnet). L'idée de poivre ne s'applique là qu'à la saveur : l'odeur en est très forte, bitumineuse, rappelant assez le pétrole : il faudra comparer l'espèce avec le *tuber bituminatum* découvert et décrit en Angleterre par MM. Berkeley et Broome.

Les deux principales truffes d'été sont l'*estivale* proprement dite et la *mésentérique*, ainsi nommée parce que la fine marbrure de ses veines rappelle les replis gaufrés du mésentère. Toutes deux ont l'écorce verruqueuse et noire, et les spores à surface élégamment guillochée en un réseau d'alvéoles. La dénomination de truffe d'été pourrait faire croire qu'elle ne se rencontre que dans la saison des mois chauds; or M. Tulasne assure qu'elle se trouve l'automne et l'hiver dans les bois de bouleaux des bords de la Marne, près de Charenton et de Nogent, aussi bien que dans le Poitou. Dans le

midi de l'Europe, l'époque de maturation la plus ordinaire est vers les mois de juillet et d'août; mais le nom de *maienco*, truffe de mai, que lui donnent les Provençaux, prouve que l'on peut la recueillir dès le mois des roses. Le nom de *truffe de la Saint-Jean*, employé par les Poitevins, s'applique non-seulement à cette espèce, mais à toutes les truffes qui dans cette saison estivale doivent à l'absence de spores mûres la teinte blanche de leur chair. La truffe d'été semble être du reste celle qui remonte le plus vers le nord ou qui tout au moins s'y montre la plus fréquente. C'est l'espèce qu'on a signalée en Angleterre dès la fin du XVIIe siècle; on doit y rapporter probablement la plupart des truffes rencontrées en Bohême et en Allemagne : c'est la seule qu'on ait trouvée en Normandie, près de Falaise, sous le nom de *tuber Blotii*; elle existe à Avallon, en Bourgogne; dans le Dauphiné, elle est connue sous le nom de *messingeonne*, à Nérac sous celui de *samaroque*, qui lui est commun avec la truffe mésentérique. En Provence, en Languedoc, la truffe *maienque* n'est guère estimée : beaucoup de truffiers refusent de la chercher en été de peur de compromettre la récolte des truffes noires en fouillant hors de saison les truffières où les deux espèces pourraient se trouver associées. Autrefois pourtant on la recherchait dans ce pays moins pour la consommer à l'état frais que pour la découper en tranches minces et la vendre aux naïfs comme un représentant de la vraie truffe : insipides et dépourvues de parfum, ces rondelles coriaces sont de plus en plus abandonnées; on en voit néanmoins encore chez les épiciers qui s'en approvisionnaient jadis à la foire de Beaucaire, rendez-vous longtemps florissant de toutes les denrées méridionales.

La truffe mésentérique accompagne presque partout la truffe d'été, avec laquelle il est facile de la confondre. Elle s'en distingue néanmoins par la présence sur la coupe de la pulpe de fines lignes noires sinueuses courant parallèlement aux lignes blanches aérifères. Une odeur forte et peu agréable rappelant un peu celle de la levûre de bière lui fait donner en Bourgogne l'épithète de *truffe fouine*, et l'on en distingue deux formes, la *grosse* et la *petite*, suivant les dimensions soit de la truffe entière, soit des verrues pyramidales qui décorent la surface. La chair en est d'une teinte fuligineuse, plus foncée que chez la vraie truffe d'été : une dépression à fossette creusée dans la base du tubercule semble être également un trait distinctif de la truffe mésentérique par rapport à sa proche alliée.

Jusqu'ici nous n'avons vu que les truffes à surface ciselée en tubercules. Le groupe des truffes à écorce lisse, représenté en France par des espèces peu comestibles telles que la truffe blanche d'Agen, les *tuber dryophilum*, *rapæodorum* et autres, l'est en Italie par

la truffe grise des Piémontais que les lettres du comte de Borch ont rendue célèbre. On l'appelle aussi truffe à l'ail, ou truffe blonde du Piémont : les Piémontais la nomment *trifole*, *trifola bianca*, *tartufo bianco* ou *biancone;* les plus précoces, celles qui mûrissent vers la fin de juin, se nomment *fiorini* d'un mot qui s'applique également aux premières figues ou figues fleurs; les plus tardives, nommées *ghiaccioli*, ont une chair très fragile, très marbrée, et sont bien moins estimées. Étrangère à notre pays, cette espèce a pourtant été rencontrée deux fois de suite, en novembre 1821 et dans l'automne de 1822, par feu le botaniste Requien à Tonelle, près de Tarascon, dans la célèbre pépinière des Audibert et aussi dans un champ de garance. Pourrait-on voir là un fait d'importation accidentelle? La chose ne serait pas impossible, si l'on songe que la pépinière en question reçut longtemps des plantes du monde entier, et que la truffe du Piémont, venant surtout au pied des peupliers et des saules, dans des terres argileuses et souvent humides, aurait pu facilement être transportée avec des arbustes, soit à l'état de mycélium, soit par des spores dont la germination est inconnue. En tout cas, il y a là un fait curieux à recueillir et qui donne quelque appui aux tentatives de naturalisation des truffes, soit par transport de mycélium, soit par semis de glands ou d'autres graines des arbres auxquels les truffes sont associées.

Entre le groupe des truffes à verrues polyédriques et celui des truffes lisses se placent des espèces dont la surface est finement chagrinée, c'est-à-dire recouverte de papilles arrondies. C'est la circonstance qui vaut à la plus connue de ces truffes, la truffe rousse ou *tuber rufum* des botanistes, le nom provençal de *mourre de chin*, museau de chien. D'une odeur forte et peu agréable, qui la fait appeler *sentoun* en Provence, cette espèce est rejetée par les marchands de truffes de ce pays, et ne se glisse que par fraude entre les vraies truffes comestibles : la chair en est coriace et bien plus dense que chez ses congénères; cependant les truffiers de Bourgogne la récoltent en même temps que la truffe d'été et l'expédient surtout à Strasbourg, où elle fait nombre dans les pâtés parmi les truffes du Périgord. Cette truffe, qui est un vrai *tuber* par ses caractères botaniques, pourrait compter entre les truffes bâtardes, en prenant le mot dans un sens dénigrant, au point de vue de la qualité. Quant aux fausses truffes, il faudrait y comprendre le *genea verrucosa*, qui s'appelle *capello di prete* en Piémont, *oreille de prêtre* en Poitou, et *rabasso mourre de chin* en Provence (par homonymie avec la truffe rousse), — le *melanogaster variegatus* ou truffe musquée d'Agen, truffe gemme du Poitou et de la Touraine, — le *balsamia vulgaris*, *rossetta* des Milanais, truffe blanche ou truffe rouge des Poitevins, *rabasso blancan*, *rabasso bourret* ou *rabasso de Lengado*

des Provençaux. Toutes ces productions souterraines, et bien d'autres que nous passons sous silence, ne sont comestibles que par occasion et pour les palais peu délicats : la seule fausse truffe qui tienne une large place dans l'art culinaire de l'antiquité et dans l'alimentation actuelle des Arabes et des Syriens, c'est le terfez ou *terfezia leonis*, dont l'histoire peut ouvrir, dans l'ordre chronologique, l'esquisse rapide de l'usage des truffes dans tous les temps et tous les pays.

III.

Une hypothèse plus que problématique ferait considérer comme des truffes les *dudaïm* de la *Genèse*, ces *fruits* que Ruben aurait apportés des champs au temps de la moisson des céréales et qui, donnés à sa mère Lia, excitèrent si vivement la convoitise de Rachel. Émise par Philippe Cadurque et développée par Daniel Ludovicus, cette opinion, en la supposant fondée, reculerait jusqu'à l'an 1620 avant Jésus-Christ l'usage des truffes chez les Hébreux. En tout cas, et toutes réserves faites sur la nature si controversée des *dudaïm*, on peut supposer aisément que les populations orientales, dans les régions des sables arides, ont dû trouver aisément et connaître de bonne heure la truffe blanche du désert, celle que les Syriens de Damas, au dire de Chabræus, consommaient par charges de chameaux, et qui constitue pour les Arabes d'Algérie un mets recherché. On pourrait presque nommer cette espèce la truffe des peuples sémites, si la conquête, les migrations ou le commerce n'en avaient étendu l'usage aux Grecs d'abord, puis aux Romains. Des termes même employés par Théophraste pour désigner la station des truffes à Mytilène, il est permis de soupçonner que cette truffe était aussi le terfez ou truffe lisse des sables ; la chose est plus sûre encore pour la truffe de la Cyrénaïque, appelée *mysi* par ce même Théophraste, dont Pline ne s'est fait que le traducteur. C'est aussi du nord de l'Afrique que les gastronomes romains tiraient ce mets à la mode. « O Libyen, détache les bœufs du joug (c'est-à-dire renonce aux moissons), pourvu que tu nous envoies des truffes, » fait dire le satirique Juvénal à quelqu'un des raffinés de son temps, plus soucieux de bonne chère que du pain du peuple.

L'époque de la récolte, — le printemps et non l'hiver, — la couleur de ces truffes africaines, rousse en dehors, blanche en dedans, ne laissent aucun doute sur l'espèce relativement inférieure à laquelle les cuisiniers de Rome, au lieu de la traiter en condiment des autres mets, appliquaient pour en relever la fadeur les épices, les saumures, tous les *irritamenta gulæ* de leur art. Les Grecs eux-mêmes avaient dû les précéder dans ces mystères de la cuisine

savante, car les Athéniens, dit-on, donnèrent le droit de cité aux fils de Chérips pour avoir introduit dans la préparation des truffes un raffinement nouveau. L'un des trois Apicius qui, dans les fastes de la gastronomie romaine, se disputent le prix de la gourmandise, le dernier en date, *Cœlius*, qui vivait du temps de Trajan, a laissé tout un recueil de recettes qui, longtemps perdu, comme tant d'autres œuvres plus sérieuses, fut retrouvé, chose piquante, sous le pontificat de Nicolas V, dans l'antique et vénérable église de Maguelone! Il est vrai que cette découverte un peu mondaine en lieu canonique fut accompagnée de la trouvaille d'un autre manuscrit perdu, les scolies de Porphyrion sur Horace; mais la glose du scoliaste a facilement cédé le pas au *de Opsoniis et condimentis sive de Arte coquinaria* du maître gourmet. De nombreuses éditions, des commentaires savans ont illustré ce dernier écrit, resté longtemps comme le code de la cuisine romaine, et qui, sous une sèche nomenclature, ne fait pourtant guère soupçonner les côtés fins et spirituels de la convivialité de cette époque de corruption élégante. La truffe a naturellement sa place dans ce répertoire; mais à la froideur de l'écrivain on devine que cette *fille de la terre et des dieux*, comme l'appelaient Porphyre et Cicéron, n'était encore que le très fade précurseur du diamant noir de la gastronomie moderne. L'*œnogarum*, sauce au vin et aux anchois ou saumure de poisson, en relevait la saveur : le poivre, les aromates indigènes, herbes odoriférantes, le *laser* ou *silphium*, gomme résineuse d'une férule de la Cyrénaïque, la *rue*, ajoutaient à ce tubercule, cuit sous la cendre ou dans le lait ou dans le bouillon, leurs parfums étranges et excitans. Au fond, la truffe n'était là que l'*excipient* dans ce pot-pourri d'aromates. Chez les modernes au contraire, la truffe, avant d'être un aliment, est le condiment par excellence dont le parfum pénètre et relève la substance succulente des volailles et des pâtés. C'est que notre truffe est la truffe noire, celle des anciens était presque toujours le terfez.

Les Romains du reste n'avaient fait qu'imiter les Grecs dans l'assaisonnement de la truffe, car l'archestrate ou chef de cuisine, dans Athénée, fait servir à la fin du repas des truffes cuites au jus gras avec addition de sel, de gingembre et de cinnamome. Les Arabes à leur tour, imitateurs de la civilisation qu'ils avaient détruite, associèrent largement les épices à la truffe grise du désert d'Afrique et probablement des parties chaudes et sablonneuses du sud de l'Espagne. Avicenne, un des oracles de la médecine d'alors, recommande de peler les truffes, de les découper en tranches, de les faire bouillir avec de l'eau et du sel, puis de les faire cuire avec de l'*almure*, des herbes aromatiques (le bouquet de nos cuisinières) et de l'*alois*, l'almure étant, paraît-il, l'analogue du *garum*, et

l'alois de la viande salée. C'est sans doute à cause de cette mention fréquente des truffes chez les médecins arabes d'Espagne que la tradition consacrée est d'attribuer aux Espagnols l'usage de ce mets délicat pendant la période obscure du moyen âge. Alors sans doute les arts et le luxe florissaient chez les Maures, tandis que les rudes représentans de la chrétienté féodale en étaient, comme les héros d'Homère, aux grosses viandes succinctement apprêtées; mais dès que la première aube de la renaissance se fut levée sur l'Italie et la France, le goût de la bonne chère dut renaître dans ces régions encore imprégnées des souvenirs de la culture romaine. Ce n'est pas l'Espagne chrétienne, pays classique de la sobriété, qui dut et put donner aux papes d'Avignon ou de Rome, aux puissans et riches citoyens des républiques italiennes, aux cours brillantes de Provence et de Bourgogne, le goût de la bonne chère et des plaisirs de la table. Aussi la truffe noire, expression de ce luxe renaissant, est-elle dès le xve siècle en honneur dans les festins de Rome et de la noblesse italienne. Platina, l'historien des papes, vante les truffes de Norcia, dans le voisinage de Spolète, région de l'Ombrie déjà célèbre dans l'antiquité pour l'excellence de ses productions végétales, et où la petite ville de Mévania devait voir naître peu de temps après Alphonse Ciccarelli, l'auteur de l'opuscule sur les truffes traduit et commenté par Amoreux. Au xvie siècle, l'usage des truffes est fréquent dans toutes les parties de la péninsule; elles abondent en Toscane : Matthiole en parle comme d'un mets favori des grandes maisons. Platina en avait déjà signalé l'abus en introduisant une distinction subtile dans le genre d'excitation que leur supposait un préjugé populaire (1). Moins casuiste et plus rigide, Jean-Michel Savonarola engage les intempérans en fait de truffes à craindre Dieu, s'ils ne craignent la colique et la strangurie, conseils, on le suppose aisément, qui n'ont jamais fait perdre un coup de dent aux vrais adeptes d'Épicure.

La preuve que ce goût des truffes n'était pas absolument confiné dans l'Italie de la renaissance, c'est que dès 1438 Jean le Bon, duc de Bourgogne, séant alors dans ses états de Flandre et Brabant, fait compter « vi livres viii sous à Jehan Chapponel de Villers-le-Duc, pour don quant nagaires il apporta à M. le duc des truffes en Brabant et pour soi en retourner en Bourgogne (2). » Sans doute ces truffes bourguignonnes ne valaient pas celles d'Italie. Qu'étaient

(1) « Alit hic cibus (ut Galeno placet) et quidem multum ad venerem ciet. Hinc est quod crebro utantur tuberibus delicatorum ac lautorum mensæ, quo in venerem promptiores sint. Ad genituram si id fit, laudabile; si vero ad libidinandum (ut plerique ociosi et intemperantes solent), detestandum omnino. »

(2) Archives générales du département du Nord, aux comptes de la maison de Bourgogne (Baron de Melicocq).

celles de la table du roi de France Charles VI, contre lesquelles Eustache Deschamps fit, dit-on, une ballade? On l'ignore; mais cette boutade d'un poète, pas plus que le pronostic de Mme de Sévigné contre le café, n'a prévalu contre le jugement plus sûr du public. Déjà dans le XVIe siècle, Bruyerin Champier, médecin de François Ier et d'Henri II, signale à côté des truffes de Bourgogne celles de l'Angoumois et de la Saintonge, dont il proclame l'excellence, celles de la Valaurie dans la Drôme, restées depuis justement célèbres. Dans son livre *de Re cibaria*, sorte de manuel d'hygiène et de sage gourmandise, il répète au sujet de la truffe presque tout ce qu'en ont dit les anciens; il n'en enregistre qu'en passant les usages culinaires dans les cours de Rome et de France; bref, il s'en montre discret et timide appréciateur, et ne semble guère justifier le titre de « Parmentier de la truffe, » dont un savant de nos jours a voulu couronner son nom. Encore moins doit-on lui faire honneur d'une idée qui serait très originale pour son époque, l'arrosement des truffières. C'est par une fausse interprétation d'un passage copié dans Pline que l'on a cru pouvoir saluer dans cet auteur du XVIe siècle une pratique spéciale aux truffières artificielles, et dont M. Rousseau, de Carpentras, semble avoir pris l'initiative.

Pour en revenir au goût des truffes, on le voit se maintenir en France pendant le XVIIe siècle, mais sans progrès bien frappans : au moins les preuves de ce progrès n'ont pas été réunies et condensées. C'est dans l'histoire de chaque province qu'il faudrait en chercher les traces. Au contraire avec la période de la régence s'ouvre une ère de fins soupers, de jouissances épicuriennes où l'esprit a sans doute sa part, mais où la bonne chère conduit le branle du plaisir. Le règne des roués, des turcarets, des agioteurs, et plus tard des bureaux d'esprit et des élégances mondaines, fut aussi le règne des friandises et des délicatesses de table. Aux robustes appétits du grand siècle, apanage des tempéramens sanguins, succéda le régime plus excitant des tempéramens nerveux. Le café, les vins choisis, les plats variés, les assaisonnemens de haut goût furent la note dominante des repas : la truffe eut naturellement son rôle dans cette transformation, et pourtant, limitée encore au monde du luxe, l'exploitation de ce produit ne prit pas de fortes proportions. En 1779, d'après Munier, la Saintonge, le Poitou, ne donnaient encore que peu de truffes : le Dauphiné dans sa partie méridionale, la Provence, le Quercy, le Périgord, le Languedoc, augmentaient sans doute leur consommation intérieure, mais la difficulté des transports comprimait l'élan des ventes lointaines. Le directoire par sa corruption, l'empire par ses premiers succès, la restauration surtout par sa réaction contre nos malheurs et par ses goûts aristo-

cratiques, furent des périodes de croissans triomphes pour l'art dont Brillat-Savarin, dans une œuvre exquise, s'est fait à la fois l'historien et le coryphée. La truffe donne du piquant à cette aimable fantaisie, où la morale spartiate est toujours battue par l'atticisme parisien. C'est le dernier mot et le plus charmant d'un régime dont on serait tenté d'aimer les faiblesses, tant elles savaient s'envelopper d'esprit et de grâce. Avec nos temps démocratiques, les jouissances de tout genre se sont étendues, sinon raffinées. On paie cher le luxe, et beaucoup de gens peuvent le payer : la science, le commerce, l'industrie, sont les agens toujours en jeu de ce bien-être croissant qui s'accompagne sans doute d'abus, mais dont on ne saurait méconnaître l'heureuse influence sur la sociabilité publique, car, si la vieille urbanité se perd en tant qu'expression des manières d'une autre époque, l'art de bien manger et de bien causer sont deux choses trop françaises pour ne pas survivre à toutes les transformations des mœurs.

En esquissant en quelques lignes l'histoire gastronomique de la truffe, je n'ai fait qu'effleurer un sujet très vaste; revenons à la truffe considérée au point de vue de l'hygiène. Ici l'ancienne médecine a presque toujours plaidé le contre, mais les gourmands ont plaidé le pour, et finalement gagné le procès. Avicenne dit que les truffes peuvent occasionner la paralysie et l'apoplexie, que, étant fort crues, elles ne peuvent fournir qu'un aliment cru et des humeurs mélancoliques. Guillaume Placentin ajoute qu'en mangeant des truffes on peut craindre la mélancolie ou la lèpre; tous ces pronostics effrayans n'ont pas arrêté l'usage d'un mets salubre en lui-même, très nourrissant, excitant la digestion s'il est pris avec mesure. « Que pensez-vous des truffes? disait un jour à son médecin Portal le roi Louis XVIII de gastronomique mémoire, je gage que vous les défendez à vos malades. — Mais, sire, je les crois un peu indigestes. — Les truffes, docteur, ne sont pas ce qu'un vain peuple pense, » répliqua le roi, et ce disant il dépêchait un gros plat de truffes sautées au vin de Champagne. L'argument, s'il peut sembler faible à la médecine, est fait pour séduire à table tous les convives, y compris les médecins. Je m'arrête sur cette pente de la chronique anecdotique de la truffe : il serait trop facile et trop banal d'y puiser des historiettes lestement contées. Chaque chose est bien à la condition d'être à sa place : les gens d'esprit sauront toujours trouver à sourire en relisant Brillat-Savarin, mais ils sauront gré à la science de ne pas s'aventurer plus avant dans le domaine de l'aimable fantaisie.

J.-E. Planchon.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 avril 1875.

La mauvaise fortune nous a fait un devoir national de la sagesse, et, si la France pouvait l'oublier un seul instant, elle n'aurait qu'à regarder autour d'elle, à écouter les bruits du monde. La France, en vérité, aurait bien perdu l'esprit traditionnel qu'elle a la réputation d'avoir, et elle aurait acquis bien peu de ce bon sens aiguisé que donne le malheur, si elle ne se sentait observée et parfaitement surveillée. Ses moindres actions, ses mouvemens les plus imperceptibles, ses pensées, son silence, ce qu'elle fait ou ce qu'elle ne fait pas, tout est interprété, assez souvent dénaturé, et de temps à autre il souffle en Europe un certain vent qui va soulever une poussière de nouvelles et de polémiques agitatrices dont nous faisons les frais. C'est une expérience qui n'a rien de nouveau, nous la connaissons; elle recommence périodiquement, surtout aux approches de l'été. Que signifient tous ces bruits qui se sont réveillés depuis quelques jours et ont repris une sorte d'importance momentanée? Il y a sans doute dans tout cela de singulières exagérations, des déchaînemens d'outrecuidance et d'humeur soupçonneuse, des arriérés de haine, une notable dose de cette passion de commérage qui joue un certain rôle dans la politique du temps, peut-être aussi d'autres calculs, des spéculations fondées sur une inquiétude habilement excitée. C'est la sensation du jour dans une situation qui, par elle-même, prête aisément à toutes les conjectures, à toutes les interprétations passionnées, et en définitive, pour nous qui sommes appelés à tirer la moralité de tout, le plus clair est qu'il n'y a ni à s'alarmer de ces agitations artificielles, ni à s'endormir. La France n'a pas pour le moment de politique plus sûre que de garder son sang-froid, de laisser passer tous les bruits sans les dédaigner et sans les prendre trop au sérieux, en restant tout simplement fidèle à cette sagesse qui est pour elle une nécessité, qu'elle est obligée de pratiquer d'abord dans ses affaires intérieures pour mieux la pratiquer ensuite dans ses relations avec le monde.

C'est là l'important, le point primordial pour la France; c'est d'une inspiration pressante, irrésistible, de cette sagesse nécessaire qu'est née la transaction qui a rallié une majorité à la régularisation des pouvoirs publics, qui a préparé la voie au premier cabinet de l'organisation constitutionnelle. Après avoir passé par toutes les épreuves, subi toutes les contestations, cette pensée s'est réalisée dans les seules conditions possibles. Aujourd'hui l'essentiel est fait, les résistances ont été vaincues, les controverses sont épuisées, les institutions sont définies et fixées; un gouvernement a été créé, il a son nom, sa raison d'être, son chef inviolable, son ministère. La voie est ouverte, il ne reste qu'à la suivre en portant dans l'application du régime nouveau l'esprit qui a présidé au vote laborieux des lois constitutionnelles, un esprit de libérale modération et de conciliation supérieure dans un intérêt national. Que les partis vaincus, pour se faire illusion à eux-mêmes, continuent à brûler leur poudre inutile après le combat, et que, n'ayant pu empêcher l'organisation d'un gouvernement défini, ils s'escriment en polémiques oiseuses pour démontrer que l'article le plus important de la constitution est celui qui permet de la réviser ou de la supprimer, c'est un jeu assez puéril qui ne conduit à rien. Il en résulterait qu'au lieu d'en finir avec l'incertitude, on n'aurait fait que la perpétuer et l'aggraver, qu'en créant des institutions on se serait réservé le droit de les mettre sans cesse en doute sous prétexte d'éclairer M. le président de la république, qui, seul jusqu'en 1880, peut proposer la révision. Ces polémiques de fantaisie sont l'amusement du jour, la dernière ressource des légitimistes et des bonapartistes encore mal remis de leur défaite. C'est une manière de passer les vacances parlementaires.

Pendant ce temps, le pays, qui est un peu moins subtil et qui a d'autres travaux à poursuivre, laisse voir un certain soulagement; il ne demande pas mieux que de croire à la durée, à l'efficacité du régime qu'on vient de lui donner. Les conseils-généraux, qui se sont réunis tout récemment, se sont faits dans quelques départemens les organes de ces dispositions tranquilles et confiantes. Tout s'est passé le mieux du monde avec quelques réserves des préfets contre l'invasion de la politique dans les conseils locaux. L'assemblée nationale dispersée médite sur le congé dont elle jouit, et qui sera peut-être le dernier avant la dissolution. M. Jules Simon profite des vacances pour aller prononcer des harangues à Montpellier, prêchant la modération à ses amis, les flattant au même instant par des récriminations contre le 24 mai, et oubliant que, si M. Thiers est tombé ce jour-là, celui qui était ministre de l'instruction publique la veille y a été pour quelque chose par un discours peu mesuré contre l'assemblée. N'importe, M. Jules Simon prêche la modération, dont il comprend la nécessité, et tout le monde la prêche avec lui, à Paris comme dans les provinces où déjà l'on voit poindre, à travers la paix profonde du pays, un vague mouvement de candidatures pour le sénat,

un préliminaire indistinct des élections futures. Quoi encore? M. le président de la république, faussant compagnie à Versailles, passe son congé à Paris, et au lieu de s'instruire à la lecture des journaux, qui s'épuisent à l'éclairer sur le chapitre de la révision, il reçoit en cérémonie la Toison d'or que le roi d'Espagne lui a récemment envoyée. Encore un peu M. Thiers, en sa qualité de chevalier de la Toison d'or, était de la réunion; il y a eu du moins à cette occasion entre M. le maréchal de Mac-Mahon et son illustre prédécesseur un échange de témoignages de courtoisie que le pays ne peut que sanctionner et encourager en désirant voir marcher sur le même chemin tous ceux qui l'ont servi et honoré, ceux qui sont toujours faits pour être ses guides. Le ministère enfin prend, lui aussi, ses vacances, quoiqu'il date à peine d'un mois. M. Dufaure arrive de la Charente-Inférieure, M. de Meaux était hier à Saint-Étienne, M. Léon Say va faire une excursion dans le midi, M. le duc Decazes part pour la Gironde, et chemin faisant, entre deux voyages ou entre deux conseils, le ministère coordonne, rajuste sa politique, qui finit par se dégager peu à peu de toutes les obscurités.

Est-ce l'influence des vacances? est-ce l'effet d'un naturel un peu compliqué? Le ministère, à vrai dire, prend son temps. Il ne se dévoile que par degrés et par des procédés de révélation quelquefois assez inattendus. Il réfléchit beaucoup visiblement, il tient à ne rien hasarder, et il semble plus préoccupé de combiner ses actes et ses paroles que de mener vivement les affaires. Il marche néanmoins, cela est certain, et depuis le jour où M. le vice-président du conseil a porté devant l'assemblée la déclaration prudente et calculée qui a inauguré l'existence du ministère, les manifestations se sont succédé, précisant ou développant les paroles de M. Buffet. La première de ces manifestations a été la circulaire adressée par M. Dufaure aux procureurs-généraux, une circulaire qui, à ce qu'il paraît, a eu son histoire intime. Quand les grandes discussions sont suspendues, on s'attache aux anecdotes, et c'est ainsi que, selon un bruit répandu par la malignité, la circulaire de M. le garde des sceaux aurait failli être une affaire grave!

Une affaire vraiment, à quel propos? Est-ce que l'accord entre deux hommes publics chargés du pouvoir a pu jamais tenir à la question de savoir si l'on devait dire « le gouvernement républicain » au lieu de « la république, » — dans quels termes M. le garde des sceaux pouvait toucher à la loi sur le colportage ou à la loi sur la presse? A qui fera-t-on croire qu'il ait pu y avoir l'ombre d'une crise ou d'un dissentiment à cette occasion, qu'il ait fallu employer le télégraphe pour modifier les expressions d'un document déjà parti de la chancellerie? Ce sont les rieurs ou les ennemis du ministère qui ont dit cela, qui ont brodé sur des indiscrétions, profitant d'un certain délai entre l'expédition de la dépêche et la publication au *Journal officiel*.

La circulaire de M. Dufaure, au bout de toutes ses aventures plus ou moins imaginaires, reste ce qu'elle est, ce qu'elle devait être, un exposé parfaitement net de la politique nouvelle, affirmant l'autorité de « l'ordre définitivement établi, » invitant les magistrats à faire respecter les lois, « surtout celles qui ont un caractère constitutionnel, » signalant la propagande bonapartiste, de même que toutes les autres propagandes qui seraient une atteinte à la légalité. La magistrature a là sa direction toute tracée, sa règle de conduite dans la situation nouvelle, et ce que M. Dufaure a cru devoir faire pour la magistrature, M. le ministre de la guerre l'avait fait dès les premiers jours dans ses communications avec les chefs de l'armée. La circulaire de M. le général de Cissey devait, à ce qu'il semble, rester « confidentielle; » elle n'a point échappé naturellement à une de ces divulgations détournées qui sont à l'usage des documens secrets. M. le ministre de la guerre n'avait certes aucune raison de cacher ses instructions; son langage est aussi correct et aussi décidé que possible, il va droit au but. M. le général de Cissey parle en soldat, faisant la part des convictions intimes ou des souvenirs que chacun peut conserver au fond de son cœur, mais exprimant résolûment la volonté qu'aucun des serviteurs de l'état placés sous ses ordres « ne contribue par ses paroles, par ses écrits ou par ses actes à des manifestations hostiles à la constitution qui vient d'être adoptée par l'assemblée nationale. » Voilà donc l'armée fixée comme la magistrature. Ce qu'il y a de plus curieux en tout ceci, c'est que le ministre aurait pu évidemment s'assurer plus tôt le bénéfice de la netteté de sa politique et éviter des méprises d'opinion, puisqu'il est bien clair aujourd'hui qu'il n'y avait ni hésitation ni doute dans son esprit au moment où des polémiques impatientes le gourmandaient déjà sur ses tergiversations et le pressaient de s'expliquer.

Les explications, elles ne manquent plus certainement. A côté des circulaires, ce sont les discours de M. le ministre de l'instruction publique dans une réunion des sociétés savantes à Paris, de M. le vicomte de Meaux, ministre du commerce, à Saint-Étienne. M. Wallon avait en vérité un titre tout personnel pour parler de la constitution nouvelle; c'est lui qui l'a aidée à venir au monde et qui lui a donné le baptême, il doit la connaître mieux que tout autre. A ces savans réunis en pleine Sorbonne pour entendre son rapport sur *la base d'un édicule hexagone découvert à Angers*, M. Wallon a expliqué ce que c'est que la république nouvelle, — une république « que l'assemblée nationale a trouvée établie en fait sur les ruines de l'empire, » — et qui « vient de recevoir, par le vote des lois constitutionnelles, un caractère plus défini, sans fermer la porte aux réformes, aux transformations mêmes de ce régime, selon que la volonté du pays régulièrement exprimée en disposera. » Cette république, telle que l'a voulue l'assemblée nationale, « a en elle la puissance de durer, ne proscrivant que deux choses qui ont été le fléau de

notre histoire contemporaine : les coups d'état et les révolutions. » Tout y est réellement, et M. le vicomte de Meaux lui-même, bien que placé dans des conditions particulières, n'a eu, pour rassurer sa conscience, qu'à faire appel à l'interprétation de M. Wallon. M. le ministre du commerce, il est vrai, n'est point de ceux qui ont voté la constitution; mais c'est la loi désormais, tout le monde doit se soumettre, à commencer bien entendu par les ministres, et M. le vicomte de Meaux, dans son discours de Saint-Étienne, a su habilement expliquer sa présence dans le cabinet par une adhésion réfléchie à la loi qu'il n'a point faite.

Ainsi les manifestations se succèdent, la politique ministérielle se dévoile nettement, dégagée de toute arrière-pensée; elle a la correction constitutionnelle. Jusque-là, rien de mieux; maintenant on nous permettra d'ajouter que cela ne suffit pas. Le ministère doit quelque chose de plus au pays; il lui doit un gouvernement actif, résolu, procédant avec une libre et confiante fermeté. Il n'a qu'à vouloir, il aura l'autorité qu'il saura prendre. Et d'abord il devrait au moins en finir avec ces singuliers usages qui nous font arriver des documens comme les circulaires de M. Dufaure, de M. le général de Cissey, par des journaux étrangers. Ce sont des procédés qui ressemblent aux subterfuges d'une tactique peu sûre d'elle-même. Ils sont employés quelquefois, nous le savons, dans la diplomatie, et même il y a des circonstances où ils ont un terrible effet, nous l'avons appris à nos dépens; dans les affaires intérieures, ils ne s'expliquent plus, ils sont presque blessans. S'il y a des documens d'état faits pour rester secrets, ils doivent l'être pour tout le monde; s'ils sont destinés à être connus, c'est bien le moins qu'on les publie d'abord à Paris, au lieu de se donner l'air d'être en connivence avec les journaux étrangers ou de passer pour un gouvernement à qui on peut dérober ses papiers intimes. Ce n'est qu'un simple détail sans doute, ce détail se rattache à tout un ensemble de vieilles habitudes, de petits procédés que les gouvernemens se transmettent même à travers les révolutions.

Qu'on y songe bien, la politique ne peut plus en être là aujourd'hui, elle a besoin de se renouveler, de prendre un caractère, des allures conformes aux circonstances. Il ne s'agit nullement de tout changer, de tout bouleverser, de toucher surtout d'une main imprudente et révolutionnaire à cette puissante machine administrative qui avec ses défauts reste une des forces de la France; mais il ne faut pas non plus avoir peur du moindre mouvement parce qu'on va peut-être déranger ce qu'on appelle des situations acquises ou troubler des routines qui se déguisent sous l'apparence trompeuse d'une régularité factice; il ne faut pas craindre de secouer les indolences, de réveiller les idées d'activité et de dévoûment, de donner un certain élan nouveau. Malheureusement nos hommes publics de toutes les opinions, de toutes les nuances, ont un peu trop l'habitude d'être pénétrés de leur importance dès qu'ils sont au pouvoir. Ils trouvent cela si naturel qu'ils s'y établissent, et, un

peu séparés du public, ils semblent considérer que désormais tout est pour le mieux. Ils prennent volontiers pour des conditions naturelles ou des nécessités de gouvernement leurs préoccupations personnelles, leurs arrangemens, leurs discussions sur les petites choses, leurs rivalités intimes. Ils se laissent absorber dans une vie affairée et stérile : ils continuent la tradition, et ils ne s'aperçoivent pas que ces habitudes d'autrefois ne sont plus de mise aujourd'hui. Ils ne voient pas que tout est changé, qu'à des circonstances nouvelles il faut un esprit nouveau, que les nécessités publiques pressent de toutes parts, que le pouvoir est un instrument dont on doit se servir sans hésitation, sans préoccupations méticuleuses ou complaisantes, pour la réorganisation du pays. C'est le gouvernement qu'appelle la France. A ce gouvernement, elle ne demande pas de discuter sur des euphémismes, sur les expressions d'une circulaire ou sur les élections partielles; elle lui demande de se rendre compte de ses hautes et sévères obligations, d'imprimer partout une direction visible, sensible, de chercher son appui dans l'opinion éclairée et conduite plutôt que de se fier à tous les petits moyens équivoques ou inefficaces; elle lui demande d'agir avec calme, mais avec résolution, avec une patiente et persévérante énergie dans une situation où il reste assurément beaucoup à faire pour le complément de cette organisation constitutionnelle qui vient d'être votée, pour le développement du travail, pour nos budgets en déficit, pour notre armée engagée dans une crise toujours difficile de transformation. C'est là l'œuvre nécessaire, pressante, que le gouvernement doit poursuivre d'un esprit libre de préjugés; il n'a qu'à parler au pays virilement, avec confiance, il est bien sûr d'être entendu, de rallier toutes les bonnes volontés et de dominer les partis hostiles qui chercheraient encore à lui créer des difficultés.

A cette France ainsi faite, livrée aux soins intérieurs de sa reconstitution, de la réparation de ses désastres, que parle-t-on de « perspective de guerre, » de préparatifs belliqueux par lesquels elle menacerait la paix de l'Europe? Où a-t-on découvert la moindre circonstance qui ait pu servir de prétexte à ces bruits, à ces inventions, à ces accusations, dont un journal allemand s'est fait le propagateur? Si on veut dire que la France n'a point désespéré d'elle-même, qu'elle travaille à se refaire, qu'elle est résolue à rester la France, qu'elle est disposée à ne refuser aucun sacrifice, cela est bien certain; on n'a pas eu besoin d'une extrême perspicacité pour le découvrir. Ces quatre années qui viennent de s'écouler ont prouvé ce qu'il y a dans notre pays de vitalité, d'énergie laborieusé et de bonnes intentions.

Ceci, c'est la vérité, que la France n'a point certes à cacher, et qui apparemment n'a rien d'agressif. Tout le reste n'est qu'un tissu d'interprétations artificieuses pour arriver à prouver qu'en France tout est disposé pour une prochaine prise d'armes. Il n'y a qu'un malheur, de tout ce qu'on dit rien n'est vrai. Le gouvernement français ne fait point d'im-

menses achats de chevaux, et le gouvernement allemand en est pour son décret qui interdit l'exportation. Le licenciement de la classe de 1870 n'a point été suspendu tout à coup, par la raison bien simple qu'il n'a pas été commencé et qu'il ne doit s'accomplir qu'à l'époque réglementaire. L'assemblée de Versailles n'a point voté au plus vite et « en se cachant » la loi des cadres pour suffire à une augmentation immédiate et artificielle de l'armée française; elle a au contraire discuté fort longuement cette loi préparée depuis deux ans, elle l'a votée sans rien cacher, et personne n'ignore que l'application de cette mesure exige un temps assez long; c'est une transformation qui ne s'improvise pas en trois mois. Les ouvrages de fortification qui ont été votés pour Paris comme pour les frontières de l'est ne peuvent être exécutés avant plusieurs années, la plus simple inspection de la loi et de nos budgets suffit pour le démontrer. C'est le travail régulier d'un pays qui veut reconstituer ses forces; mais assurément rien ne ressemble moins à la préparation d'une guerre prochaine.

Non, toutes ces fantasmagories n'abuseront pas l'Europe. La France ne médite pas une entrée en campagne, elle n'arme pas en toute hâte ses bataillons, elle ne cherche pas à nouer des alliances offensives, et elle n'entre pas dans des coalitions « sous l'égide du pape ! » La France reste fort tranquille, nullement indifférente à ce qui se passe sur le continent, mais sachant parfaitement se borner au rôle qui lui convient : elle est une simple spectatrice. Ce qui reste réellement de toutes ces « perspectives » d'agitation qu'on se plaît à évoquer, c'est cette lutte religieuse dans laquelle M. de Bismarck s'est engagé, qu'il poursuit avec une passion croissante, proposant maintenant la suppression des articles de la constitution qui étaient une garantie pour toutes les églises, ou cherchant à enlacer les autres états dans les replis de sa politique. On se trompe singulièrement si on croit que la France songe à faire figure dans ce drame ; elle n'y est pour rien, elle le suit tout simplement avec intérêt, comme on suit du regard un spectacle curieux et peut-être prévu. M. de Bismarck est de la race des dominateurs qui ne souffrent pas la dissidence. Qu'il s'en doute ou qu'il ne s'en doute pas, il recommence à sa manière le blocus continental, décrété, par une étrange ironie, à Berlin même. Napoléon voulait imposer à tout le monde, même aux neutres, sa politique contre l'Angleterre. M. de Bismarck veut imposer à tout le monde, même aux neutres, sa politique religieuse. Il s'est adressé à l'Italie pour lui demander des répressions contre le pape et la modification de sa législation intérieure, d'un des principaux actes de souveraineté nationale; maintenant le voilà se tournant vers la petite et libérale Belgique, prenant pour prétexte quelques mandemens épiscopaux, une adresse des catholiques à l'évêque de Paderborn, et une lettre écrite par un ouvrier belge à M. l'archevêque de Paris pour lui proposer d'aller assassiner le chancelier. M. de Bismarck n'y va pas de main légère, il

demande à la Belgique de changer ses lois, il est d'avis que le premier devoir de la nationalité est de réprimer toute manifestation contre une puissance étrangère. C'est toujours le système napoléonien; mais les temps sont changés. L'Italie a décliné les suggestions allemandes, M. le ministre des affaires étrangères de Bruxelles a répondu en invoquant avec modération les droits d'indépendance de la Belgique, et il n'est point impossible que M. de Bismarck ne s'arrête dans cette voie, se contentant pour le moment d'une enquête nouvelle dirigée contre l'ouvrier qui a voulu l'assassiner. N'importe, la tentative d'intervention existe; elle a causé naturellement une certaine émotion en Europe, où elle est apparue comme la révélation d'un système, et elle vient d'avoir son retentissement dans le parlement anglais, où le ministère a été interpellé. M. Disraeli s'est étudié, en diplomate habile, à diminuer l'importance de cet incident, ajoutant néanmoins que, si la neutralité de la Belgique était menacée, le gouvernement de la reine serait prêt à remplir ses devoirs. Le fait est que l'Angleterre ne pouvait aller plus loin sans compliquer singulièrement les choses. Toute la question est de savoir si M. de Bismarck s'en tiendra là, ou si ce n'est qu'un incident qui commence sous les yeux du continent étonné!

Est-ce un simple hasard? est-ce une coïncidence qui aurait quelque signification mystérieuse dans ces affaires européennes du jour? Au moment où la diplomatie de la puissante Allemagne cherche noise à la petite et libre Belgique, l'empereur François-Joseph et le roi Victor-Emmanuel viennent de se rencontrer pour la première fois dans une ville italienne, et cette entrevue de Venise, par l'éclat qui l'a entourée, par la spontanéité des démonstrations qui l'ont accompagnée, a dépassé tout ce qu'on attendait. Certes les événemens, comme les morts de la ballade allemande, vont vite dans notre siècle. Il n'y a pas plus de quinze ans, l'Autriche quittait à peine Milan, elle était encore à Venise, mal résignée à sa défaite de la veille, défendant pied à pied sa domination historique au-delà des Alpes. L'Italie, toute frémissante d'un premier succès conquis avec l'aide de la France, ne voulait plus s'arrêter dans sa révolution nationale. Victor-Emmanuel et Cavour, le roi-soldat et l'habile politique, déjà devancés par Garibaldi, se disposaient à ce dernier acte, qui allait leur donner Naples et la plus grande partie des états pontificaux. A ce moment, le prince régent de Prusse, qui allait être bientôt le roi Guillaume, envoyait ses protestations à Turin, et en son nom l'ambassadeur prussien, M. le comte Brassier de Saint-Simon, était chargé de lire à M. de Cavour cette mémorable remontrance : « C'est en s'appuyant sur le droit de la nationalité italienne, et sans avoir à alléguer aucune autre raison, que le gouvernement de sa majesté le roi de Sardaigne a demandé au saint-siége le renvoi de ses troupes non italiennes, et que, sans même attendre le refus de celui-ci, il a envahi les états pontificaux, dont il occupe à l'heure qu'il est la

majeure partie!.. Appelés à nous prononcer sur de tels actes et de tels principes, nous ne pouvons que les déplorer profondément et sincèrement, et nous croyons remplir un devoir rigoureux en exprimant de la manière la plus explicite et la plus formelle notre désapprobation... » Quinze ans se sont passés : c'est le chancelier prussien qui accuse les continuateurs de la politique de Cavour de trop ménager l'indépendance du Vatican, c'est l'Italie qui couvre le pape de sa garantie, et le roi Victor-Emmanuel reçoit à Venise l'empereur François-Joseph, scellant cordialement avec lui la réconciliation, l'alliance des dominateurs et des asservis d'autrefois!

C'est la dernière ville reconquise sur l'étranger qui a été choisie pour cette entrevue qu'on pourrait d'une certaine façon appeler le couronnement de la révolution italienne. Victor-Emmanuel faisant les honneurs de la ville des doges à l'héritier des Habsbourgs, le souverain d'aujourd'hui et de demain offrant l'hospitalité au souverain d'hier au milieu d'une cité en fête, c'est assurément un des plus étranges spectacles de l'histoire contemporaine. Venise, pendant quelques jours, a vu ce spectacle, les gondoles royales courant sur les canaux, les drapeaux qui se sont rencontrés sur le champ de bataille réunis cette fois en faisceau sur les palais, l'empereur François-Joseph passant la revue de l'armée italienne, les personnages officiels des deux pays se mêlant et traitant ensemble des intérêts communs, les banquets et les représentations de gala. Évidemment c'est plus qu'une entrevue ordinaire de deux souverains; on sentait que ces fêtes n'étaient que l'expression pittoresque et imagée d'une pensée plus sérieuse, et si François-Joseph a répondu à l'hospitalité qu'il recevait en portant d'un accent ferme et sincère un toast à la prospérité de l'Italie nouvelle, la nation italienne à son tour s'est associée aux témoignages de sympathie prodigués par Victor-Emmanuel à son hôte impérial. Si quelques voix discordantes se sont élevées çà et là comme par un souvenir mal éteint du passé, elles se sont perdues dans la manifestation à peu près unanime d'une chaleureuse cordialité, et de même que les journaux militaires autrichiens saluaient, il y a deux ans, dans Victor-Emmanuel allant à Vienne le vaillant chef de l'armée italienne, l'*Italia militare*, rendant salut pour salut, disait récemment au souverain autrichien : « Soyez le bienvenu parmi nous!.. L'armée italienne ne salue pas seulement l'héritier de la maison guerrière de Habsbourg, le parent de notre roi, mais aussi le chef chevaleresque et digne de cette armée austro-hongroise qui fut, durant de longues années, notre constant et valeureux adversaire. » La population vénitienne elle-même a voulu animer de ses démonstrations expansives ces fêtes de quelques jours, où l'empereur François-Joseph a figuré avec le comte Andrassy et quelques-uns de ses généraux, où le roi Victor-Emmanuel était entouré de ses fils, de la plupart de ses ministres, M. Minghetti, M. Visconti-Venosta, le général Ricotti, des présidens des deux cham-

bres, des syndics des principales villes. C'étaient les représentans de deux des plus vieilles maisons de l'Europe renouant amitié, après des siècles de guerre, devant le monument de Manin, tout récemment inauguré.

Tout a bien fini après avoir bien commencé. Ces fêtes de Venise, où la princesse Marguerite a représenté la grâce italienne, ont certainement un sens profond. Elles montrent que dans cette situation nouvelle créée par les événemens, acceptée sans arrière-pensée, il y a place pour une intimité naturelle et facile entre les deux nations. L'Italie ne porte plus au flanc sa vieille blessure; elle n'a aucun motif de garder de l'amertume ou des ombrages, et, tranquille sur son indépendance reconquise, elle peut recevoir en hôte bienvenu celui qui a été si longtemps pour elle le maître étranger; elle est même assez habile, assez politique pour mettre une sorte de raffinement dans sa courtoisie, dans ses démonstrations sympathiques. L'Autriche de son côté peut voir qu'elle n'a pas tout perdu en cessant de régner à Milan et à Venise. Elle a quitté l'Italie comme dominatrice, elle y revient en amie : elle était obligée de défendre par les armes un pouvoir toujours contesté; elle est accueillie, recherchée maintenant comme alliée. Autrefois l'empereur François-Joseph n'eût rencontré devant lui que l'hostilité ou la froideur d'une population mal soumise, irréconciliable; il est reçu aujourd'hui à Venise au milieu des manifestations de la cordialité populaire, il est fêté comme s'il n'avait pas été combattu. Nous nous souvenons qu'un jour le général de Lamarmora, avec sa franchise militaire, disait en pleine tribune qu'il voudrait voir l'empereur d'Autriche, qu'il ne désespérerait pas de lui démontrer qu'il était lui-même intéressé à renoncer à ses possessions italiennes, que tout serait changé par ce seul fait entre les deux peuples. Le résultat est venu, non pas aussi simplement, mais peut-être plus vite qu'on ne le croyait, et la réception de Venise justifie le mot du général de Lamarmora. C'est qu'en effet, la question de nationalité une fois vidée, ce qui divisait les deux pays n'existe plus; il ne reste que des intérêts communs, des raisons de rapprochement, même des nécessités de bonne intelligence. Il en résulte une communauté naturelle de politique, une aisance de rapports qui laisse l'Italie satisfaite à Venise comme à Rome, l'Autriche elle-même plus tranquille à Trieste ou à Trente.

Cette rencontre des souverains a-t-elle une signification plus générale? se rattache-t-elle aux affaires européennes du jour, aux questions qui sont un objet de préoccupation universelle? Aux yeux des uns, l'entrevue de Venise a donné de l'humeur à M. de Bismarck, et l'empereur Guillaume, en complimentant par un télégramme les deux souverains, a fait contre fortune bon cœur. Aux yeux des autres, c'est tout le contraire; l'Italie et l'Autriche ne se seraient réunies que pour entrer dans les vues du chancelier allemand, pour lui prêter leur con-

cours dans sa lutte religieuse. En fin de compte, diront les diplomates profonds, c'est un gage de plus pour la politique de la paix représentée par l'alliance des trois empereurs du nord, et dans tous les cas la France ne doit point s'aviser de voir un encouragement ou une chance favorable dans l'intimité de l'Italie et de l'Autriche. Soit, les commentaires peuvent aller leur train, nous ne savons nullement ce qui s'est passé à Venise; la France n'y était pas, et c'est une étrange méprise de se figurer que dans tout ce qui arrive nous sommes toujours à chercher des combinaisons de guerre, la chance d'un concours possible pour entrer demain en campagne. On peut être tranquille, la France ne demande rien, et elle n'a vraiment ni à se guérir des illusions qu'elle n'a pas ni à s'inquiéter. L'Autriche et l'Italie se sont rencontrées, elles ont réglé leurs affaires, leurs rapports d'amitié, rien de mieux; la meilleure garantie pour la France, c'est que l'une et l'autre s'inspirent de leurs intérêts, du sentiment de leur indépendance. Cela nous suffit.

Que l'empereur François-Joseph et le roi Victor-Emmanuel se soient vus et consultés pour se mettre à la disposition de M. de Bismarck, pour accepter un rôle dans les plans du chancelier prussien, c'est ce qu'on fera difficilement croire au monde. Si M. Minghetti, M. Visconti-Venosta, ont eu occasion d'aborder ces questions délicates, ils ont dû bien sûrement rester dans les limites de la politique qu'ils n'ont cessé de suivre jusqu'ici, qu'ils ne sont probablement pas décidés à modifier, puisqu'elle est la libérale expression de l'indépendance de leur pays. Hier l'Italie recevait l'empereur d'Autriche avec des démonstrations sympathiques; bientôt, à ce qu'il semble, elle doit être visitée par l'empereur Guillaume ou par le prince impérial d'Allemagne, et elle aura pour ce nouvel hôte une parfaite courtoisie, qui ne lui manque jamais quand elle veut; mais cela ne change ni ses intérêts, ni ses traditions, ni ses sympathies naturelles. C'est par une certaine politique que l'Italie est arrivée à se constituer, qu'elle a réussi à vivre, qu'elle a pu traverser toutes les épreuves, et c'est l'avantage de la France de s'être trouvée à l'origine des premiers succès de cette politique, d'être aujourd'hui la première intéressée à voir l'Italie indépendante et libre.

Une des plus funestes erreurs des partis religieux et légitimistes de la France au lendemain de nos catastrophes a été d'altérer un moment cette situation, de laisser croire à des desseins qu'ils n'étaient pas même en état de réaliser, et dont la simple manifestation n'était pas moins une menace ou une marque d'hostilité. Heureusement il y a eu des deux côtés des Alpes, dans le gouvernement, dans la presse, des esprits assez bien inspirés pour réagir contre les passions et les aveuglemens de parti, pour travailler sans cesse à remettre la cordialité, l'intimité dans les rapports des deux pays. On y a réussi avec l'aide des événemens, qui ont trompé les espérances des foudres de guerre du cléricalisme légitimiste. Les libéraux italiens, comme les libéraux fran-

çais, ont compris qu'ils ne devaient pas laisser compromettre et altérer une alliance si naturelle, et parmi les libéraux de l'Italie qui, de leur côté, ont contribué à ce résultat, M. Boncompagni est certes un des plus éminens. C'est un des fondateurs de l'indépendance italienne, un des coopérateurs de Cavour. Il a été toujours un des défenseurs de l'alliance française, fidèle avant tout à son pays sans doute, attristé par les dispositions hostiles qu'il croyait entrevoir dans ces dernières années, mais persistant jusqu'au bout à espérer le retour de fortune qui a fini par arriver pour les relations des deux pays. M. Boncompagni écrivait, il y a deux ans, un livre sur *la France et l'Italie,* il vient de publier une nouvelle étude sur *la France depuis le 24 mai 1873,* et dans les deux ouvrages se retrouve l'esprit supérieur qui voudrait voir notre pays un peu moins révolutionnaire et un peu plus libéral, mais qui ne cesse de croire que la France a un rôle nécessaire dans la civilisation européenne, qui garde sa foi à la France jusque dans le malheur.

Le 24 mai, bien moins par ce qu'il a fait que par les conséquences qu'il a pu avoir, a été la vraie crise dans nos relations avec l'Italie; c'est cette crise que M. Boncompagni a étudiée en homme éclairé et inquiet, qui a vu le danger de près, qui s'est senti placé entre les intérêts de son pays menacés et ses vieilles inclinations pour la France. Cette épreuve n'a point duré. La marche des événemens a dissipé les soupçons et les craintes en fixant la France dans une voie où ses relations extérieures peuvent rester ce qu'elles doivent être. C'est la France libre, maîtresse d'elle-même, sous la république ou sous la monarchie constitutionnelle, que désire M. Boncompagni, exprimant en cela le sentiment intime de ses compatriotes. On aura beau faire, on ne changera pas la nature des choses. Des circonstances accidentelles, violentes, peuvent jeter l'Italie dans d'autres combinaisons hasardeuses, artificielles, pleines de périls; il y a pour elle, et elle le sent, c'est la pensée de ceux qui la guident, il y a pour elle des alliances toutes simples, naturelles, qui ne lui coûtent rien, parce qu'elles ne lui demandent que de rester elle-même, indépendante et libre par la politique qui l'a faite ce qu'elle est.

CH. DE MAZADE.

LES CLIMATS DES HAUTEURS,

Influence de la pression de l'air sur la vie de l'homme, par le Dr D. Jourdanet, 2 vol., Paris 1875; Masson.

Dans son livre de *la Montagne,* M. Michelet constate la dépopulation de l'Engadine et l'impression mélancolique qu'elle produit sur le voyageur. « Les citoyens qui votent, qui règlent les affaires et qui envoient aux assemblées de Coire ne sont pas bien nombreux; les autres, simples habitans, n'ayant guère part à la vie politique, regardent peu l'ave-

nir, tiennent moins à créer des familles durables. Je rencontrai fort peu d'enfans. Il semble que déjà c'est plutôt le passé que ce pays regarde. Nulle part, je crois, les morts ne tiennent autant de place. » On pourrait répondre que la rigueur exceptionnelle du climat de cette haute vallée explique suffisamment pourquoi la vie ne semble pas vouloir s'y fixer; mais la statistique confirme cette vague impression d'une vitalité diminuée par le séjour des hauteurs. M. le docteur Bertillon a classé nos départemens par ordre de mortalité, et dans ses tableaux les régions montagneuses, comme les Alpes, la Savoie, le Jura, les Vosges, occupent en général les rangs les plus élevés. On peut donc se demander si, dans tout ce qui a été dit sur « l'air vivifiant des montagnes, » il n'y a pas une bonne part d'illusion, et si l'excitation passagère qu'un voyage en Suisse par exemple procure à un citadin fatigué de la vie d'affaires n'est pas en fin de compte une preuve peu concluante en faveur de la salubrité du séjour permanent dans une atmosphère raréfiée. C'est cette question que s'efforce de résoudre M. le docteur Jourdanet dans un volumineux ouvrage où il a consigné toutes les données qu'une longue expérience et une vaste érudition lui ont fournies à cet égard.

Lorsqu'on sait combien les conditions d'existence des végétaux changent avec les niveaux d'altitude, combien la flore des montagnes diffère de celle des plaines, il est impossible d'admettre *a priori* que la vie humaine puisse échapper aux conséquences des causes naturelles dont l'action se manifeste ainsi à tous les yeux. Néanmoins l'on s'était borné jusqu'ici à signaler les symptômes passagers du malaise qu'éprouvent les voyageurs dans les ascensions des montagnes; on n'avait rien remarqué de pareil chez les habitans des stations élevées du globe, on croyait assez généralement que l'habitude paralyse les effets nuisibles de la raréfaction de l'air chez les montagnards qui ont fait des niveaux aériens leur séjour définitif. Cette illusion ne résiste pas à une étude attentive des hautes stations. Après avoir exercé pendant dix ans au bord du golfe du Mexique, M. le docteur Jourdanet franchit la Cordillère, bien pourvu d'observations faites à la côte. « Ce changement de séjour, dit-il, m'éloignait à peine des localités torrides dont l'hygiène et la pathologie m'étaient devenues familières... Sans changer ni de peuple ni de latitude, je me trouvai subitement en présence d'un monde tout nouveau. » Les hommes, les conditions climatériques et les maladies qui en étaient la conséquence, tout paraissait transporter l'observateur dans un autre pays. Ce qu'il y avait de surprenant dans ce contraste, c'est qu'il n'était nullement conforme aux prévisions fondées sur l'abaissement de la température, qui caractérise les hautes régions : ce n'était pas là le passage d'un pays chaud à un pays froid ou tempéré situé sous une autre latitude. En arrivant sur le plateau d'Anahuac, M. Jourdanet s'attendait à rencontrer les signes de l'action habituellement corroborante des climats froids : des allures vives, un organisme

puissant, un teint frais et rosé. Eh bien! ce qui frappe le nouveau-venu dans les lieux élevés du Mexique, c'est bien plutôt le calme habituel, l'aménité douce et tranquille, l'air reposé et méditatif des hommes de ces régions; un teint pâle ou jaunâtre, des muscles peu accusés, n'annoncent ni une vigoureuse hématose, ni des forces développées par une vie active. Cette première impression d'un affaiblissement produit par le climat se confirme par un séjour prolongé. Tout semble prouver qu'un état anémique général domine la santé comme les maladies des habitans de ces hautes contrées. La mortalité des enfans y est de 30 pour 100 dans la première année qui suit la naissance, bien que l'allaitement naturel y soit la règle dans toutes les classes de la société. Malgré la douceur uniforme de la température, on constate chez les malades une faiblesse de réaction en accord parfait avec le tempérament pauvre de toute la population.

Les premiers essais que fit M. Jourdanet pour vérifier ce soupçon d'une anémie générale des montagnards mexicains ne furent point couronnés de succès. Des saignées pratiquées sur des indidividus présentant l'aspect qui révèle d'ordinaire un sang appauvri lui fournirent un liquide où les globules rouges existaient en proportion normale, et il dut constater également l'absence presque complète d'un autre symptôme qu'on appelle le *souffle carotidien*. Il en était là de ses doutes lorsque, pendant une opération qui divisait une grosse artère, la couleur peu rutilante du sang qui s'en échappait fixa son attention sur la désoxygénation évidente de ce liquide. Cette observation l'amena sur la voie d'une explication rationnelle des phénomènes que présentait cette espèce particulière d'anémie. Les symptômes étaient toujours dus à la diminution de l'oxygène du sang; mais cette diminution, au lieu d'avoir pour cause l'abaissement du nombre des globules chargés de retenir l'oxygène, était le résultat d'une condensation insuffisante de ce gaz sous une trop faible pression de l'air. Pour désigner cet état d'appauvrissement du sang, M. Jourdanet propose le mot d'*anoxyhémie*.

Les vues du savant praticien, communiquées dès 1863 à l'Académie de médecine de Paris, ont reçu tout récemment une confirmation éclatante par les expériences de M. Paul Bert sur les effets des variations de la pression barométrique. Ces expériences, entreprises à l'instigation de M. Jourdanet, ont été faites au laboratoire de la Sorbonne. De petits animaux étaient placés sous des cloches de verre de capacités graduées, où l'air pouvait être raréfié de manière à en laisser dans chaque récipient la même quantité absolue, mais à des tensions de plus en plus faibles. Au bout d'un certain temps, on constatait la mort des sujets par asphyxie, et l'on analysait l'air confiné dans les récipiens. Il se trouvait qu'à la pression normale d'une atmosphère l'oxygène de cet air était toujours en grande partie épuisé : au lieu de 21 pour 100 (proportion normale), il n'en restait plus que 3 ou 4 pour 100; à des pressions moins

fortes, l'épuisement était d'autant moins avancé que la dilatation du gaz était plus considérable. Il s'ensuit que dans une atmosphère raréfiée l'animal meurt entouré d'une quantité absolue d'oxygène qui sous une pression ordinaire suffirait encore à entretenir la vie. La loi est très simple : l'oxygène cesse de suffire à la vie quand ce gaz se trouve réduit à la densité 0,04, quelle qu'en soit d'ailleurs la quantité absolue. La mort aurait donc lieu également dans une atmosphère libre où l'oxygène n'aurait plus qu'une densité égale à 0,04, c'est-à-dire cinq fois moindre qu'au niveau de la mer, bien qu'une telle atmosphère renfermât encore une quantité illimitée du gaz vital : c'est que sous une pression si faible l'oxygène n'a plus le pouvoir de se fixer dans le sang en proportions nécessaires à la vie. Des expériences spéciales ont permis de doser les gaz du sang sous des pressions variées; il en résulte avec certitude que l'abaissement de la pression de l'air diminue la quantité des gaz qui circulent dans le sang artériel; mais cette influence ne se fait guère sentir que lorsque la dépression dépasse déjà un quart d'atmosphère. Ce degré de raréfaction, où la densité de l'oxygène est assez amoindrie pour avoir son écho dans le sang artériel, correspond précisément aux altitudes d'environ 2,000 mètres, où paraît commencer l'influence nuisible des hauteurs sur la santé des habitans.

Au-dessous de 2,000 mètres en effet, le séjour des hautes stations ne paraît pas encore produire les fâcheux résultats qui s'observent à des élévations plus considérables. Aussi M. Jourdanet croit-il devoir établir une distinction essentielle entre les *climats de montagne*, qui correspondent aux niveaux inférieurs à 2,000 mètres, et les *climats d'altitude*, qui représentent les hauteurs dépassant cette limite, et qui seuls portent atteinte à la régularité des phénomènes de la respiration. C'est là qu'apparaissent les symptômes du *mal de montagne* sur les voyageurs qui entreprennent une ascension; c'est là que des troubles fonctionnels plus ou moins graves altèrent le tempérament des habitans. Beaucoup de voyageurs célèbres ont émis l'opinion que le mal de montagne n'atteint plus l'organisme acclimaté sur les hauteurs; mais une étude attentive ne tarde pas à démontrer que les troubles sérieux auxquels les voyageurs sont sujets en arrivant sur les sommets s'observent encore, à des degrés amoindris, chez les habitans des altitudes très élevées, comme les plateaux de l'Asie centrale ou ceux du Mexique, du Pérou, de la Bolivie (1). A Mexico, à une hauteur d'environ 2,300 mètres au-dessus du niveau de la mer, les signes de l'action débilitante de l'air raréfié commencent déjà à se manifester clairement. La difficulté de l'acclimatation y est la même pour les animaux et pour les hommes. Les chevaux

(1) La ville de Calamarca (Bolivie) est située à une hauteur de 4,160 mètres, Potosi à 4,060, Quito à 2,900 mètres. Leh, la capitale de Ladak, a une altitude de 3,500 mètres; on trouve encore dans le Tibet des villages à des hauteurs de près de 5,000 mètres.

du pays, bien que vifs et alertes, sont incapables de fournir une course rapide au-delà de 300 mètres. Le Mexicain des hauts plateaux, loin d'être d'un caractère turbulent, comme le feraient supposer les nombreuses guerres civiles, aime le calme et le repos; c'est l'indifférence et l'apathie générales qui permettent à un petit nombre d'ambitieux de bouleverser à chaque instant le pays. L'indigène des niveaux inférieurs, comparé à celui des hauteurs, est plus actif, plus résolu; son geste est plus vif, ses passions sont plus violentes. La statistique prouve que les progrès de la population du Mexique sont beaucoup moins sensibles au-delà de 2,000 mètres que parmi les hommes établis au-dessous de cette limite. De 1801 à 1857, l'accroissement annuel de la population des hauts plateaux ne dépasse guère 3 pour 1,000, tandis qu'il est de 6 ou 7 pour 1,000 dans la région comprise entre les plateaux et la mer. La léthargie proverbiale et l'abâtardissement de la race péruvienne sont probablement dus en grande partie à l'action lente des hautes altitudes, et la décadence manifeste des populations tibétaines n'a peut-être pas d'autre cause. En somme, il paraît certain que, dans les pays où le froid ne serait pas par lui-même un obstacle à la vie, la raréfaction de l'air empêcherait la fondation de sociétés durables vers un niveau que l'on peut placer un peu au-dessus de 4,000 mètres. Dans la zone comprise entre 2,000 et 4,000 mètres, la vie, quoique déjà atteinte dans la plénitude de sa puissance, peut encore se développer à divers degrés de vigueur; mais, à mesure qu'on approche de la limite supérieure, la faculté de vivre est réduite, et la possibilité de fournir un travail matériel utile dans des conditions de durée et de régularité acceptables devient de plus en plus précaire pour l'homme.

La cause de la faiblesse physique des habitans des hautes altitudes doit être cherchée, nous l'avons vu, dans l'oxygénation insuffisante du sang au sein d'un air raréfié. M. Jourdanet a d'ailleurs fréquemment constaté au Mexique d'autres formes d'anémie, et notamment une diminution notable de la masse totale du sang. Parmi les maladies propres aux niveaux supérieurs, le typhus est la plus terrible; en revanche, la fièvre jaune ne visite jamais les hauteurs, et elles semblent jouir d'une immunité à peu près complète pour la phthisie pulmonaire. C'est ainsi que dans cette contrée, où l'on trouve des échantillons de tous les climats, chaque niveau d'altitude a son fléau propre, auquel on n'échappe que pour tomber dans un autre danger. Il en résulte une crainte du déplacement dont se ressent l'état social et politique du pays, et nulle part peut-être on ne constate avec autant d'évidence la part du climat dans l'histoire d'une nation.

Le directeur-gérant, C. Buloz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

HUITIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — XLVe ANNÉE.

MARS — AVRIL 1875

Livraison du 1er Mars.

FLAMARANDE, troisième partie, par M. GEORGE SAND. 5

UN HISTORIEN DE LA PHILOSOPHIE ANGLAISE. — M. CHARLES DE RÉMUSAT, par M. PAUL JANET, de l'Institut de France. 42

ÉTUDES SUR LES TRAVAUX PUBLICS. — LES RIVIÈRES ET LES CANAUX DE LA FRANCE. — II. — L'AVENIR DE NOS VOIES NAVIGABLES, LES TRAVAUX A FAIRE, par M. H. BLERZY. 69

CHARLES DICKENS ET SON DERNIER BIOGRAPHE, par M. LÉON BOUCHER. 95

L'APOCALYPSE DE L'AN 97. — LE DERNIER PROPHÈTE DES JUIFS, par M. ERNEST RENAN, de l'Institut de France. 127

LES PERSANS CHEZ EUX, NOTES DE VOYAGE. — I. — RECHT, CAZBIN, LES ROUTES ET LES VILLAGES, par M. JULES PATENOTRE. 145

LE TROISIÈME CENTENAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE, par M. GEORGE PERROT, de l'Institut de France. 169

UN VOYAGE AU CŒUR DE L'AFRIQUE. — LES NIAMS-NIAMS ET LES AKKAS, par M. R. RADAU. 203

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE, HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. 218

ESSAIS ET NOTICES. — LES RICHESSES MINÉRALES DE LA FRANCE, par M. ALEXIS DELAIRE. 230

THÉATRE. — COMÉDIE-FRANÇAISE. — *La Fille de Roland*, DE M. HENRI DE BORNIER. 238

Livraison du 15 Mars.

FLAMARANDE, quatrième partie, par M. GEORGE SAND. 241

LE CONFLIT DES SCIENCES NATURELLES ET DE L'ORTHODOXIE EN ANGLETERRE, par M. ALBERT RÉVILLE. 283

L'Age doré en Amérique, les mœurs et la société américaine, d'après les écrivains du pays, par M. Th. BENTZON. 319
Le général Philippe de Ségur, sa vie et son temps. — II. — Les années d'épreuve morale, par M. Saint-René TAILLANDIER, de l'Académie Française. 344
Le nouvel État roumain, ses ressources et son avenir, par M. Ch. VOGEL. . 385
La Dernière révolution de Buenos-Ayres, par M. Émile DAIREAUX. 434
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 451
Les Conférences de Bruxelles et de Saint-Pétersbourg. 462
Revue musicale. — *Carmen* a l'Opéra-Comique. 475

Livraison du 1er Avril.

Flamarande, cinquième partie, par M. George SAND. 481
Journées de voyage en Syrie. — III. — Jérusalem, juifs, musulmans et chrétiens, par M. Eugène-Melchior de VOGÜÉ. 519
Les deux rivales de l'ouest américain, Chicago et Saint-Louis, par M. L. SIMONIN. 553
L'Examen de conscience après la défaite, l'enquête sur le 4 septembre, par M. Ch. de MAZADE. 589
Les Relations de la France avec l'extrême sud de l'Algérie et les derniers voyages d'exploration, par M. Napoléon NEY. 617
La Truffe et les truffières artificielles. — I. — Le Mode de reproduction et la culture de la truffe, par M. J.-E. PLANCHON, correspondant de l'Institut. 633
Scènes de la vie californienne. — I. — Le Fou de Five-Forks. — II. — Wan-li le païen, par M. BRET HARTE. 663
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 689
Le Roman réaliste contemporain, par M. F. BRUNETIÈRE. 709
Essais et Notices. — Les Conférences parisiennes. 713

Livraison du 15 Avril.

Flamarande, sixième partie, par M. George SAND. 721
La Guerre civile en Amérique. — La prise de la Nouvelle-Orléans, par M. le Comte de PARIS. 762
Les lois des Brehons et l'ancien droit celtique en Irlande, par M. É. de LAVELEYE. 785
André Chénier a Saint-Lazare d'après de nouvelles publications. — I. — Le poète publiciste, sa lutte contre la terreur, par M. E. CARO, de l'Académie Française. 805
Recherches récentes sur les glaciers actuels et la période glaciaire, par M. Charles MARTINS. 838
L'Idée moderne du droit. — II. — Le Droit et l'intérêt d'après l'école anglaise contemporaine, par M. Alfred FOUILLÉE. 862
Lord Russell d'après ses mémoires et ses dépêches, par M. Auguste LAUGEL. 893
La Truffe et les truffières artificielles. — II. — La Récolte et le commerce de la truffe, par M. J.-E. PLANCHON, correspondant de l'Institut. 922
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 943
Essais et Notices. — Les Climats des hauteurs. 954

Paris. — J. CLAYE, Imprimeur, 7, rue Saint-Benoît.